

Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

Troisième édition



Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

Troisième édition



Practical Action Publishing Ltd
25 Albert Street, Rugby, Warwickshire, CV21 2SG, Royaume-Uni

www.practicalactionpublishing.com

© Livestock Emergency Guidelines and Standards – LEGS, 2023
Première publication 2009. Deuxième édition 2014. Troisième édition 2023.

Le droit moral des éditeurs d'être identifiés comme éditeurs de cet ouvrage, tout comme celui de ses contributeurs d'être identifiés comme tels, sont revendiqués en vertu des sections 77 et 78 de la Loi britannique de 1988 sur les droits d'auteur, les modèles et les brevets.

Tous droits réservés. Cette publication, en tout ou partie, ne saurait être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique ou autre, aujourd'hui connu ou inventé dans le futur, y compris par reprographie ou enregistrement, ou par tout système de stockage ou de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite expresse des éditeurs.

Les noms de produit ou d'entreprise peuvent être des marques commerciales ou des marques déposées, et sont uniquement utilisés à des fins d'identification et d'explication, sans intention de faire tort.

La version anglaise de cet ouvrage fait l'objet d'une entrée au catalogue de la British Library.

ISBN 978-1-78853-376-8 Broché
ISBN 978-1-78853-377-5 Livre électronique

Citation : LEGS (2023) Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, 3^e édition. Rugby, Royaume-Uni : Practical Action Publishing. <http://doi.org/10.3362/9781788533775>

Depuis 1974, Practical Action Publishing publie et diffuse des livres et des informations pour soutenir les travaux de développement international à travers le monde. Practical Action Publishing est la raison sociale de Practical Action Publishing Ltd (immatriculée au registre des sociétés britanniques sous le No. 1159018), la société d'édition filiale à part entière de Practical Action. Practical Action Publishing limite son commerce à des activités qui appuient les objectifs caritatifs de sa société mère, et l'intégralité de ses bénéfices est reversée à Practical Action (immatriculée au registre britannique des organismes caritatifs sous le No. 247257, immatriculation du groupe à la TVA britannique No. 880 9924 76).

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont ceux des éditeurs et ne représentent pas ceux de Practical Action Publishing Ltd ou de son organisation caritative mère Practical Action. Des efforts raisonnables ont été faits pour publier des données et des informations fiables, mais les responsables éditoriales et la société d'édition ne peuvent assumer aucune responsabilité quant à la validité des informations présentées ici ou pour les conséquences de leur utilisation.

Responsables éditoriales : Helen de Jode et Cathy Watson

Conception graphique : www.trueedesign.co.uk

Traduction : Maryck Nicolas-Holloway, Tradwise Plus

Relecture : Isabelle Fernandez

Mise en page : River Valley Technologies

www.livestock-emergency.net

Schéma synoptique

Le cadre de LEGS



**Comment
utiliser ce
manuel**
p. 12



**Chapitre 1 :
Présentation
de LEGS**
p. 18



**Chapitre 2 :
Principes
de LEGS**
p. 48



**Chapitre 3 :
Planification
de la réponse
à l'urgence**
p. 82

Normes techniques



**Chapitre 4 :
Normes
techniques pour
l'alimentation
du bétail**
p. 144



**Chapitre 5 :
Normes
techniques pour
la fourniture
d'eau**
p. 188



**Chapitre 6 :
Normes
techniques
pour le soutien
vétérinaire**
p. 230



**Chapitre 7 :
Normes
techniques pour
les abris et les
aménagements
du bétail**
p. 280



**Chapitre 8 :
Normes
techniques pour
la réduction
du cheptel**
p. 326



**Chapitre 9 :
Normes
techniques pour
la fourniture
de bétail**
p. 364

Annexes
p. 408

Index
p. 426

Table des matières

Comment utiliser ce manuel

- 14 Quel est l'objet du manuel LEGS ?
- 14 À qui s'adressent les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage ?
- 15 Que renferme le manuel LEGS ?
- 16 Pourquoi utiliser le manuel LEGS ?
- 16 Quelles sont les autres ressources fournies par LEGS ?

Chapitre 1 : Présentation de LEGS

- 20 Quelle est la base de LEGS ?
- 24 Quels sont les bêtes, les éleveurs et les biens d'élevage couverts par LEGS ?
- 27 Quels sont les objectifs de subsistance de LEGS ?
- 29 Comment LEGS définit-il les situations d'urgence et quels sont leurs impacts ?
- 35 Quels autres concepts et questions clés sont pertinents pour LEGS ?
- 39 Quel est le lien entre LEGS, Sphère et le Partenariat pour les standards humanitaires ?
- 42 Quelles sont les sources d'information disponibles qui permettent de mieux comprendre LEGS ?
- 46 Quelles sont les autres informations disponibles sur des sujets qui ne sont pas couverts par LEGS ?

Chapitre 2 : Principes de LEGS

- 50 Introduction
- 52 Principe 1 : Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence
- 55 Principe 2 : Garantir la participation de la communauté
- 59 Principe 3 : Réagir au changement climatique et protéger l'environnement
- 62 Principe 4 : Soutenir la préparation et l'action précoce
- 64 Principe 5 : Garantir des réponses coordonnées
- 67 Principe 6 : Soutenir une programmation sensible au genre
- 69 Principe 7 : Soutenir l'appropriation locale

- 71 Principe 8 : S’engager à assurer le suivi, l’évaluation, la redevabilité et l’apprentissage (MEAL)
- 75 Annexe 2.1 : Alignement de LEGS sur les Principes de protection de Sphère
- 76 Annexe 2.2 : Comment les principes de LEGS soutiennent-ils les engagements de la Norme humanitaire fondamentale ?
- 79 Références et lectures complémentaires

Chapitre 3 : Planification de la réponse à l’urgence

- 85 Introduction
- 86 Étape 1 : Évaluation initiale
- 94 Étape 2 : Identification de la réponse
- 99 Étape 3 : Analyse des interventions techniques et leurs options
- 104 Étape 4 : Plan de réponse
- 108 Guide en matière de MEAL pour les interventions de LEGS
- 115 Annexe 3.1 : Évaluation initiale – méthodes participatives suggérées
- 119 Annexe 3.2 : Évaluation initiale – exemple de liste de contrôle
- 122 Annexe 3.3 : Évaluation initiale – modèle d’enregistrement
- 123 Annexe 3.4 : Matrice PRIM – modèles
- 125 Annexe 3.5 : Matrice PRIM – exemples
- 131 Annexe 3.6 : Transferts monétaires – modalités de réponse, mécanismes de distribution et arbre de décision
- 136 Annexe 3.7 : Plan de réponse – modèle
- 137 Annexe 3.8 : Plan de réponse – exemple d’une intervention portant sur la réduction du cheptel
- 139 Références et lectures complémentaires

Suite

Chapitre 4 : Normes techniques pour l'alimentation du bétail

- 146** Introduction
- 150** Options pour assurer l'alimentation du bétail
- 157** Calendrier des interventions
- 158** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 159** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 165** Arbre de décision pour les options d'alimentation du bétail
- 168** Les normes
- 180** Annexe 4.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de l'alimentation du bétail
- 183** Annexe 4.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail
- 185** Références et lectures complémentaires

Chapitre 5 : Normes techniques pour la fourniture d'eau

- 190** Introduction
- 193** Options pour la fourniture d'eau
- 198** Calendrier des interventions
- 199** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 201** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 205** Arbre de décision pour les options de fourniture d'eau
- 208** Les normes
- 223** Annexe 5.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation des points d'eau
- 225** Annexe 5.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau
- 226** Annexe 5.3 : Éléments à prendre en compte pour la gestion des points d'eau
- 228** Références et lectures complémentaires

Chapitre 6 : Normes techniques pour le soutien vétérinaire

- 233** Introduction
- 235** Options pour le soutien vétérinaire
- 244** Calendrier des interventions
- 245** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 247** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 253** Arbre de décision pour les options de soutien vétérinaire
- 255** Les normes
- 272** Annexe 6.1 : Méthodes d'évaluation et liste de contrôle pour le soutien vétérinaire
- 274** Annexe 6.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le soutien vétérinaire
- 276** Références et lectures complémentaires

Chapitre 7 : Normes techniques pour les abris et les aménagements du bétail

- 283** Introduction
- 286** Options pour les abris et les aménagements
- 292** Calendrier des interventions
- 294** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 295** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 299** Arbre de décision pour les options d'abris et d'aménagements du bétail
- 302** Les normes
- 318** Annexe 7.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail
- 320** Annexe 7.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les abris et les aménagements du bétail
- 321** Annexe 7.3 : Abris pour le bétail et défis climatiques
- 323** Références et lectures complémentaires

Suite

Chapitre 8 : Normes techniques pour la réduction du cheptel

- 328** Introduction
- 330** Options pour la réduction du cheptel
- 336** Calendrier des interventions
- 337** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 338** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 342** Arbre de décision pour les options de réduction du cheptel
- 344** Les normes
- 357** Annexe 8.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la réduction du cheptel
- 359** Annexe 8.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la réduction du cheptel
- 362** Références et lectures complémentaires

Chapitre 9 : Normes techniques pour la fourniture de bétail

- 367** Introduction
- 370** Options pour la fourniture de bétail
- 375** Calendrier des interventions
- 376** Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 377** Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 384** Arbre de décision pour les options de fourniture de bétail
- 387** Les normes
- 399** Annexe 9.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture de bétail
- 401** Annexe 9.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de bétail
- 404** Annexe 9.3 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau
- 406** Références et lectures complémentaires

Annexes

- 410** Annexe A : Glossaire
- 421** Annexe B : Abréviations et acronymes
- 422** Annexe C : Calendrier synthétique
- 423** Annexe D : Remerciements et contributions
- 426** Index

Éloges sur ce livre

« La révision du manuel LEGS donne lieu à des changements importants sur le fond et la forme. Sa nouvelle structure, une conception améliorée, les changements apportés aux chapitres fondamentaux et une rédaction claire facilitent l'accès et la compréhension du manuel par les spécialistes de l'élevage et les travailleurs humanitaires, même lorsqu'ils utilisent l'ouvrage pour la première fois. Les liens entre les différents chapitres et avec d'autres manuels du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) sont également les bienvenus. »

Maty Ba Diao, ancienne coordonnatrice régionale du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

« Je me réjouis de cette troisième édition du manuel LEGS, qui est encore plus abordable, facile d'emploi, pertinente pour des contextes en constante évolution et appuyée par un plus grand nombre d'études de cas. Elle comprend des outils innovants pour identifier comment répondre aux situations d'urgence et elle évalue les interventions et les expériences passées afin d'orienter la planification future. Le processus de consultation et la diffusion des savoirs sont allés plus loin que la version précédente. Je suis persuadé que les outils de ce manuel seront très utiles aux humanitaires mais aussi aux acteurs du développement qui travaillent dans le domaine de la sécurité alimentaire, et plus particulièrement sur les moyens d'existence fondés sur l'élevage. »

Vikrant Mahjan, CEO, Sphère Inde

« La teneur de cette troisième édition a été étoffée et son langage est simplifié ; le manuel a été révisé pour refléter les commentaires de la communauté de pratiques dans le cadre d'une plus grande appropriation locale de l'approche de LEGS. Le manuel illustre clairement les liens indissociables entre vie et moyens d'existence, et le nouveau chapitre sur la planification de la réponse à l'urgence, qui intègre des outils clés, permettra de sauver des vies et de protéger les moyens d'existence des communautés sinistrées. »

Dr. Kisa Juma Ngeiywa, ex-directeur des services vétérinaires (DVS), Kenya

« Es importante para mí haber participado en la 3ª edición del Manual de LEGS, ya que es una fuente esencial de directrices para procedimientos orientados a preservar los medios de vida de la población más vulnerable en

eventos adversos. Me brindó también la oportunidad de formar parte de un selecto grupo de profesionales del sector a nivel mundial que atienden con humanidad a los animales. » [Il était très important pour moi de contribuer à la 3^e édition du manuel LEGS. Il s'agit d'une source incontournable de lignes directrices pour des procédures qui visent à préserver les moyens d'existence des populations à risque dans les situations d'urgence, et m'a donné l'occasion unique de faire partie d'un petit groupe d'experts mondiaux dans le cadre d'une approche bienveillante des questions liées à l'élevage.]

Norman Ernesto Mora Cerda, Director de Capacitación y Respuesta, Codirecciones del SINAPRED, Nicaragua

« LEGS est le guide de référence pour la mise en œuvre d'interventions de qualité en matière d'élevage dans les situations d'urgence et il permet de renforcer les capacités de relèvement et, plus généralement, la résilience des populations affectées. Cette troisième édition du manuel LEGS est plus abordable ; elle comprend de nouveaux principes essentiels, tels que la participation de la communauté ou l'appui à une programmation sensible au genre, et elle présente des normes, des actions clés et des notes d'orientation actualisées. VSF, qui a contribué au manuel LEGS depuis sa genèse, est résolument décidé à continuer de former son personnel afin de garantir une solide compréhension des principes et des normes de LEGS et leur application rigoureuse. Le manuel constitue donc un complément essentiel des formations, et cette troisième édition remaniée sera un manuel facile d'emploi pour le personnel de terrain à tous les stades de la réponse à une crise. »

Margherita Gomasca, Coordinatrice, VSF International

« Le manuel LEGS propose un langage et un cadre communs aux praticiens de l'élevage, en permettant une planification conjointe et en brossant un tableau clair des besoins et des lacunes. La nouvelle édition sera déterminante pour permettre aux équipes d'entreprendre des actions préventives afin de réduire les pertes de biens d'élevage et de production grâce à ses recommandations clés sur la préparation et l'action précoce. Par ailleurs, l'inclusion de données supplémentaires sur les transferts monétaires renforcera les interventions associant transferts d'argent et élevage. Ces directives ont été, et continueront d'être, primordiales pour l'élaboration de réponses de qualité grâce à un apprentissage continu et à des échanges constants entre partenaires, y compris les responsables politiques. »

Rein Paulsen, Directeur du Bureau des urgences et de la résilience, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture





Comment utiliser ce manuel

- 14 **Quel est l'objet du manuel LEGS ?**
- 14 **À qui s'adressent les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage ?**
- 15 **Que renferme le manuel LEGS ?**
- 16 **Pourquoi utiliser le manuel LEGS ?**
- 16 **Quelles sont les autres ressources fournies par LEGS ?**



Comment utiliser ce manuel

Quel est l'objet du manuel LEGS ?

Le manuel des *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS – acronyme de l'anglais *Livestock Emergency Guidelines and Standards*) propose des normes minimales et des lignes directrices à utiliser dans les situations d'urgence humanitaire qui ont une incidence sur l'élevage. Il aide à soutenir les moyens d'existence des communautés d'éleveurs touchées par une situation d'urgence. Il donne la priorité aux populations qui vivent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et entend améliorer la qualité des interventions humanitaires dans les situations d'urgence.

Le manuel LEGS renferme des outils concrets de prise de décisions pour planifier une réponse à une situation d'urgence en matière d'élevage. Il propose des normes, des actions clés et des notes d'orientation pour entreprendre des interventions d'urgence dans six domaines techniques : alimentation du bétail, fourniture d'eau, soutien vétérinaire, abris, réduction du cheptel et fourniture de bétail.

Le manuel LEGS souligne l'importance que revêtent la protection des moyens d'existence fondés sur l'élevage lors d'une situation d'urgence et leur reconstitution au lendemain d'une urgence. La programmation fondée sur les moyens d'existence est le premier des huit principes de LEGS que les utilisateurs du manuel sont tenus de suivre.

Tous les conseils du manuel LEGS s'appuient sur un savoir-faire technique et sur de bonnes pratiques fondées sur l'expérience.

À qui s'adressent les *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* ?

LEGS s'adresse avant tout aux personnes qui fournissent une aide d'urgence dans les zones où l'élevage contribue de manière importante aux moyens d'existence des populations. Il peut s'agir de personnes basées dans des communautés sinistrées ; de personnes qui travaillent pour des ONG



nationales ou internationales, au sein des autorités nationales, régionales ou locales, ou pour des agences bilatérales ou multilatérales ; ou encore de travailleurs du secteur privé. Les utilisateurs du manuel pourront aussi être les communautés affectées par la situation d'urgence elles-mêmes. Le manuel utilise le terme « **agences** » pour désigner toutes les entités qui répondent aux situations d'urgence ayant une incidence sur le bétail.

Les conseils de LEGS expliquent clairement comment et pourquoi les situations d'urgence, l'élevage et les moyens d'existence se chevauchent. Le manuel sera donc utile à la fois aux spécialistes de l'élevage et aux travailleurs humanitaires impliqués dans la préparation et la réponse à une situation d'urgence, et le relèvement subséquent. Le manuel est également pertinent pour les bailleurs de fonds, les responsables politiques et d'autres entités dont le financement, les actions et les politiques influencent les interventions en réponse à une situation d'urgence. Il peut également se révéler utile pour les établissements d'enseignement.

Que renferme le manuel LEGS ?

Le manuel LEGS comporte trois chapitres-cadres. Il est important de lire ces chapitres en premier. Le *Chapitre 1* présente LEGS, y compris ses fondements dans Sphère et ses liens avec le Partenariat pour les standards humanitaires (HSP). Le *Chapitre 2* explique les huit principes qui sous-tendent LEGS. Le *Chapitre 3* décrit les outils pratiques requis pour planifier une réponse à une situation d'urgence en matière d'élevage. Ces chapitres-cadres servent de socle aux chapitres suivants, qui portent sur les normes techniques.

Les six chapitres sur les normes techniques (*Chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9*) ont tous la même structure. Il convient de les utiliser pour planifier la réponse à une situation d'urgence, en s'y référant constamment. Ils commencent par identifier pourquoi chaque intervention technique spécifique est importante pour soutenir l'élevage et les moyens d'existence. Puis, ils décrivent brièvement les avantages et les défis associés aux options d'interventions possibles en précisant à quelle phase d'une urgence humanitaire ils s'appliquent le mieux. Les sections portant sur les normes énoncent ensuite :

- Des **normes** – des affirmations qualitatives du minimum qu'il faut atteindre lors d'une situation d'urgence, quel qu'en soit le contexte ;
- Des **actions clés** – des mesures ou des actions concrètes pour atteindre les normes de LEGS ; elles ne sont pas toutes forcément pertinentes dans toutes les situations ;



- Des **notes d'orientation** – à lire en parallèle aux actions clés. Elles expliquent certains problèmes et comment aborder toute difficulté d'ordre pratique rencontrée lors de l'application des normes de LEGS.

Un glossaire qui couvre les termes importants est fourni à la fin du manuel. Les termes qui figurent dans le glossaire sont signalés en couleur la première fois qu'ils apparaissent dans le texte.

Pourquoi utiliser le manuel LEGS ?

Le manuel LEGS explique l'importance critique des biens d'élevage pour nombre de communautés à risque. Il entend faire en sorte que les moyens d'existence fondés sur l'élevage ne soient pas détruits par des interventions bien intentionnées mais inappropriées lors d'une situation d'urgence humanitaire. L'utilisation des outils du manuel LEGS permet de veiller à ce que les réponses aux situations d'urgence en matière d'élevage soient choisies, conçues et mises en œuvre de manière efficace. Les interventions liées à l'élevage les plus appropriées, faisables et opportunes peuvent être identifiées dans les six domaines d'intervention technique de LEGS. Les huit principes de LEGS fournissent une structure d'orientation qui s'applique à tous les contextes et aident les utilisateurs à prendre des décisions appropriées et à appliquer les normes de manière efficace.

Quelles sont les autres ressources fournies par LEGS ?

Cette troisième édition du manuel LEGS est disponible en version papier, sur le site du manuel interactif du Partenariat pour les standards humanitaires, et sous forme de fichier PDF téléchargeable depuis le site web de LEGS (voir www.livestock-emergency.net). Sur le site, le lecteur trouvera également d'autres informations sur LEGS : parmi les ressources disponibles figurent des documents d'information, d'autres outils et des études de cas. Certaines études de cas traitent du processus, c'est-à-dire la façon dont les interventions sont mises en œuvre. D'autres décrivent leur impact : leurs effets sur les moyens d'existence des éleveurs. Le site comporte également des renseignements sur le programme de formation de LEGS et sur la marche à suivre pour s'abonner au bulletin électronique de LEGS.







Chapitre 1 : Présentation de LEGS

- 20 **Quelle est la base de LEGS ?**
- 24 **Quels sont les bêtes, les éleveurs et les biens d'élevage couverts par LEGS ?**
- 27 **Quels sont les objectifs de subsistance de LEGS ?**
- 29 **Comment LEGS définit-il les situations d'urgence et quels sont leurs impacts ?**
- 35 **Quels autres concepts et questions clés sont pertinents pour LEGS ?**
- 39 **Quel est le lien entre LEGS, Sphère et le Partenariat pour les standards humanitaires ?**
- 42 **Quelles sont les sources d'information disponibles qui permettent de mieux comprendre LEGS ?**
- 46 **Quelles sont les autres informations disponibles sur des sujets qui ne sont pas couverts par LEGS ?**



Chapitre 1 : Présentation de LEGS

Aperçu du chapitre

Ce chapitre présente LEGS en répondant aux questions suivantes :

- Quelle est la base de LEGS ?
- Quels sont les bêtes, les éleveurs et les biens d'élevage couverts par LEGS ?
- Quels sont les objectifs de subsistance de LEGS ?
- Comment LEGS définit-il les situations d'urgence et quels sont leurs impacts ?
- Quels autres concepts et questions clés sont pertinents pour LEGS ?
- Quel est le lien entre LEGS, Sphère et le Partenariat pour les standards humanitaires ?
- Quelles sont les sources d'information disponibles qui permettent de mieux comprendre LEGS ?
- Quelles sont les autres informations disponibles sur des sujets qui ne sont pas couverts par LEGS ?

Quelle est la base de LEGS ?

Appui aux moyens d'existence

Il est désormais communément admis que la **réponse** à une situation d'urgence ne doit pas se limiter à sauver des vies mais que l'action humanitaire doit également prendre en compte le maintien des moyens d'existence des **communautés affectées**. Les moyens d'existence sont la façon dont les gens subviennent à leurs propres besoins et à ceux de leur famille ; ils leur permettent de gagner leur vie. Les moyens d'existence sont souvent définis comme les capacités, les ressources, les revenus et les activités nécessaires pour se procurer les produits et services essentiels pour vivre.

L'appui aux moyens d'existence est le socle même de LEGS, et cela ressort clairement du manuel de deux manières. La programmation fondée sur les



moyens d'existence est le premier des principes de LEGS (voir le *Chapitre 2*, ainsi que les *Chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9*, pour leur pertinence par rapport à chaque intervention technique). LEGS suit également une approche fondée sur les moyens d'existence dans la conception des plans de réponse à l'urgence (voir le *Chapitre 3*).

En cas de crise, LEGS soutient les moyens d'existence des communautés d'éleveurs. LEGS apporte ce soutien au travers de la planification et de la mise en œuvre d'**options** de réponse à partir de six domaines d'**intervention** technique : alimentation du bétail, fourniture d'eau, soutien vétérinaire, abris, réduction du cheptel et fourniture de bétail. Ces interventions techniques ciblent les biens d'élevage et s'alignent sur un ou plusieurs des trois objectifs de subsistance de LEGS (voir ci-dessous).

Données probantes

LEGS s'appuie sur les bonnes pratiques **fondées sur des données probantes** recueillies à travers le monde. Dans le cadre de cette base factuelle, il assure un suivi des analyses, des examens et des évaluations de l'impact des interventions liées au bétail et à l'élevage, et il les utilise. Cette troisième édition du manuel LEGS s'appuie sur :

- des recommandations éditoriales qui sont le fruit de cinq documents de réflexion sur des sujets clés et sur le retour d'information obtenu lors des webinaires organisés sur chacun de ces documents ;
- un document de réflexion intitulé « Comment rendre LEGS plus facile à utiliser ? » ;
- des ateliers de consultation organisés au Mali, au Kenya, aux Philippines, en Inde et au Nicaragua ;
- une consultation en ligne sur la deuxième édition du manuel LEGS ;
- l'examen et la mise à jour de la base de données sur les impacts de LEGS (disponible sur le site web de LEGS www.livestock-emergency.net/legs-impact-database) ;
- une consultation publique sur le projet de la troisième édition.

Ces données probantes sont présentées dans le manuel LEGS sous forme :

1. de références et de lectures complémentaires utiles dont la liste est dressée à la fin de chaque chapitre ;
2. d'études de cas à partir d'exemples pratiques provenant du monde entier – signalées dans chaque chapitre et consultables sur le site web de LEGS (<https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).



Droits de l'homme

LEGS adopte une **approche fondée sur les droits** qui entend respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale. Le principal cadre juridique international en matière de droits de l'homme est la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment l'article 1 : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

L'article 25 est particulièrement pertinent pour LEGS car il englobe le droit à l'alimentation. Il stipule que « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux...* ».

Bien-être animal

Les options de réponse de LEGS garantissent le **bien-être animal**. Depuis les deux éditions précédentes du manuel LEGS, les organisations internationales ont affiné leur appréciation de l'importance du bien-être animal, et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) n'a désormais de cesse de le promouvoir activement.

LEGS associe ses interventions techniques à l'un des protocoles d'évaluation du bien-être animal qui se concentrent sur les indicateurs relatifs aux animaux, les cinq domaines du bien-être animal, repris dans l'*encadré 1.1*. Les chapitres techniques du manuel LEGS expliquent comment chaque intervention est liée à ces domaines du bien-être animal.

Encadré 1.1

Les cinq domaines du bien-être animal

1. **Nutrition** – facteurs liés à l'accès des animaux à une nourriture suffisante, équilibrée, variée et non contaminée et à de l'eau fraîche.
2. **Environnement** – facteurs qui procurent le confort à travers la température, le substrat, l'espace, l'air, l'odeur, le bruit et la prévisibilité.
3. **Santé** – facteurs qui permettent une bonne santé grâce à une bonne condition physique et à l'absence de maladie, de blessure ou de handicap.

Voir page suivante



4. **Comportement** – facteurs qui fournissent des défis environnementaux variés, inédits et stimulants par le biais d’apports sensoriels, d’exploration, de recherche de nourriture, de création de liens, de jeu, de retraite, etc.
5. **État mental** – l’état mental de l’animal devrait bénéficier d’états principalement positifs, tels que le plaisir, le confort ou la vitalité tout en réduisant les états négatifs tels que la peur, la frustration, la faim, la douleur ou l’ennui.

Source : <https://www.worldanimalprotection.us/blogs/five-domains-vs-five-freedoms-animal-welfare>

Principes de LEGS

LEGS s’appuie sur huit **principes**. Il s’agit de :

1. soutenir une programmation fondée sur les moyens d’existence ;
2. garantir la participation de la communauté ;
3. réagir au changement climatique et protéger l’environnement ;
4. soutenir la préparation et l’action précoce ;
5. garantir des réponses coordonnées ;
6. soutenir une programmation sensible au genre ;
7. soutenir l’appropriation locale ;
8. s’engager à assurer le suivi, l’évaluation, la redevabilité et l’apprentissage (en anglais MEAL).

Le *Chapitre 2* explique les principes de LEGS et leur application, et chaque chapitre d’intervention technique (*Chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9*) explique comment les interventions prennent en compte ou s’alignent sur les huit principes de LEGS.



Quels sont les bêtes, les éleveurs et les biens d'élevage couverts par LEGS ?

Comment LEGS définit-il le bétail ?

Dans le contexte de LEGS, le terme « bétail » désigne les espèces animales qui soutiennent les **moyens d'existence** et les communautés, surtout dans les **pays à revenu faible ou intermédiaire**. Cela signifie que LEGS se concentre principalement sur les animaux élevés par les pasteurs ou les petits producteurs et non par les grandes entreprises d'élevage commercial. Ces animaux englobent la volaille, les porcins, les ovins et les caprins, les bovins, les camelins, les buffles d'Asie, les lamas, les yacks et les ânes, ainsi que tous les autres animaux qui contribuent aux moyens d'existence des populations. Les animaux qui ne soutiennent pas directement les moyens d'existence, tels que les animaux de compagnie, ne font pas partie des préoccupations premières de LEGS. Toutefois, il est admis que la définition des « animaux de compagnie » varie selon le contexte. LEGS ne couvre pas non plus l'apiculture ou l'aquaculture. Ces types d'élevage sont traités ailleurs (*voir Quelles sont les autres informations disponibles sur des sujets qui ne sont pas couverts par LEGS ?*).

Animaux de travail

Dans les pays touchés par une **crise humanitaire**, les équidés (chevaux, mules et ânes) sont souvent essentiels pour les moyens d'existence. Ces bêtes de somme sont parfois indispensables pour les moyens d'existence des femmes, pour transporter des produits au marché ou pour aller chercher de l'eau. Les chiens peuvent également être des animaux de travail dans certains contextes. Lorsque l'on utilise LEGS pour planifier des réponses aux situations d'urgence, il est nécessaire de tenir compte du rôle joué par les animaux et de l'importance qu'ils revêtent pour les moyens d'existence des communautés affectées.

Les situations d'urgence affectent les animaux de travail de manières spécifiques. En cas de sécheresse, par exemple les ânes, les chameaux et les lamas peuvent devoir travailler beaucoup plus pour aller chercher de l'eau et des provisions dans des endroits de plus en plus éloignés. Dans ces situations, ils ont donc besoin de nourriture supplémentaire pour éviter de perdre des forces. De plus, si un animal de travail meurt, les ménages sont encore plus **à risque**.



LEGS reconnaît aussi tout particulièrement l'importance du bétail qui travaille dans le cadre d'une intervention lors d'une crise humanitaire. Les animaux de travail locaux peuvent être utilisés pour tracter ou transporter des provisions, telles que l'aide alimentaire, lors d'une sécheresse. Ces animaux ont souvent subi, ou subissent, l'impact de la crise, et peuvent donc être traumatisés, blessés ou en mauvais état.

Types d'éleveurs

Dans le monde entier, les animaux jouent un rôle important dans les moyens d'existence des populations, de différentes manières et à des degrés divers, comme le montre l'*encadré 1.2*.

Encadré 1.2

Exemples d'éleveurs dont le bétail contribue aux moyens d'existence

- Les **pasteurs**, qui dépendent fortement de l'élevage
- Les **agropasteurs**, qui vivent à la fois de leurs troupeaux et de leurs cultures, mais dont le bétail constitue souvent le principal bien de subsistance
- Les petits exploitants agricoles qui utilisent des bovins ou des buffles comme bêtes de trait, lorsque le labourage et le fumier sont essentiels à la production agricole
- Les petits éleveurs de vaches, de chèvres, de porcs ou de volaille, par exemple, et qui peuvent dépendre des bêtes de somme pour le transport ; leurs moyens d'existence peuvent être fortement tributaires des animaux qu'ils élèvent, comme source de nutrition et de revenus
- Les prestataires de services, par exemple les propriétaires de charrettes tirées par des lamas, des mules ou des ânes, qui peuvent dépendre totalement de leurs animaux pour leurs revenus
- Les éleveurs urbains et **périurbains** car, en ville, les animaux peuvent souvent contribuer aux moyens d'existence en tant que source supplémentaire de revenus ou de nourriture (certains de ces éleveurs, comme les fournisseurs de lait frais en milieu urbain, sont totalement dépendants de leurs bêtes ; dans les villes, les femmes peuvent également dépendre de l'achat de jeunes chèvres et moutons qu'elles engraisent pour les mettre au marché)



Beaucoup de communautés dépendent à la fois de l'élevage et de l'agriculture pour leurs moyens d'existence. Les Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence (SEADS) suivent un format similaire à LEGS et devraient être consultées parallèlement à LEGS afin de soutenir les communautés de petits exploitants agricoles affectées par des crises humanitaires.

Les moyens d'existence d'autres professions, comme les négociants en bétail et les commerçants, les fournisseurs d'aliments pour animaux, ainsi que les agents de santé animale, dépendent également du bétail et des éleveurs.

Le bétail comme bien de subsistance

Pour les communautés qui utilisent l'élevage dans le cadre de leurs moyens d'existence, le bétail constitue un **bien de subsistance**. LEGS définit les biens de subsistance comme les ressources, les équipements, les compétences, les forces et les relations dont se servent les particuliers et les ménages dans le cadre de leurs moyens d'existence.

Les spécialistes des moyens d'existence classent les biens de subsistance en avoirs sociaux, humains, naturels, financiers ou physiques. Dans les moyens d'existence tributaires de l'élevage, les animaux constituent une sorte de compte bancaire « vivant » : il s'agit des avoirs financiers que les propriétaires peuvent vendre pour se procurer un revenu en cas de besoin ou qu'ils peuvent conserver comme capital financier. En outre, dans de nombreuses communautés, les animaux constituent des biens sociaux importants. Cela signifie qu'ils confèrent un statut à leur propriétaire. Ils peuvent également être échangés ou donnés dans le cadre de relations sociales. Les biens de subsistance humains comprennent la santé, la nutrition et la capacité de travail des personnes (voir l'*encadré 2.1 au Chapitre 2 : Principes de LEGS*). Pour de nombreux ménages ruraux, le bétail joue un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins nutritionnels du ménage et définit leur rôle socioéconomique.

Pour les éleveurs, la mesure dans laquelle ils sont exposés aux impacts d'une situation d'urgence est fortement liée à leurs biens d'élevage. En effet, plus la valeur de leurs biens est élevée, plus leur capacité à faire face aux chocs est grande. Il est donc essentiel de comprendre le rôle que joue le bétail dans les moyens d'existence, et l'impact de la situation d'urgence sur ces biens de subsistance, afin de déterminer dans quelle mesure une réponse fondée sur l'élevage est appropriée.



Le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence* décrit comment utiliser les outils de LEGS pour effectuer une évaluation initiale et comprendre les biens d'élevage et les moyens d'existence. Les interventions non axées sur l'élevage, telles que le soutien aux cultures, l'aide alimentaire et les **transferts monétaires**, peuvent également compléter les réponses fondées sur l'élevage. Elles permettent d'atténuer la pression exercée sur les biens d'élevage à court terme, ce qui favorise le relèvement.

D'autre part, des hommes et des femmes peuvent avoir survécu depuis des générations en tant qu'éleveurs, mais être si gravement touchés par une situation d'urgence que leurs biens s'en trouvent terriblement réduits. Pour eux, l'élevage n'est plus une option. Les situations d'urgence récurrentes ont pour effet d'éroder la capacité et l'enthousiasme des ménages pour l'élevage car les membres de la famille peuvent être dispersés, blessés ou tués, et la main-d'œuvre et les compétences de gestion perdues. Ces ménages peuvent préférer recevoir une aide pour s'établir dans d'autres moyens d'existence.

Quels sont les objectifs de subsistance de LEGS ?

La réponse de LEGS à une situation d'urgence s'appuie sur trois objectifs de subsistance.

Les interventions techniques de LEGS aident les communautés affectées par une crise à :

- 1. obtenir des avantages immédiats** en utilisant les biens d'élevage existants ; et/ou
- 2. protéger les principaux biens d'élevage** ; et/ou
- 3. reconstituer les principaux biens d'élevage.**

Au moment de répondre à une situation d'urgence qui touche les communautés d'éleveurs, les interventions possibles sont évaluées par rapport à ces trois objectifs de subsistance de LEGS. L'intervention technique choisie (fourniture d'eau, fourniture d'abris ou toute autre intervention décrite dans les chapitres techniques) doit permettre de réaliser au moins un des objectifs de subsistance de LEGS. L'introduction de chaque chapitre technique explique son lien avec les objectifs. Le *tableau 1.1* explique de façon plus détaillée le lien entre les objectifs et les interventions techniques.



Tableau 1.1 : Les trois objectifs de subsistance de LEGS et quelques exemples d'interventions

Objectif de subsistance de LEGS	Exemples d'interventions de LEGS
<p>1. Obtenir des avantages immédiats en utilisant les biens d'élevage existants.</p> <p>Fournir une assistance rapide fondée sur les biens d'élevage existants afin de générer des revenus ou de la nourriture en guise d'avantages immédiats.</p>	<p>Réduction du cheptel : La vente ou l'abattage d'animaux à risque ou non commercialisables apporte un soutien financier ou alimentaire aux éleveurs. Cela permet une protection à plus long terme des biens d'élevage restants.</p> <p>.....</p> <p>Alimentation du bétail et fourniture d'eau : Fournir de la nourriture et de l'eau aux animaux productifs peut contribuer à l'amélioration immédiate de la sécurité alimentaire des ménages grâce aux produits de l'élevage.</p>
<p>2. Protéger les principaux biens d'élevage.</p> <p>Maintenir le bétail en vie afin que la production puisse reprendre une fois l'urgence passée.</p>	<p>Soutien vétérinaire : Cette intervention peut avoir un impact positif sur la protection et la reconstitution des biens d'élevage à tous les stades d'une situation d'urgence. Le soutien vétérinaire peut se dérouler parallèlement à d'autres activités (par exemple l'alimentation du bétail, la fourniture d'eau ou de bétail) afin d'accroître la protection des biens.</p> <p>.....</p> <p>Alimentation du bétail : Cette mesure est importante pour protéger les biens d'élevage restants pendant et après une situation d'urgence. En cas de sécheresse, elle peut être complétée par la fourniture d'eau.</p> <p>.....</p> <p>Fourniture d'eau : Cette mesure est importante pour la protection des biens d'élevage restants.</p> <p>.....</p> <p>Abris : Cela répond à une variété de besoins du bétail – protection contre le froid ou la chaleur intenses ; sécurité ; fourniture d'un environnement sain pour le bétail et les humains. Il peut s'agir de mesures préventives (par exemple des abris antisismiques pour le bétail ou l'utilisation de zones surélevées comme protection contre les inondations), ou de mesures de protection des biens d'élevage après une situation d'urgence (par exemple une éruption volcanique).</p>

Voir page suivante



Objectif de subsistance de LEGS	Exemples d'interventions de LEGS
<p>3. Reconstituer les principaux biens d'élevage.</p> <p>Reconstitution des biens lorsque des pertes de bétail ont déjà eu lieu et que la protection des biens n'a pas été possible.</p>	<p>Fourniture de bétail : Il peut s'agir d'aider les éleveurs à reconstituer leurs troupeaux après une situation d'urgence. Il peut aussi s'agir de remplacer un plus petit nombre d'animaux, par exemple des volailles, des petits ruminants ou des animaux de travail, qui contribuent aux moyens d'existence. Cette mesure est appropriée durant la phase de relèvement, une fois que les suites immédiates ont été absorbées et qu'il est possible de faire une évaluation de la perte de biens.</p> <hr/> <p>Alimentation du bétail/eau/abris/soutien vétérinaire : Voir l'objectif 2. Il est nécessaire de poursuivre l'intervention durant la phase de relèvement pour reconstituer et renforcer les biens d'élevage et réduire la vulnérabilité aux situations d'urgence futures.</p>

1

Comment LEGS définit-il les situations d'urgence et quels sont leurs impacts ?

LEGS et le cycle de gestion des risques de catastrophe

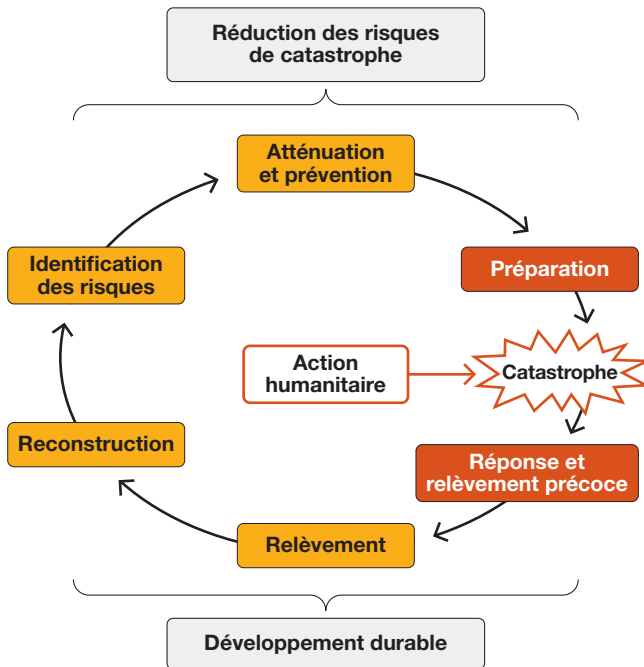
Les crises humanitaires et les **catastrophes** sont associées à des pertes substantielles de vies humaines par rapport à une situation normale, et/ou à des dommages considérables subis par les infrastructures et les biens matériels. Il existe également beaucoup d'**aléas** et de menaces qui ne provoquent pas nécessairement une catastrophe.

Bien qu'il existe une terminologie variée pour décrire les catastrophes et les crises humanitaires, LEGS utilise l'expression « **(situation d')urgence** » pour désigner des situations dans lesquelles un aléa ou une menace dépasse les capacités de la communauté affectée à y faire face. Les communautés plus pauvres sont souvent moins bien préparées et moins résilientes et elles ont une capacité d'adaptation plus faible. D'autres variables qui influencent l'impact d'une situation d'urgence sur une communauté sont son niveau d'exposition à l'aléa et son degré de risque.



Comme les situations d'urgence ont tendance à se répéter, il est utile de les considérer non pas comme des événements ponctuels, mais comme faisant partie d'un cycle. LEGS s'aligne sur le cycle de **gestion des risques de catastrophe** (GRC), qui prend en compte la prévention et la réduction des risques, ainsi que la réduction des pertes dues aux situations d'urgence. Les interventions de LEGS sont largement axées sur la réponse et le relèvement, alors que le cycle de la GRC (voir la *figure 1.1*) souligne également l'importance que revêtent l'identification des risques et la préparation à une situation d'urgence avant qu'elle ne se produise. Parce que LEGS reconnaît le rôle clé que joue la préparation dans ce cycle, cette troisième édition du manuel LEGS inclut des normes relatives à la préparation dans nombre des chapitres techniques, qui sont étayées par le principe de préparation de LEGS (voir le *Principe 4 : Préparation*, au *Chapitre 2*).

Figure 1.1 : Le cycle de gestion des risques de catastrophe



Source : D'après la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)



Types et phases des situations d'urgence selon LEGS

LEGS classe les situations d'urgence en deux types principaux :

1. urgence à développement lent ;
2. urgence à développement rapide.

1

Quand, lors d'une situation d'urgence, il se produit une rupture de l'autorité nationale, par exemple en raison d'un conflit ou de l'instabilité politique, elle est classée comme une **urgence complexe**. Dans les cas de ce type, une crise à développement lent, comme une sécheresse, ou un événement à développement rapide, comme un séisme, peuvent aggraver ces autres facteurs, à tel point qu'une aide à grande échelle est requise pour répondre aux besoins d'un nombre important de personnes touchées. Lorsqu'une crise perdure, elle peut devenir une **urgence de longue durée**, tandis que dans certaines régions, des aléas naturels cycliques peuvent conduire à une **urgence chronique/récurrente**.

Lors de la planification d'une réponse à une situation d'urgence, il est important de savoir clairement de quel type d'urgence il s'agit. Des exemples d'urgences à développement rapide, à développement lent et complexes sont présentés dans le *tableau 1.2*.

Tableau 1.2 : Types et exemples de situations d'urgence

Type d'urgence	Exemples de situation d'urgence
Urgence à développement lent	Sécheresse Hiver rigoureux (par exemple le dzud en Mongolie)
Urgence à développement rapide	Inondation Séisme Éruption volcanique Tempête (ouragan, typhon, cyclone) Incendie (d'origine naturelle ou autre) Certains parasites et certaines maladies des animaux ou des plantes

Voir page suivante



Type d'urgence	Exemples de situation d'urgence
Urgence complexe	Conflit de courte ou de longue durée avec déplacement de personnes
	Association d'un conflit à un autre type d'urgence, comme une sécheresse
	Crises politiques, économiques et sociales
	Flambée de maladie animale transfrontalière ou pandémie superposée à un autre type d'urgence

Pour refléter le fait que les différents types d'urgence nécessitent des interventions à des moments divers, LEGS définit différemment les phases des urgences à développement lent et à développement rapide :

- Pour les urgences à développement lent, les phases de LEGS sont les suivantes : **alerte/alerte/urgence/relèvement** (sur la base du modèle de **gestion du cycle de sécheresse**).
- Pour les urgences à développement rapide, les phases sont les suivantes : **suites immédiates/relèvement précoce/relèvement**.

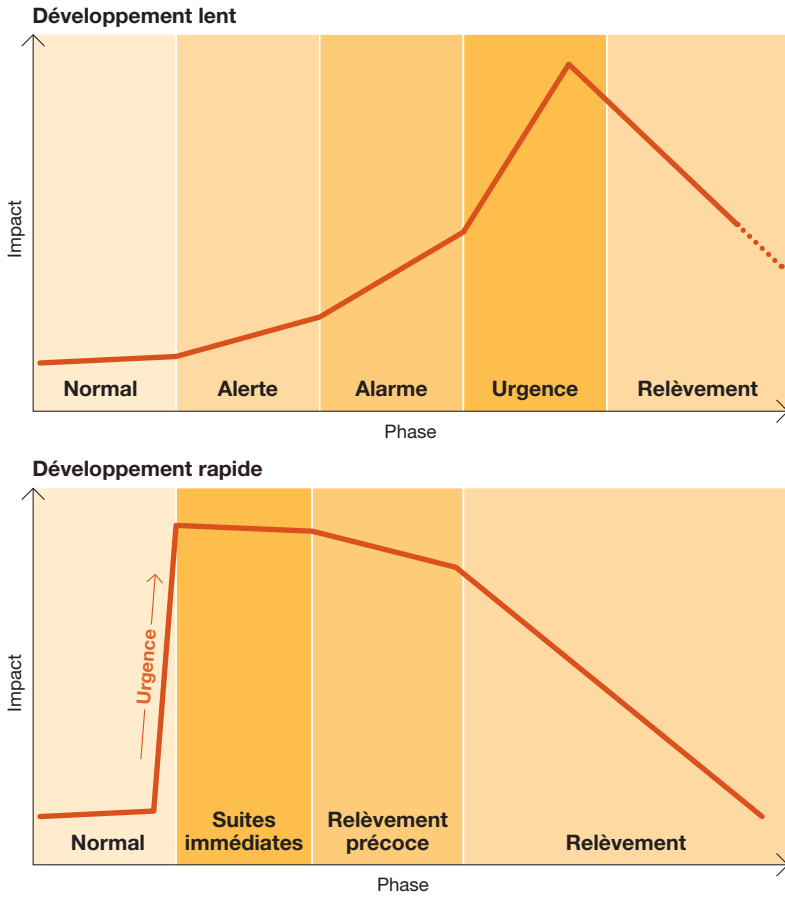
La *figure 1.2* illustre la manière dont ces différentes phases correspondent à l'impact de la crise.

L'approche de LEGS concernant la planification de la réponse à l'urgence (voir *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*) utilise ces différentes phases pour aider à déterminer le calendrier le plus approprié pour l'intervention choisie.

En cas d'urgence complexe ou de longue durée, les phases peuvent être déterminées selon que l'urgence sous-jacente est à développement lent ou rapide. Par exemple, dans une situation d'urgence complexe englobant une sécheresse et une guerre civile, le calendrier des interventions devrait s'aligner sur les phases d'une urgence à développement lent. Dans une situation d'urgence complexe résultant d'un séisme dans un pays touché par un conflit, les phases d'une urgence à développement rapide peuvent se révéler les plus appropriées pour planifier la réponse.



Figure 1.2 : Phases de LEGS pour les urgences à développement lent et à développement rapide





Quelle est l'incidence des urgences sur les éleveurs ?

Les situations d'urgence ont de nombreuses répercussions sur les communautés qui dépendent de l'élevage, comme le montre le *tableau 1.3*.

Tableau 1.3 : Incidence des situations d'urgence sur les animaux et les communautés d'éleveurs

Type d'urgence	Incidence qu'elle peut avoir sur le bétail et les communautés
Urgence à développement lent	<p>La condition physique des animaux se détériore progressivement.</p> <p>Les prix du marché pour les animaux baissent, tandis que les prix de l'alimentation humaine augmentent.</p> <p>Le coût des intrants, comme les aliments pour animaux, augmente.</p> <p>La sécurité alimentaire humaine et la nutrition se dégradent progressivement.</p> <p>À mesure que la situation d'urgence progresse, d'autres animaux meurent.</p> <p>Si les animaux reproducteurs essentiels meurent, le relèvement post-urgence est compromis.</p>
Urgence à développement rapide	<p>La mortalité du bétail (et des êtres humains) est rapide lors de l'événement initial.</p> <p>Les infrastructures (comme les routes et les abris pour le bétail) et les services (comme les services vétérinaires) sont endommagés, et l'approvisionnement en eau et en aliments pour animaux peut être perturbé.</p> <p>Les populations sont déplacées et peuvent être séparées de leurs bêtes.</p> <p>Le manque d'aide lors de l'intervention peut entraîner d'autres conséquences, comme une augmentation du nombre de bêtes qui meurent ou tombent malades.</p>

Voir page suivante



Type d'urgence	Incidence qu'elle peut avoir sur le bétail et les communautés
Urgence complexe	<p>L'accès aux pâturages est réduit.</p> <p>Des groupes armés peuvent voler des animaux.</p> <p>Un conflit peut empêcher l'accès aux services ou aux marchés.</p> <p>Les infrastructures, telles que les réseaux de communication, sont affectées.</p> <p>Les populations et les animaux sont déplacés.</p> <p>Les niveaux d'insécurité alimentaire humaine et de malnutrition sont élevés et perdurent.</p>

1

Quels autres concepts et questions clés sont pertinents pour LEGS ?

LEGS se retrouve dans plusieurs concepts et questions bien établis ou émergents, comme indiqué ci-dessous.

Analyse de la résilience

Les moyens et cadres de subsistance durables ont influencé la réflexion sur le développement au cours de la dernière décennie du XX^e siècle, et les principes de cette approche continuent de sous-tendre LEGS. Le concept de **résilience** s'appuie sur l'approche des moyens d'existence durables. Il vise à intégrer l'impact des situations d'urgence et la nécessité de renforcer la capacité de relèvement. La résilience s'applique de manière égale à différents niveaux : particuliers, ménages, communautés, autorités locales, autorités nationales et écosystèmes. Les organisations définissent la résilience de différentes manières, en fonction de leur mandat. La résilience d'une personne dépend de nombreux facteurs qui influent sur sa capacité à faire face et à s'adapter, notamment son bien-être économique, son éducation, son **genre**, sa santé et son âge.

Le renforcement de la résilience des communautés les aide à se protéger contre l'impact des situations d'urgence futures, et le bétail joue ici un rôle majeur. Par exemple, les ménages des petites exploitations mixtes, qui exploitent à la fois des cultures et du bétail, produisent leur propre fourrage, ce qui réduit le coût des aliments pour animaux/des céréales ; en cas de mauvaise récolte, ils peuvent aussi vendre des bêtes pour leurs besoins de



liquidités. Quant aux pasteurs, ils peuvent augmenter leur cheptel pendant les bonnes années pour se protéger des chocs pendant les mauvaises. Les systèmes d'élevage résilients contribuent également à améliorer les résultats en matière d'alimentation et de nutrition.

Le raisonnement qui sous-tend le concept de résilience s'aligne sur les principes de LEGS et les objectifs de subsistance. Cependant, il n'existe pas encore de données probantes clairement documentées indiquant que les réponses aux situations d'urgence peuvent avoir un impact positif sur la résilience à long terme.

Les nouvelles pandémies et leurs impacts

Une maladie zoonotique, ou **zoonose**, est une infection ou une maladie qui est transmissible des animaux à l'homme. Les zoonoses qui constituent une menace pour la santé humaine à partir du bétail sont bien connues, notamment la maladie du charbon et la rage. La multiplication des contacts entre l'homme et les animaux, et l'interaction entre les espèces sauvages et les animaux d'élevage, peuvent entraîner un risque accru de maladies infectieuses émergentes. LEGS considère les zoonoses dans le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*, dans le cadre de la pratique établie en matière de santé publique vétérinaire. Lors du déplacement de personnes et d'animaux, de nouveaux risques d'infection croisée peuvent apparaître (voir le *Chapitre 7 : Abris*).

Il y a déjà longtemps que les scientifiques reconnaissent le risque de propagation de virus infectieux à partir du bétail, et la possibilité de maladies humaines à l'échelle mondiale, comme une éventuelle pandémie de « grippe aviaire ». Bien que la pandémie due au virus SRAS-CoV-2, à l'origine de la COVID-19, ait très probablement été un cas de propagation de virus à partir d'une espèce sauvage, les éleveurs en ont subi d'importantes conséquences. Les impacts économiques et la perturbation des activités de LEGS en raison de la COVID-19 sont présentés dans le *tableau 1.4*.

Tableau 1.4 : Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les moyens d'existence fondés sur l'élevage et les activités de LEGS

Impact de la pandémie sur le bétail et les éleveurs	
Aliments pour animaux	Dans certains endroits, les conditions de confinement ont entraîné des pénuries d'aliments pour animaux, par exemple pour les vaches laitières.

Voir page suivante



Impact de la pandémie sur le bétail et les éleveurs	
Mouvement du bétail	Les restrictions imposées sur les mouvements à l'échelle nationale et internationale (fermeture des frontières) ont empêché les pasteurs de déplacer leurs troupeaux pour les mettre en pâture ou les mener au marché.
Fermeture des marchés	L'absence de marchés a réduit les revenus des éleveurs. Le transport et la vente des produits de l'élevage (œufs, lait) sont devenus difficiles. On a observé des pénuries d'intrants pour le bétail.
Services vétérinaires	Dans certains endroits, les restrictions liées à la pandémie ont perturbé la distribution des vaccins par les pouvoirs publics.
Les impacts de la pandémie sur les activités de LEGS	
Formation de LEGS	La formation est passée d'une formation en présentiel à une formation en ligne.
Analyse participative de LEGS (évaluation initiale, identification de la réponse, MEAL)	Accès aux communautés réduit ou bloqué. La prudence était de mise lors de l'utilisation de techniques susceptibles de réduire la distanciation sociale.

Le bétail et le changement climatique : débats mondiaux

Un grand nombre de recherches et d'analyses ayant trait au changement climatique mondial montrent que le bétail est une source importante de gaz à effet de serre. Ce constat est à l'origine de débats politiques de haut niveau sur l'avenir de la production animale et des systèmes alimentaires humains. L'une des principales positions politiques est que, à l'échelle mondiale, les systèmes alimentaires humains devraient être à base de plantes avec une consommation beaucoup plus faible, voire nulle, d'aliments d'origine animale. Ces débats influencent les politiques d'aide internationale, notamment dans quelle mesure les systèmes d'élevage devraient être soutenus. Ces mêmes débats se retrouvent également dans l'aide humanitaire.



LEGS reconnaît l'importance cruciale du changement climatique mondial et le besoin impérieux de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, il considère comme tout à fait approprié le soutien lié à l'élevage apporté aux éleveurs pauvres et à risque affectés par des crises humanitaires. Les débats politiques s'appuient presque exclusivement sur des données provenant de systèmes de production animale commercialisée à grande échelle, qui ne font pas partie des préoccupations de LEGS (voir le *Principe 3 : Changement climatique et environnement au Chapitre 2*).

RAM

La résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue un problème clé émergent. Elle est souvent associée à une utilisation excessive et abusive d'antibiotiques dans le cadre de l'intensification de la production animale et à des ventes non réglementées. Lorsque des antibiotiques sont fournis dans le cadre d'interventions en réponse à une situation d'urgence, LEGS recommande de tout mettre en œuvre pour veiller à ce qu'ils soient utilisés correctement pour réduire la RAM.

Une seule santé

L'approche **Une seule santé** regroupe trois thèmes : la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. Ces sujets sont parfois examinés séparément mais ils sont inextricablement liés. Les menaces qui pèsent sur ces systèmes interconnectés comprennent la croissance démographique, l'exploitation des ressources naturelles, le développement de grandes infrastructures, ainsi que l'intensification et l'expansion de la production animale. Les risques proviennent également de l'augmentation des mouvements mondiaux des êtres humains, des animaux (y compris des animaux sauvages) et des produits d'origine animale.

Il y a déjà longtemps que la santé publique vétérinaire étudie les liens entre les personnes, les animaux et l'environnement. Nombre des approches de prévention des zoonoses, anciennes comme actuelles, couvrent de multiples aspects de la transmission des maladies et des risques associés. Par ailleurs, l'approche « Une seule santé » est de plus en plus acceptée. Dans le contexte de la réponse à une situation d'urgence, les preuves de l'impact positif de cette approche sur les moyens d'existence sont limitées. Néanmoins, LEGS recommande aux **agences** d'envisager comment réduire le risque d'exposition du public aux maladies d'origine animale dans les contextes d'urgence.



Le nexus humanitaire-développement-paix

Le nombre des urgences complexes, qui se caractérisent par une instabilité politique grave et généralisée et des conflits associés, ne cesse d'augmenter. Une part relativement élevée du financement humanitaire est désormais consacrée aux urgences complexes. Des aléas météorologiques défavorables et plus fréquents, comme la sécheresse ou les tempêtes violentes, affectent les populations à risque plus fréquemment qu'auparavant et peuvent aggraver ces urgences complexes.

L'approche selon le nexus humanitaire-développement-paix cherche à répondre aux urgences complexes en coordonnant les efforts déployés par les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix dans le cadre de la réponse. Pour LEGS, répondre aux crises humanitaires complexes suppose de reconnaître les liens entre les besoins immédiats et à long terme, ainsi que la nécessité d'une bonne coordination (voir le *Principe 5 : Réponses coordonnées*, au *Chapitre 2*).

Assurance du bétail

Les régimes d'assurance du bétail indexée s'inscrivent en complément de LEGS dans la mesure où les indemnisations visent à protéger les biens d'élevage par l'alimentation du bétail, la fourniture d'eau, d'abris, etc. Bien que ces régimes suscitent un intérêt croissant, les titulaires d'une police d'assurance ne représentent qu'un très faible pourcentage du nombre total d'éleveurs dans les pays où ces régimes sont en place. La plupart des communautés affectées par une crise visée par LEGS ne font pas partie des priorités des compagnies d'assurance. Il n'y a pas encore assez de recherches sur l'impact de l'assurance du bétail sur les moyens d'existence pour permettre à LEGS de formuler des conseils en la matière.

Quel est le lien entre LEGS, Sphère et le Partenariat pour les standards humanitaires ?

Créé en 1997, Sphère a élaboré des standards minimums mondiaux pour les réponses humanitaires, dans le but d'améliorer la qualité et la redevabilité de l'action humanitaire. Ces standards minimums sont présentés dans le manuel Sphère, dont la quatrième édition a été publiée en 2018. Sphère se concentre sur les éléments fondamentaux des réponses humanitaires. Il repose sur une base juridique et un solide cadre fondé sur les droits.



Les fondements de Sphère sont la **Charte humanitaire**, les **Principes de protection** et la **Norme humanitaire fondamentale** de qualité et de redevabilité.

La première édition de LEGS a été publiée en 2009. Depuis lors, LEGS s'aligne étroitement sur les fondements humanitaires du manuel Sphère, y compris ses orientations en matière de protection humaine. L'utilisation de LEGS suppose un engagement envers ses fondements dans Sphère, avec des implications importantes pour la conception et la mise en œuvre de la réponse. Cet engagement affecte également le suivi, l'évaluation d'impact et la redevabilité des interventions liées à l'élevage, quel que soit le type d'urgence (voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*).

LEGS est l'un des membres fondateurs du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP), une collaboration entre les initiatives de normes qui a vu le jour en 2016. Sphère sert de socle à toutes les initiatives de normes qui composent le HSP, lequel englobe actuellement :

- le manuel Sphère ;
- les Normes minimales pour la gestion des camps ;
- les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ;
- les Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- les Normes minimales pour l'éducation ;
- les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage ;
- les Normes minimales pour le relèvement économique ;
- la Norme minimale pour l'analyse de marché ;
- les Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence ;
- l'Alliance CHS (membre associé du HSP et cofondateur de la Norme humanitaire fondamentale).



Encadré 1.3

L'engagement de LEGS envers le HSP

La Charte humanitaire

La Charte humanitaire représente un engagement de la part des agences à observer des principes humanitaires et à être tenues responsables de leurs activités. La Charte comprend trois sources de droit international : le droit relatif aux droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire. Elle comprend également deux principes moraux fondamentaux, le principe de l'humanité et le principe de primauté de l'impératif humanitaire. La Charte humanitaire propose que les agences humanitaires reconnaissent trois droits : le droit de vivre dans la dignité ; le droit de recevoir une aide humanitaire ; et le droit à la protection et à la sécurité.

L'engagement de LEGS envers la Charte humanitaire se reflète dans son fondement sur les droits de l'homme et dans son plaidoyer en faveur d'une assistance et d'une protection humanitaires qui garantissent l'**inclusion**. LEGS reconnaît les groupes sociaux marginalisés dans les zones affectées par une crise et il répond à leurs besoins. Il peut s'agir d'enfants (en particulier les enfants séparés, non accompagnés ou orphelins), de femmes, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou de groupes marginalisés en raison de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur caste ou de leur identité de genre (voir également le *Principe 2 : Participation de la communauté au Chapitre 2*).

Principes de protection

Les agences qui répondent aux situations d'urgence doivent s'assurer que leurs interventions n'aggravent pas les risques pour les communautés affectées. Pour ce faire, elles suivent les quatre Principes de protection décrits en détail dans le manuel Sphère :

- renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices supplémentaires ;
- garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, correspondant à leurs besoins et fournie sans discrimination ;

Voir page suivante



- aider les personnes à se remettre des effets physiques et psychologiques de menaces de violence ou de réels actes de violence, de coercition ou de privations délibérées ;
- aider les personnes à faire valoir leurs droits.

Voir le *Chapitre 2, Annexe 2.1*, pour savoir comment LEGS soutient les Principes de protection.

Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité

Toutes les initiatives du HSP cherchent à améliorer la qualité et la redevabilité des interventions dans les situations d'urgence. Pour ce faire, elles adhèrent à la **Norme humanitaire fondamentale** de qualité et de redevabilité (CHS) et à ses neuf engagements. Chaque engagement comporte un critère de qualité, des actions clés et des responsabilités organisationnelles.

L'engagement envers la CHS est pris au niveau organisationnel. Par conséquent, c'est un engagement qui s'applique à tous les types de réponses humanitaires, y compris les réponses liées à l'élevage que soutient une organisation. L'évaluation de la redevabilité des réponses liées à l'élevage s'inscrit donc dans les critères de qualité et les engagements génériques de la CHS. L'alignement de LEGS sur la CHS est démontré par la mise en œuvre des principes de LEGS (voir le *Chapitre 2*).

Les composantes spécifiques de la manière dont les principes de LEGS soutiennent les engagements de la CHS sont résumées dans l'*Annexe 2.2*.

Quelles sont les sources d'information disponibles qui permettent de mieux comprendre LEGS ?

Conseils pratiques pour la réalisation des interventions techniques de LEGS

LEGS vise à améliorer la qualité et la redevabilité des interventions d'urgence en matière d'élevage. Il y parvient en proposant des normes et des conseils pour soutenir les bonnes pratiques et la prise de décisions fondées sur l'expérience. LEGS ne donne toutefois pas d'informations détaillées sur la



manière de mettre en œuvre les interventions fondées sur l'élevage, ni sur les mécanismes nationaux de réponse à une situation d'urgence, ni sur la manière d'accéder à un financement pour répondre à une situation d'urgence.

En 2016, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié un manuel pratique sur la manière de mener à bien des interventions fondées sur l'élevage en situation d'urgence. Ce manuel s'inscrit en complément de LEGS.

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf>

Chacun des chapitres techniques du manuel LEGS (*Chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9*) fait référence au contenu pratique pertinent du manuel de la FAO. La liste de lectures complémentaires à la fin de chaque chapitre technique de LEGS suggère aussi d'autres sources de conseils pratiques.

Bien-être animal

Organisation mondiale de la santé animale (sans date) *Ce que nous faisons : Bien-être animal*. Voir <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/>

Les recommandations relatives au bien-être animal figurent dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OMSA (voir le lien ci-dessus). Beaucoup d'organisations nationales produisent et diffusent des normes et lignes directrices sur le bien-être animal. Par exemple : <https://science.rspca.org.uk/sciencegroup/farmanimals/standards>

Moyens d'existence durables

Il existe un grand nombre de publications sur les moyens d'existence durables, notamment :

Chambers R. and Conway, G. (1991) *Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century*, IDS Discussion Paper no. 296, <https://www.ids.ac.uk/publications/sustainable-rural-livelihoods-practical-concepts-for-the-21st-century/>



DFID (1999) *Sustainable livelihoods guidance sheets*, DFID 1999–2001, <https://www.livelihoodscentre.org/documents/114097690/114438878/Sustainable+livelihoods+guidance+sheets.pdf/594e5ea6-99a9-2a4e-f288-cbb4ae4bea8b?t=1569512091877>

Levine S (2014) *How to study livelihoods: bringing a sustainable livelihoods framework to life*, Working Paper 22, Secure Livelihoods Consortium, <https://securelivelihoods.org/wp-content/uploads/How-to-study-livelihoods-Bringing-a-sustainable-livelihoods-framework-to-life.pdf>

Serrat O (2008) *The sustainable livelihoods approach*, ADB Knowledge Solutions paper, <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/27638/sustainable-livelihoods-approach.pdf>

Pandémies

Les publications suivantes prodiguent des conseils sur la programmation en matière d'élevage dans le contexte d'une pandémie :

Catley, A (2020) *COVID-19, élevage et moyens d'existence : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS), <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2021/02/LEGS-Discussion-Paper-FRENCH-COVID-19-single-pages.pdf>

FAO (2020a) *Guidelines to mitigate the impact of the COVID-19 pandemic on livestock production and animal health*, <https://www.fao.org/in-action/kore/publications/publications-details/en/c/1277631/>

FAO (2020b) *Guidance note: risk communication and community engagement. Coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic*, <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/en/c/1306987/>

Global Food Security Cluster (2020) *Guidance for emergency livestock actions in the context of COVID-19: addressing emerging needs related to the pandemic and reprogramming on-going critical activities*, <https://fscluster.org/coronavirus/document/guidance-emergency-livestock-actions>

LEGS (2020) *Réponse au COVID-19 : Note d'orientation de LEGS (LEGS)*, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/04/REPNSE-AU-COVID-19-NOTE-D'ORIENTATION-DE-LEGS-28-Avril-2020doc.pdf>



Médicaments vétérinaires et résistance aux antimicrobiens

S'appuyant sur les expériences et les conclusions du projet de recherche opérationnelle de LEGS, ce document de travail examine les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement et le problème mondial de la RAM :

Hufnagel, H (2020) *La qualité des produits pharmaceutiques vétérinaires : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS), <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/12/La-qualite-des-produits-pharmaceutiques-veterinaires.pdf>

Hufnagel, H. (2022) *La qualité des produits pharmaceutiques vétérinaires : Résumé technique de LEGS* (LEGS), https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2022/12/LEGS_2219_Quality_Veterinary_Pharma_V4_FR.pdf

Partenariat pour les standards humanitaires

Le Partenariat pour les standards humanitaires englobe actuellement Sphère et neuf autres initiatives.

Le manuel Sphère, Association Sphère, <https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>

Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE), The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, <https://practicalactionpublishing.com/book/2519/standards-minimums-pour-la-protection-de-lenfance-dans-laction-humanitaire>

Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS), <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2012/01/LEGS-2nd-edition-francais-locked.pdf>

Normes minimales pour le relèvement économique (MERS), SEEP Network, <https://practicalactionpublishing.com/book/1514/normes-minimales-pour-le-relevement-economique-3rd-edition>

Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement, Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), https://inee.org/sites/default/files/resources/INEE_Minimum_Standards_Handbook_2010%28HSP%29_FR.pdf

Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA), CALP Network, <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/criteres-minimaux-danalyse-de-marche-en-situation-durgence/>



Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées, Age and Disability Capacity Programme (ADCAP), <https://www.helpage.org/what-we-do/emergencies/adcap-age-and-disability-capacity-building-programme/>

Normes minimales pour la gestion des camps, Groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps (CCCM), <https://handbook.hspstandards.org/fr/camp/#ch001>

Standards for Supporting Crop-related Livelihoods in Emergencies (SEADS), <https://seads-standards.org/>

Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS), CHS Alliance (membre associé du HSP et co-curateur de la CHS), https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS_French.pdf

Quelles sont les autres informations disponibles sur des sujets qui ne sont pas couverts par LEGS ?

Guides d'urgence sur les maladies animales

LEGS ne couvre pas les réponses aux épidémies de maladies animales, même si celles-ci peuvent fortement perturber les moyens d'existence fondés sur l'élevage. Des conseils détaillés sont disponibles à ce sujet auprès d'autres sources. LEGS ne couvre pas non plus la lutte contre les maladies animales transfrontalières. Il existe d'autres lignes directrices acceptées au niveau international qui traitent spécifiquement de ce sujet.

Organisation mondiale de la santé animale (OMSA/OIE) (2021) *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

Guides tirés du Système de prévention des situations d'urgence liées à la santé animale de la FAO (EMPRES-i), <https://empres-i.apps.fao.org/>

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) produit des guides consacrés à des maladies spécifiques, par exemple :

Tuppurainen, E., Alexandrov, T. and Beltrán-Alcrudo, D. (2017) 'Lumpy Skin Disease: A Field Manual for Veterinarians', *FAO Animal Production and Health Manual No. 20*, FAO, Rome, <https://www.fao.org/3/i7330e/i7330e.pdf>



FAO et OMSA/OIE (2020) *Contrôle mondial de la peste porcine africaine : une initiative du GF-TADs, 2020-2025*. Paris, <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA9164FR/>

Aquaculture et apiculture

LEGS ne couvre pas l'aquaculture ou l'apiculture, mais la FAO fournit les orientations suivantes :

Cattermoul, B., Brown, D. and Poulain, F. (eds) (2014) *Fisheries and aquaculture emergency response guidance*, FAO, Rome, <https://www.fao.org/3/i3432e/i3432e.pdf>

FAO, IZSLT, Apimondia and CAAS (2021) *Good beekeeping practices for sustainable apiculture*, FAO Animal Production and Health Guidelines No. 25, Rome, <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb5353en>

Animaux de compagnie

LEGS se concentre sur les crises humanitaires et les moyens d'existence, et ne couvre donc pas explicitement les animaux de compagnie. Toutefois, nombre de normes et notes d'orientation de LEGS s'appliquent également aux animaux de compagnie. Des liens vers d'autres ressources qui traitent des animaux de compagnie dans les situations d'urgence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.nal.usda.gov/legacy/awic/disaster-planning>

Assurance du bétail

Aklilu, Y. (2020) *Assurance du bétail : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage*, LEGS, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2021/01/LEGS-Disucssion-Paper-FRENCH-Insurance-single-pages.pdf>

Voir aussi les études de cas traitant des interventions d'urgence fondées sur les moyens d'existence à l'adresse suivante : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>





Chapitre 2 :

Principes de LEGS

- 50 Introduction
- 52 **Principe 1 : Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence**
- 55 **Principe 2 : Garantir la participation de la communauté**
- 59 **Principe 3 : Réagir au changement climatique et protéger l'environnement**
- 62 **Principe 4 : Soutenir la préparation et l'action précoce**
- 64 **Principe 5 : Garantir des réponses coordonnées**
- 67 **Principe 6 : Soutenir une programmation sensible au genre**
- 69 **Principe 7 : Soutenir l'appropriation locale**
- 71 **Principe 8 : S'engager à assurer le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (MEAL)**

- 75 **Annexe 2.1 : Alignement de LEGS sur les Principes de protection de Sphère**
- 76 **Annexe 2.2 : Comment les principes de LEGS soutiennent-ils les engagements de la Norme humanitaire fondamentale ?**
- 79 **Références et lectures complémentaires**



Chapitre 2 : Principes de LEGS

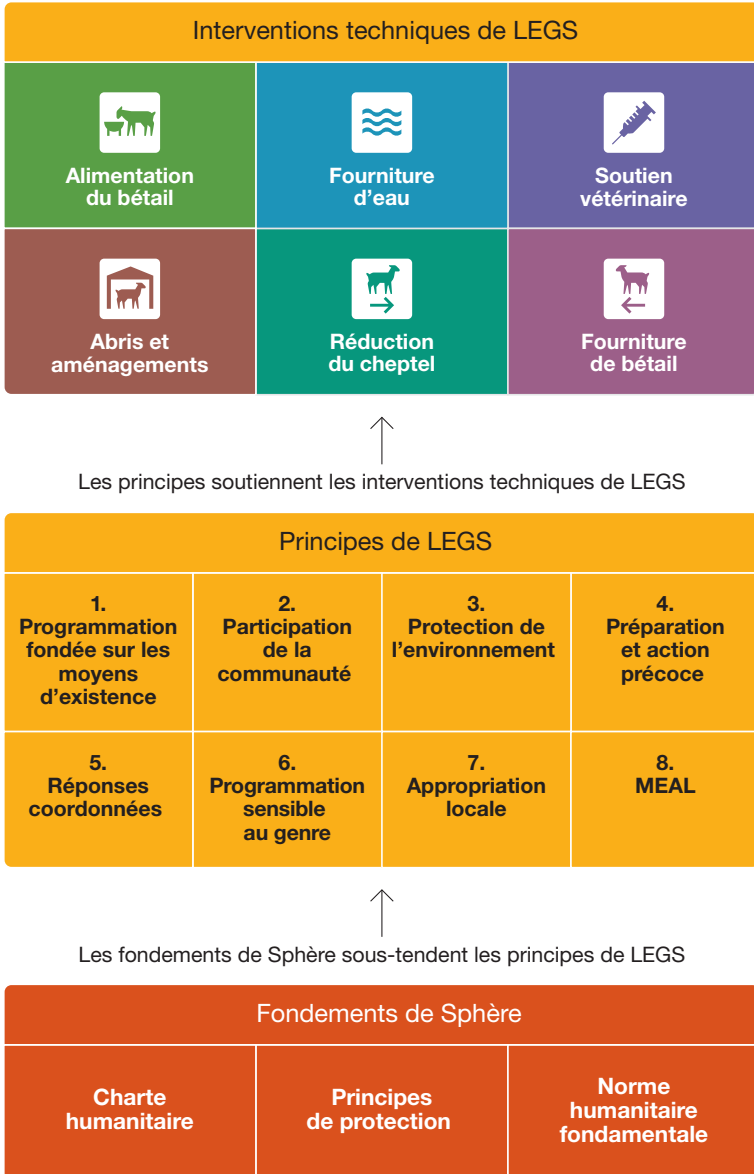
Introduction

Ce chapitre décrit les huit principes de LEGS. Les principes de LEGS sont fondés sur des données probantes ou issus de nombreuses années d'expérience de mise en œuvre et d'évaluations associées. Ils tiennent également compte des examens et de l'expérience des praticiens. Les principes de LEGS s'inscrivent en complément des fondements de Sphère. Ils couvrent les questions fondamentales et les méthodes de travail qui constituent le socle d'interventions efficaces en matière d'élevage lors de crises humanitaires (voir la *figure 2.1*). Les *Annexes 2.1* et *2.2* montrent en quoi les principes de LEGS sont liés aux Principes de protection de Sphère et à la Norme humanitaire fondamentale (CHS).

Les principes de LEGS s'appliquent à tous les contextes humanitaires et à toutes les interventions techniques de LEGS ; toutefois, l'application pratique de chaque principe variera en fonction du contexte. L'aide humanitaire suppose la gestion de dilemmes, et même si une agence comprend bien un principe et s'engage à le respecter, des questions d'ordre politique, sécuritaire ou contextuel peuvent néanmoins influencer sur l'application pratique de ce principe. Les **agences** de mise en œuvre devraient appliquer tous les principes de LEGS lors des interventions d'urgence. Elles devraient également les appliquer à leurs méthodes de travail et à leurs structures internes.



Figure 2.1 : Les fondements de Sphère, les principes de LEGS et les interventions techniques de LEGS





Principe 1 : Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence

Les avantages de la programmation de l'élevage fondée sur les moyens d'existence

Le principe de LEGS qui prône le soutien d'une programmation fondée sur les moyens d'existence s'aligne sur l'objectif humanitaire général consistant à « sauver des vies et des moyens d'existence ». Il reconnaît que l'intervention humanitaire devrait englober des efforts visant à protéger les **moyens d'existence** des populations et à soutenir le relèvement au lendemain d'une situation d'urgence. La programmation fondée sur les moyens d'existence recommandée par LEGS est également conforme à l'approche fondée sur les droits prônée dans les chapitres fondamentaux de Sphère. Au sein des communautés où le bétail est une source de nourriture et de revenus, les éleveurs ont le droit de bénéficier d'une aide d'urgence pour protéger et reconstituer leur cheptel.

Pour les éleveurs confrontés à une situation d'urgence, les principales façons dont le bétail contribue aux moyens d'existence sont résumées dans l'*encadré 2.1*. Les deux principaux facteurs qui déterminent la capacité des populations à survivre à une situation d'urgence sont leur capital financier et leurs réseaux sociaux. Dans ce contexte, le bétail fournit des types clés de capital financier et joue un rôle important dans la cohésion sociale au sein des communautés rurales.

Encadré 2.1

Bétail et biens de subsistance dans les situations d'urgence

Bétail et capital financier

Dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, le bétail est à la fois une source de liquidités et une forme d'épargne financière au sein des communautés rurales. Le revenu tiré de la vente de bêtes ou de produits de l'élevage peut représenter une part importante du revenu total d'un ménage. De même, le bétail peut constituer le type d'épargne financière le plus important. Il permet à la fois d'accroître l'épargne (grâce à la reproduction du bétail) et de disposer d'un actif disponible

Voir page suivante



suffisamment flexible pour répondre aux besoins de revenus du ménage, y compris en période de stress. Les animaux de travail apportent également des avantages économiques majeurs, en permettant par exemple de labourer les terres ou de transporter des marchandises jusqu'aux marchés.

Bétail et capital social

Lors d'une situation d'urgence, la survie des populations peut dépendre de leur capacité à obtenir de l'aide de leurs proches et de leurs amis. Dans les communautés rurales, les systèmes locaux de soutien social reposent souvent considérablement sur des transactions fondées sur l'élevage, comme les prêts ou les dons de bêtes ou de produits de l'élevage. Ces systèmes s'appliquent en temps normal, lors d'une situation d'urgence et dans le cadre du relèvement après une urgence. Les communautés pastorales et agropastorales disposent de systèmes sophistiqués pour reconstituer le cheptel des ménages qui ont perdu des animaux en raison d'une sécheresse, d'une épidémie ou d'un autre événement.

Bétail et capital humain

Les cadres des moyens d'existence désignent généralement comme « capital humain » l'état de santé, le niveau d'instruction et la capacité à travailler d'un ménage. Les aliments d'origine animale, tels que le lait et les œufs, ont une valeur nutritionnelle très élevée et sont tout particulièrement importants pour les jeunes enfants, ainsi que pour les femmes enceintes et allaitantes. Chez les enfants, ces aliments contribuent à la croissance physique et cognitive. La consommation directe d'aliments d'origine animale provenant du bétail que possèdent les ménages plus pauvres peut être le seul moyen pour eux de se permettre d'accéder à ces aliments.

Il convient d'employer des approches participatives pour identifier les options permettant de soutenir le bétail en situation d'urgence (voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*). Lorsque c'est le cas, les éleveurs donnent généralement la priorité aux interventions de LEGS qui conduisent à une ou plusieurs des contributions aux moyens d'existence présentées dans l'*encadré 2.1*. Ils se concentrent en particulier sur la protection des biens d'élevage essentiels. Ces contributions aux moyens d'existence sont également reflétées dans les objectifs de subsistance de LEGS.



Les interventions techniques de LEGS soutiennent les communautés affectées par une crise pour :

- 1. obtenir des avantages immédiats en utilisant les biens d'élevage existants ; et/ou**
- 2. protéger les principaux biens d'élevage ; et/ou**
- 3. reconstituer les principaux biens d'élevage.**

Programmation fondée sur les moyens d'existence, et services et marchés locaux

L'approche fondée sur les moyens d'existence recommandée par LEGS protège le bétail en tant que bien de subsistance essentiel. Elle vise également à soutenir les services, les marchés et les systèmes dont les éleveurs ont besoin pour se relever après une urgence. Cette approche tient compte des leçons tirées des expériences négatives liées à la distribution gratuite de médicaments, d'aliments et autres intrants pour le bétail par des organisations non gouvernementales (ONG) et les pouvoirs publics lors de situations d'urgence. Les intrants gratuits peuvent fragiliser les acteurs locaux du secteur privé, perturber les systèmes de marché locaux ou encore introduire des produits inappropriés. Plutôt que de travailler en vase clos, loin des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires privés, des fournisseurs d'aliments pour animaux et des négociants, LEGS recommande d'inclure ces opérateurs. Ainsi, ils peuvent prendre part à la conception et à la mise en œuvre des interventions techniques de LEGS. Des conseils plus précis sont donnés dans les chapitres techniques de LEGS.

Programmation fondée sur les moyens d'existence et aide humanitaire versus aide au développement

Lorsque l'on travaille avec le secteur privé ou les pouvoirs publics sur des interventions techniques de LEGS, il est important de faire une distinction entre les types de soutien. Il peut s'agir du soutien qui est essentiel lors d'une situation d'urgence ou dans la phase qui suit immédiatement la situation d'urgence pour protéger ou reconstituer les biens d'élevage. D'autres types de soutien concernent des activités de développement à long terme. Il faut établir cette distinction pour éviter la redirection des ressources humanitaires vers les travaux de développement. Elle est conforme à l'engagement 9 de la CHS sur l'utilisation efficace, performante et éthique des ressources (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS* et l'*Annexe 2.2*, qui montre en quoi les principes de LEGS sont liés à la CHS).



D'un point de vue humanitaire, cette distinction signifie souvent qu'il faut surtout mettre l'accent sur les besoins fondamentaux du bétail, tels que l'alimentation, l'eau et les soins vétérinaires cliniques. Cela concerne les fournisseurs d'intrants et les prestataires de services associés. Le soutien aux systèmes, tels que la surveillance des maladies, et la prise en compte des contraintes politiques et institutionnelles complexes et à long terme qui entravent le développement de l'élevage revêtent une priorité moindre. Ces questions devraient être traitées pendant les périodes dites « normales », en dehors des situations d'urgence. Le recours à l'évaluation participative des besoins et à la conception d'une intervention avec les communautés et les prestataires de services locaux est un moyen concret d'identifier et de hiérarchiser selon leur priorité les types de soutien humanitaire lié à l'élevage par opposition aux besoins de développement.

Il n'est pas toujours facile de faire une distinction claire entre les priorités humanitaires et celles ayant trait au développement. Dans les situations d'urgence complexes, les programmes humanitaires peuvent s'inscrire dans la durée. Au fil du temps, les professionnels de l'élevage demanderont généralement un soutien pour la surveillance des maladies, la santé publique vétérinaire ou d'autres activités du secteur public, telles que la réforme des politiques ou des réglementations. La mesure dans laquelle il est justifié d'utiliser des ressources humanitaires pour ces activités dépend du contexte (notamment de la question de savoir si les besoins fondamentaux du bétail, tels que les aliments pour animaux, l'eau et les soins vétérinaires cliniques, sont d'ores et déjà satisfaits).

Principe 2 : Garantir la participation de la communauté

Participation de la communauté aux projets d'élevage en situation d'urgence

La participation des communautés est un aspect fondamental d'une aide humanitaire efficace et éthique. Elle est directement liée au premier principe de la Charte humanitaire, ainsi qu'aux engagements et aux critères de qualité de la CHS (voir l'*Annexe 2.2*). La participation de la communauté est impérative pour respecter les Principes de protection de Sphère. Elle est également requise, par exemple, pour faire en sorte que les interventions ne causent aucun préjudice et n'exposent pas les personnes à des risques de violence ou d'abus (voir l'*encadré 1.3* du *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*).



Dans les interventions liées à l'élevage en situation d'urgence, il y a déjà longtemps que les agences travaillent en étroite collaboration avec les communautés pour concevoir et mettre en œuvre des interventions. Il existe également un ensemble de données probantes qui montrent les liens entre la qualité de la participation communautaire et les impacts sur les moyens d'existence. La participation comprend le respect du savoir autochtone sur l'environnement local et la gestion des pâturages, les techniques d'élevage et les maladies du bétail, ainsi que les réseaux et les systèmes sociaux coutumiers qui dépendent des transactions animales. Ce savoir présente une valeur pratique considérable au moment d'identifier les interventions les plus appropriées à la situation d'urgence. Il est particulièrement pertinent dans les communautés où le bétail occupe une place centrale dans l'économie des ménages.

L'intégration du savoir autochtone relatif à la production animale et aux maladies du bétail est également cruciale lorsque les statistiques et les données en la matière ne sont pas disponibles ou sont dépassées. Souvent, les communautés rurales isolées et marginalisées fortement tributaires du bétail ne disposent que de données limitées sur les questions relatives à l'élevage. Les institutions et les chefs coutumiers locaux peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation et l'organisation des éleveurs à des fins de dialogue et pour organiser des réunions lors desquelles les besoins sont identifiés et hiérarchisés, et des interventions appropriées conçues.

Garantir la participation active de la communauté

Les agences qui prennent part aux interventions liées à l'élevage en situation d'urgence ont souvent recours à des approches participatives. Malgré cela, la notion de « participation communautaire » et les types de participation qui peuvent être efficaces dans les contextes humanitaires peuvent être compris de différentes façons. LEGS recommande aux agences de viser une **participation active** (voir le *tableau 2.1*), car il a été démontré qu'elle était réalisable dans les contextes de situations d'urgence liées à l'élevage. Elle est également associée à des avantages importants sur le plan des moyens d'existence. Les éleveurs devraient participer à toutes les étapes du cycle du projet : évaluation initiale, conception, planification, mise en œuvre et également suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL).

Dans le cadre d'une participation communautaire active, il est important de prendre en compte différents groupes sociaux, ethniques et de richesse au sein des communautés. L'utilisation et la possession de bêtes varient souvent en fonction de la richesse, du genre, de l'âge ou d'autres facteurs.



L'identification, la conception et la mise en œuvre efficaces d'interventions en matière d'élevage nécessitent donc la participation spécifique de groupes marginalisés ou à risque qui possèdent du bétail. Elles devraient également inclure des groupes marginalisés ou à risque qui bénéficient d'un accès au bétail ou aux produits de l'élevage. Parmi ces groupes peuvent figurer les ménages dirigés par des femmes, les **personnes déplacées à l'intérieur de leur pays** (PDIP), les réfugiés ou les communautés apatrides.

L'évaluation initiale devrait chercher à comprendre comment cibler les interventions sur différents groupes, en vue de différents impacts potentiels. Les agences doivent être sensibles à ces différences et conscientes du fait que les hommes ou les personnes plus riches peuvent dominer le leadership local et les institutions coutumières. L'évaluation initiale devrait également tenir compte de l'impact des interventions sur les éleveurs de différentes tranches d'âge. En effet, leurs rôles et responsabilités peuvent varier à mesure que leurs capacités de gestion et de génération de revenus évoluent avec l'âge.

Il est important de s'attaquer aux obstacles à la participation des femmes, des personnes âgées et des groupes à risque (y compris les hommes et les femmes en situation de handicap), tant au stade de l'évaluation qu'à celui de la mise en œuvre. (Voir Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées – HIS). Les agences devraient également prendre en compte les impacts potentiels sur les enfants et les adolescents, y compris les risques liés au travail des enfants et à la protection des enfants dans des environnements peu sûrs – voir le Principe 3 des Standards minimums pour la protection de l'enfance (SMPE), *Participation des enfants*, et le Standard 22, *Moyens de subsistance et protection de l'enfance*.

Une participation active exige de travailler au plus près des communautés et d'assurer une bonne communication entre le personnel de l'agence et la population locale. L'un des effets des restrictions associées à la COVID-19 est que, dans de nombreux pays, il est devenu plus difficile d'interagir directement avec les communautés. On ne dispose pas encore de tous les témoignages sur les activités menées durant les restrictions liées à la COVID-19. Toutefois, dans l'ensemble, les enseignements révèlent que les organisations et les réseaux locaux sont mieux à même de s'adapter à l'évolution des contextes tout au long de l'épidémie de COVID-19 que les agences internationales (voir également le *Principe 7 de LEGS : Soutenir l'appropriation locale*).



Tableau 2.1 : Types de participation communautaire dans les interventions liées à l'élevage en situation d'urgence

Type de participation communautaire	Pertinence pour LEGS
Participation passive : La participation des communautés se limite à écouter ce qui a été décidé ou ce qui s'est déjà passé. Implique des annonces unilatérales par un agent externe ou une équipe de direction sans écouter l'avis des gens. L'information n'appartient qu'à des professionnels externes.	Non conforme aux fondements de Sphère, et non recommandé par LEGS.
Participation par consultation : Les communautés participent en étant consultées ou en répondant à des questions. Des agents externes définissent les problèmes et les processus de collecte d'informations, et ils contrôlent donc l'analyse. Le processus de consultation ne cède aucune part à la prise de décisions et les professionnels n'ont aucune obligation de prendre en compte les opinions des personnes consultées.	Comme ci-dessus.
Participation en échange d'incitations matérielles : Les communautés participent en apportant des ressources, telles que de la main-d'œuvre, en échange d'incitations matérielles (par exemple de la nourriture ou de l'argent).	Comme ci-dessus.
Participation fonctionnelle : Des agences externes considèrent la participation de la communauté comme un moyen d'atteindre les objectifs de l'intervention. Des membres de la communauté participent en formant des groupes pour atteindre des objectifs de projet prédéterminés. Ils peuvent être impliqués dans la prise de décisions, mais seulement une fois que les agents externes ont déjà pris des décisions importantes.	Comme ci-dessus.
Participation active : La communauté participe à une analyse conjointe, à l'élaboration des plans d'action et à la formation ou au renforcement des institutions locales. La participation est considérée comme un droit et non comme un moyen d'atteindre des objectifs de projet. Comme les groupes prennent le contrôle des décisions locales et déterminent l'utilisation des ressources disponibles, ils sont directement concernés par l'entretien des structures et le maintien des pratiques.	Ce type de participation communautaire s'aligne sur les fondements de Sphère ; il reflète les bonnes pratiques des projets d'élevage en situation d'urgence ; LEGS le recommande.

Voir page suivante



Type de participation communautaire	Pertinence pour LEGS
<p>L'automobilisation : La communauté participe en prenant des initiatives indépendamment des acteurs externes. Elle établit des contacts avec des acteurs externes pour obtenir les ressources et les conseils techniques dont elle a besoin, mais elle garde le contrôle sur le mode d'utilisation des ressources. L'automobilisation peut se propager si les pouvoirs publics et les ONG fournissent un cadre de soutien qui la promeut.</p>	<p>Il existe très peu de documentation sur l'automobilisation dans les initiatives d'élevage en situation d'urgence.</p>

Principe 3 : Réagir au changement climatique et protéger l'environnement

Débats mondiaux sur l'élevage et le changement climatique

LEGS reconnaît l'importance des débats mondiaux concernant les effets du changement climatique sur la production animale. Toutefois, il prend également en compte les avantages considérables de l'élevage pour les moyens d'existence des centaines de millions de personnes qui vivent actuellement dans des zones touchées par une situation d'urgence. À moyen et long terme, les communautés rurales fortement tributaires de l'élevage n'ont en général guère d'autres options de subsistance viables. Cette dépendance inclut la consommation directe des produits de l'élevage. L'élevage apporte des avantages nutritionnels considérables aux populations souffrant d'un niveau élevé de malnutrition et qui n'ont pas les moyens de se procurer des aliments riches en protéines et d'autres nutriments essentiels.

LEGS reconnaît par ailleurs que les recherches qui sous-tendent actuellement les débats sur les systèmes d'élevage et l'alimentation humaine reposent presque exclusivement sur des données provenant de systèmes à grande échelle de production animale commercialisée. Ces systèmes sont fondamentalement différents des systèmes à petite échelle ou extensifs utilisés par les communautés pauvres dans les pays à faible revenu. Les responsables politiques doivent tenir compte de la diversité des systèmes et des contextes d'élevage et de subsistance. Ils doivent éviter les solutions générales et simplistes qui s'appliquent principalement aux systèmes d'élevage commercial des pays industrialisés.



Effets du changement climatique sur les moyens d'existence

Le changement climatique a des répercussions directes et indirectes majeures sur les éleveurs, leur bétail et leurs moyens d'existence, et ce de diverses manières interdépendantes. L'évolution progressive du climat englobe des modifications de la température et des précipitations qui ont une incidence sur les performances des animaux. Elle implique également des changements au niveau des disponibilités en eau, des tendances des maladies animales et de la distribution des espèces dans les prairies – par exemple l'impact des espèces envahissantes, comme *Prosopis juniflora* en Inde et en Afrique de l'Est. Parmi les effets indirects, on peut citer l'évolution du prix et de la disponibilité sur le marché des aliments pour animaux et des produits alimentaires destinés aux êtres humains. Par ailleurs, en réponse au changement climatique, les gens modifient parfois leur façon d'utiliser les terres, par exemple en cultivant des biocarburants. De nombreux petits éleveurs se tournent vers une agriculture mixte, combinant élevage et production végétale sur de petites surfaces, qui tendent souvent à diminuer. Les systèmes de culture sont également affectés par le changement climatique, ce qui signifie que ces producteurs doivent gérer à la fois la modification des systèmes d'élevage et l'évolution des systèmes de culture (voir SEADS).

En général, les éleveurs plus pauvres sont moins à même de s'adapter aux pressions liées au climat, notamment si cette adaptation nécessite des coûts d'intrants plus élevés, un investissement financier ou un crédit. Beaucoup de petits producteurs sont de plus en plus exposés, de sorte que lorsque des aléas naturels surviennent, les effets sont plus graves. L'évolution de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes signifie que les producteurs les plus pauvres sont confrontés non seulement aux effets du changement climatique, mais aussi à une exposition croissante aux urgences liées au climat à développement lent ou rapide. Ces problèmes s'aggravent dans les situations d'urgence complexes, lorsqu'ils viennent se greffer à une instabilité politique chronique ou à un conflit.

Les effets croissants des tendances climatiques sur les petits éleveurs ou les éleveurs **à risque** dans les pays à revenu faible ou intermédiaire confèrent une importance croissante aux systèmes efficaces d'alerte précoce et de réponse rapide aux catastrophes – voir le *Principe 4 de LEGS, Préparation*.



Élevage et gestion locale de l'environnement

La plupart des petits producteurs et éleveurs utilisent des systèmes de production animale à faible niveau d'intrants et à faible rendement. Ces systèmes dépendent fortement des pâturages, du brouet et de l'eau naturellement disponibles et, dans une moindre mesure, des résidus de récolte. La gestion de l'environnement est donc essentielle pour la production animale et les avantages financiers, sociaux et nutritionnels qui en découlent. Toutefois, les questions relatives aux politiques suivies et au développement à long terme dans le contexte de la gestion de l'environnement sont complexes et échappent au cadre de LEGS. Pour les éleveurs pauvres, l'une des principales contraintes réside souvent dans le caractère précaire du régime foncier. Cela s'accompagne du risque associé que les investissements dans des terres puissent facilement être accaparés pour servir des intérêts politiques ou commerciaux.

Pour soutenir la gestion de l'environnement local, LEGS se concentre sur des mesures pratiques et réalisables, qu'il déploie pendant la situation d'urgence et lors de la phase de relèvement qui suit immédiatement l'urgence. Il est important de comprendre comment les situations d'urgence peuvent accroître le risque d'effets négatifs du bétail sur l'environnement. Par exemple :

- La réduction des pâturages, du fourrage et de l'eau due à la sécheresse peut entraîner des concentrations de bétail autour de ressources en eau plus rares, ainsi qu'un surpâturage localisé.
- Les personnes déplacées peuvent s'installer dans des camps avec leur bétail, ce qui entraîne un nombre inhabituellement élevé de bêtes dans des zones confinées. Bien que la fourniture d'aliments et d'eau puisse assurer la subsistance du bétail dans ces situations, les questions sanitaires doivent être prises en compte. L'utilisation des pâturages et des points d'eau voisins déjà utilisés par les résidents locaux peut entraîner une surexploitation et des dommages environnementaux.
- Les déplacements et les restrictions imposées sur la migration, en raison d'un conflit ou d'autres facteurs, limitent les mouvements ordinaires des troupeaux et engendrent une concentration du bétail. Cela peut entraîner un surpâturage localisé et une détérioration de la santé des bêtes.

Parmi les autres considérations environnementales dans certaines situations d'urgence figure la gestion des déchets d'origine animale (en particulier dans les camps). Cela peut aussi concerner la destruction des déchets issus des opérations d'abattage et l'élimination des carcasses. Certaines situations



d'urgence, notamment celles causées par des inondations, peuvent entraîner la mort de dizaines de milliers d'animaux. Cela représente un défi considérable si l'on veut éviter des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

En situation d'urgence, les interventions vétérinaires nécessitent une évaluation environnementale. Il s'agit notamment d'évaluer l'utilisation prudente de certains médicaments pour lutter contre les ectoparasites, notamment sous forme de bains et de pulvérisations, et l'utilisation de médicaments **anthelminthiques** et anti-inflammatoires spécifiques.

Principe 4 : Soutenir la préparation et l'action précoce

Les examens des données probantes par LEGS et l'expérience des praticiens établissent des liens clairs entre une intervention précoce liée à l'élevage, les avantages pour les moyens d'existence et le rapport coût-efficacité. La plupart des données probantes sur la valeur d'une réponse précoce sont axées sur la sécheresse (une urgence à développement lent). Pourtant, le principe de préparation et d'**action précoce** s'applique largement à la plupart des types de situations d'urgence, qu'elles soient à développement lent ou rapide. Nombre des chapitres techniques de LEGS comprennent une norme sur la préparation, qui donne plus de précisions sur les activités qui peuvent faciliter l'application de ce principe.

Dans la mesure du possible, il convient de soutenir les éléments clés de la **réduction des risques de catastrophe** (RRC) dans les zones qui sont sujettes à des situations d'urgence. Parmi ces éléments figurent la préparation, la planification des mesures d'urgence et la réponse précoce. Dans les situations d'urgence complexes, la RRC s'appliquera aux sécheresses à développement lent ou aux événements à développement rapide qui peuvent survenir parallèlement aux autres facteurs à l'origine de la crise. Comme l'explique le *Principe 3 de LEGS : Répondre au changement climatique et protéger l'environnement*, la variabilité croissante du climat signifie que les interventions de LEGS doivent renforcer la préparation et la réponse rapide.

Dans certaines régions, on observe un recours croissant à des mécanismes de financement flexible dans le cadre des projets de développement. Ces mécanismes permettent de rediriger rapidement des fonds de



développement vers des interventions d'urgence. Parfois appelé **modificateur de crise**, le financement flexible s'est avéré particulièrement utile pour soutenir une réponse précoce à la sécheresse en matière d'élevage, dans le cadre de la gestion du cycle de la sécheresse. Lorsque ces réponses sont conçues pour répondre aux objectifs de LEGS et font intervenir des prestataires de services ou des acteurs du marché locaux, elles cadrent bien avec le *Principe 1 de LEGS, Programmation fondée sur les moyens d'existence*.

Un aspect crucial de la RRC et du financement flexible concerne l'intégration de ces approches dans des programmes de développement à long terme. De nombreuses réponses efficaces en matière d'élevage en situation d'urgence ont été mises en œuvre par des agences d'aide dotées d'une solide expérience dans le développement à long terme d'une zone particulière, sur la base d'une planification des mesures d'urgence faisant partie d'un programme de développement. Ces plans et déclencheurs d'action sont guidés par la connaissance des crises humanitaires passées et des types de réponse qui peuvent être mis en œuvre dans un contexte opérationnel et de financement donné. Toutefois, ces approches signifient aussi que les chargés de programme doivent posséder une solide expérience des concepts relatifs tant au développement qu'à l'aide humanitaire, y compris en matière d'alerte précoce. Ils doivent également faire preuve de leadership et d'engagement envers la préparation et l'action précoce, notamment en intégrant un financement flexible au stade de la conception, avec le soutien des bailleurs de fonds.

La participation active de la communauté à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce, de planification de mesures d'urgence et de budgets flexibles est recommandée pour tous les types de situations d'urgence. Cela est conforme au *Principe 2 de LEGS : Garantir la participation de la communauté*. La planification de la préparation devrait renforcer les capacités des organisations locales et des institutions communautaires et faire en sorte que le savoir autochtone et les priorités locales orientent la planification de l'alerte précoce. Dans les zones en butte à la sécheresse, un renforcement spécifique des capacités en matière de gestion du cycle de sécheresse peut contribuer à garantir un déroulement approprié des interventions. Dans toutes les zones touchées par des situations d'urgence liées au climat, il est important de disposer d'une capacité d'interprétation des prévisions climatiques et d'utilisation des informations. Un soutien comparable s'impose pour les acteurs locaux lors de phénomènes non liés au climat, comme les séismes ou les éruptions volcaniques.



L'alerte précoce, la préparation et l'action précoce sont souvent considérées par les agences de mise en œuvre comme des activités essentiellement techniques. Or, une action précoce efficace dépend fortement de l'implication du personnel administratif de haut niveau. Ce personnel peut prodiguer des conseils sur les procédures d'agrément, d'achat, de recrutement ou autres. Il peut aussi formuler des recommandations sur la manière d'accélérer, d'abandonner ou d'appliquer ces procédures pour favoriser une action rapide. Par exemple, il peut être possible de prépositionner des opérateurs du secteur privé, tels que des sociétés de transport, des fournisseurs d'aliments pour animaux ou des agents vétérinaires, en préparant des projets de contrats dans le cadre du processus de planification.

Un autre aspect de la préparation consiste à s'assurer que le personnel de l'agence de mise en œuvre dispose de connaissances, d'une expérience et de compétences de communication adéquates pour mener une intervention de qualité dans la situation d'urgence. Cela englobe des compétences techniques, telles que la gestion du bétail ou une formation vétérinaire, ainsi qu'une expérience en matière d'approches participatives et d'engagement communautaire (voir le *Principe 2, Participation de la communauté*, et le *Principe 7, Appropriation locale*).

Principe 5 : Garantir des réponses coordonnées

Dans la plupart des crises humanitaires, différentes interventions ont lieu simultanément. La coordination est donc essentielle pour maximiser l'impact, éviter les doublons et garantir une utilisation efficace des ressources. La coordination est généralement dirigée par des organes gouvernementaux ou des agences des Nations Unies. Elle peut faire en sorte que de multiples agences soient mobilisées, qu'elles s'engagent à atteindre des objectifs communs et qu'elles appliquent des normes humanitaires, telles que LEGS.

D'après l'expérience, la coordination exige de tous les partenaires un engagement en temps et en personnel. Dans le cadre de l'effort principal de coordination, la création de groupes de travail pour des régions particulières ou pour des types précis de situations d'urgence peut contribuer à harmoniser les approches. En plus de convenir des rôles et des responsabilités, les partenaires peuvent créer des liens avec les moyens



d'existence et les initiatives de développement en cours. Les bailleurs de fonds peuvent également être bien placés pour encourager, voire exiger, l'harmonisation des approches par les agences de mise en œuvre.

Il y a deux principaux types de coordination qui sont tout particulièrement pertinents pour LEGS : la coordination entre les différentes interventions en matière d'élevage et la coordination entre les interventions liées à l'élevage et les autres secteurs.

Coordination entre les différentes interventions en matière d'élevage

2

Compte tenu de la grande variété des interventions d'urgence en matière d'élevage et de la nécessité de les adapter à des sous-populations ou des groupes à risque spécifiques, des réponses coordonnées sont indispensables. Si différentes agences de mise en œuvre fournissent différents types de soutien, il faut assurer une coordination pour éviter les doublons et veiller à ce qu'aucun type de soutien important ne soit négligé. Par exemple, si une réponse combinée d'alimentation du bétail, de fourniture d'eau et de soutien vétérinaire s'impose, le fait de ne pas fournir un des types de soutien risque de compromettre l'efficacité des autres éléments de la réponse.

Lorsque différentes agences de mise en œuvre fournissent un soutien similaire, la coordination devrait garantir l'harmonisation des approches et la cohérence de la programmation. Par exemple, si des agences couvrant des zones adjacentes fixent des prix d'achat différents pour **la réduction du cheptel**, ou appliquent des politiques de distribution différentes pour la fourniture de bétail (gratuité, prêt, subvention, etc.), les initiatives peuvent s'affaiblir mutuellement. En matière de soutien vétérinaire, différentes politiques de recouvrement des coûts peuvent fragiliser les interventions et semer la confusion parmi les **communautés affectées**. Dans les urgences à développement lent comme la sécheresse, un autre aspect des efforts de coordination consisterait à promouvoir un enchaînement approprié des interventions en fonction du stade de la sécheresse.

Une coordination solide peut également permettre aux agences dotées d'un savoir-faire limité en matière d'élevage de recevoir des conseils et un soutien techniques de la part d'agences plus spécialisées.



Coordination entre les interventions liées à l'élevage et les autres secteurs

La coordination entre les interventions liées à l'élevage et les autres secteurs nécessite de prêter attention à deux questions majeures.

La nécessité de planifier et de hiérarchiser l'aide à l'élevage par rapport aux activités humanitaires essentielles pour sauver des vies

Dans une situation d'urgence, le besoin le plus impérieux peut être de fournir une assistance vitale aux populations humaines affectées. Ce type d'assistance ne devrait pas être compromis ou fragilisé par la fourniture d'une aide à l'élevage. Dans la pratique, cela signifie que, lorsque les transports d'urgence, les communications ou d'autres ressources sont limités, les équipes et les apports liés au bétail devraient suivre les apports en nourriture, en abris, en eau et en services de santé nécessaires pour aider les personnes dans le besoin. Ainsi, les programmes de fourniture d'eau devraient faire en sorte que les besoins en eau des personnes soient couverts avant, ou en même temps, que les besoins en eau du bétail, ou ils devraient utiliser une eau de qualité différente pour les deux groupes.

Coordination technique et logistique avec les autres secteurs

Dans la mesure du possible, LEGS recommande que les interventions en matière d'élevage soient intégrées à d'autres types d'aide humanitaire afin de maximiser l'impact et de garantir une utilisation efficace des ressources partagées. De nombreux systèmes agricoles dans les pays touchés par une crise humanitaire sont des systèmes mixtes s'appuyant sur les cultures et l'élevage. Les Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence sont décrites dans SEADS. Il existe diverses possibilités de coordonner les activités liées à l'élevage et aux cultures, notamment des évaluations conjointes, un calendrier harmonisé des contributions, ou encore un suivi-évaluation conjoint.

Dans certaines communautés d'éleveurs, les enfants participent aux soins du bétail. Cela peut avoir un impact sur leur scolarité. Les Normes minimales pour l'éducation de l'INEE, qui concernent l'éducation en situations d'urgence, et les Standards minimums pour la protection de l'enfance (SMPE) proposent des orientations importantes, notamment la garantie de calendriers scolaires flexibles et une gamme d'options d'éducation non formelle.

Même dans les situations où la coordination technique avec d'autres secteurs n'est pas réellement pertinente, les agences de mise en œuvre peuvent avoir des occasions de mettre en commun leurs ressources et de se



concerter d'un point de vue logistique. Ainsi, les camions qui livrent des fournitures d'aide peuvent être chargés en bétail dans le cadre d'un programme de réduction du cheptel ; des réfrigérateurs peuvent stocker des médicaments pour les êtres humains ainsi que pour les animaux ; des articles jetés ou endommagés destinés au départ aux abris pour êtres humains peuvent être utilisés dans la construction d'abris pour animaux.

Principe 6 : Soutenir une programmation sensible au genre

2

La programmation sensible au **genre** est importante dans toute situation d'urgence. En effet, les femmes et les filles, les hommes et les garçons, ainsi que les personnes ayant une autre identité de genre, ont accès à des ressources et à des stratégies d'adaptation différentes. Il est important de comprendre et de reconnaître ces ressources et ces stratégies. Pour être efficace, une programmation sensible au genre dans les situations d'urgence doit tenir compte des éléments suivants :

- La crise accroît souvent de manière disproportionnée la charge de travail des femmes, des filles et des garçons, tout en réduisant leur accès à la nourriture, aux biens essentiels et aux services de première nécessité.
- Le risque de violence, d'exploitation et d'abus liés au genre est également accru. Cela peut influencer la capacité des femmes, des filles et des garçons à survivre et à se relever des conflits et des crises humanitaires.

Lors d'une intervention d'urgence en matière d'élevage, il existe désormais des exemples d'approches plus inclusives englobant une programmation sensible au genre, ainsi que des avantages associés sur le plan des moyens d'existence ou de la nutrition. Au minimum, le rôle du bétail dans les moyens d'existence des femmes devrait être pris en compte dans le cadre de toute intervention en situation d'urgence, d'autant plus que la santé et la nutrition des enfants sont souvent étroitement liées au pouvoir de négociation des femmes, à leur contrôle sur les ressources d'élevage et à leur maîtrise de leur temps et de leur charge de travail.

Programmation sensible au genre et interventions techniques de LEGS

La programmation sensible au genre ne se concentre pas uniquement sur les femmes, mais sur un soutien équitable pour les hommes, les femmes et les enfants. Cependant, dans le cadre des interventions de LEGS, certaines questions clés concernent spécifiquement les femmes. Il s'agit notamment



de la protection des biens de subsistance des femmes dans les situations d'urgence, de l'identification de leurs priorités en matière de gestion du bétail et de la reconnaissance des obstacles culturels et économiques qui ont souvent une incidence sur leurs moyens d'existence.

Tout porte à croire que, pour les interventions d'urgence en matière d'élevage, il est essentiel de tenir compte de la dimension genre pour apprécier pleinement les rôles, les droits et les responsabilités liés au bétail. Cela englobe les questions de propriété et de contrôle des bêtes en tant que biens essentiels. Dans de nombreuses communautés d'éleveurs, le contrôle du bétail est plus qu'un simple concept de « propriété ». Par exemple, les femmes et les enfants peuvent être responsables des jeunes animaux mais pas des bêtes adultes. Les femmes peuvent également contrôler les produits de l'élevage tels que le lait, le beurre, les cuirs et les peaux dans le cadre du contrôle global qu'elles exercent sur l'approvisionnement alimentaire. Les hommes, quant à eux, peuvent avoir des droits sur la vente, le troc ou le don de l'animal lui-même. Pour suivre les interventions techniques de LEGS, il faut tenir compte des responsabilités et des rôles quotidiens et saisonniers des femmes, des hommes et des enfants, y compris leur accès à différentes espèces et catégories d'âge et le contrôle qu'ils exercent sur elles. Par exemple, une intervention peut se concentrer sur le gros bétail et ainsi négliger le rôle important que jouent les petites espèces, comme la volaille, dans les moyens d'existence des femmes.

Il est également important d'être conscient du fait que les femmes et les filles sont souvent marginalisées et que leur mobilité est souvent soumise à des restrictions dans de nombreuses communautés d'éleveurs. Cela bride leur accès aux intrants de subsistance, aux ressources d'élevage et aux services de base. Parmi les autres obstacles, citons l'inégalité de leurs responsabilités familiales et sociales, leur accès moindre aux services de protection et aux mécanismes juridiques, et l'insuffisance de leur pouvoir politique au niveau local ou national.

En revanche, dans certains contextes d'urgence, les femmes peuvent assumer des rôles plus importants dans la gestion du bétail – par exemple, si les hommes ont migré pour trouver du travail. Il est important de veiller à ce que les interventions techniques de LEGS ne fragilisent pas ces nouveaux rôles, mais au contraire les renforcent en fonction du contexte. Une situation d'urgence peut créer des occasions uniques de remettre en question les rôles de genre traditionnels. La meilleure façon de saisir ces occasions est de travailler avec des dirigeants et des groupes communautaires (parfois informels) concernés afin de s'attaquer aux rôles subalternes des femmes.



L'évaluation initiale (*Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*) comprend un dialogue participatif avec les hommes et les garçons, ainsi qu'avec les femmes et les filles, afin de comprendre leurs préférences en matière de soutien à l'élevage. Elle englobe également la collecte d'informations ventilées par sexe, notamment sur l'impact de la situation d'urgence en fonction du genre. Il faut bien comprendre l'impact potentiel de toute intervention en matière d'élevage sur la charge de travail des hommes, des femmes et des enfants et sur le contrôle qu'ils exercent sur les ressources d'élevage. Cela permettra d'améliorer la conception, la mise en œuvre et l'impact de l'intervention. L'évolution des rôles de genre, des responsabilités et du statut des hommes et des femmes doit également être prise en compte. Les agences de mise en œuvre devraient reconnaître que le dialogue participatif avec des femmes est souvent plus facile si le personnel de l'agence est lui-même féminin. Le temps et les ressources disponibles pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'urgence sont limités. Pourtant, les analyses de genre sont relativement faciles à mener et peuvent engendrer une amélioration significative de l'approche et de l'impact.

2

Principe 7 : Soutenir l'appropriation locale

Soutenir l'appropriation locale : expériences d'interventions en matière d'élevage dans les situations d'urgence

Le principe de LEGS qui prône un soutien de l'appropriation locale s'appuie sur des décennies d'expérience en matière d'interventions d'urgence dans le domaine de l'élevage. Ces interventions ont impliqué une prise conjointe de décisions techniques entre les agences externes et les acteurs locaux, ainsi que le développement de relations de travail techniques sur un pied d'égalité avec les autorités gouvernementales locales et autres. Il existe également de nombreux exemples de soutien à l'appropriation locale. Il s'agit notamment de soutenir les pouvoirs publics dans la coordination, le suivi et l'évaluation des activités ; de travailler avec les communautés pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les interventions ; et de soutenir les gouvernements dans l'élaboration de normes minimales, la conception et l'exécution de formations, ainsi que la révision de politiques. Ces activités ont reconnu et respecté les rôles des pouvoirs publics et des ONG locales, tout en visant à renforcer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence futures.



Ces interventions dans le secteur de l'élevage s'alignent étroitement sur l'adoption par la communauté humanitaire internationale du concept de « localisation ». Par exemple, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) décrit le processus de localisation de la réponse humanitaire comme « la reconnaissance, le respect et le renforcement du leadership des autorités locales et de la capacité de la société civile locale dans l'action humanitaire, afin de mieux répondre aux besoins des populations affectées et de préparer les acteurs nationaux aux futures réponses humanitaires ». LEGS reconnaît que les communautés, les organisations et les autorités locales sont souvent les premières à agir en cas de crise. Elles possèdent également une réelle appréciation de la situation et des besoins spécifiques.

Certaines initiatives d'urgence en matière d'élevage ont développé des relations avec des partenaires locaux de sorte que la prise de décisions techniques leur a été transférée. Un défi important pour le concept de soutien à l'appropriation locale concerne le peu de contrôle que les organisations locales exercent sur les budgets. Elles n'ont pas non plus conçu ou mis en œuvre des interventions de manière indépendante ou en s'appropriant et en contrôlant pleinement les ressources. Cette situation s'explique par les politiques des bailleurs de fonds et des ONG internationales et elle vaut pour l'ensemble du secteur humanitaire. La nature sectorielle du défi suggère qu'à elles seules, les interventions en matière d'élevage ne peuvent pas changer le mode de fonctionnement du secteur humanitaire au sens large.

L'approche de LEGS pour soutenir l'appropriation locale

Compte tenu des difficultés et des expériences décrites plus haut, le principe de LEGS qui prône un soutien de l'appropriation locale repose sur les principaux éléments suivants :

- Les interventions d'urgence en matière d'élevage devraient continuer de s'appuyer sur l'expérience passée pour développer des partenariats techniques égaux avec les acteurs locaux. Elles devraient confier l'analyse et la prise de décisions aux communautés, ainsi qu'aux autorités locales et à la société civile.
- Le soutien de l'appropriation locale s'inscrit dans le droit fil du *Principe 2 : Garantir la participation de la communauté*, et les outils de LEGS encouragent une réponse conçue localement (et, dans l'idéal, contrôlée localement). LEGS reconnaît également que les options permettant de promouvoir une plus grande appropriation locale sont propres au contexte. Dans certains contextes, une approche plus traditionnelle,



- dominée par des acteurs internationaux, constitue la seule option pour fournir un soutien à l'élevage à grande échelle.
- Pour toutes ses interventions techniques, LEGS encourage la mise en œuvre des interventions sous la direction des autorités nationales et locales. Il encourage également les interventions menées par des organisations communautaires (voir *Références et lectures complémentaires*). En outre, LEGS soutient l'idée de permettre aux autorités locales de coordonner les interventions en matière d'élevage entre les différentes agences, et de mettre au point des normes minimales et des lignes directrices qui soient adaptées aux contextes locaux.
 - Les interventions d'urgence en matière d'élevage sont l'occasion de montrer comment les ONG et les autorités locales peuvent mieux s'approprier et contrôler la situation (par exemple en définissant les besoins financiers locaux, ainsi qu'en recevant et en comptabilisant les financements extérieurs). La documentation de ces cas fournira d'autres exemples concrets de l'appropriation locale, de ses impacts et de son efficacité. Cela permettra aux praticiens et aux organisations d'élevage en situation d'urgence de faire pression en faveur de changements plus larges au niveau du système humanitaire à partir d'une position d'expérience pratique, renforcée par des exemples concrets.

Principe 8 : S'engager à assurer le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (MEAL)

Avantages de la mise en œuvre d'un système de MEAL dans le cadre des interventions d'urgence en matière d'élevage

Le dernier principe de LEGS est la nécessité d'établir un système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (acronyme anglais : MEAL) et de s'engager à le mettre en œuvre. Un système de MEAL bien planifié et exécuté garantit l'efficacité des interventions d'urgence en matière d'élevage. Il contribue également à la réalisation des objectifs de subsistance de LEGS et favorise l'apprentissage et l'amélioration continue. Un système de MEAL efficace favorise une plus grande redevabilité envers les communautés affectées et constitue également un engagement dans le cadre du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP).



Le **suivi** fournit les informations clés nécessaires pour évaluer les progrès réalisés lors de la mise en œuvre d'une intervention d'urgence en matière d'élevage. Il est utile pour vérifier si l'évaluation initiale est toujours valable ou s'il convient de prendre en compte des changements dans le contexte opérationnel. Un aspect crucial du suivi efficace est qu'il permet d'ajuster la mise en œuvre en temps réel. Les **évaluations** déterminent généralement si les objectifs du projet ont été atteints et, si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons. Les évaluations de l'impact ou les études d'impact examinent spécifiquement les effets des réponses. Dans le cas des interventions en matière d'élevage, elles mesurent les principaux indicateurs de subsistance, tels que la mortalité du bétail, ou les revenus et les aliments tirés du bétail. Lorsque les objectifs englobent une référence claire à des effets attendus sur les moyens d'existence, il va de soi que les évaluations comprennent des mesures des impacts. Les évaluations de l'impact sont particulièrement utiles pour comprendre les effets sur les moyens d'existence, et pour en tirer des leçons positives et négatives. Cela contribue à améliorer la conception et l'impact des réponses futures.

La redevabilité et la mise en place d'un système de partage de l'**apprentissage** exigent un engagement en temps et en efforts. La collecte d'informations et de commentaires pertinents, leur analyse et la diffusion des enseignements aux populations affectées par une crise encouragent la **redevabilité**. Le partage de l'apprentissage permet d'améliorer la programmation future dans l'ensemble des secteurs de l'élevage et de l'action humanitaire. LEGS respecte l'engagement 7 de la CHS, qui exige des acteurs humanitaires qu'ils ne cessent d'apprendre et de s'améliorer. Qu'une agence de mise en œuvre soit spécialisée dans l'élevage ou multisectorielle, elle doit respecter la CHS et disposer d'un système permettant de garantir la redevabilité vis-à-vis des engagements de la CHS.

Considérations importantes pour la mise en œuvre du système de MEAL dans les interventions techniques

De nombreuses organisations ont peut-être déjà mis en place un système de MEAL. Les points importants à prendre en compte pour la mise en place d'un système de MEAL dans le cadre de la réponse à une situation d'urgence en matière d'élevage sont les suivants :

- **Investissement** : Pour se doter d'un système de MEAL efficace, il faut investir dans les compétences et le temps du personnel. Le personnel doit être suffisamment compétent en matière de techniques participatives pour faciliter une collecte d'informations de qualité, ainsi qu'une compréhension appropriée des moyens d'existence fondés sur l'élevage.



Compte tenu du caractère pressant de la plupart des contextes de réponse à une situation d'urgence, il est préférable de renforcer les capacités ou d'échanger à l'avance, dans le cadre de la planification de la préparation.

- **Suivi** : Tout en reconnaissant les difficultés à opérer dans des contextes d'urgence, des systèmes de suivi devraient être mis en place dès le début des interventions de LEGS. Le suivi doit être suffisamment fréquent pour permettre une détection rapide des changements requis et des modifications à apporter à la mise en œuvre.
- **Donner la priorité à l'évaluation de l'impact** : Les agences de mise en œuvre devraient allouer du temps et des fonds à l'évaluation de l'impact vers la fin d'une intervention ou peu de temps après. D'après les recherches menées à ce jour, l'évaluation participative de l'impact fournit de bonnes données probantes concernant les effets sur les moyens d'existence des interventions d'urgence en matière d'élevage. Une telle évaluation fait directement participer les communautés à l'étude de l'impact, à l'apprentissage et à la redevabilité.
- **Mécanismes d'apprentissage** : Pour que l'apprentissage puisse avoir lieu, la collecte des données, à elle seule, ne saurait suffire. Des mécanismes doivent être mis en place pour faciliter l'analyse et la diffusion des informations de suivi et d'évaluation.

2

Alignement sur les autres principes LEGS

L'engagement de LEGS envers un système de MEAL efficace s'aligne sur les autres principes de LEGS et les soutient, en particulier les suivants :

- *Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence* : Des systèmes de MEAL efficaces sont essentiels pour déterminer si l'intervention répond aux objectifs de subsistance de LEGS et si elle a l'impact prévu sur les moyens d'existence fondés sur l'élevage.
- *Garantir la participation de la communauté* : Il est essentiel que les systèmes de MEAL englobent la participation de la communauté. Cela permet de s'assurer que les points de vue et les préoccupations des communautés affectées sont entendus et pris en compte lors de la mise en œuvre, tout en favorisant la redevabilité. La participation permet également de garantir la fiabilité des données de suivi. Ce sont les éleveurs eux-mêmes qui sont les mieux placés pour observer les effets des interventions sur la durée.



- *Soutenir une programmation sensible au genre* : La ventilation des données de MEAL permet d'identifier les besoins potentiellement différents des hommes et des femmes. Elle permet également de déterminer si une réponse planifiée répond à leurs besoins ou les affecte différemment.
- *Soutenir l'appropriation locale* : La participation des communautés affectées au suivi et à l'évaluation de la réponse à une situation d'urgence est susceptible d'accroître leur mobilisation lors la mise en œuvre de l'intervention. Il convient de faire participer les communautés dès l'identification des indicateurs initiaux et jusqu'au processus de collecte des données.



Annexes

Annexe 2.1 : Alignement de LEGS sur les Principes de protection de Sphère

Dans de nombreuses régions du monde, le bétail constitue un actif financier précieux et une source immédiate de nourriture de qualité. Les bêtes sont également mobiles. Par conséquent, dans les environnements peu sûrs, les pillards et les groupes armés peuvent cibler le bétail. Pour garantir la protection des personnes impliquées dans les interventions d'urgence liées à l'élevage et pour réduire les risques au minimum, il est nécessaire d'analyser correctement les enjeux de protection avant l'intervention. Par exemple :

- La protection ou la distribution du bétail peut accroître la vulnérabilité des ménages individuels au vol ou au pillage en tant que tactique de guerre délibérée. La mesure dans laquelle le bétail constitue un atout plutôt qu'une responsabilité dépend du contexte donné en matière de sécurité.
- La gestion du cheptel peut obliger les femmes et les enfants à se rendre dans des zones reculées pour se procurer des aliments ou de l'eau pour les animaux. Cela peut les exposer à des risques de violence, d'abus sexuels ou d'enlèvement.
- Les personnes déplacées peuvent être particulièrement exposées aux risques. La concentration du bétail peut attirer les voleurs ; se rendre dans un territoire inconnu pour y trouver de l'eau ou des pâturages peut accroître la vulnérabilité aux attaques.
- En période de pénurie de ressources naturelles, le déplacement du troupeau vers de nouveaux sites peut intensifier le risque de conflit entre les communautés d'accueil et les populations de passage.
- En raison de la crise, les enfants peuvent devenir les principaux propriétaires du bétail. Cela peut les exposer au risque de vol et de violence. Il est important de veiller à ce que les interventions en matière d'élevage ne présentent pas de danger pour les enfants vulnérables et de garantir leur accès à un soutien digne et adapté à leur âge.

Ce type d'analyse devrait faire partie de l'évaluation initiale (voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*), notamment dans les situations d'urgence liées à un conflit.



Annexe 2.2 : Comment les principes de LEGS soutiennent-ils les engagements de la Norme humanitaire fondamentale ?

Engagements de la Norme humanitaire fondamentale et critères de qualité	Comment les principes de LEGS soutiennent les engagements de la CHS
<p>1. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins. Critère de qualité : La réponse humanitaire est adaptée et appropriée.</p>	<p>Si des approches participatives sont utilisées correctement durant l'évaluation initiale et l'identification de la réponse, l'assistance a plus de chances d'être adaptée et appropriée. Voir le <i>Principe 2 de LEGS : Garantir la participation de la communauté</i> ; <i>Chapitre 3 de LEGS : Planification de la réponse à l'urgence.</i></p>
<p>2. Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à temps à l'assistance humanitaire dont elles ont besoin. Critère de qualité : La réponse humanitaire est efficace et fournie à temps.</p>	<p>Le <i>Principe 4 de LEGS : Préparation et action précoce</i> soutient une réponse précoce et fournie à temps.</p> <p>.....</p> <p>L'utilisation de la matrice d'identification participative de réponse de LEGS permet d'apporter des réponses appropriées aux différents stades d'une situation d'urgence.</p> <p>.....</p> <p>Parmi les indicateurs d'impact de LEGS figure la rapidité de la réponse.</p>
<p>3. Les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l'action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci. Critère de qualité : La réponse humanitaire renforce les capacités locales et évite les effets négatifs.</p>	<p>Le <i>Principe 1 de LEGS : Programmation fondée sur les moyens d'existence</i> et le <i>Principe 7 : Soutenir l'appropriation locale</i> recommandent de travailler avec des acteurs, des systèmes et des services locaux lorsque c'est possible.</p>

Voir page suivante



Engagements de la Norme humanitaire fondamentale et critères de qualité	Comment les principes de LEGS soutiennent les engagements de la CHS
<p>4. Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l'information et participent aux décisions qui les concernent. Critère de qualité : La réponse humanitaire est fondée sur la communication, la participation et les retours d'information.</p>	<p>Le <i>Principe 2 de LEGS : Garantir la participation de la communauté</i> met l'accent sur la participation de la communauté à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions.</p> <p>.....</p> <p>Le <i>Chapitre 3 de LEGS</i> met l'accent sur la participation de la communauté tout au long de la planification de la réponse.</p>
<p>5. Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes. Critère de qualité : Les plaintes sont bien accueillies et traitées.</p>	<p>Les mécanismes de plainte devraient être les mêmes pour l'ensemble d'une organisation et ne sont pas spécifiques au détail.</p> <p>.....</p> <p>Le <i>Principe 8 de LEGS : MEAL</i>, met l'accent sur le suivi participatif ainsi que sur la redevabilité ascendante.</p>
<p>6. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire. Critère de qualité : La réponse humanitaire est coordonnée et complémentaire.</p>	<p>Le <i>Principe 5 de LEGS : Réponses coordonnées</i>, s'appuie sur une solide base de données probantes qui met en évidence les liens entre une bonne coordination et les impacts.</p>
<p>7. Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences. Critère de qualité : Les acteurs humanitaires apprennent et s'améliorent de façon continue.</p>	<p>Le <i>Principe 8 de LEGS : MEAL</i>, souligne l'importance qu'il convient d'accorder aux enseignements tirés du suivi et de l'évaluation afin d'éclairer la planification future.</p> <p>.....</p> <p>La production de nouvelles éditions de LEGS comprend des examens systématiques des données probantes, y compris la référence à des évaluations d'impact participatives.</p>

Voir page suivante



Engagements de la Norme humanitaire fondamentale et critères de qualité	Comment les principes de LEGS soutiennent les engagements de la CHS
<p>8. Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent l'assistance dont elles ont besoin d'un personnel et de volontaires compétents et bien gérés. Critère de qualité : Le personnel est soutenu pour réaliser son travail efficacement et est traité de façon juste et équitable.</p>	<p><i>Le Principe 4 de LEGS : Préparation et action précoce</i>, met l'accent sur l'importance de s'assurer que le personnel possède l'expérience technique et les compétences nécessaires dans les approches participatives et fondées sur les moyens d'existence.</p> <p>.....</p> <p><i>Le Principe 6 de LEGS : Programmation sensible au genre</i>, reconnaît que le sexe du personnel sera important dans certains contextes.</p>
<p>9. Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d'attendre des organisations qui les assistent qu'elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique. Critère de qualité : Les ressources sont gérées et utilisées de façon responsable et pour l'usage prévu.</p>	<p>LEGS soutient une gestion appropriée des ressources et leur acheminement jusqu'au bon type d'intervention en matière d'élevage et au bon moment.</p> <p>.....</p> <p>Des réponses coordonnées permettent une utilisation efficace des ressources ; voir le <i>Principe 5 de LEGS : Assurer des réponses coordonnées</i>.</p>



Références et lectures complémentaires

Principe de LEGS sur les moyens d'existence

Akllilu, Y., Admassu, B., Abebe, D. and Catley, A. (2006) *Pastoralist livelihood initiative: guidelines for livelihoods-based livestock relief interventions in pastoralist areas*, Feinstein International Famine Center, Tufts University, Addis Ababa, <https://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/general/Feinstein-International-Center-2006.pdf>

Braam D.H., Chandio R., Jephcott F.L., Tasker A., Wood J.L.N. (2021) Disaster displacement and zoonotic disease dynamics : The impact of structural and chronic drivers in Sindh, Pakistan. *PLOS Glob Public Health* 1(12): e0000068 <https://doi.org/10.1371/journal.pgph.0000068>

Schreuder, B. (2015) *Afghanistan, a 25-years' Struggle for a Better Life for its People and Livestock*, DCA-VET/Erasmus Publishing, Lelystad/Rotterdam, <https://dca-livestock.org/books/>

Scoones, I. (1998) *Sustainable rural livelihoods: a framework for analysis*, IDS working paper 72, Institute for Development Studies, University of Sussex, Brighton, <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/3390/Wp72.pdf?sequence=1>

Principe de LEGS sur la participation de la communauté

Catley, A. and Leyland, T. (2001) 'Community participation and the delivery of veterinary services in Africa', *Preventive Veterinary Medicine* 49: 95–113, [https://doi.org/10.1016/S0167-5877\(01\)00171-4](https://doi.org/10.1016/S0167-5877(01)00171-4)

Catley, A., Leyland, T. and Bishop, S. (2008) 'Policies, Practice and Participation in Protracted Crises: The Case of Livestock Interventions in South Sudan', in L. Alinovi, G. Hemrich and L. Russo (eds), *Beyond Relief: Food Security in Protracted Crises*, Practical Action Publishing, Rugby, https://www.researchgate.net/publication/257825324_Alinovi_L_Hemrich_G_Russo_L_editors_Beyond_Relief_Food_Security_in_Protracted_Crises_Evidence_from_Sudan_Somalia_and_the_Democratic_Republic_of_Congo_Practical_Action_London_2008

Catley, A. (2020) Participatory epidemiology: reviewing experiences with contexts and actions, *Preventive Veterinary Medicine* 180, 105026, <https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2020.105026>

CBM Global Disability Inclusion (no date) *Step-by-step practical guidance on inclusive disaster risk reduction*, Inclusive DRR Hands-on Tool, CBM Global, <https://idrr.cbm.org/en/card/livestock>

Cornwall, A. (1996) 'Towards participatory practice: participatory rural appraisal (PRA) and the participatory process', in K. de Koning, M. Martin (eds), *Participatory Research and Health: Issues and Experiences*, Zed Books Ltd., London, pp.94–107, <https://www.eldis.org/document/A15874>

Sadler, K., Mitchard, E., Abdullahi A., Shiferaw Y. and Catley, A. (2012) *Milk Matters: The Impact of Dry Season Livestock Support on Milk Supply and Child Nutrition in Somali Region, Ethiopia*, Feinstein International Center, Tufts University, Addis Ababa, <https://fic.tufts.edu/wp-content/uploads/Milk-Matters-2.pdf>

Principe de LEGS sur le climat et l'environnement

Houzer, E. and Scoones, I. (2021) *Are livestock always bad for the planet? Rethinking the protein transition and climate change debate*, Brighton: PASTRES, Brighton, https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/16839/Climate-livestock_full_report_%28EN%29_web.pdf?sequence=5&isAllowed=y



VSF International (2014) *Livestock and climate change – going beyond preconceived ideas and recognizing the contribution of small-scale livestock farming facing climate change*, Position Paper n.2. Executive Summary, October 2014, http://vsf-international.org/wp-content/uploads/2015/02/2_LivestockClimChange_english-new-logo.pdf

Principe de LEGS sur la préparation et l'action précoce

Benson, C. and Twigg, J. with Rossetto, T. (2007) *Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction: Guidance Notes for Development Organisations*, ProVention Consortium, Geneva, https://www.preventionweb.net/files/1066_toolsformainstreamingDRR.pdf

Cabot Venton, C., Fitzgibbon, C., Shiterek, T., Coulter, L. and Dooley, O. (2012) *The economics of early response and disaster resilience: lessons from Kenya and Ethiopia*, DFID, London, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67330/Econ-Ear-Rec-Res-Full-Report_20.pdf

Catley, A. and Charters, R. (2015) *Early response to drought in pastoralist areas: lessons from the USAID crisis modifier in East Africa*, USAID/East Resilience Learning Project, USAID/East Africa, Nairobi, https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M1PX.pdf

Catley, A. and Cullis, A. (2012) 'Money to Burn? Comparing the costs and benefits of drought responses in pastoralist areas of Ethiopia', *Journal of Humanitarian Assistance*, 24 April, 2012, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/05/Catley-and-Cullis-2012.pdf>

LEGS (2018) *Revisiting the economic impacts of early drought response: How does early responses affect households in pastoralist areas?* LEGS Briefing Paper, Livestock Emergency Guidelines and Standards, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2017/10/LEGS-Briefing-Paper-Economic-Impacts-of-Early-Drought-Response.pdf>

Rohwerder, B. (2017) *Flexibility in funding mechanisms to respond to shocks*, GSDRC Helpdesk Research Report 1412, Birmingham, UK: GSDRC, University of Birmingham, <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/59b7ec37ed915d19636fef39/1412-Flexibility-in-funding-mechanisms-to-respond-to-shocks.pdf>

USAID/Ethiopia (2014) *Resilience in Africa's drylands: revisiting the drought cycle management model*, USAID/Ethiopia Agriculture Knowledge, Learning, Documentation and Policy Project, Technical Brief, May 2014, <http://www.agri-learning-ethiopia.org/wp-content/uploads/2014/07/AKLDP-Technical-Brief-DCM-May-2014-HQ.pdf>

Principe de LEGS sur la coordination

Watson, D.J. and van Binsbergen, J. (2008) *Review of VSF-Belgium's Turkana emergency livestock off-take intervention* 2005, Research Report 4, International Livestock Research Institute (ILRI), Nairobi, https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/234/RR4_LivestockOfftakeIntervention.pdf

Principe de LEGS sur la programmation sensible au genre

de Jonge, K. et Maarse, L. (2020) *Le genre et l'élevage dans les situations d'urgence : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS)*, LEGS, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/12/LEGS-Le-genre-et-lelevage-dans-les-situations-durgence-.pdf> (voir par exemple l'encadré 1 : « Les cinq étapes d'une Analyse rapide en fonction du genre ».)

IFAD (2020) *How to do gender and pastoralism*, International Fund for Agricultural Development, Rome, <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/publication/how-to-do-note-gender-and-pastoralism>



LEGS (2018) *Module de LEGS sur le genre*, Module de formation en ligne de LEGS sur le genre, <https://www.livestock-emergency.net/les-modules-en-ligne/>

Mazurana, D. and Maxwell, D. (2016) *Sweden's feminist foreign policy: implications for humanitarian response*, FIC/Tufts, HPG, Kings College London, World Peace Foundation, <https://fic.tufts.edu/assets/Feminist-Foreign-Policy-Humanitarian-Response.pdf>

Mercy Corps (2014) *Rethinking resilience: prioritizing gender integration to enhance household and community resilience to food insecurity in the Sahel*, https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2019-12/Rethinking_Resilience_Gender_Integration.pdf

Pasteur, K. (2002) *Gender analysis for sustainable livelihoods frameworks: tools and links to other sources*, draft, <https://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/assessment-review/Pasteur-2002.pdf>

UNFPA (2015) *Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*, Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL_.pdf

Principe de LEGS sur le soutien de l'appropriation locale

Featherstone A. (2020) *Mettre toutes les chances de son côté : localisation, contextualisation et institutionnalisation*, Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS), LEGS, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2021/01/LEGS-Discussion-Paper-FRENCH-Institutionnalisation-and-Localisation-single-page.pdf>

Humanitarian Leadership Academy (2019) *Unpacking localization*, <https://www.humanitarianleadershipacademy.org/wp-content/uploads/2019/10/Whitepaper-Localisation-Online.pdf>

Humanitarian Practice Network (2021) *Survivor - and community-led crisis response: practical experience and learning*, Briefing Paper no. 84, https://odihpn.org/wp-content/uploads/2021/05/HPN_SCLR-Network-Paper_WEB.pdf

OECD (2017) *Localising the response: World Humanitarian Summit – putting policy into practice*, The Commitments into Action Series, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/development/humanitarian-donors/docs/Localisingtheresponse.pdf>

Voir aussi : Local to Global Protection, <https://www.local2global.info/>

Principe de LEGS sur les systèmes de MEAL

Association Sphère (2018) *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, Le Projet Sphère, Genève, <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf>

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir le Chapitre 10, *Monitoring, Evaluation and Impact Assessment*)

Voir aussi les études de cas sur les principes de LEGS : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>



वाहन	बाइक
पन्ना	बूट
पुरुष	महिला
पुरुष	बच्चा
बच्चा	बच्चा
बच्चा	बच्चा
बच्चा	बच्चा
बच्चा	बच्चा



Chapitre 3 :

Planification de la

réponse à l'urgence

- 85 Introduction
- 86 Étape 1 : Évaluation initiale
- 94 Étape 2 : Identification de la réponse
- 99 Étape 3 : Analyse des interventions techniques et leurs options
- 104 Étape 4 : Plan de réponse
- 108 Guide en matière de MEAL pour les interventions de LEGS

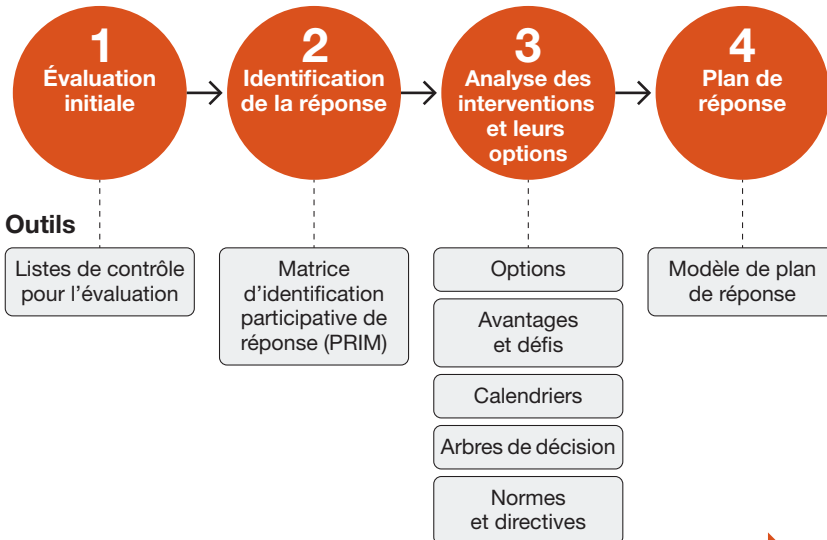
- 115 Annexe 3.1 : Évaluation initiale – méthodes participatives suggérées
- 119 Annexe 3.2 : Évaluation initiale – exemple de liste de contrôle
- 122 Annexe 3.3 : Évaluation initiale – modèle d'enregistrement
- 123 Annexe 3.4 : Matrice PRIM – modèles
- 125 Annexe 3.5 : Matrice PRIM – exemples
- 131 Annexe 3.6 : Transferts monétaires – modalités de réponse, mécanismes de distribution et arbre de décision
- 136 Annexe 3.7 : Plan de réponse – modèle
- 137 Annexe 3.8 : Plan de réponse – exemple d'une intervention portant sur la réduction du cheptel
- 139 Références et lectures complémentaires

Photo © David Hadrill



Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence

Étapes



Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)



Introduction

Ce chapitre présente les conseils de LEGS en matière de planification de la réponse à une situation d'urgence. Ce processus comporte quatre étapes ; chacune est assortie d'outils destinés à faciliter le processus de planification et à guider l'élaboration d'un plan de réponse :

Étape 1 : Évaluation initiale – pour décider si l'aide à l'élevage est appropriée pour une urgence donnée : l'évaluation initiale génère des informations sur les rôles du bétail, l'impact de la situation d'urgence et une analyse de la situation actuelle. Ces informations sont utilisées pour éclairer les étapes 2 et 3.

- Outils pour l'étape 1 : Listes de contrôle pour l'évaluation (voir également l'Annexe 3.2 et l'Annexe 3.3).

Étape 2 : Identification de la réponse – pour identifier et définir les priorités parmi les interventions techniques pour des réponses fondées sur l'élevage pertinentes et opportunes :

- Outils pour l'étape 2 : Matrice d'identification participative de la réponse (voir également l'Annexe 3.4 et l'Annexe 3.5).

Étape 3 : Analyse des interventions techniques et leurs options – pour sélectionner les options appropriées, réalisables et opportunes dans les domaines d'intervention prioritaires :

- Outils pour l'étape 3 : Tableaux des options, des avantages et des défis, calendriers, arbres de décision, normes et lignes directrices (voir les normes techniques, Chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9 et l'Annexe 3.6).

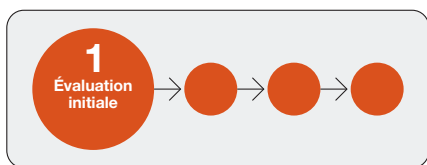
Étape 4 : Plan de réponse – utiliser les informations et les décisions des étapes 1 à 3 pour concevoir un plan de réponse :

- Outils pour l'étape 4 : Modèle de plan de réponse (voir l'Annexe 3.7 et l'Annexe 3.8).

Les quatre étapes sont toutes soutenues par le système de **suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)**, tel que défini dans le *Principe 8* (voir le *Chapitre 2*). Les systèmes de MEAL doivent être mis en place le plus tôt possible lors de la planification afin de s'assurer qu'un MEAL efficace est déployé tout au long de la mise en œuvre de la réponse.



Étape 1 : Évaluation initiale



Vue d'ensemble

Une évaluation initiale est requise avant toute réponse à une situation d'urgence, afin de déterminer **si une aide fondée sur l'élevage est appropriée** dans le contexte en présence. Le type, le stade et la gravité de la situation d'urgence détermineront le contexte. Cette évaluation initiale n'est pas une fin en soi, mais c'est la première étape permettant de prendre des décisions sur les interventions techniques à explorer, ou sur le bien-fondé d'une réponse portant sur l'élevage.

Préparation de l'évaluation

Examen des informations existantes

Il est possible que certaines des informations destinées à l'évaluation aient déjà été recueillies avant l'apparition de la situation d'urgence dans le cadre de la planification de la préparation (voir le *Principe 4* au *Chapitre 2*). Les *Chapitres 4 à 8* du manuel comprennent chacun une norme sur la préparation pour soutenir ce processus. Les **agences** qui travaillent déjà dans une région sont souvent bien placées pour développer les capacités de préparation aux côtés des communautés locales. Ces informations sur la préparation peuvent permettre de comprendre les stratégies de subsistance, les systèmes de production, les normes sociales, culturelles et de genre, ainsi que les principales parties prenantes et institutions. Cela augmentera considérablement la précision de l'évaluation initiale.

Les données secondaires peuvent être compilées à partir de rapports gouvernementaux, de statistiques sanitaires et vétérinaires, de rapports d'ONG ou d'autres sources. Les données spatiales provenant de photos satellites et de systèmes d'information géographique (SIG) peuvent aussi être utiles. Elles peuvent, par exemple, indiquer l'étendue des inondations ou l'emplacement des points d'eau et autres ressources naturelles essentielles pour le bétail.



L'examen des informations existantes est important à la fois pour éviter de solliciter inutilement les communautés affectées par une crise et dans les contextes où il est difficile d'accéder pour effectuer une évaluation initiale.

Équipe d'évaluation et méthodologies

L'évaluation initiale de LEGS devrait être entreprise dans le cadre d'un processus de planification participative faisant intervenir les principales parties prenantes, notamment les représentants des principaux groupes au sein des **communautés affectées** et des autorités locales. Cela permet d'évaluer les capacités et les connaissances des communautés affectées pour répondre à la situation d'urgence. Cela garantit également que les acteurs locaux sont des partenaires égaux et qu'ils bénéficient d'une autonomie dans la conception et la mise en œuvre du plan de réponse. (Voir le *Principe 2 : Participation* et le *Principe 7 : Appropriation locale*, au *Chapitre 2*).

L'équipe d'évaluation devrait donc comprendre des représentants de la communauté et faire intervenir les autorités locales et les institutions non gouvernementales en tant que partenaires. Il est important que l'équipe respecte la parité hommes-femmes, que les groupes marginalisés soient représentés et qu'elle comprenne à la fois des généralistes et des spécialistes de l'élevage dotés de connaissances sur le contexte local.

La qualité des informations de l'évaluation dépend des compétences de l'équipe d'évaluation en matière d'**approches et de méthodes participatives**, ainsi que de ses connaissances techniques. LEGS recommande, dans la mesure du possible, une collecte d'informations qualitative et participative pour l'évaluation initiale. La section consacrée au système de MEAL à la fin de ce chapitre fournit de plus amples informations sur les approches participatives. L'*Annexe 3.1* suggère ensuite les méthodes les plus appropriées pour l'évaluation initiale. Les équipes d'évaluation peuvent donc avoir besoin d'être formées aux méthodologies participatives appropriées.

L'évaluation garantira une couverture adéquate des différents groupes, en particulier des personnes **à risque**. Elle ventilera également les résultats en conséquence (par exemple, en fonction de l'âge, de la richesse et du genre) afin que les besoins et les priorités des différents groupes soient pris en compte dans le plan de réponse.

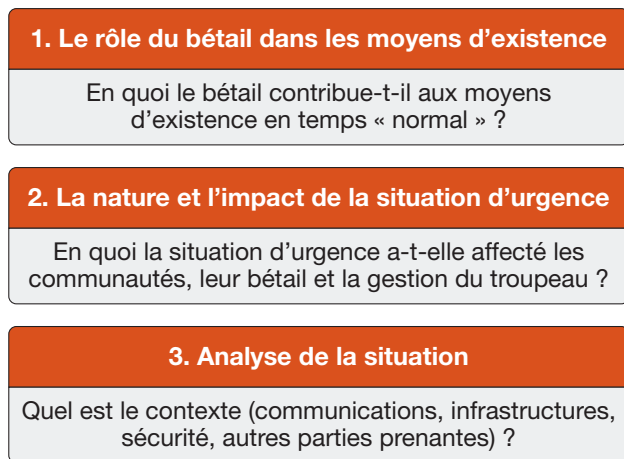


Outils pour l'étape 1

L'évaluation initiale de LEGS comprend **trois questionnaires de contrôle** (voir la *figure 3.1* et les *encadrés 3.1* à *3.3*). Il est possible d'y répondre assez rapidement en utilisant des méthodes participatives complétées par les informations existantes. Les trois listes de contrôle peuvent être appliquées en même temps, et les questions ne sont pas fixes mais peuvent être adaptées au contexte.

Chaque liste de contrôle se termine par un « point de décision », qui permet de déterminer si une intervention fondée sur l'élevage est appropriée dans le contexte en présence. L'*Annexe 3.2* présente un exemple de liste de contrôle partiellement remplie.

Figure 3.1 : Résumé des listes de contrôle de l'évaluation initiale LEGS



Encadré 3.1

Liste de contrôle 1 : Le rôle du bétail dans les moyens d'existence

Une aide à l'élevage sera le plus probablement requise si l'élevage est un élément important des **moyens d'existence** de la population affectée par la situation d'urgence. Les questions suivantes aideront l'équipe d'évaluation à déterminer l'importance du bétail dans les moyens d'existence et le rôle qu'il joue. Elles aident donc à décider si une

Voir page suivante



réponse liée à l'élevage est appropriée. La plupart de ces informations seront peut-être déjà disponibles auprès de sources existantes. Pour les communautés mobiles ou moins accessibles dans des contextes d'urgence, les réponses à ces questions dépendront probablement dans une large mesure de ces informations préexistantes. Quelle que soit la source des informations, il est important de comprendre comment le bétail est géré. Il est également important que l'équipe sache comment les avantages, la propriété et les soins du bétail sont tributaires de facteurs tels que le genre, la richesse ou le fait qu'il s'agit d'un groupe à risque.

- 1.1** En temps « normal », c'est-à-dire en dehors d'une situation d'urgence, quelles sont les principales stratégies de subsistance dans la zone affectée ?
- 1.2** Quelles sont les principales utilisations du bétail (par exemple alimentation, revenu, capital social, traction animale, transport) ?
- 1.3** Quel pourcentage de nourriture provient du bétail en temps « normal » et par saison ?
- 1.4** Quel est le pourcentage des revenus qui provient du bétail en temps « normal » (y compris les produits de l'élevage, le transport et la traction animale), et comment ces revenus sont-ils gérés ?
- 1.5** Quels rôles jouent les différents membres du ménage dans les soins et la gestion du bétail (y compris les droits d'utilisation et de cession) ? Accorder une attention particulière à leur genre et leur âge. Prendre également note des différentes espèces et de l'âge du bétail, ainsi que des variations saisonnières.
- 1.6** Quels sont les institutions et les dirigeants coutumiers ou autres impliqués dans la production animale et la gestion des ressources naturelles, et quels sont leurs rôles ?
- 1.7** Quels sont les principales stratégies d'adaptation et les indicateurs clés dans les périodes difficiles ? Par exemple utilisation d'aliments de disette ; taux élevé d'abattage ou de vente de bêtes ; migration anormale ; dispersion des membres du ménage ; vente d'autres biens. Ces stratégies ont-elles des conséquences négatives sur la sécurité future des moyens d'existence ?

Voir page suivante



- **Point de décision :** *Le bétail joue-t-il un rôle important dans les moyens d'existence des personnes affectées, et une réponse liée à l'élevage est-elle donc appropriée ?*

Encadré 3.2

Liste de contrôle 2 : La nature et l'impact de la situation d'urgence

Cette liste de contrôle vise à aider à comprendre l'impact de la situation d'urgence sur les populations touchées. Elle permet de déterminer si une intervention d'urgence est nécessaire. Il est possible que certaines de ces informations figurent déjà dans les évaluations réalisées par d'autres agences ou, dans le cas de situations d'urgence de longue durée, dans des évaluations antérieures.

- 2.1 De quel type d'urgence s'agit-il : à développement rapide, à développement lent, ou complexe ?
- 2.2 Quelle est la cause de la situation d'urgence (sécheresse, inondation, séisme, conflit, etc.), et quelle est la zone concernée ?
- 2.3 Quel est l'historique de ce type de situation d'urgence dans cette zone ?
- 2.4 Quel est le stade atteint par l'urgence (**alerte/alarme/urgence/relèvement** pour les urgences à développement lent ; ou **suites immédiates/relèvement précoce/relèvement** pour les urgences à développement rapide) ?
- 2.5 Quelles sont les populations humaines et animales affectées ?
- 2.6 Quel a été l'impact de la situation d'urgence sur la population affectée ? Plus précisément :
 - 2.6.1 Quel est le statut nutritionnel de la population humaine affectée ?
 - 2.6.2 Quelle est la prévalence de maladies ?
 - 2.6.3 Quel est le taux de mortalité ?

Voir page suivante



- 2.6.4** Quel a été l'impact sur les différents groupes – hommes, femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, groupes ethniques particuliers ou autres groupes sociaux ?
- 2.6.5** Quelles sont les capacités de la communauté affectée à répondre à la situation d'urgence ?
- 2.6.6** Y a-t-il des signes suggérant que les indicateurs et les stratégies d'adaptation pour les périodes difficiles évoqués à la question 1.7 ci-dessus sont utilisés ?
- 2.6.7** Y a-t-il eu des migrations ou des déplacements importants d'une partie de la population touchée ? Si c'est le cas, quelles sont les personnes concernées, et ont-elles emmené leur cheptel avec elles ?
- 2.6.8** Si la communauté affectée a été déplacée, quelle est l'incidence de ce déplacement sur la communauté d'accueil ?
- 2.7** Quel a été l'impact de la situation d'urgence sur le bétail ? Le cas échéant, faire une distinction entre les espèces. Plus précisément :
 - 2.7.1** En quoi l'état du bétail s'est-il détérioré ?
 - 2.7.2** Quel est l'impact sur le bien-être du bétail (par exemple manque d'aliments et d'eau, blessures, maladies, froid extrême ou stress thermique) ?
 - 2.7.3** La productivité du bétail a-t-elle été affectée (par exemple diminution de la quantité produite de lait, de sang et d'œufs, de la traction animale, etc.) ?
 - 2.7.4** La morbidité du bétail a-t-elle augmenté ?
 - 2.7.5** L'abattage de bétail à des fins de consommation domestique a-t-il augmenté ?
 - 2.7.6** Quelle est l'ampleur des pertes de bétail par rapport à une période « normale » ?
 - 2.7.7** Y a-t-il eu un impact sur les abris/enclos du bétail ?
- 2.8** Quel a été l'impact de la situation d'urgence sur les stratégies de gestion du bétail ? Plus précisément :
 - 2.8.1** Quel est l'impact sur l'accès aux pâturages et/ou aux aliments pour animaux ?



- 2.8.2 Quel est l'impact sur l'accès à l'eau pour le bétail ?
 - 2.8.3 Quel est l'impact sur les mouvements quotidiens et saisonniers ?
 - 2.8.4 Quel est l'impact sur les négociants en bétail et sur les principaux marchés d'intrants et de produits du bétail (ventes ; prix ; termes de l'échange entre le bétail et les céréales ; fournisseurs d'aliments pour animaux et de médicaments) ?
 - 2.8.5 Quel est l'impact sur les services d'élevage tels que les services vétérinaires, les services de vulgarisation et les pharmacies vétérinaires ?
 - 2.8.6 Quel a été l'impact sur la division du travail selon le genre ?
 - 2.9 Quel a été l'impact sur l'environnement de la situation d'urgence, et quelles sont les implications pour la gestion du bétail ?
 - 2.10 Quelles sont les prévisions météorologiques et quelles sont les tendances météo pour la saison à venir (prévisions concernant la neige, les pluies, la chaleur, la saison sèche, l'augmentation de l'insécurité, l'accès à la nourriture, etc.) ?
- **Point de décision :** Une intervention d'urgence s'impose-t-elle ?

Encadré 3.3

Liste de contrôle 3 : Analyse de la situation

Cette liste de contrôle permet de mieux comprendre l'environnement opérationnel, les éventuelles contraintes logistiques et les zones de chevauchement ou les complémentarités potentielles avec d'autres parties prenantes.

- 3.1 Quel est l'historique de la réponse à la situation d'urgence dans la zone affectée (tant positif que négatif), et quelles sont les leçons à en tirer ?
- 3.2 Quelles sont les principales parties prenantes dans la zone affectée, y compris les intervenants locaux, et que font-ils ?

Voir page suivante



- 3.3** Y a-t-il des parties prenantes qui jouent un rôle de coordination, et quelle est l'efficacité de cette coordination ?
- 3.4** Quelles sont les ressources disponibles, en particulier les stratégies d'adaptation coutumières et les interventions menées au niveau local ?
- 3.5** Quel est le contexte actuel ?
 - 3.5.1** Comment fonctionnent les communications ?
 - 3.5.2** Quelle est la situation en matière de sécurité, et quelles sont les implications pour la programmation et la sécurité du personnel ?
 - 3.5.3** Quelles sont les implications pour le déplacement du bétail et les migrations (droits d'accès, conflit potentiel) ?
 - 3.5.4** Quels sont les principaux problèmes de protection auxquels sont confrontés les éleveurs ?
 - 3.5.5** Quelles sont les infrastructures actuelles, telles que les routes et les transports ?
 - 3.5.6** Quel est le contexte pour un éventuel transfert monétaire ? Par exemple, les marchés sont-ils accessibles et fonctionnent-ils ? Le transfert monétaire est-il accepté par les bénéficiaires et les pouvoirs publics ? Existe-t-il des modes de distribution sûrs et réglementés, tels que les téléphones portables, les sociétés de transfert de fonds, etc. ?
 - 3.5.7** Y a-t-il des problèmes transfrontaliers ?
 - 3.5.8** Quels sont les défis politiques et/ou juridiques qui ont une incidence sur les interventions liées à l'élevage ? Par exemple, les interdictions de déplacement ou d'exportation de bétail ; les lois sur l'abattage ; les réglementations en matière de licences (concernant les agents communautaires de santé animale, par exemple) ; la coordination entre les organisations d'aide ; et les politiques organisationnelles des principales parties prenantes.
 - 3.5.9** Y a-t-il des intérêts particuliers (culturels, politiques, etc.) qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les interventions potentielles ?



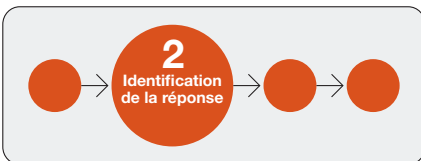
Ces questions prennent toute leur importance dans des situations de conflit.

- **Point de décision :** *Les réponses à une ou plusieurs des questions ci-dessus constituent-elles des problèmes critiques qui empêchent une forme ou une autre d'intervention dans la région ? Par exemple, la situation en matière de sécurité entrave-t-elle actuellement un ou plusieurs type(s) de mouvement ? Y a-t-il d'autres acteurs qui apportent déjà un soutien suffisant aux populations affectées ?*

Enregistrement et analyse de l'information

L'équipe d'évaluation devrait enregistrer les résultats de l'évaluation initiale à l'aide de modèles simples, en indiquant les résultats, les méthodes utilisées, les sources et les dates (voir l'*Annexe 3.3* pour un exemple de modèle d'enregistrement). Ces résultats peuvent ensuite être compilés dans un rapport, structuré autour des questions des listes de contrôle. L'équipe devrait ensuite se réunir pour examiner et analyser les résultats, en réfléchissant aux principales conclusions et aux points de décision de chaque liste de contrôle afin de décider si une intervention fondée sur l'élevage est appropriée.

Étape 2 : Identification de la réponse



Vue d'ensemble

Si l'évaluation initiale conclut qu'une aide à l'élevage peut être appropriée, l'étape suivante consiste à identifier **les réponses d'urgence fondées sur l'élevage qui seraient pertinentes et opportunes**. L'équipe d'évaluation devrait également concevoir des interventions en matière d'élevage en



situation d'urgence pour répondre à au moins un des objectifs de subsistance de LEGS, c'est-à-dire **aider les communautés affectées par une crise à :**

1. **obtenir des avantages immédiats** en utilisant les biens d'élevage existants ; et/ou
2. **protéger les principaux biens d'élevage** ; et/ou
3. **reconstituer les principaux biens d'élevage.**

LEGS présente six interventions techniques susceptibles de fournir aux communautés affectées par une situation d'urgence un soutien aux moyens d'existence fondés sur l'élevage. Elles peuvent être utilisées simultanément et se compléter mutuellement. Par exemple, il peut s'agir de fournir à la fois de l'eau et des aliments aux bêtes touchées par la sécheresse, ou de proposer un soutien vétérinaire en même temps que du bétail pour remplacer les animaux perdus lors d'un séisme. Les six interventions sont les suivantes :

- **alimentation du bétail** : aliments pour animaux ou fourrage distribués aux animaux affectés par la crise ;
- **fourniture d'eau** : fourniture d'eau au bétail en soutenant les disponibilités existantes ou en créant de nouvelles sources ;
- **soutien vétérinaire** : soutien et services de santé animale ;
- **abris** : protection du bétail affecté par des conditions météorologiques extrêmes, l'insécurité ou le déplacement ;
- **réduction du cheptel** : retrait (par le biais de programmes de vente ou d'abattage) des animaux affectés par la crise avant qu'ils ne perdent leur valeur marchande ou alimentaire – la réduction du cheptel n'est généralement applicable que dans les situations d'urgence liées à une sécheresse ; cela diffère d'une flambée épidémique, où l'élimination des carcasses s'impose ;
- **fourniture de bétail** : remplacement des bêtes perdues en raison de la situation d'urgence, ou fourniture d'animaux pour soutenir de nouvelles activités de subsistance au lendemain d'une situation d'urgence.



Outil pour l'étape 2

L'outil de LEGS pour l'étape 2 est la **matrice d'identification participative de réponse (PRIM)**. L'objectif de la PRIM est de faciliter un processus de planification participative qui :

- donne des résultats rapides et très visuels ;
- démontre quelles interventions sont susceptibles d'avoir le plus d'impact ;
- se concentre sur l'objet (objectif de subsistance) de toute intervention ; et
- confirme le calendrier approprié.

La mise en œuvre de la PRIM donne des résultats optimaux dans le cadre d'un atelier. Lorsqu'une réunion en présentiel est impossible ou ne convient pas, l'équipe peut utiliser d'autres méthodes, telles qu'une visioconférence. Les participants au processus PRIM devraient veiller à la participation de toutes les parties prenantes clés. Il s'agit notamment des dirigeants locaux, des représentants des populations affectées (femmes et hommes) et des représentants des principaux groupes à risque. Cela facilitera une large participation au processus de planification de la réponse, et son appropriation au niveau local, lesquelles permettront d'identifier les connaissances et les compétences locales, et de reconnaître les capacités locales à faire face et à répondre à l'urgence.

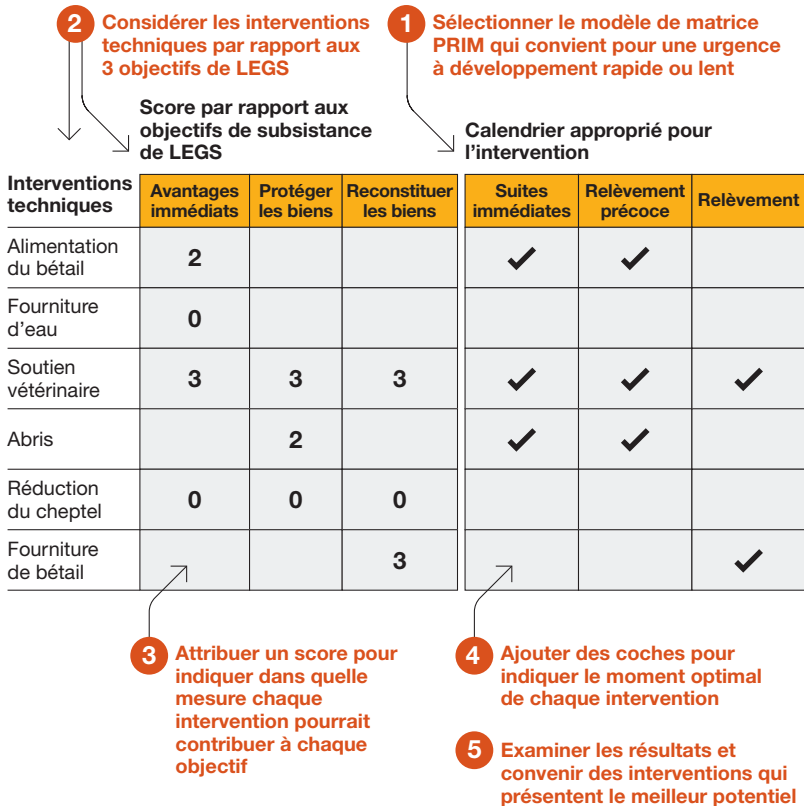
Dans la partie gauche de la PRIM figurent les six domaines d'intervention technique (alimentation du bétail, eau, soutien vétérinaire, abris, réduction du cheptel et fourniture de bétail) qui doivent être considérés par rapport aux trois objectifs de subsistance de LEGS. Cela permet aux participants à l'atelier d'examiner dans quelle mesure chaque intervention pourrait avoir un impact sur chaque objectif (voir la *figure 3.2*).

Le côté droit de la matrice devrait préciser les phases de la situation d'urgence dont il s'agit et indiquer le meilleur moment d'entreprendre chaque intervention.

LEGS fournit deux modèles PRIM, l'un pour les urgences à développement rapide et l'autre pour les urgences à développement lent. Ils reflètent les deux séries de définitions des phases d'urgence présentées au *Chapitre 1* (voir les modèles PRIM vierges à l'*Annexe 3.4*). Dans le cas des urgences complexes, les participants à l'atelier peuvent utiliser la PRIM qui correspond le plus étroitement au contexte dont il s'agit. Sinon, ils peuvent convenir de leurs propres définitions et les insérer dans la partie droite de la matrice.



Figure 3.2 : Comment remplir la matrice d'identification participative de réponse



1. Sélectionner le format PRIM approprié en fonction du type d'urgence (à développement rapide ou à développement lent) et confirmer que les phases de la situation d'urgence correspondent au contexte dont il s'agit (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS, Comment LEGS définit-il les situations d'urgence et quels sont leurs impacts ?*). Noter que les rubriques situées sur le côté droit de la matrice PRIM varient en fonction du type d'urgence (à développement rapide ou à développement lent). L'exemple de la *Figure 3.2* correspond à une urgence à développement rapide.



2. Examiner chacune des interventions techniques potentielles par rapport aux trois objectifs de subsistance de LEGS. Voir le *tableau 1.1* du *Chapitre 1* et l'introduction de chacun des chapitres techniques (4, 5, 6, 7, 8 et 9). Vous y trouverez des informations sur la manière dont chaque intervention technique peut contribuer aux objectifs de subsistance de LEGS.
3. Attribuer des notes à chaque objectif pour indiquer dans quelle mesure l'intervention technique peut avoir un impact sur cet objectif. Noter chaque objectif de 0 à 3, où 3 = impact très positif sur l'objectif ; 2 = un certain impact ; 1 = très peu d'impact ; 0 = non applicable.
4. Cocher les cases pour indiquer le moment optimal de chaque intervention.
5. Passer la matrice en revue et noter les interventions qui offrent le plus de chances d'avoir un impact positif compte tenu du moment où survient la situation d'urgence. Noter que les interventions techniques de LEGS ne sont pas exclusives et qu'il est possible de donner la priorité à plusieurs d'entre elles. Plusieurs interventions peuvent également être mises en œuvre simultanément ou l'une après l'autre au fil de l'évolution de la situation d'urgence.

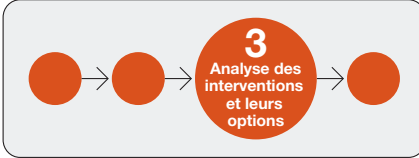
Il n'existe pas de matrice PRIM universellement « correcte » ; chaque PRIM est élaborée par les participants en fonction de leur situation géographique et de leurs besoins spécifiques. Les participants devraient aussi être conscients des préjugés possibles en fonction de leurs intérêts personnels ou de leur savoir-faire au moment de remplir la matrice.

Des modèles vierges de matrice PRIM pour les urgences à développement rapide et à développement lent sont présentés à l'*Annexe 3.4*, tandis que des exemples de matrice PRIM remplies sont présentés à l'*Annexe 3.5*.

La matrice PRIM permet d'identifier de manière concertée les interventions les plus **pertinentes** et les plus **opportunes** pour soutenir et protéger les moyens d'existence fondés sur l'élevage dans le contexte dont il s'agit et pour la phase en cours de la situation d'urgence. Cela constitue le socle requis pour passer à l'étape 3.



Étape 3 : Analyse des interventions techniques et leurs options



Vue d'ensemble

Au cours de l'étape 2, les participants à l'atelier classent par ordre de priorité une ou plusieurs interventions techniques en utilisant la matrice PRIM. À l'étape 3, les interventions sélectionnées sont analysées de façon plus détaillée afin de déterminer lesquelles de leurs options spécifiques seront **appropriées, faisables et opportunes**. Pour ce faire, il est fourni une série d'outils dans chaque chapitre technique (4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Pour chacune des six interventions techniques de LEGS introduites à l'étape 2, il existe plusieurs options pour mettre en œuvre l'intervention. Si l'on prend, par exemple, la fourniture d'eau et la réduction du cheptel, les options possibles concerneront d'une part le transport de l'eau par camion ou la remise en état des pompes à eau et, d'autre part, la réduction par la vente ou la réduction par abattage, comme le montre le *tableau 3.1*.

Tableau 3.1 : Résumé des interventions techniques et leurs options

Intervention technique	Options techniques
Alimentation du bétail	Alimentation d'urgence sur site Alimentation d'urgence dans un camp de ravitaillement
Fourniture d'eau	Points d'eau Transport d'eau par camion
Soutien vétérinaire	Services vétérinaires cliniques Fonctions vétérinaires du secteur public

Voir page suivante



Intervention technique	Options techniques
Abris	Abris pour le bétail Bétail et aménagements
Réduction du cheptel	Réduction par la vente Réduction par abattage à des fins de consommation
Fourniture de bétail	Remplacement des biens d'élevage perdus Constitution de biens d'élevage

Outils pour l'étape 3

Chaque chapitre technique de LEGS contient **cinq outils clés** permettant d'analyser le caractère approprié et la faisabilité de la ou des interventions et options sélectionnées. Ces outils sont conçus pour être utilisés selon les besoins. Ils ne doivent pas forcément être suivis dans l'ordre, et il n'est pas nécessaire de tous les utiliser. Voici une suggestion de procédure à suivre :

1. Examiner la section sur les **options** au début du chapitre technique pertinent afin de classer la ou les options les plus appropriées par ordre de priorité.
2. Passer en revue le **tableau des avantages et des défis** pour confirmer le choix de l'option ou des options retenues.
3. Étudier le **calendrier des interventions** pour confirmer que l'intervention est adaptée à la phase d'urgence pour laquelle elle est prévue.
4. Naviguer dans l'**arbre de décision** pour vérifier le contexte et les conditions requises pour l'intervention/option choisie.
5. Passer en revue les **normes, les actions clés et les notes d'orientation** pour affiner la planification.

Outil 1 : Schéma des options

Chacun des six chapitres techniques fournit une explication des différentes options possibles dans le cadre de cette intervention technique. Par exemple, le chapitre sur l'alimentation du bétail présente deux options pour l'alimentation d'urgence : (a) l'alimentation sur site ; et (b) un camp de ravitaillement. L'option (b) est ensuite divisée en deux sous-options : un



camp de ravitaillement ambulatoire (quotidien) et un camp de ravitaillement résidentiel.

Commencer par étudier cette explication pour identifier la ou les options les plus appropriées au contexte.

Outil 2 : Tableau des avantages et des défis pour les différentes options

Chaque chapitre technique comporte un tableau qui résume les avantages et les défis que présentent les différentes options (voir, par exemple, le *tableau 4.3 du Chapitre 4 : Alimentation du bétail*). Étudier ce tableau pour confirmer la sélection appropriée de l'option ou des options.

Outil 3 : Calendrier

Chaque chapitre technique comporte un tableau indiquant le moment le plus approprié pour les différentes options en fonction des phases de la situation d'urgence, tant pour les urgences à développement rapide que pour celles à développement lent (voir, par exemple, le *tableau 4.4 du Chapitre 4 : Alimentation du bétail*). Ces calendriers ne sont que des suggestions, car la situation peut varier en fonction des circonstances locales.

Étudier le tableau pour obtenir des conseils sur le calendrier optimal pour la ou les options sélectionnées en fonction du contexte. L'*Annexe C* (à la fin du manuel) présente un tableau synthétique pour tous les calendriers des chapitres techniques.

Outil 4 : Arbre de décision

L'arbre de décision de chaque chapitre technique rassemble certains des problèmes et des questions clés à prendre en compte avant de pouvoir décider d'une option technique particulière (voir, par exemple, la *figure 4.1 du Chapitre 4 : Alimentation du bétail*).

Répondre aux questions de l'arbre de décision en suivant les flèches « oui » ou « non » pour arriver à une ou plusieurs des options techniques – ou à la case « pas d'action ». Les informations issues de l'évaluation initiale et de la matrice PRIM permettront de répondre à ces questions. Le résultat « pas d'action » peut signifier qu'une préparation supplémentaire est requise pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés, plutôt que de suggérer une absence totale d'intervention.

Outil 5 : Normes et directives

Chaque chapitre technique contient des normes, des actions clés et des notes d'orientation qui forment le contenu principal du chapitre. Elles fournissent davantage d'informations et présentent les questions à prendre



en compte dans la conception d'une réponse, et elles sont définies comme suit :

- **Les normes sont des déclarations qui décrivent le minimum à atteindre dans toute situation d'urgence quel que soit le contexte et elles sont le plus souvent qualitatives.**
- **Les actions clés attachées à chaque norme sont des étapes ou des actions essentielles qui contribuent à la réalisation de la norme.**
- **Les notes d'orientation, qu'il convient de lire en conjonction avec les actions clés, abordent certaines problématiques à prendre en compte lors de l'application des normes.**

Les chapitres techniques présentent également un résumé des liens entre les huit principes de LEGS et chaque intervention, ainsi que des questions spécifiques à prendre en compte lors de la mise en œuvre de celle-ci.

Tous les chapitres techniques comprennent une norme sur l'**évaluation et la planification** (ainsi qu'une liste de contrôle pour l'évaluation dans les annexes du chapitre). Cette norme comporte des informations et des questions clés sur lesquelles les agences de mise en œuvre doivent se pencher afin d'élaborer leur plan de réponse. La plupart des chapitres techniques comprennent également une norme sur la **préparation**, qui décrit les actions et les préparatifs clés que les agences de mise en œuvre peuvent entreprendre avant le début d'une situation d'urgence. Ces activités devraient éclairer le processus de planification et, le cas échéant, être intégrées dans le plan de réponse.

Les autres normes, actions clés et notes d'orientation des chapitres techniques présentent des informations sur des aspects particuliers de l'intervention ou de l'option. Elles fournissent également des conseils techniques détaillés pour soutenir la conception et la mise en œuvre du plan de réponse.

Modalités d'exécution et mécanismes de distribution

Dans le cadre de la préparation du plan de réponse, l'agence de mise en œuvre devrait examiner la modalité d'exécution et le mécanisme de distribution appropriés pour la réponse.

Les **modalités** d'exécution concernent la manière dont l'aide est fournie. Il peut s'agir d'une assistance en nature, dans le cadre de laquelle les biens ou les services sont fournis directement aux bénéficiaires, ou de **transferts monétaires**, où les bénéficiaires reçoivent de l'argent ou des bons pour acheter des biens ou des services de leur choix. Les transferts monétaires



sont de plus en plus utilisés dans les réponses humanitaires car ils permettent aux bénéficiaires de définir leurs propres priorités et de faire des choix. Il existe de plus en plus de preuves de l'impact positif des transferts monétaires sur la protection ou la relance des moyens d'existence.

Le choix de la modalité par l'agence de mise en œuvre dépend de plusieurs facteurs. Il s'agit notamment de la disponibilité sur le marché (ou de l'éventuelle disponibilité sur le marché) des biens et services requis, des préférences des bénéficiaires pour l'argent, les bons d'achat et/ou l'aide en nature, et de leur aptitude à accéder à l'aide. L'agence doit également tenir compte de la situation en matière de sécurité et de protection, ainsi que des capacités et des exigences de l'agence même et des bailleurs de fonds. L'évaluation initiale peut aider à déterminer si les transferts monétaires sont envisageables (voir la *Liste de contrôle pour l'évaluation 3, question 3.5.6*).

Dans le cadre des transferts monétaires humanitaires, un **mécanisme de distribution** est un moyen de remettre ou de transférer de l'argent ou des bons d'achat aux bénéficiaires (par exemple par carte à puce, par transfert d'argent mobile, au guichet, par chèque, par carte à un distributeur automatique de billets/DAB, etc.). Certains mécanismes de distribution peuvent également faciliter la réception, le stockage et les paiements (par exemple porte-monnaie mobile, compte bancaire, carte à puce, etc.).

L'*Annexe 3.6* présente certaines des modalités de réponse possible en matière de transferts monétaires et certains des mécanismes de distribution qui peuvent être utilisés dans les interventions techniques de LEGS. Voir la *figure 3.8* et le *tableau 3.5*, qui sont suivis d'un arbre de décision qui peut aider les agences à déterminer si le transfert monétaire est faisable et approprié (voir la *figure 3.9*).

Le choix de l'utilisation d'espèces (physiques ou électroniques) ou de bons (papier ou électroniques) dépendra également des objectifs de l'intervention :

- L'argent liquide peut convenir lorsqu'il y a un besoin immédiat (par exemple pour acheter des aliments pour animaux ou payer des services vétérinaires). Cette option peut également être applicable lorsque les biens et services essentiels sont disponibles sur le marché local.
- Les bons peuvent être plus appropriés lorsqu'il est nécessaire de garantir la qualité ou la fourniture de biens et services spécifiques (par exemple, lorsque certains types d'aliments pour animaux ou de services vétérinaires sont nécessaires, ou pour obtenir et construire des types d'abris spécifiques).

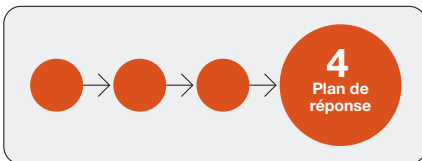


Il existe également des formes d'aide financière indirecte, dans le cadre desquelles les agences accordent des subventions aux prestataires de services ou aux pouvoirs publics pour faciliter l'intervention. Il peut s'agir, par exemple, d'une exonération des frais d'abattoir, des frais de permis de circulation, des frais de marché ou des frais vétérinaires ; d'une subvention des frais de transport par camion ; de la fourniture de carburant aux associations d'usagers de l'eau ; de subventions gouvernementales ou de plafonnement des prix pour les compléments alimentaires.

Un élément clé à prendre en compte pour le transfert monétaire est l'accessibilité du mécanisme de distribution pour les éleveurs (c'est-à-dire la manière dont l'aide est effectivement transmise aux bénéficiaires). Par exemple, la remise d'argent en mains propres ou au guichet peut ne pas convenir aux éleveurs nomades/pastoraux. Dans ce cas, l'option d'argent mobile, si elle est disponible, peut être plus appropriée et plus accessible. De même, lorsqu'une pièce d'identité est requise pour accéder au transfert monétaire, cela peut poser des difficultés pour les éleveurs qui n'en ont pas, ou pour les personnes déplacées qui ont perdu leur pièce d'identité, ou dont la pièce d'identité n'est pas reconnue.

On trouvera de plus amples informations sur les transferts monétaires, y compris des guides détaillés sur l'évaluation du marché et les mécanismes de réponse en espèces, dans la section *Références et lectures complémentaires*.

Étape 4 : Plan de réponse



Vue d'ensemble

Au cours de l'étape 4 de l'approche de LEGS concernant la planification de la réponse à l'urgence, l'agence de mise en œuvre élabore un plan de réponse. Ce plan repose sur les informations et les décisions prises au cours des trois étapes précédentes.



LEGS fournit un modèle de plan de réponse (voir l'Annexe 3.7). Cependant, certaines organisations utiliseront leurs propres formats et, éventuellement, une terminologie légèrement différente. Quel que soit le format (ou le vocabulaire) utilisé, le plan de réponse doit reposer sur une **théorie du changement** réfléchie qui va de l'activité au produit au résultat et à l'objectif (voir le tableau 3.2).

Tableau 3.2 : Théorie du changement pour un plan de réponse en matière d'élevage

Niveau	Description	Exemple – Réduction du cheptel
Impact	Les impacts sur les moyens d'existence sont clairement précisés	Au moins 20 % du revenu des activités de réduction du cheptel est utilisé pour protéger le bétail restant avant la fin de la réponse
Résultat	Effets positifs à court et moyen terme de la réponse – il y a des liens de causalité avec le produit	Le revenu moyen tiré des activités de réduction du cheptel est de 100 USD par ménage
Produit	Ce que la réponse apporte pour atteindre le résultat	L'agence de mise en œuvre achète jusqu'à 3 bovins par ménage
Activités	Les actions pour parvenir à chaque produit	Convenir du nombre maximum de bovins à acheter par ménage Convenir des ménages cibles Convenir des prix du bétail Identifier les moyens de transport Et ainsi de suite...

3

Les liens de causalité du bas vers le haut de la théorie du changement (TdC) devraient être examinés pour s'assurer qu'il existe un flux logique :

- **Si nous réalisons ces activités, nous obtiendrons ce produit.**
- **Si nous livrons ce produit, alors ce résultat sera atteint.**
- **Si le résultat est atteint, alors cela contribuera à l'objectif et aux impacts.**



Pour garantir la plausibilité technique du flux des **activités** jusqu'à l'**impact**, chaque étape de la TdC devrait être quantifiée. Parallèlement à l'identification des liens de causalité, il convient de définir les hypothèses retenues pour établir la théorie du changement et les risques éventuels. Il convient aussi de suivre ces risques grâce au système de MEAL (voir la section sur le MEAL ci-dessous).

Alors que les objectifs de subsistance de LEGS sont généraux, les objectifs du plan de réponse doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (**objectifs SMART**). Ils peuvent alors quantifier les impacts prévus sur les moyens d'existence dans un délai précis. Sans objectifs SMART, il est difficile de déterminer si un objectif (et un impact) a été atteint. Une évaluation initiale de qualité et l'identification de la réponse aux étapes 1 à 3 devraient faciliter ce processus de détermination d'objectifs appropriés.

Tableau 3.3 : Relier les objectifs de subsistance de LEGS aux objectifs SMART

Objectif de subsistance de LEGS	Exemple d'objectif SMART dans un plan de réponse
Aider les communautés affectées par la crise à obtenir des avantages immédiats en utilisant les biens d'élevage existants	Réduction du cheptel par abattage : La fourniture de 2,2 kg de viande séchée couvre le total des besoins en protéines d'un ménage moyen de quatre personnes pendant au moins sept jours
Aider les communautés affectées par la crise à protéger les principaux biens d'élevage	Alimentation complémentaire : La mortalité du bétail est réduite à moins de 15 % pendant la réponse parmi les ménages cibles pendant la durée du projet
Aider les communautés affectées par la crise à reconstituer les principaux biens d'élevage	Fourniture de bétail plus soins vétérinaires : Au moins 75 % des ménages ayant bénéficié d'une distribution de bêtes ont constitué un troupeau d'au moins 40 moutons et chèvres au 20 ^e mois du projet



Outil pour l'étape 4

L'outil de l'étape 4 est le plan de réponse (voir l'*Annexe 3.7* pour un modèle de plan de réponse). Ce plan rassemble les informations et les résultats de l'analyse des trois étapes précédentes.

Le plan de réponse devrait indiquer la ou les interventions et options techniques sélectionnées, le ou les objectifs de subsistance de LEGS associés, les objectifs SMART de la réponse et la théorie du changement pour la réponse. Un exemple de plan de réponse partiellement rempli pour une intervention portant sur la réduction du cheptel est présenté à l'*Annexe 3.8*.

Il est important pour l'agence de mise en œuvre d'identifier les **indicateurs** d'impact et de processus (voir les définitions dans la section suivante) dans le cadre du plan de réponse. Le suivi peut alors commencer dès le début de la mise en œuvre. Les données de suivi sont essentielles pour faire en sorte que les activités puissent être ajustées pendant la mise en œuvre. Elles fournissent également des informations clés pour l'évaluation ultérieure et l'étude d'impact dans le cadre d'un système de MEAL plus large (voir ci-dessous).

Le plan de réponse devrait garantir que les interventions sont mises en œuvre de manière équitable, sur la base d'un **ciblage participatif** et transparent, et en s'appuyant sur les informations tirées de l'évaluation initiale (étape 1) et des consultations communautaires. L'agence de mise en œuvre devrait convenir des méthodes de ciblage et de la sélection des bénéficiaires avec les communautés affectées, y compris des représentants des groupes à risque.

L'agence doit également définir et diffuser clairement les critères de ciblage sélectionnés. Le cas échéant, des réunions publiques peuvent être organisées pour accroître la transparence et la redevabilité. Dans la mesure du possible, le processus de ciblage devrait rester sous le contrôle des communautés bénéficiaires (avec une mesure de supervision pour veiller à ce que les groupes à risque ne soient pas négligés). Cela permettra d'éviter les risques de distribution inéquitable des avantages et cela contribuera à garantir la redevabilité et la transparence.

L'achèvement de ces quatre étapes devrait aboutir à un plan de réponse qui identifie des interventions et des activités appropriées, opportunes et réalisables, fondées sur les besoins identifiés et le contexte local, et liées aux objectifs de subsistance. Les *Chapitres 4, 5, 6, 7, 8 et 9* du manuel LEGS



fournissent les détails techniques pour favoriser le bon déroulement de ce processus.

Guide en matière de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL) pour les interventions de LEGS

Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (MEAL) devraient soutenir chacune des quatre étapes de l'approche de LEGS concernant la planification de la réponse à l'urgence. Le *Principe 8* (voir le *Chapitre 2*) explique l'importance du système de MEAL dans la réponse à une urgence en matière d'élevage. Cette section fournit des conseils supplémentaires sur des aspects clés du système de MEAL qui devraient être pris en compte parallèlement au Chapitre 10 « *Monitoring, evaluation and impact assessment of livestock-related interventions during emergencies* » de FAO (2016). Il existe aussi de nombreuses sources générales d'informations sur le système de MEAL (voir les *Références et lectures complémentaires*).

La plupart des organisations disposent de leurs propres systèmes de MEAL, souvent dirigés par des spécialistes en MEAL. Dans ces cas, les indicateurs de processus et de suivi identifiés dans le plan de réponse peuvent être introduits dans le système afin que le suivi puisse commencer dès que possible.

S'ils ne sont pas déjà en place, les systèmes de MEAL devraient être établis dès que possible lors de la planification. Le suivi pourra ainsi commencer dès le début de l'initiative et un processus de MEAL efficace pourra être mené tout au long de la mise en œuvre de la réponse. Le système de MEAL devrait viser à appuyer un apprentissage partagé sur les impacts sur les moyens d'existence. Au minimum, les systèmes de MEAL devraient :

1. utiliser des théories du changement et des objectifs SMART ;
2. définir des indicateurs de processus et d'impact ;
3. conjuguer des méthodes participatives et d'autres données ;
4. utiliser le suivi pour ajuster la mise en œuvre si nécessaire ;
5. inclure une évaluation d'impact ;
6. prôner la redevabilité ;
7. partager et appliquer l'apprentissage.



1. Utiliser des objectifs SMART

Comme indiqué à l'étape 4, les objectifs de la réponse devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Cela permet de garantir une bonne planification de la réponse et de mesurer l'impact sur les moyens d'existence.

Voici un exemple d'objectif SMART pour une intervention portant sur l'alimentation du bétail : « Dans deux districts, réduire la mortalité d'au moins 25 pour cent dans les principaux troupeaux de petits ruminants appartenant à 50 pour cent des ménages les plus pauvres d'ici à la fin du projet » ; voir FAO (2016) Encadré 11, p. 164.

2. Définir des indicateurs de processus et d'impact

Les indicateurs sont des éléments qui sont mesurés par le suivi et l'évaluation. LEGS utilise deux types d'indicateurs de suivi : les indicateurs de processus et les indicateurs d'impact.

Les **indicateurs de processus** mesurent la progression de l'activité : par exemple le nombre de bêtes vaccinées ; le nombre de stages de formation organisés. Ils sont généralement quantitatifs. Par exemple, dans une intervention visant à fournir des services vétérinaires, un indicateur de processus pourrait être le nombre de médicaments distribués ou de visites vétérinaires effectuées. Les indicateurs de processus sont souvent liés aux dépenses du projet. Ils peuvent donc être utilisés dans le cadre de la redevabilité financière, ou pour signaler le besoin d'ajustements dans la mise en œuvre. Le suivi des processus est généralement effectué de manière régulière (tous les mois, par exemple) tout au long d'une intervention.

Les **indicateurs d'impact** se concentrent sur l'impact de l'activité sur la vie et sur les moyens d'existence des bénéficiaires. À titre d'exemples, on peut citer l'amélioration de la nutrition grâce à la production de lait, ou l'augmentation des revenus par la vente de bétail. Dans l'exemple des services vétérinaires ci-dessus, un indicateur d'impact lié au nombre de traitements d'animaux pourrait être la mortalité du bétail par espèce et par maladie. La mesure des indicateurs d'impact est généralement effectuée dans le cadre d'une évaluation d'impact (voir ci-dessous).

Les indicateurs d'impact nécessitent généralement soit une bonne compréhension d'une situation préexistante, soit un point de référence par rapport auquel les impacts peuvent être analysés. Par exemple :

- Si une réponse portant sur l'alimentation du bétail ou le soutien vétérinaire vise à réduire la mortalité de 50 pour cent, il faut connaître le taux de



mortalité au début de l'intervention. Cette mortalité de référence peut être discutée et convenue avec les communautés au cours de l'étape 3.

- Si une réponse portant sur la réduction du cheptel par abattage vise à fournir de l'argent aux ménages cibles, il est utile de disposer d'informations sur les revenus ou les dépenses des ménages immédiatement avant l'intervention. Elles permettront de comprendre l'importance relative de l'argent provenant de l'intervention.
- Si une intervention combinée portant sur l'alimentation du bétail et le soutien vétérinaire vise à augmenter la consommation de lait animal par les enfants pendant une sécheresse, les informations sur la consommation de lait immédiatement avant l'intervention sont utiles.

Lorsque les informations de référence ne sont pas déjà disponibles, elles peuvent être recueillies lors de l'évaluation initiale ou plus tard, en tant que base de référence « rétrospective » ; voir les pages 165–166 (y compris le tableau 21) de *FAO* (2016).

Chacun des chapitres techniques de LEGS comprend une annexe avec des suggestions d'indicateurs de processus et d'impact. Voir également les pages 161 (tableau 19) et 165 de *FAO* (2016) pour obtenir des conseils sur le moment où il faut mesurer le processus et celui où il faut mesurer l'impact.

3. Conjuguer des méthodes participatives et d'autres données

Conformément aux principes de LEGS, LEGS recommande l'adoption d'approches participatives en matière de suivi et d'évaluation. Une série de méthodes participatives éprouvées convient à l'évaluation initiale de LEGS, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. Elles sont issues de l'apprentissage et de l'action participatifs (PLA), de l'évaluation rurale participative (PRA) et des techniques d'**épidémiologie participative**.

Les méthodes participatives peuvent produire différents types d'informations selon la méthode utilisée et d'autres facteurs. Par exemple :

- Les cartes participatives produisent des informations visuelles qui peuvent être annotées.
- Les entretiens informels peuvent produire des informations qualitatives, comme les préférences des gens pour différentes espèces de bétail ou leurs points de vue sur la mise en œuvre d'une réponse. Ces entretiens peuvent également mettre en évidence des quantités telles que les moyennes de la production laitière quotidienne ou de la mortalité du bétail, ou encore les prix du bétail.



- Les méthodes de classement et de notation montrent l'importance ou la valeur relatives des éléments sélectionnés, exprimées sous forme de places ou de scores. Voir l'*Annexe 3.1* pour un complément d'informations sur les méthodes participatives.

Les informations issues des méthodes participatives peuvent être recoupées avec d'autres données. Dans les réponses aux urgences en matière d'élevage, il existe deux types importants de recoupement :

- Durant les étapes 1 à 3, des informations telles que les statistiques gouvernementales sur les prix du bétail ou l'activité du marché, et des rapports de recherche sur la production animale ou d'autres questions (si disponibles) peuvent soutenir une évaluation participative. Les précédents rapports d'évaluation des réponses aux urgences en matière d'élevage peuvent également fournir des informations utiles.
- Durant l'évaluation d'impact, les données de suivi du processus sur la mise en œuvre de la réponse devraient être compilées et comparées à une évaluation des impacts sur les moyens d'existence. La théorie du changement permet d'analyser la plausibilité que les intrants mènent aux impacts, et cette analyse est soutenue par les données de suivi compilées.

3

Autres questions à prendre en compte :

- **Échantillonnage** : Compte tenu des contraintes de temps lors de la planification de la réponse à l'urgence, il convient d'identifier des « **échantillons raisonnés** » d'informateurs/acteurs représentatifs considérés comme essentiels. Cela peut permettre de s'assurer, par exemple, que tous les groupes à risque sont impliqués (par exemple les éleveurs pauvres affectés par une sécheresse, les femmes éleveurs, les habitants d'un village touché par des inondations ou les enfants en âge de travailler – voir les *SMPE Pilier 4, Standards 21 et 22*).
- **Ventilation des données** : Les informations recueillies devraient toujours être ventilées en fonction du genre, de l'âge et des groupes à risque pertinents (voir le *Principe 2, Participation de la communauté*, le *Principe 6, Programmation sensible au genre* et le *Chapitre 1, encadré 1.3 : Engagement de LEGS envers la HSP*).
- **Données numériques** : Les méthodes de notation et de classement produisent des données numériques. La répétition de ces méthodes peut produire des jeux de données quantitatives qui peuvent être résumés à l'aide de tests statistiques conventionnels.



- **Accès** : Dans certaines situations, les méthodologies participatives ordinaires peuvent ne pas être adaptées ou réalisables. Cela peut se produire, par exemple, dans des contextes de pandémie ou de conflit lorsque les réunions en présentiel sont inappropriées ou interdites. Dans de tels cas, d'autres approches peuvent être utilisées, en s'appuyant sur des outils numériques tels que les téléphones portables (pour les entretiens) et, le cas échéant, les réunions en ligne (pour les discussions en groupe de réflexion). Lors de la consultation d'enfants ou de jeunes, il convient d'utiliser des méthodologies appropriées en tenant compte des normes de protection de l'enfance. (Voir le *Principe 3* des *SMPE*, La participation des enfants, et le *Standard 22*, Moyens de subsistance et protection de l'enfance).
- Les **enquêtes quantitatives** utilisent généralement des questionnaires et peuvent recourir à des méthodes d'échantillonnage statistique. Dans les contextes humanitaires, les approches quantitatives sont souvent rigides et non participatives, et nécessitent également des niveaux importants de financement et de connaissances techniques. Si des outils tels que les applications mobiles peuvent accélérer la collecte de données dans les enquêtes quantitatives, l'aspect non participatif de ces enquêtes tranche avec le *Principe 2* de *LEGS*, *Participation de la communauté*. Certaines données quantitatives peuvent être importantes pour contribuer au suivi par rapport à des objectifs SMART, par exemple, les données sur la commercialisation du bétail et le coût des biens et services. Cependant, ces données peuvent être recueillies à l'aide d'entretiens avec des informateurs clés. (Voir la trousse à outils des techniques participatives de LEGS ; et *FAO* (2016) pp. 173, 175 et 176).

4. Utiliser le suivi pour ajuster la mise en œuvre si nécessaire

Le suivi devrait inclure un dialogue régulier avec les communautés affectées pour évaluer les progrès et les performances de la mise en œuvre de la réponse. Cela devrait être appuyé par un suivi des indicateurs de processus. La théorie du changement élaborée lors de la préparation du plan de réponse à l'étape 4 ci-dessus comprend une analyse des risques et des hypothèses qui peuvent affecter le flux des intrants jusqu'aux impacts. Le dialogue avec la communauté peut aider à suivre ces hypothèses et ces risques. Dans l'ensemble, le suivi devrait servir à identifier rapidement les problèmes et à soutenir les ajustements en temps réel à apporter à la mise en œuvre.



5. Inclure une évaluation d'impact

Le principe de LEGS relatif au système de MEAL souligne l'importance que revêt l'évaluation de la réponse à la situation d'urgence pour en tirer des enseignements et préparer les interventions futures. Une évaluation type analyse la réalisation des objectifs du projet, tandis que l'évaluation d'impact se concentre davantage sur les changements engendrés par la réponse au niveau des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire ou de la nutrition. LEGS recommande l'utilisation d'objectifs SMART qui précisent les impacts, de sorte que « l'évaluation » et « l'évaluation d'impact » deviennent des activités très similaires.

En plus de se concentrer sur la question de savoir si les objectifs SMART ont été atteints, une évaluation peut également inclure une **analyse avantages-coûts**. Il s'agit d'évaluer les coûts financiers de la réponse par rapport aux avantages (généralement financiers) pour la communauté affectée, afin d'examiner le rapport qualité-prix. Par exemple, les coûts d'une intervention portant sur la réduction du cheptel peuvent être analysés par rapport à l'argent reçu par les ménages vendeurs de bétail et à la valeur monétaire de toute viande reçue.

LEGS recommande des approches participatives en matière d'évaluation, afin de garantir l'engagement des communautés affectées dans la description et l'analyse des impacts de la réponse. Les méthodes participatives énumérées à l'*Annexe 3.1* peuvent être adaptées aux évaluations d'impact ainsi qu'à l'évaluation initiale et au suivi continu. Voir également FAO (2016) : *evaluation*, p. 170–174 ; *impact evaluation*, p. 174–192 ; *benefit-cost analysis*, p. 192–196.

6. Prôner la redevabilité

Les systèmes de MEAL devraient inclure des mécanismes permettant un retour d'information sur la réponse par les personnes affectées. Ils devraient également veiller à ce que le retour d'information donne lieu à des mesures et à des décisions communiquées aux personnes concernées. La Norme humanitaire fondamentale (CHS) fournit un cadre pour l'établissement et le suivi de la redevabilité, fondé sur neuf engagements et des critères de qualité associés (voir le *Chapitre 2 : Principes de LEGS, tableau 2.1*). Des indicateurs permettant de suivre les performances par rapport aux neuf engagements sont également disponibles. (Voir la CHS et les *Références et lectures complémentaires*.)



7. Partager et appliquer l'apprentissage

« L'apprentissage » dans le cadre du système de MEAL signifie que les informations générées par le suivi et l'évaluation conduisent à une analyse, une réflexion et des changements dans la mise en œuvre actuelle et future. L'apprentissage permet de ne pas répéter les erreurs, tandis que les enseignements sont utilisés pour adapter les interventions à l'évolution des besoins et contextes, et pour influencer les travaux futurs.

Un apprentissage efficace nécessite la mise en place de systèmes facilitant l'examen régulier des données de suivi formelles et de l'expérience informelle. En plus des rapports à la direction, aux bailleurs de fonds et aux pouvoirs publics, il convient d'organiser des réunions communautaires régulières. À défaut, les agences devraient se servir d'autres moyens appropriés pour promouvoir la communication, la participation et la redevabilité auprès des communautés affectées.

Parmi les principales approches figurent :

- la création d'une culture de l'apprentissage au sein de l'organisation et parmi les membres du personnel – cela suppose notamment de consacrer du temps et des ressources à des activités d'apprentissage ;
- l'établissement de bons processus de communication qui utilisent des langues appropriées et des formats accessibles ;
- la promotion de l'apprentissage à partir de réponses précédentes à des situations d'urgence (par exemple lors de l'évaluation initiale) ;
- l'enregistrement des changements au niveau de la mise en œuvre en réponse à un retour d'information ou au contexte opérationnel ;
- la diffusion d'informations à d'autres responsables de la mise en œuvre et à des réseaux de coordination afin d'élargir l'apprentissage.

(Voir l'Engagement 7 de la CHS).



Annexes

Annexe 3.1 : Évaluation initiale – méthodes participatives suggérées

Méthodes d'entretien qualitatif

La plupart des techniques participatives de collecte d'informations reposent sur des entretiens qualitatifs à partir d'une liste de contrôle semi-structurée de questions ouvertes, qui facilitent la discussion et le suivi. Ces entretiens sous-tendent les autres techniques et prennent généralement trois formes :

- **Entretiens avec des informateurs clés** : Ils ciblent des individus spécifiques qui représentent des groupes particuliers ou qui possèdent des connaissances particulières, tels que les chefs communautaires, le personnel des ONG locales et des pouvoirs publics, les chefs religieux, les groupes de femmes et d'autres organisations de la société civile.
- **Discussions en groupe de réflexion** : Les membres de groupes réunissant des personnes semblables (de par leur genre, âge, niveau de richesse, rang, intérêt, stratégie de subsistance, etc.) sont interrogés ensemble, puis les mêmes questions sont posées à des groupes similaires et/ou différents afin de comparer les résultats.
- **Soutien à d'autres méthodes participatives** : Les discussions au cours d'exercices participatifs tels que la cartographie peuvent fournir des informations supplémentaires utiles ; des entretiens de suivi peuvent également être nécessaires pour clarifier les résultats de l'exercice de notation, ou d'autres exercices.

Méthodes de visualisation

Mises en œuvre au sein de groupes de réflexion, les méthodes de visualisation supposent l'utilisation de matériaux locaux (à même le sol ou sur papier) pour décrire le contexte local et identifier des questions clés :

- La **cartographie** identifie les principales caractéristiques de la zone (par exemple les ressources locales, les services, les marchés, les zones de pâturage, les points d'eau, les services vétérinaires), ainsi que d'autres informations telles que les zones peu sûres et les mouvements du bétail.
- Les **calendriers saisonniers** indiquent le moment des migrations de pâturage, les liens avec les cycles de culture, etc.
- Les **chronogrammes** identifient les crises et les événements importants (tels que les sécheresses ou les tempêtes) qui ont un impact sur les moyens d'existence.



- Les **diagrammes de Venn** illustrent les relations entre les institutions ou les services.

Méthodes de classement et de notation

Les méthodes de classement et de notation fournissent des résultats numériques qui peuvent être combinés et analysés :

- Les **tas proportionnels** indiquent les valeurs relatives, par exemple, de l'impact de différentes maladies du bétail.
- Le **classement** établit un ordre de priorité, par exemple, pour les problèmes liés au bétail.
- La **notation matricielle** est une manière de noter en fonction d'une série de critères, par exemple en notant les interventions possibles en matière d'élevage en fonction de la rapidité de la réponse, de l'impact sur la mortalité du bétail, du coût, etc.

Le *tableau 3.4* met en relation certaines des méthodes participatives décrites ci-dessus avec des questions choisies dans les trois listes de contrôle de l'évaluation initiale.

Tableau 3.4 : Méthodes participatives suggérées pour l'évaluation initiale

Liste de contrôle pour l'évaluation*	Sujet	Méthode
1.5	Rôles de genre/âge et saisonnalité	Calendrier quotidien/saisonnier
2.5 2.6 2.8 2.9 2.10	Étendue de la zone touchée Groupes à risque touchés Services et installations, en temps normal et en situation d'urgence Cartographie des ressources naturelles (avant et après) : pâturages, eau, déplacements Impact sur l'environnement Changements saisonniers	Cartographie

Voir page suivante



Liste de contrôle pour l'évaluation*	Sujet	Méthode
2.3 2.4 2.7 2.8	Phases de l'urgence Tendances des maladies du bétail Tendances des ventes de bétail Tendances des prix du bétail Tendances de la productivité du bétail	Chronogramme/ tendance temporelle
1.3 1.4 2.6 2.7 2.8	Sources de revenus/nourriture Évolution de l'état nutritionnel Évolution des maladies humaines Évolution des ventes de bétail, des prix, de la productivité	Tas proportionnels
1.3 1.4 2.7 3.1	Sources de revenus/nourriture État du bétail, morbidité, maladies Historique et efficacité de la réponse précédente	Classement/notation
2.6	Population affectée (pour documenter le ciblage)	Classement selon la richesse
1.6 3.2 3.3	Rôles et relations des institutions coutumières Acteurs clés et coordination	Diagrammes de Venn

* Les chiffres renvoient aux questions des trois listes de contrôle

Méthodologies supplémentaires pour soutenir l'évaluation initiale :

- **Pour la question 1.5 sur les rôles de genre et les dynamiques de pouvoir** : 'Women's empowerment in livestock index' (Galiè et al., 2018) ; voir également l'*encadré 1 : Les cinq étapes d'une Analyse rapide en fonction du genre* dans le document de réflexion de LEGS sur le genre (de Jonge, K. et Maarse, L., 2020)



- **Pour la question 2.6 sur l'état nutritionnel :** *Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions Protocol* – une initiative interagences qui fournit des données fiables et cohérentes sur la mortalité, l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire. Se compose d'un manuel d'enquête et d'un logiciel d'analyse, soutenu par une base de données sur les situations d'urgence complexes – CE-DAT (SMART 2017)
- **Pour la question 2.7 sur la mortalité du bétail :** voir Catley *et al.* (2014) pour un exemple d'utilisation de *méthodes d'épidémiologie participative* afin d'évaluer les causes de la mortalité du bétail pendant une sécheresse
- **Pour la question 2.9 sur l'évaluation de l'impact environnemental de l'urgence et de toute intervention prévue :** Voir le *Rapid Environmental Assessment Tool* (Hauer, M. et Kelly, C 2018) et l'outil d'évaluation FRAME (HCR, 2009)
- **Il existe un certain nombre de ressources pour explorer les stratégies d'adaptation (questions 1.7, 2.6.5 et 2.6.6) :** voir, par exemple, le *Coping Strategies Index* (Maxwell & Caldwell 2008).

D'autres ressources sur les méthodologies participatives sont énumérées dans les *Références et lectures complémentaires*.



Annexe 3.2 : Évaluation initiale – exemple de liste de contrôle (partiellement remplie)

Des exemples de réponses et des méthodes de collecte de données pour certaines questions tirées des listes de contrôle de l'évaluation initiale sont présentés ici pour une urgence à développement rapide – éruption d'un volcan en Asie du Sud-Est.

1.1 En temps « normal », quelles sont les principales stratégies de subsistance dans la zone affectée ?

La majorité des ménages dépendent de l'élevage pour leurs moyens d'existence, avec un complément assuré par la production agricole. Le principal type de bétail est constitué par les bovins de boucherie (60 pour cent des ménages du district A ; 90 pour cent des ménages du district B), tandis que certains élèvent également des vaches laitières et des porcs.

3

District	District A	District B
Population humaine	1.100.000	1.250.000
Nombre total de têtes de bétail	18.300	275.000

Méthodes : *rapports des autorités provinciales (populations humaines et bétail) ; discussions en groupe de réflexion sur les stratégies de subsistance*

1.2 Quelles sont les principales utilisations du bétail (par exemple alimentation, revenu, capital social, traction animale, transport) ?

- La viande est le produit issu de l'élevage le plus courant, suivie du lait dans le district B en particulier.
- Dans les deux districts, le bétail est également une source essentielle de force de traction pour la production agricole et de fumier comme combustible et engrais.

Méthodes : *discussion en groupe de réflexion*



1.5 Quels rôles jouent les différents membres du ménage dans les soins et la gestion du bétail (y compris les droits d'utilisation et de cession) ? Accorder une attention particulière à leur genre et leur âge. Prendre également note des différentes espèces et de l'âge du bétail ainsi que des variations saisonnières.

Les hommes : responsables de la gestion des animaux de trait pour l'agriculture et des soins apportés aux bovins.

Les femmes : responsables du désherbage et du repiquage des cultures de riz ; soins apportés à la volaille et au petit bétail.

Les droits de cession sont généralement liés à ces responsabilités. Les femmes peuvent vendre le petit bétail et ses produits, mais l'écoulement du gros bétail et de la récolte de riz est entre les mains des hommes.

En outre, les précédentes éruptions du volcan ont provoqué l'écoulement de sédiments dans les rivières voisines, fournissant ainsi une ressource naturelle aux communautés locales. En conséquence, de nombreux hommes des villages proches des rivières travaillent comme mineurs de sable, tandis que les femmes et les autres membres de la famille s'occupent du bétail et des cultures.

Méthodes : *calendriers quotidiens et saisonniers ; discussion en groupe de réflexion*

.....

2.7 Quel a été l'impact de la situation d'urgence sur le bétail ? Le cas échéant, faire une distinction entre les espèces. Plus précisément :

2.7.1 Comment l'état du bétail s'est-il détérioré ?

Les deux districts ont été touchés par des cendres et des coulées pyroclastiques après l'éruption, ce qui a affecté la santé et le bien-être de nombreux animaux d'élevage. Toutes les personnes interrogées ont signalé la perte de quelques bêtes.

2.7.2 Quel est l'impact sur le bien-être du bétail (par exemple, manque d'aliments et d'eau, blessures, maladies, froid extrême ou stress thermique) ?

Dans le district A, les cendres volcaniques ont eu des impacts importants sur la santé du bétail qui a survécu, notamment des diarrhées (50 pour cent des répondants) et des problèmes respiratoires (45 pour cent). Le manque d'aliments disponibles



(ou propres) pour le bétail a entraîné la malnutrition de nombreuses bêtes (30 pour cent des répondants).

2.7.4 La morbidité du bétail a-t-elle augmenté ?

Les principales causes de décès du bétail étaient les suivantes :

- malnutrition due à un accès limité aux aliments pour animaux et au fourrage (53 pour cent) ;
- blessure pendant l'évacuation (20 pour cent) ;
- maladie due aux cendres et aux coulées pyroclastiques (15 pour cent) ;
- déshydratation (12 pour cent).

Méthodes : *discussion en groupe de réflexion ; tas proportionnels*



Annexe 3.3 : Évaluation initiale – modèle d'enregistrement

Les résultats de l'évaluation initiale peuvent être consignés à l'aide d'un modèle simple, comme dans cet exemple :

Date :

Lieu :

Participants :

Participant(e)s :

Nom de l'enquêteur :

Méthode d'évaluation	Question(s) d'évaluation	Principales conclusions
<i>Discussion en groupe de réflexion</i>	1.1, 1.2
<i>Tas proportionnels</i>	1.3
.....		
.....		
.....		



Annexe 3.4 : Matrice PRIM – Modèles

Figure 3.3 : Modèle de matrice PRIM pour une urgence à développement rapide

Interventions techniques	Score par rapport aux objectifs de subsistance de LEGS			Calendrier approprié pour l'intervention		
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Alimentation du bétail						
Fourniture d'eau						
Soutien vétérinaire						
Abris						
Réduction du cheptel						
Fourniture de bétail						

3 – Impact très positif sur l'objectif

2 – Un certain impact sur l'objectif

1 – Très peu d'impact sur l'objectif

0 – Non applicable



Figure 3.4 : Modèle de matrice PRIM pour une urgence à développement lent

Interventions techniques	Score par rapport aux objectifs de subsistance de LEGS			Calendrier approprié pour l'intervention			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Alimentation du bétail							
Fourniture d'eau							
Soutien vétérinaire							
Abris							
Réduction du cheptel							
Fourniture de bétail							

- 3 – Impact très positif sur l'objectif
- 2 – Un certain impact sur l'objectif
- 1 – Très peu d'impact sur l'objectif
- 0 – Non applicable

Pour les crises complexes qui comprennent une urgence à développement lent ou rapide, il est possible d'utiliser la matrice PRIM correspondante (voir l'exemple de PRIM C à l'Annexe 3.5). Pour les urgences de longue durée ou complexes qui ne comprennent pas de crise à développement lent ou rapide, il se peut que seul le côté gauche de la matrice PRIM (c'est-à-dire les objectifs de subsistance) soit approprié.



Annexe 3.5 : Matrice PRIM – exemples

Les exemples suivants montrent comment la matrice PRIM peut être utilisée pour différents types d'urgence – à développement rapide, à développement lent et complexe. Dans chaque exemple, la matrice PRIM est suivie d'une explication des résultats.

Figure 3.5 : Exemple A de matrice PRIM : Urgence à développement rapide – un séisme en Asie

Interventions techniques	Score par rapport aux objectifs de subsistance de LEGS			Calendrier approprié pour l'intervention		
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Alimentation du bétail	1	3	3	✓	✓	—
Fourniture d'eau	1	1	1	✓	—	—
Soutien vétérinaire	1	3	3	✓	✓	✓
Abris	2	2	2	✓	✓	—
Réduction du cheptel	0	0	0	—	—	—
Fourniture de bétail	0	0	3	—	—	✓

3 – Impact très positif sur l'objectif
2 – Un certain impact sur l'objectif
1 – Très peu d'impact sur l'objectif
0 – Non applicable

Notes sur l'exemple A de matrice PRIM :

- L'alimentation du bétail immédiatement après le séisme peut contribuer à la sécurité alimentaire des ménages grâce au lait ou à d'autres produits de l'élevage tirés des animaux survivants. Plus tard, la fourniture d'aliments au bétail peut contribuer à la protection et à la reconstitution des biens d'élevage. En cas d'alerte préalable concernant le risque de séisme, certaines mesures peuvent être prises pour stocker de l'eau et des aliments pour animaux.
- La fourniture d'eau peut présenter un léger avantage, selon l'effet du tremblement de terre sur les réserves existantes.



- Le soutien vétérinaire pourrait apporter un avantage immédiat, en aidant à maintenir en vie les animaux survivants juste après la catastrophe. Il pourrait également contribuer de manière significative à la protection et la reconstitution des biens d'élevage lors des phases de relèvement précoce et de relèvement. Il peut aider à maintenir la qualité de l'alimentation des ménages, des mères et des enfants lorsque les ménages dépendent de la consommation d'aliments d'origine animale.
- Les interventions liées aux abris peuvent contribuer à la fois à des avantages immédiats et à la protection et la reconstitution des biens, en fonction des types d'animaux d'élevage et de leurs besoins en abris. Si une alerte suffisante est donnée, on peut sauver des bêtes en les faisant sortir et en les éloignant de bâtiments susceptibles de s'effondrer. Dans les suites immédiates d'une urgence et lors du relèvement précoce, la fourniture d'un abri chaud et/ou sec aux animaux sinistrés contribue de manière considérable à la protection et la reconstitution des biens.
- Étant donné que le système de marché normal ne fonctionne pas, dans ce cas, la réduction du cheptel par la vente ne peut pas apporter d'avantages immédiats aux ménages affectés par la crise. La réduction du cheptel par abattage est tout particulièrement indiquée lorsque le bétail risque de mourir en raison du manque d'eau ou de nourriture. Dans le cas présent, il est donc moins susceptible d'apporter des avantages significatifs aux ménages affectés. Si les animaux sont trop émaciés pour que la réduction du cheptel par abattage puisse fournir de la viande, les bêtes devraient être abattues pour des raisons de bien-être animal (voir le *Chapitre 8, Réduction du cheptel*).
- Pour ce qui concerne la reconstitution des biens, la fourniture de bétail peut apporter une contribution significative en aidant ceux qui ont perdu leurs bêtes à commencer à recouvrer certains biens d'élevage. Toutefois, elle ne peut avoir lieu qu'au cours de la phase de relèvement.



Figure 3.6 : Exemple B de matrice PRIM : Urgence à développement lent – une sécheresse en Afrique

Interventions techniques	Score par rapport aux objectifs de subsistance de LEGS			Calendrier approprié pour l'intervention			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Alimentation du bétail	1	2	3	—	✓	✓	—
Fourniture d'eau	1	2	1	—	✓	✓	—
Soutien vétérinaire	1	3	3	✓	✓	✓	✓
Abris	0	0	0	—	—	—	—
Réduction du cheptel	3	2	1	✓	✓	(✓)	—
Fourniture de bétail	0	0	3	—	—	✓	✓

3 – Impact très positif sur l'objectif
2 – Un certain impact sur l'objectif
1 – Très peu d'impact sur l'objectif
0 – Non applicable

Notes sur l'exemple B de matrice PRIM :

La sécheresse à développement lent en Afrique présente un schéma d'interventions et un calendrier très différents de ceux du séisme en Asie illustré par l'exemple A de matrice PRIM.

- La fourniture d'aliments et d'eau pendant les phases d'alarme et d'urgence d'une sécheresse peut contribuer à protéger les biens d'élevage restants et à reconstituer les troupeaux pour l'avenir.
- Les interventions de santé animale, qui peuvent être menées durant toutes les phases d'une sécheresse, peuvent avoir un impact significatif sur la protection et la reconstitution des biens d'élevage, en permettant d'éviter les pertes de bêtes et des maladies et en renforçant la résistance du bétail à la sécheresse.
- Dans cet exemple, la fourniture d'abris n'est pas appropriée.



- Dans les phases d'alerte et d'alarme, la réduction du cheptel par la vente peut contribuer considérablement à fournir des avantages immédiats aux familles affectées sous forme d'entrée d'argent. Elle peut également contribuer dans une certaine mesure à la protection des biens. En effet, les animaux restants ont moins de concurrence pour accéder à des ressources peu abondantes, et une partie de l'argent peut être utilisée pour subvenir aux besoins des animaux restants. Si le moment de l'intervention est retardé jusqu'à la phase d'urgence, la réduction du cheptel par la vente ne sera peut-être plus possible en raison de la trop mauvaise condition physique des animaux. Dans ce cas, la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation (indiqué par la coche entre parenthèses) peut apporter des avantages immédiats aux ménages sinistrés.
- Dans cet exemple, comme la sécheresse en est à ses débuts (alerte/alarme), on privilégierait la réduction du cheptel par la vente plutôt que par l'abattage à des fins de consommation. En effet, la réduction du cheptel par la vente met de l'argent dans les mains des éleveurs, ce qui encourage les processus de marché et peut contribuer à protéger d'autres résultats liés aux moyens de subsistance, comme la nutrition.
- Pendant la phase de relèvement, la fourniture de bétail peut contribuer de manière significative à la reconstitution des biens d'élevage.

Le dernier exemple de matrice PRIM montre comment la combinaison d'un conflit et d'une urgence à développement lent peut avoir une incidence sur le caractère approprié et faisable de certaines des interventions possibles.



Figure 3.7 : Exemple C de matrice PRIM : Urgence complexe – sécheresse et conflit de longue durée en Afrique

Interventions techniques	Score par rapport aux objectifs de subsistance de LEGS			Calendrier approprié pour l'intervention			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Alimentation du bétail	1	3	3	—	✓	✓	—
Fourniture d'eau	1	1	1	—	✓	✓	—
Soutien vétérinaire	1	3	3	✓	✓	✓	✓
Abris	2	2	2	✓	✓	✓	✓
Réduction du cheptel	2	1	1	—	—	(✓)	—
Fourniture de bétail	0	0	3	—	—	✓	✓

3 – Impact très positif sur l'objectif
2 – Un certain impact sur l'objectif
1 – Très peu d'impact sur l'objectif
0 – Non applicable

Notes sur l'exemple C de matrice PRIM :

- En comparant cette matrice PRIM avec l'exemple B, la plupart des interventions possibles (telles que la fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, de soutien vétérinaire et de bétail) restent appropriées. Ici, elles pourront aussi potentiellement apporter des avantages significatifs aux communautés affectées.
- L'alimentation du bétail peut contribuer à protéger et à reconstituer les biens d'élevage, en particulier pour les communautés confinées dans des camps et qui ne sont pas en mesure de mettre leur bétail en pâture. De même, la fourniture d'eau au bétail qui ne peut pas être conduit aux sources d'eau habituelles en raison de l'insécurité peut contribuer à protéger et à reconstituer les biens d'élevage. Cela pourrait également contribuer à protéger la santé et la nutrition des ménages si l'eau destinée à la consommation humaine est protégée de la contamination par le bétail.



- Les abris ou les enclos pour le bétail, qui n'étaient pas pertinents dans l'exemple B de matrice PRIM, peuvent devenir un aspect important ici en raison du déplacement et de l'insécurité (par exemple le risque de pillage).
- La réduction du cheptel par la vente n'est pas appropriée dans cette situation de conflit car les systèmes de marché et les infrastructures sont gravement perturbés. La réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation (indiquée par la coche entre parenthèses) pourrait être possible, selon les contraintes opérationnelles auxquelles sont soumises les agences.
- Toutes ces interventions dépendent de la capacité des intervenants à opérer dans la situation de conflit.



Annexe 3.6 : Transferts monétaires – modalités de réponse, mécanismes de distribution et arbre de décision

Figure 3.8 : Modalités de réponse pour les interventions et options techniques de LEGS

Interventions techniques et leurs options	Types de transferts d'argent		
	Subventions en espèces*	Bons d'achat*	En nature**
Alimentation du bétail			
Alimentation d'urgence sur site	✓	✓	✓
Alimentation d'urgence dans un camp de ravitaillement	✓	✓	✓
Fourniture d'eau			
Points d'eau	✓	✓	✓
Transport d'eau par camion	✓	✓	✓
Soutien vétérinaire			
Services vétérinaires cliniques	✓	✓	✓
Fonctions vétérinaires du secteur public	—	—	✓
Abris			
Abris pour le bétail	✓	✓	✓
Bétail et aménagements	—	—	✓
Réduction du cheptel			
Réduction du cheptel par la vente	✓	—	✓
Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation	✓	—	✓
Fourniture de bétail			
Remplacement des biens d'élevage perdus	✓	✓	✓
Constitution de biens d'élevage	✓	✓	✓

*Si les organisations de mise en œuvre utilisent des subventions en espèces ou des bons d'achat, il leur faut décider si elles doivent assortir la distribution de **conditions** (comme la vaccination du bétail, la participation à une formation) ou de **restrictions** (comme la spécification d'un type d'aliment ou de médicament) afin d'atteindre l'objectif du programme. Si les transferts



d'argent sont importants, comme dans le cadre de la fourniture de bétail, une condition peut être imposée. Par exemple, le montant total peut être versé par tranches, le déblocage de chaque tranche étant soumis à la présentation d'une preuve que des bêtes ont été achetées avec la tranche précédente. Autrement, si un objectif comporte un élément spécifique (tel qu'un impératif de nutrition du bétail pour maintenir le bon état physique des bêtes), les agences peuvent imposer une restriction pour s'assurer que les éleveurs achètent des aliments appropriés d'une qualité suffisante auprès de vendeurs désignés.

Les subventions en espèces peuvent également être directes ou indirectes. Un transfert *direct* peut être effectué au profit des éleveurs, ou un transfert indirect peut être destiné à un négociant en bétail, par exemple. Si les agences accordent des prêts aux négociants en bétail, la réduction du cheptel par la vente peut être considérée comme un transfert *indirect*, visant à soutenir les processus de marché. Un transfert *direct* peut prendre la forme de la fourniture de bons aux éleveurs par les agences pour l'achat de bétail.

** Dans ce contexte, les contributions en nature peuvent également inclure la facilitation (par exemple des foires à bestiaux), le plaidoyer (sur les politiques ou les contraintes liées à l'octroi de licence), la formation, etc.

Tableau 3.5 : Mécanismes possibles de distribution des transferts monétaires pour les interventions de LEGS

Catégorie	Description	Fournisseur possible
Subventions en espèces		
Paiement direct en espèces	Remise directe d'argent aux bénéficiaires par l'organisation de mise en œuvre	Organisation/ partenaire de mise en œuvre
Distribution par l'intermédiaire d'un agent/de gré à gré (OTC)	Espèces remises aux bénéficiaires par une institution formelle ou informelle qui joue le rôle d'intermédiaire ; les bénéficiaires ne sont pas tenus d'être titulaires d'un compte	Agents de transferts d'argent, bureaux de poste, commerçants, institutions de microfinance, banques

Voir page suivante



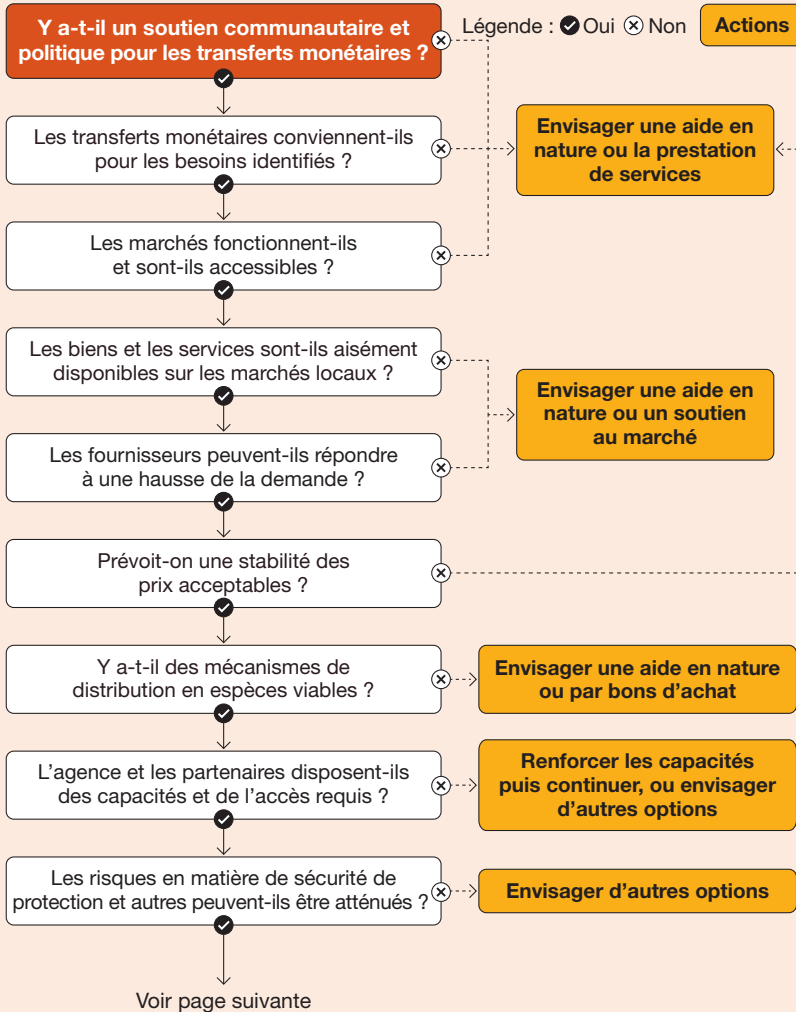
Catégorie	Description	Fournisseur possible
Carte prépayée	Carte en plastique utilisable dans des points de retrait (distributeurs automatiques de billets ou DAB), utilisée pour les subventions en espèces et les bons ; elle peut être passée dans les dispositifs de point de vente, mais elle nécessite toujours une connexion au réseau pour l'authentification de la transaction	Banques, prestataires de services financiers non bancaires, institutions de microfinance, bureaux de poste
Carte à puce	Carte en plastique munie d'une puce, utilisable avec les dispositifs de point de vente et les distributeurs automatiques de billets, utilisée pour l'octroi de subventions en espèces et les achats en magasin ; peut offrir une authentification des transactions hors ligne lorsque la connectivité du réseau est coupée	Banques, prestataires de services financiers non bancaires, bureaux de poste
Argent mobile	Code crypté qui peut être encaissé dans divers points de vente au détail ou autres, utilisé pour des subventions en espèces et des bons d'achat ; nécessite une connexion au réseau mobile pour effectuer la transaction	Opérateurs de réseau mobile (ORM), banques
Compte bancaire	Comptes bancaires ou sous-bancaires personnels utilisés pour déposer les subventions en espèces ; les bénéficiaires doivent disposer d'une pièce d'identité officielle et souvent d'un statut officiel de résident	Banques
Bons d'achat		
Bon d'achat	Version papier, électronique ou autre, pouvant être échangé contre des services ou des biens d'une valeur prédéterminée auprès de vendeurs désignés	Organisation de mise en œuvre/ partenaire/vendeur

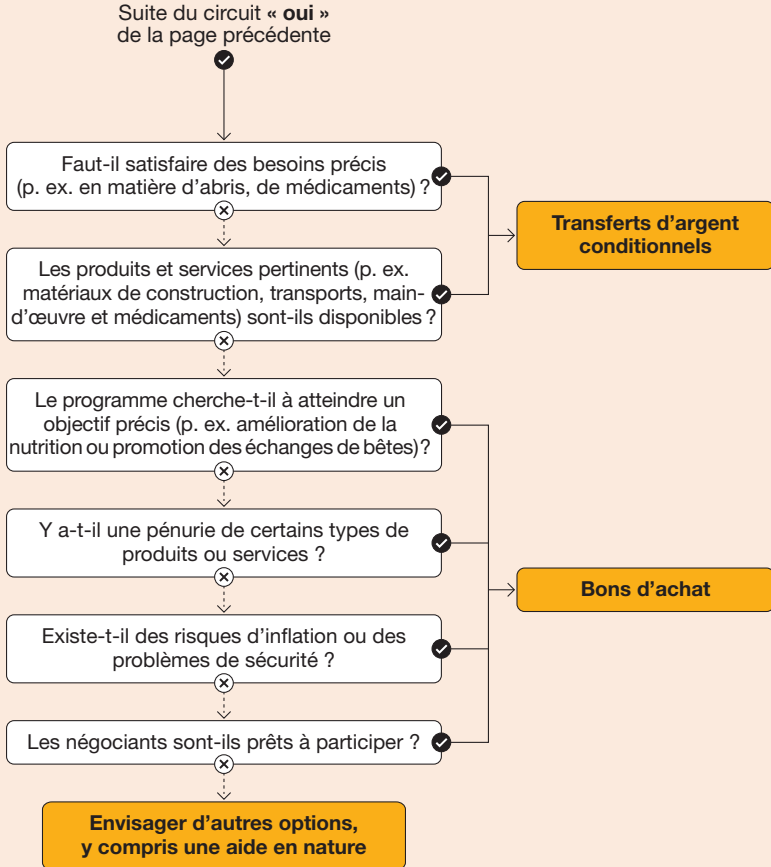
D'après *Cash Delivery Mechanism Assessment Tool* – HCR <https://www.unhcr.org/5899ebec4.pdf>

Voir le glossaire du CALP Network dans les *Références et lectures complémentaires*, pour de plus amples informations.



Figure 3.9 : Arbre de décision pour les transferts monétaires dans les interventions fondées sur l'élevage





3

Arbre de décision d'après *The Remote Cash Project Core Tool 2* (NRC, 2019) et *ICRC Decision Tree for Cash Transfer Options* (dans *Network*, 2011).



Annexe 3.7 : Plan de réponse – modèle

Intervention :		
Option		
Objectif de subsistance de LEGS		
Objectif SMART		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none">••
Résultats		Indicateurs de processus <ul style="list-style-type: none">•
Produits		Indicateurs de processus <ul style="list-style-type: none">•
Activités		Indicateurs de processus <ul style="list-style-type: none">••



Annexe 3.8 : Plan de réponse – exemple d'une intervention portant sur la réduction du cheptel

Intervention : Réduction du cheptel		
Option	Réduction du cheptel par la vente	
Objectif de subsistance de LEGS	Protéger les biens de subsistance	
Objectif SMART	Au moins 20 % du revenu provenant de la réduction du cheptel est utilisé pour protéger le bétail restant avant la fin de l'intervention	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> Part du revenu issu de la réduction du cheptel utilisée pour l'eau, l'alimentation du bétail, les soins vétérinaires ou le transport du bétail
Résultats	Les ménages cibles reçoivent des revenus en espèces provenant de la réduction du cheptel	Indicateur de processus <ul style="list-style-type: none"> Revenu moyen des ménages provenant de la réduction du cheptel
Produits	Achats de bétail	Indicateurs de processus <ul style="list-style-type: none"> Nombre moyen et type de bêtes achetées Calendrier des achats

Voir page suivante



Activités*			Indicateurs de processus
	Identifier des zones cibles Identifier des négociants en bétail Faciliter le dialogue entre la communauté et les négociants Assurer la liaison avec les autorités locales pour l'exonération de la taxe sur les achats de bétail	Ciblage... Calendrier... Lieux... Procédure d'achat...	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions avec la communauté ou avec des représentants de la communauté et d'autres parties prenantes• Nombre de réunions entre la communauté et les négociants• Exonération fiscale en place

* La section du plan de réponse consacrée aux activités doit contenir le plus de détails possible, notamment les groupes cibles, le calendrier, les sites, les procédures d'achat et les modalités de distribution



Références et lectures complémentaires

Les références et les ressources suggérées ici en complément de lecture sont présentées selon les thèmes suivants :

1. Évaluation
2. Analyse du marché
3. Transferts monétaires
4. Système de MEAL
5. Méthodologies participatives

1. Évaluation

ACAPS (2014) *Humanitarian Needs Assessment: The Good Enough Guide*, The Assessment Capacities Project (ACAPS), Emergency Capacity Building Project (ECB) and Practical Action Publishing. Rugby, <https://www.acaps.org/humanitarian-needs-assessment-good-enough-guide>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) and International Labour Organization (ILO) (2009) *The Livelihood Assessment Toolkit: Analysing and Responding to the Impact of Disasters on the Livelihoods of People*, 1st edn, FAO and ILO, Rome and Geneva, https://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/tce/pdf/LAT_Brochure_LoRes.pdf

Galiè, A., Teufel, N., Korir, L. et al. (2018) 'The women's empowerment in livestock index', *Social Indicators Research* 142: 799–825, <https://doi.org/10.1007/s11205-018-1934-z>

Hauer, M. and Kelly, C. (2018) *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters – Version 5, 2018* [Rapid Environmental Assessment Tool], Coordination of Assessments for Environment in Humanitarian Action Initiative, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REA_2018_final.pdf

de Jonge, K. et Maarse, L. (2020) *Le genre et l'élevage dans les situations d'urgence : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage LEGS*, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/12/LEGS-Le-genre-et-lelevage-dans-les-situations-durgence-.pdf>

Maxwell, D. and Caldwell, R. (2008) *The Coping Strategies Index: Field Methods Manual*, 2nd edn, Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc. (CARE), https://www.researchgate.net/publication/259999318_The_Coping_Strategies_Index_Field_Methods_Manual_-_Second_Edition

SMART (2017) *SMART – Standardised Monitoring and Assessment for Relief and Transitions Manual 2.0*, SMART, Action Against Hunger Canada, and the Technical Advisory Group, <https://smartmethodology.org/survey-planning-tools/smart-methodology/>

Sphere (2014) *Sphere for assessments*, The Sphere Project and ACAPS, Geneva, <https://spherestandards.org/resources/sphere-for-assessments/>

2. Analyse du marché

Albu, M. (2010) *Emergency Market Mapping and Analysis Toolkit (EMMA)*, Practical Action Publishing, Rugby, <https://www.emma-toolkit.org/toolkit>

CALP (2018) *Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA)*, CALP Network, <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/criteres-minimaux-danalyse-de-marche-en-situation-durgence/>



International Red Cross and Red Crescent Movement (2014) *Rapid Assessment for Markets: Guidelines*, <https://preparecenter.org/resource/rapid-assessment-for-markets-ifrc-guidelines/>

SEEP (2017) *Normes minimales pour le relèvement économique*, 3^e éd., le Réseau SEEP, Washington D.C. et Practical Action Publishing, Rugby, <https://spherestandards.org/fr/resources/minimum-economic-recovery-standards-mers-english/>

3. Transferts monétaires

Le site web du CaLP Network renferme de nombreux outils et ressources sur les transferts monétaires, y compris un glossaire et une boîte à outils pour des programmes de qualité.
<https://www.calpnetwork.org/resources/>

Elluard, C. (2015) *Guidance notes: cash transfer in livelihood programming*, The CaLP Network and the Livelihoods Centre, <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/03/calp-waf-guidance-notes-en-web-1.pdf>

FAO (2011) *The use of cash transfers in livestock emergencies and their incorporation into Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, FAO, Rome, <https://www.fao.org/3/i2256e/i2256e00.pdf>

Hermon-Duc, S. (2012) *MPESA project analysis: exploring the use of cash transfers using cell phones in pastoral areas*, Télécoms Sans Frontières and Vétérinaires Sans Frontières, Germany and Nairobi, <https://www.calpnetwork.org/publication/mpesa-project-analysis-exploring-the-use-of-cash-transfers-using-cell-phones-in-pastoral-areas/>

Norwegian Refugee Council (NRC) (2019) *Remote Cash Project Guidelines and Toolkit*, <https://www.nrc.no/what-we-do/themes-in-the-field/cash-and-vouchers/remote-cash-project-guidelines-and-toolkit/>

4. Système de MEAL

Catley, A., Burns, J., Abebe, D. and Suji, O. (2014) *Participatory Impact Assessment: A Design Guide*, Feinstein International Center, Tufts University, Somerville, <https://fic.tufts.edu/publication-item/participatory-impact-assessment-a-design-guide/>

CHS Alliance, le Groupe URD et le Projet Sphère (2015) *Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité*, 1^{ère} édition, https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS_French.pdf

CHS Alliance, le Group URD et le Projet Sphère (2016) *Guide et indicateurs de la norme humanitaire fondamentale*, <https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS-Guidance-Notes-and-Indicators-French.pdf>

Cosgrave J., Buchanan-Smith M. and Warner, A. (2016) *Evaluation of Humanitarian Action (EHA) Guide*, ALNAP, <https://www.alnap.org/help-library/evaluation-of-humanitarian-action-eha-guide>

Emergency Capacity Building Project (2008) *Mesure de l'impact et redevabilité en situation de secours d'urgence : Le Guide Suffisamment Bon*, Oxfam, https://www.unscn.org/web/archives_resources/files/good_enough_guide_book_french.pdf

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir le Chapitre 10 : *Monitoring, evaluation and impact assessment*)

LEGS (2016) *Outil d'évaluation de LEGS*, Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, Royaume-Uni, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2022/04/Outil-de%CC%81valuation-de-LEGS.pdf>



5. Méthodologies participatives

Alders, R.G., Ali, S.N., Ameri, A.A., Bagnol, B., Cooper, T.L., Gozali, A., Hidayat, M.M., Rukambile, E., Wong, J.T. and Catley A. (2020) 'Participatory epidemiology: principles, practice, utility, and lessons learnt', *Frontiers in Veterinary Science* 7:532763, <https://doi.org/10.3389/fvets.2020.532763>

Holland, J. (ed.) (2013) *Who Counts? The Power of Participatory Statistics*, Practical Action Publishing, Rugby, <https://practicalactionpublishing.com/book/2385/who-counts>

LEGS (2021) *LEGS Participatory Techniques Toolkit*, Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS), https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2022/02/LEGS-Participatory-Techniques-Toolkit_May-2021.pdf

Pretty, J.N., Guijt, I., Thompson, J. and Scoones, I. (1995) *Participatory Learning and Action: A Trainer's Guide*, International Institute for Environment and Development (IIED), London, <https://www.iied.org/6021iied>

UNHCR and CARE (2009) *Framework for Assessing, Monitoring and Evaluating the Environment in Refugee-Related Operations* (FRAME Toolkit), joint UNHCR and CARE project, <https://www.unhcr.org/uk/protection/environment/4a97d1039/frame-toolkit-framework-assessing-monitoring-evaluating-environment-refugee.html>

Voir aussi des études de cas pour planifier des interventions fondées sur l'élevage en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>



Normes techniques



Normes pour l'alimentation du bétail

1. Préparation
2. Évaluation et planification
3. Niveaux d'alimentation du bétail
4. Innocuité des aliments pour animaux



Normes pour la fourniture d'eau

1. Préparation
2. Évaluation et planification
3. Emplacement des points d'eau
4. Réhabilitation et mise en place de points d'eau
5. Sources et qualité de l'eau pour son transport par camion
6. Logistique et distribution pour le transport de l'eau par camion



Normes pour le soutien vétérinaire

1. Préparation
2. Évaluation et planification
3. Conception des services vétérinaires cliniques
4. Examen et traitement
5. Zoonoses
6. Assainissement et hygiène alimentaire
7. Élimination des animaux morts
8. Surveillance des maladies du bétail



Normes pour les abris et les aménagements du bétail

1. Préparation
2. Évaluation et planification
3. Abris pour le bétail
4. Bétail et aménagements
5. Passage à des solutions durables d'abris pour le bétail



Normes pour la réduction du cheptel

1. Préparation
2. Évaluation et planification
3. Réduction du cheptel par la vente
4. Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation



Normes pour la fourniture de bétail

1. Évaluation et planification
2. Définition de la formule d'intervention
3. Systèmes de distribution
4. Soutien supplémentaire aux bénéficiaires





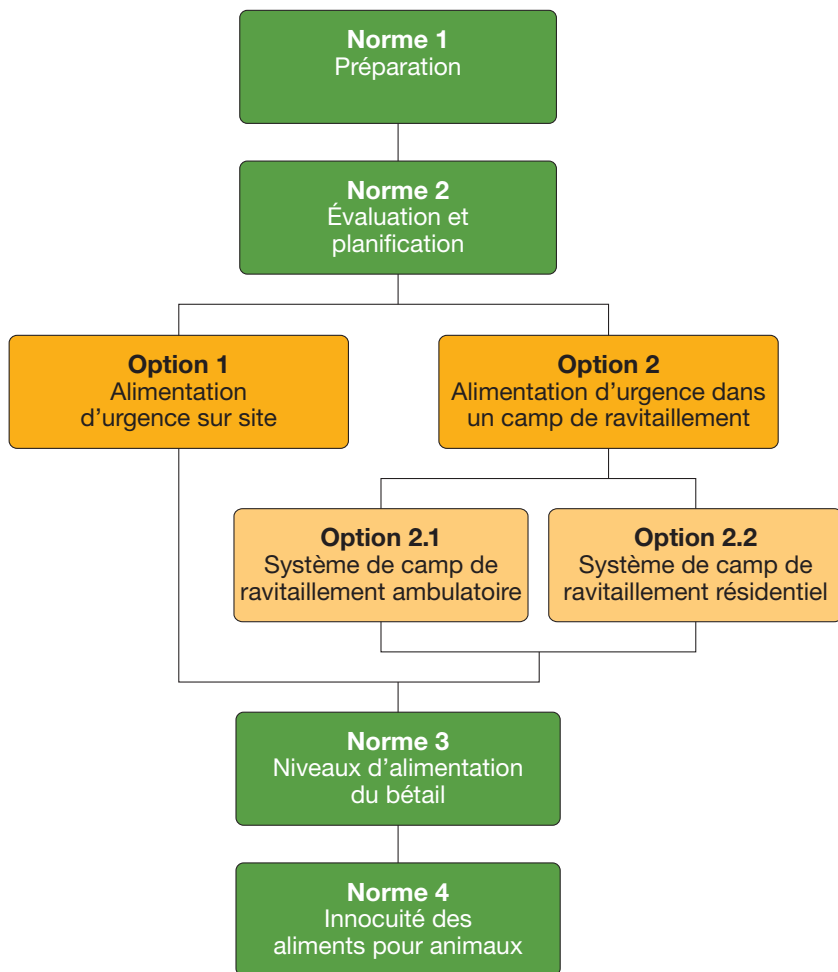
Chapitre 4 : Normes techniques pour l'alimentation du bétail

- 146 Introduction
- 150 Options pour assurer l'alimentation du bétail
- 157 Calendrier des interventions
- 158 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 159 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 165 Arbre de décision pour les options d'alimentation du bétail
- 168 Les normes

- 180 Annexe 4.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de l'alimentation du bétail
- 183 Annexe 4.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail
- 185 Références et lectures complémentaires



Chapitre 4 : Normes techniques pour l'alimentation du bétail





Introduction

Les différents types de situations d'urgence, et leur gravité, ont une incidence sur l'accès aux ressources alimentaires destinées au bétail. Par exemple, les urgences dues à la sécheresse réduisent les niveaux d'humidité du sol, entravent la croissance de la végétation et entraînent une diminution de la quantité de pâturages et de fourrage disponible pour le bétail. Les cendres volcaniques et les eaux dues aux crues ou aux tempêtes peuvent, quant à elles, recouvrir les pâturages et les ressources fourragères et les étouffer. L'accès aux pâtures et aux ressources fourragères, même lorsqu'elles sont abondantes, peut être perdu en période de conflit. Certaines situations d'urgence qui affectent l'accès aux aliments du bétail peuvent ne durer que quelques semaines, mais d'autres peuvent se prolonger pendant des années.

Lorsqu'une situation d'urgence réduit la disponibilité d'aliments du bétail, il faut fournir aux animaux touchés des aliments complémentaires appropriés de qualité, et ce rapidement. Ils évitent ainsi la perte de poids et peuvent continuer à contribuer à la production alimentaire du ménage. En milieu pastoral, l'accès continu au lait peut avoir des effets très positifs sur la nutrition et la santé des enfants.

Ce chapitre présente des informations sur l'importance des aliments du bétail dans le cadre d'une aide à l'élevage en situation d'urgence. Il propose également des options techniques pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail, en précisant les avantages et les défis associés à chacune d'entre elles. LEGS ne traite pas spécifiquement de la production de fourrage mais reconnaît l'importance des systèmes d'alimentation du bétail, y compris la production de fourrage en dehors des périodes d'urgence. Des informations sont également disponibles dans le Chapitre 6, « *Provision of feed* », dans FAO (2016). Pour chaque option technique, LEGS fournit des informations sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des listes de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés dans les annexes à la fin du chapitre. Une liste de *lectures complémentaires* est également fournie. Des études de cas sont présentées sur le site web de LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).



Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

Veiller à ce que le bétail ait accès à une alimentation adéquate pendant les situations d'urgence soutient chacun des trois objectifs de subsistance de LEGS :

- L'alimentation d'animaux productifs peut contribuer à l'amélioration immédiate de l'approvisionnement alimentaire des ménages, **ce qui aide les communautés affectées par une crise à obtenir des avantages immédiats en utilisant leurs biens d'élevage existants.**
- L'alimentation du bétail, y compris les animaux de trait et autres bêtes de somme, peut assurer la **protection des principaux biens d'élevage.**
- L'alimentation des animaux reproducteurs essentiels favorise la reconstitution du cheptel, ce qui permet de **reconstituer les principaux biens d'élevage.**

L'importance de garantir l'approvisionnement en aliments du bétail lors de la réponse aux urgences

Comme les populations humaines, le bétail dépend lui aussi de la nourriture et de l'eau. Les animaux productifs sont particulièrement vulnérables aux perturbations de l'approvisionnement en aliments et en eau (voir le *Chapitre 5, Eau*). Toute intervention visant à protéger le bétail affecté par une situation d'urgence doit donc prendre en compte l'accès aux principales ressources d'aliments, ne serait-ce que pour limiter les pertes de bétail. La fourniture d'aliments pour le bétail est particulièrement importante lorsque la situation d'urgence entraîne une réduction de l'accès aux ressources fourragères. Dans ces situations, les pertes excessives de bêtes sont le résultat de la famine, et non de maladies du bétail. Cet aspect est important dans les zones affectées par des sécheresses, mais aussi en cas d'éruption volcanique, d'inondations importantes ou de conflit.

L'accès aux aliments supplémentaires pour le bétail peut également être compromis en situation d'urgence, lorsque les chaînes d'approvisionnement sont interrompues ou lorsque les entrepôts d'aliments pour animaux sont détruits, en raison d'un cyclone, d'un séisme ou d'une inondation, ou encore d'un conflit. Au lendemain d'une urgence de ce type, il peut être nécessaire, dans le cadre de la fourniture d'aliments du bétail, de rétablir les chaînes d'approvisionnement et de reconstruire les entrepôts et les marchés d'aliments pour animaux afin de maintenir la productivité du bétail à plus long terme. (Voir l'étude de cas sur les processus : *Banques d'aliments pour animaux au Niger pour la préparation à la sécheresse*. Cette étude de cas



englobe un investissement dans l'établissement de services d'alimentation du bétail qui peuvent se poursuivre après la situation d'urgence).

Dans une situation d'urgence, certains humanitaires considèrent que la fourniture d'aliments aux animaux a un effet négatif sur le nombre de vies humaines sauvées. En effet, l'acheminement aux populations humaines de l'aide alimentaire et de produits non alimentaires de première nécessité peut être perturbé, surtout si les moyens de transport sont limités. L'importance de l'alimentation du bétail est toutefois reconnue par les éleveurs. Il n'est pas rare que les éleveurs du monde entier partagent l'aide alimentaire qu'ils reçoivent avec leurs animaux productifs. D'autres vendent une partie de leur aide alimentaire sur les marchés locaux pour pouvoir acheter des aliments pour animaux afin de protéger leurs principaux biens d'élevage.

La fourniture d'aliments pour le bétail sur une longue période, comme dans le cas d'une sécheresse de plusieurs années, a bien sûr des implications financières. Par conséquent, il faut évaluer les coûts avec soin avant de lancer une intervention portant sur l'alimentation du bétail. Les considérations de coûts devraient être examinées par rapport à d'autres options, éventuellement en utilisant un simple outil d'analyse avantages-coûts. Cela permettra de confirmer le bien-fondé d'une intervention portant sur l'alimentation du bétail par rapport à d'autres solutions, par exemple la fourniture d'une aide alimentaire à long terme ou la reconstitution du cheptel. Les coûts associés aux interventions nutritionnelles visant à soutenir les enfants des éleveurs qui n'ont plus accès au lait, ou ceux d'autres formes d'aide humanitaire, peuvent être comparés au coût de la fourniture d'animaux de remplacement.

Par exemple, une étude avantages-coûts a été réalisée dans les zones pastorales du sud-est de l'Éthiopie et du nord-est du Kenya à la suite d'une sécheresse survenue après deux mauvaises saisons des pluies. L'étude a révélé qu'il était entre trois et six fois plus coûteux de reconstituer le cheptel d'un ménage avec de petits ruminants que de protéger le même nombre d'animaux en leur fournissant des aliments.

La fourniture rapide d'aliments au bétail pendant les situations d'urgence contribue également au premier des cinq domaines du bien-être animal, à savoir la « nutrition » – c'est-à-dire les facteurs qui concernent l'accès de l'animal à une eau propre et suffisante, et à une nourriture suffisante, équilibrée, variée et saine. Ce point est abordé dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*. (Voir également l'étude de cas sur les impacts : *Mesurer les effets d'une alimentation supplémentaire des bovins en Éthiopie*.)



Cette étude de cas confirme une réduction significative du taux de mortalité parmi les bovins ayant reçu des aliments d'appoint).

La fourniture en temps utile d'aliments pour le bétail en situation d'urgence afin de protéger les **animaux reproducteurs essentiels**, lorsque le fourrage et autres ressources d'aliments pour le bétail sont perdus ou insuffisants, peut renforcer les mesures déjà prises par les éleveurs eux-mêmes. En période de sécheresse, par exemple, le bétail peut être mis en pâture sur les accotements des routes. (Les accotements profitent du ruissellement des pluies depuis la route, ce qui accroît l'humidité disponible et favorise une meilleure production de pâturages). De même, lors d'inondations, le bétail peut être mis en pâture sur les talus des routes (qui sont surélevés et ne sont donc pas touchés par les inondations). En situation d'urgence, le bétail peut également être déplacé vers les montagnes et les zones riveraines où de meilleurs pâturages sont disponibles. Pour compléter ces ressources, les éleveurs peuvent également acheter des sous-produits agricoles aux usines de transformation alimentaire locales pour nourrir leur bétail.

Malgré ces mesures, les éleveurs eux-mêmes peuvent ne pas être en mesure de compenser entièrement les pertes d'aliments lors d'une situation d'urgence. Dans de tels cas, ils peuvent avoir besoin de plus d'aliments pour le bétail. Il peut s'agir de fourrage conservé, comme le foin, de résidus de récolte, d'aliments concentrés, de blocs multinutritionnels (BMN) ou de mélanges alimentaires produits à domicile à partir de cactus. Dans certaines régions, les aliments pour animaux produits à domicile présentent en plus l'avantage de pouvoir utiliser des adventices qui réduisent la disponibilité de pâturages. (Voir l'étude de cas sur les processus : *Utilisation d'adventices pour l'alimentation animale au Soudan.*) En outre, une assistance peut être nécessaire pour la reconstruction des entrepôts d'aliments pour animaux endommagés ou détruits. Cet aspect est particulièrement important dans les zones affectées par l'activité d'un volcan, lorsque les aliments pour animaux peuvent être contaminés par un dépôt de cendres. Il sera également important d'apporter une aide aux marchés, en particulier dans les régions où les marchés jouent un rôle de premier plan dans la fourniture d'aliments pour le bétail.



Options pour assurer l'alimentation du bétail

Lors de la planification d'une intervention pour l'alimentation du bétail en situation d'urgence, il est important de tenir compte des coûts de transport. Les coûts de transport sont élevés dans le cas des résidus de cultures en bottes lâches, comme les fanes de sorgho, de millet ou de canne à sucre, ou encore si l'on utilise des balles de paille ou de foin. C'est le cas notamment lorsque ces aliments sont transportés sur de longues distances et utilisés pour nourrir de grands animaux tels que des bovins, des chameaux et des équidés (qui consomment une quantité relativement importante d'aliments chaque jour). Lorsque la qualité du fourrage est mauvaise, avec une faible valeur nutritionnelle, l'impact de l'intervention sera lui aussi faible.

Les coûts peuvent être gonflés lorsque les fournisseurs d'aliments pour animaux apprennent que des ressources alimentaires doivent être distribuées dans le cadre d'une réponse à une situation d'urgence. Pour garantir un meilleur rapport qualité-prix, il peut être utile d'utiliser des aliments concentrés à valeur nutritive plus élevée, des mélanges alimentaires produits à domicile ou des blocs multinationnels. Les BMN – et les aliments concentrés sous forme de granulés – présentent également un avantage par rapport aux concentrés en poudre. En effet, ils risquent moins d'être emportés par le vent ou gaspillés par le bétail s'ils lui sont donnés sur un sol poussiéreux.

Le type et le niveau d'assistance fournie varient généralement en fonction du rôle que joue le bétail dans les **moyens d'existence** locaux des personnes affectées par une urgence. Par exemple, une agence peut être en mesure de fournir à un petit nombre de petits exploitants agricoles, ou de ménages vivant dans des zones périurbaines, des ressources suffisantes en aliments pour animaux pour répondre à tous les besoins alimentaires de leur bétail. En effet, ils peuvent posséder une ou deux vaches laitières, ou une paire de bœufs de labour, une bête de somme ou moins de 10 moutons et chèvres. Ainsi, les petits exploitants agricoles et les producteurs/transporteurs de lait en zone périurbaine qui utilisent des animaux de travail peuvent être en mesure de poursuivre leurs moyens d'existence d'avant l'urgence.

En revanche, il y a moins de chances qu'une agence ou un groupe d'**agences** soit en mesure de fournir des ressources alimentaires adéquates pour répondre aux besoins d'une grande communauté pastorale touchée par une sécheresse sur plusieurs années. En effet, la combinaison du nombre de



bêtes et de la durée de la période d'approvisionnement dépasse tout simplement les capacités financières et logistiques des agences. Dans les cas de ce type, les pasteurs peuvent cibler la survie d'un plus petit nombre d'animaux reproducteurs essentiels et ainsi s'assurer que certains animaux seront préservés pour l'avenir.

Lorsqu'il est nécessaire de ne cibler qu'un petit nombre d'animaux reproducteurs essentiels, il peut être utile d'associer une intervention portant sur l'alimentation du bétail à une intervention de réduction du cheptel. Cela permet de retirer les animaux excédentaires (pour lesquels il n'y a pas de ressources alimentaires d'urgence disponibles). Dans le même temps, les animaux destinés à la vente peuvent contribuer à générer des liquidités et à réduire les coûts opérationnels. De même, l'abattage des animaux à des fins de consommation peut constituer une source importante de viande pour les ménages qui dépendent de l'aide alimentaire. Ainsi, les coûts associés à la fourniture d'un régime alimentaire équilibré sont réduits et les coûts de réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation peuvent être étalés dans le temps (voir le *Chapitre 8, Réduction du cheptel*). La suppression de bêtes (au moyen de l'une ou l'autre forme de réduction du cheptel) permet de s'assurer que les ressources alimentaires ne sont pas dispersées entre un nombre de bêtes plus élevé que prévu.

Même en veillant à une planification minutieuse et à une logistique solide, et en association avec une réduction du cheptel, les interventions qui portent sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence sont coûteuses. Elles sont également difficiles à mettre en œuvre sur le plan de la logistique et de la gestion. Il est donc important de convenir des objectifs de l'intervention et de les planifier avec les éleveurs affectés par la situation d'urgence. Les objectifs de l'intervention peuvent être de réduire la perte de masse corporelle du bétail, de maintenir sa masse corporelle, de regagner la masse corporelle perdue, de maintenir les niveaux de production ou de les augmenter.

Il est également important de prévoir des stratégies de sortie dès le départ. En procédant ainsi, il sera éventuellement possible de contrôler le risque d'escalade des coûts et d'éviter une clôture prématurée et inopportune des interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence.

La plupart des interventions documentées relatives aux aliments du bétail concernent les ruminants ; un résumé des avantages et des défis associés est présenté dans le *tableau 4.1*.



Tableau 4.1 : Avantages et défis généraux des interventions portant sur l'alimentation du bétail

Avantages	Défis
Les principaux biens d'élevage sont protégés	Trouver des aliments pour animaux en situation d'urgence peut s'avérer difficile
La nécessité d'une migration sur de longues distances, susceptible de déclencher des conflits, est réduite	Les coûts d'achat et de transport des aliments pour animaux peuvent être gonflés lors d'une situation d'urgence
Durant l'urgence, le bétail protégé peut fournir du lait/des œufs ou créer un revenu grâce au labour ou au transport	La fourniture d'aliments au bétail tout au long d'une urgence peut être coûteuse et non durable
La protection des biens d'élevage peut favoriser la reconstitution du troupeau et protéger les moyens d'existence	La fourniture systématique d'aliments au bétail lors d'une urgence peut accroître artificiellement les effectifs d'élevage locaux
L'accès au bétail familial après une situation d'urgence peut contribuer à maintenir la cohésion des familles, à améliorer leur bien-être et à réduire les traumatismes	Les effectifs d'élevage plus importants peuvent intensifier la pression sur des ressources en eau limitées
	L'accès à des installations d'entreposage sûres et à des systèmes de transport fiables peut être limité en raison de l'urgence
	Le transport de différents aliments pour animaux peut entraîner la propagation de différents ravageurs et maladies des végétaux
	L'importation d'aliments du bétail en provenance de l'extérieur de la région peut perturber les marchés locaux d'aliments pour animaux, par exemple en provoquant des pénuries et une hausse des prix dans les régions où se déroule l'achat

4

Il existe deux options techniques principales associées à la fourniture d'aliments au bétail en situation d'urgence : « sur site » et « dans un camp de ravitaillement ». Dans les deux cas, il faut d'abord se mettre d'accord sur les types d'animaux et le nombre d'animaux qui vont participer à l'intervention.



Les éleveurs (hommes et femmes) voudront ensuite décider eux-mêmes des animaux à protéger en guise d'animaux reproducteurs essentiels pour l'avenir. (Voir l'étude de cas sur les processus : *Des femmes contribuent à la gestion d'un programme d'alimentation d'un troupeau fondateur en Éthiopie*. Cette étude de cas montre que les femmes perçoivent un petit salaire pour travailler dans les camps de ravitaillement résidentiels. Elles sont ainsi encouragées à participer à la réponse à la situation d'urgence).

Option 1 : Alimentation d'urgence sur site

Dans le cadre de cette option technique, les aliments pour animaux sont achetés, transportés, stockés et distribués aux ménages participants. Ils proviennent d'un point de distribution central, tel que le bureau agricole local, la coopérative agricole ou le marché. Sinon, ils peuvent être distribués aux différents ménages grâce à des moyens de transport secondaires assistés et subventionnés, tels que des petits camions, des tracteurs/remorques ou des bêtes de somme.

En outre, les agences peuvent soutenir les interventions portant sur l'alimentation du bétail sur site en situation d'urgence en proposant les **transferts monétaires**. Les éleveurs (hommes et femmes) reçoivent de l'argent ou des bons pour acheter de la nourriture pour leurs bêtes. Ces programmes ne sont réalisables que si les marchés fonctionnent ou peuvent être soutenus pour fonctionner. La sécurité des déplacements des membres de la communauté et du transport des aliments achetés doit également être assurée. Des subventions en espèces peuvent être accordées sans condition, mais il convient de communiquer l'objet prévu du don aux éleveurs. Cela permet d'acheter différents types d'aliments pour animaux en fonction du type de bétail. La fourniture d'un bon d'achat, quant à elle, imposerait des conditions quant au lieu d'achat et au type d'aliments à acheter.

Un résumé des avantages et des défis associés aux interventions portant sur l'alimentation du bétail sur site en situation d'urgence est présenté dans le *tableau 4.2*.

Option 2 : Alimentation d'urgence dans un camp de ravitaillement

Dans le cadre de cette option technique, des aliments d'urgence sont fournis au bétail désigné au titre de l'une des deux sous-options de camp de ravitaillement :

Sous-option 2.1 : Le système de camp de ravitaillement « ambulatoire » dans le cadre duquel les éleveurs amènent dans un camp un type et un



nombre de bêtes préalablement convenus (par exemple deux vaches allaitantes, cinq moutons/chèvres ou un chameau). Les animaux peuvent être amenés au camp de ravitaillement tous les jours ou tous les deux jours, selon le niveau d'alimentation prévu et les résultats escomptés de l'intervention (voir la *norme 3 : Niveaux d'alimentation du bétail*).

En général, les animaux sélectionnés sont marqués (souvent au moyen d'un chiffre inscrit sur une marque auriculaire de couleur) pour veiller à ce que ce soient toujours les mêmes animaux qui participent. Les éleveurs sont dissuadés de faire participer différents animaux à l'intervention. En effet, la rotation des animaux amoindrit l'efficacité de l'alimentation du bétail en situation d'urgence et peut réduire les taux de survie.

Sous-option 2.2 : Le système de camp de ravitaillement « résidentiel », dans le cadre duquel un type et un nombre convenus d'animaux sont amenés dans un camp et y restent. Une fois l'urgence passée, les animaux sont rendus à leurs éleveurs et redeviennent leur principale responsabilité.

Là encore, les animaux qui entrent dans le camp sont généralement marqués pour éviter qu'ils ne soient confondus avec d'autres bêtes lorsqu'ils sont amenés au point d'abreuvement (s'il n'y a pas d'eau disponible sur place).

Le *tableau 4.2* présente un résumé des avantages et des défis généraux associés à l'alimentation du bétail dans les camps de ravitaillement, ainsi que les avantages et défis spécifiques associés aux différentes sous-options.

Tableau 4.2 : Avantages et défis des options d'alimentation du bétail

Avantages	Défis
1. Alimentation d'urgence sur site	
<p>Les éleveurs continuent à gérer leur bétail</p> <p>Le bétail peut être mis en pâture localement pendant la journée et recevoir des rations quotidiennes le soir</p> <p>La production domestique de lait/d'œufs ou le labour/le transport assuré par les bêtes profitent à la famille</p> <p>La gestion des camps, complexe, est évitée, ainsi que les défis logistiques associés</p>	<p>Des pertes d'aliments pour animaux peuvent se produire à chaque étape du transport et de la manutention</p> <p>La livraison sur site entraîne des coûts supplémentaires et des difficultés logistiques (qui sont toutefois pris en charge par les communautés affectées)</p> <p>Les communautés affectées peuvent disperser les ressources d'aliments pour animaux en les distribuant à d'autres bêtes et à leurs voisins</p>

Voir page suivante



Avantages	Défis
	<p>La fourniture de soins vétérinaires est plus compliquée</p> <p>Il est plus difficile de contrôler l'utilisation des aliments et l'amélioration de la condition physique des animaux qui en découle</p>
2. Alimentation d'urgence dans un camp de ravitaillement	
<p>Les éleveurs sont obligés de sélectionner des animaux essentiels à protéger</p> <p>Les rations mesurées garantissent une utilisation appropriée des aliments disponibles</p> <p>Des mesures de sécurité sont en place pour le bétail et les membres de la communauté</p> <p>Des soins vétérinaires améliorés peuvent être fournis</p> <p>Il existe des possibilités de génération de revenus pour les gardiens, les agents de sécurité, etc.</p> <p>Il est plus facile de contrôler l'utilisation des aliments et l'amélioration de la condition physique des animaux</p>	<p>Il existe des exigences accrues (par rapport à l'option « sur site ») – experts et services de santé animale, abreuvoirs/auges, accès à suffisamment d'eau, clôtures, entrepôts d'aliments protégés</p> <p>Des mesures de sécurité doivent être assurées</p> <p>Augmentation des coûts du personnel ressource essentiel – gestionnaire du camp de ravitaillement, autre personnel technique et de liaison, et personnel de sécurité</p> <p>Des problèmes de gestion se posent – notamment la gestion des attentes de l'élite locale</p> <p>Des indemnités sont généralement versées pour les bêtes qui meurent dans les camps</p>
Sous-option 2.1 : Système de camp de ravitaillement ambulatoire	
<p>Les coûts de la sécurité de nuit sont réduits</p> <p>Les éleveurs sont responsables de l'abreuvement du bétail</p> <p>La distribution d'aliments peut être échelonnée pour éviter la congestion et minimiser la transmission de maladies</p>	<p>Le bétail doit être en bonne santé pour pouvoir se rendre au camp de ravitaillement tous les jours</p> <p>Le transport des animaux désignés jusqu'au camp et leur retour sur site imposent des contraintes de gestion aux éleveurs</p>

Voir page suivante



Avantages	Défis
Sous-option 2.2 : Système de camp de ravitaillement résidentiel	
<p>Il n'y a guère ou pas de dispersion des ressources alimentaires par les éleveurs</p> <p>.....</p> <p>Les animaux sont isolés et les risques de transmission de maladie sont donc réduits</p>	<p>Nécessite une main-d'œuvre organisée pour clôturer le camp, nourrir, abreuver et sécuriser le bétail</p> <p>.....</p> <p>Une main-d'œuvre organisée quotidienne est nécessaire pendant toute la durée de la situation d'urgence</p>

Calendrier des interventions

Compte tenu des coûts qu'elles impliquent, les interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence donnent un meilleur rapport avantages-coûts lorsqu'elles sont de courte durée. Elles peuvent, par exemple, constituer d'importantes interventions de « transition » après des inondations qui devraient se résorber rapidement. De même, les interventions portant sur l'alimentation du bétail peuvent aider les animaux affectés par la sécheresse jusqu'aux prochaines pluies, lorsque les niveaux d'humidité du sol seront rétablis et que le fourrage naturel redeviendra disponible.

Il peut s'avérer nécessaire de fournir des aliments pour le bétail plus longtemps que prévu, éventuellement pendant une année entière, voire plus. Ce sera le cas lors de sécheresses très graves, lorsque, par exemple, même les prochaines pluies saisonnières s'annoncent faibles, ou en cas d'urgences de longue durée et complexes. En général, le coût de ces interventions est prohibitif si elles ne se limitent pas à un petit nombre d'animaux reproducteurs essentiels. Si ces interventions peuvent aider à protéger les races locales, elles ne contribueront guère à protéger les moyens d'existence des communautés pastorales.

Les calendriers possibles des interventions portant sur l'alimentation du bétail pour différentes situations d'urgence sont présentés dans le *tableau 4.3*. En dehors des phases d'urgence, les agences et les éleveurs peuvent investir dans des systèmes de production de fourrage et d'aliments pour animaux et dans l'utilisation de ces derniers. Ce processus devrait s'appuyer sur les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves au niveau local, notamment la gestion des pâturages. *L'étude de cas sur les processus : Régénération des pâturages comme activité de préparation pour protéger les*



animaux reproducteurs essentiels, Éthiopie, décrit les progrès réalisés grâce à la clôture des parcours dégradés, à la construction de structures de récupération de l'eau et à la plantation d'espèces fourragères locales. L'herbe récoltée et séchée a ensuite été partagée entre les membres de la communauté.

Tableau 4.3 : Calendrier possible des interventions portant sur l'alimentation du bétail

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1. Sur site	✓	✓	—
2. Dans un camp de ravitaillement	✓	✓	—

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Sur site	—	✓	✓	—
2. Dans un camp de ravitaillement	—	✓	✓	—

Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

Les liens importants entre l'alimentation du bétail et la réduction du cheptel lors d'une situation d'urgence ont été évoqués (voir le *Chapitre 8, Réduction du cheptel* ; voir également l'étude de cas sur les processus : *Fourniture d'aliments complémentaires et réduction du cheptel au Niger*). En soutenant la réduction du cheptel, on retire les animaux excédentaires du système de production. La fourniture d'aliments au bétail peut alors assurer la survie d'un petit nombre d'animaux reproducteurs essentiels.

La préservation des biens d'élevage des populations est fondamentale pour rétablir les moyens d'existence, contribuer à la sécurité alimentaire à plus long terme et améliorer la nutrition. En effet, elle accroît leur capacité à gérer d'autres causes potentielles de dénutrition. Les animaux reproducteurs essentiels protégés ont également besoin de soins vétérinaires (voir le



Chapitre 6, Soutien vétérinaire) et d'approvisionnement en eau (voir le Chapitre 5, Eau). Pour veiller à ce que les différentes interventions se complètent, il est important que toutes les initiatives soient coordonnées.

Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

Tableau 4.4 : Pertinence des principes de LEGS pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur l'alimentation du bétail
1. Soutenir la programmation fondée sur les moyens d'existence	<p>La fourniture d'aliments pour animaux protège les moyens d'existence tributaires de l'élevage lorsque les aliments sont fournis dans une quantité permettant au moins de maintenir la masse corporelle des animaux. L'alimentation ciblée sur les principaux biens d'élevage, notamment les animaux reproducteurs essentiels, garantit les moyens d'existence à long terme. Lorsque les interventions portant sur l'alimentation du bétail permettent aux bêtes de rester productives, ces dernières contribuent activement à la nutrition des ménages et des communautés dans leur ensemble.</p> <p>.....</p> <p>Les interventions portant sur l'alimentation du bétail soutiennent d'autres moyens d'existence, notamment ceux qui sont impliqués dans la chaîne d'approvisionnement en aliments pour animaux – transporteurs, fournisseurs d'aliments d'appoint/concentrés, et tous ceux qui interviennent dans les camps de ravitaillement (gardiens, agents de sécurité, etc.).</p>
2. Garantir la participation de la communauté	<p>La participation de la communauté est essentielle pour sélectionner les ménages participants et les bêtes appropriées pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail. Une participation active et continue de la communauté permet de garantir l'utilisation appropriée et équitable des aliments pour animaux fournis.</p> <p>.....</p> <p>La participation de la communauté à la gestion du camp de ravitaillement est également essentielle à son succès.</p>

4

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur l'alimentation du bétail
3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement	<p>Les interventions portant sur l'alimentation du bétail devraient donner la priorité au soutien des races locales.</p> <p>La distribution d'aliments devrait être échelonnée et alignée sur l'approvisionnement en eau pour éviter les fortes concentrations de bétail. Dans la mesure du possible, elle devrait être réalisée en conjonction avec l'utilisation d'options d'alimentation « sur site ».</p> <p>Les impacts environnementaux doivent être pris en compte lors de l'établissement des camps de ravitaillement.</p> <p>Il est important d'éviter de propager les ravageurs et les maladies des plantes provenant d'autres régions lors du transport des aliments pour animaux.</p> <p>Les petits exploitants agricoles peuvent bénéficier de la matière organique fournie par le bétail, soit dans les camps de ravitaillement, soit lorsque les bêtes sont amenées à brouter les résidus de culture.</p>
4. Soutenir la préparation et l'action précoce	<p>L'achat, le transport et le pré-positionnement rapides des aliments pour animaux sont essentiels pour assurer l'efficacité des interventions.</p> <p>Le soutien à la fenaison et à la production de fourrage irrigué peut renforcer la préparation et la résilience en dehors des situations d'urgence. Les communautés peuvent également bénéficier de systèmes d'alerte précoce et de fonds d'urgence pleinement fonctionnels qui peuvent être activés en cas de besoin.</p> <p>Des interventions précoces permettent de réduire le stress du bétail et de favoriser son bien-être.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur l'alimentation du bétail
<p>5. Garantir des réponses coordonnées</p>	<p>Toutes les interventions devraient être coordonnées de manière appropriée afin de garantir une utilisation efficace de toutes les ressources disponibles, ainsi qu'une intégration avec l'aide humanitaire dans son ensemble.</p> <p>.....</p> <p>Des interventions complémentaires et coordonnées, notamment la réduction du cheptel, le soutien vétérinaire et la fourniture d'eau, augmentent l'efficacité de toutes les interventions techniques.</p>
<p>6. Soutenir une programmation sensible au genre</p>	<p>Les femmes, les hommes et les jeunes devraient participer pleinement à chaque étape de l'intervention : conception, mise en œuvre et gestion, ainsi qu'au système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL). Cela permettra d'éviter les partis-pris sexistes dans le ciblage des types de bétail appropriés et le nombre de ménages participants. Une attention particulière devrait être accordée aux ménages dirigés par des femmes ou des enfants, qui risquent d'être négligés.</p>
<p>7. Soutenir l'appropriation locale</p>	<p>Dans la mesure du possible, les interventions portant sur l'alimentation du bétail devraient identifier les divers moyens d'ancrer l'intervention dans la localité. Ainsi, il faut tout mettre en œuvre pour que la production, les transporteurs et les opérateurs d'entrepôts, de même que le personnel et la direction des camps de ravitaillement, soient d'origine locale.</p>
<p>8. S'engager à assurer un système de MEAL</p>	<p>Un suivi régulier de la fourniture d'aliments au bétail est nécessaire pour garantir un approvisionnement rentable et de qualité, des systèmes de distribution efficaces et des rations/niveaux de nutrition adéquats pour les animaux sélectionnés.</p> <p>.....</p> <p>Il est important d'analyser le rapport avantages-coûts de l'alimentation du bétail par rapport à d'autres réponses possibles à la situation d'urgence. Les évaluations visant à promouvoir la redevabilité et le partage des résultats, tant positifs que négatifs, des interventions portant sur l'alimentation du bétail sont également essentielles.</p>



Cibler les groupes à risque

D'après des recherches menées en Afrique australe, lors d'une sécheresse, plus les éleveurs sont pauvres, plus ils perdent de bêtes (comme pourcentage de leurs troupeaux). Ils dépensent également plus par animal en moyenne pour protéger leurs bêtes. Il est donc important que les interventions veillent à ce que les éleveurs les plus pauvres (possédant moins de bêtes par ménage) reçoivent une part adéquate des ressources alimentaires destinées au bétail. On peut y parvenir grâce à une conception et une gestion appropriées des interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence.

Lorsque ces contrôles sont insuffisants, les ressources en aliments pour animaux sont généralement détournées par les personnes riches et influentes, qui en obtiennent des quantités disproportionnées pour leurs propres animaux. Certes, ces ménages ne sont pas moins **exposés aux risques**, mais ils ont accès à davantage de ressources pour protéger et nourrir leur bétail. À un autre niveau, des contrôles insuffisants peuvent encourager des personnes n'ayant rien à voir avec l'élevage à détourner des cargaisons entières d'aliments pour animaux afin de les vendre à des éleveurs.

Soutenir les capacités et les stratégies d'adaptation locales

Les communautés d'éleveurs affectées par une situation d'urgence ont invariablement recours à leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités pour réagir. En prévision des inondations saisonnières, les petits exploitants agricoles peuvent quitter les plaines inondables et conduire leur bétail vers des terrains plus élevés. Des alertes officielles émises de manière claire et rapide peuvent permettre de sauver d'autres bêtes, car les petits éleveurs peuvent ainsi les mettre en sécurité à l'avance. En l'absence de telles alertes, d'importants lâchers d'eau des barrages peuvent entraîner non seulement la perte de cultures mais aussi celle de bétail, en plus d'endommager les infrastructures liées à l'élevage.

De même, au début d'une sécheresse, les pasteurs peuvent faire parcourir à leur bétail le long trajet jusqu'à des réserves protégées contre la sécheresse. Lorsque celles-ci deviennent elles aussi dégradées, ils peuvent reprendre leur périple pour gagner des zones moins affectées par la sécheresse. Pour faciliter ces déplacements sur de longues distances, les pasteurs font appel à des réseaux sociaux étendus. Par ailleurs, ils doivent de plus en plus négocier avec les autorités locales et nationales. L'Union africaine et divers groupes économiques régionaux subafricains reconnaissent



progressivement les énormes avantages économiques qui découlent du soutien à la mobilité du bétail. En Afrique de l'Ouest, par exemple, les droits à la mobilité transfrontalière sont inscrits dans la loi grâce aux codes pastoraux et par le bornage des routes migratoires du bétail. Le soutien à la mobilité, y compris la mobilité transfrontalière coutumière, contribue à renforcer les stratégies d'adaptation locales – en effet, nombre de zones pastorales à travers le monde sont situées à proximité de frontières internationales. Toutefois, ce type de soutien doit tenir compte des risques pour la sécurité des éleveurs, des relations avec les communautés d'accueil (y compris la concurrence pour accéder aux aliments du bétail disponibles) et des menaces accrues associées à la propagation des maladies du bétail. Par conséquent, le soutien apporté par des entités externes aux stratégies coutumières de relocalisation doit faire l'objet d'une évaluation et d'une analyse rigoureuses avant son adoption comme intervention.

Juste après une situation d'urgence, il n'est pas rare que les éleveurs vendent leurs animaux plus âgés ou très jeunes (voir le *Chapitre 8 : Réduction du cheptel*). Ils peuvent également empêcher les animaux restants de se reproduire, afin de protéger les femelles des besoins nutritionnels des jeunes à naître.

Reconnaissant l'importance des capacités et des stratégies d'adaptation locales, il est important que les agences externes suivent les orientations locales et qu'elles soutiennent et consolident les connaissances, les compétences et les capacités de la communauté (voir le *Principe 7 de LEGS : Appropriation locale*).

D'autres exemples spécifiques de connaissances et de compétences des éleveurs sont présentés dans les actions clés et les notes d'orientation ci-dessous.

Réduire au minimum l'introduction de parasites et de maladies

Lors d'une intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence, il peut être nécessaire d'importer des aliments pour animaux d'une autre région (mais de préférence pas d'un autre pays). Au cours de ces interventions, des graines d'adventices, des parasites/ravageurs ou des maladies peuvent être transportés et introduits. Pour réduire ce risque au minimum, il est important de garantir une assurance qualité indépendante et une gestion **phytosanitaire** de qualité au point d'achat et d'expédition.



Tenir compte de la perturbation des marchés locaux

Tout en reconnaissant les avantages que présente l'alimentation du bétail en situation d'urgence, il est important que l'intervention ne perturbe pas les systèmes et marchés locaux d'aliments du bétail. Les interventions devraient donner la priorité à l'achat local d'aliments pour le bétail et au soutien des fournisseurs locaux (par exemple dans le district/la région). Ainsi, les systèmes et marchés locaux d'aliments pour le bétail pourront continuer à soutenir la production animale une fois l'intervention d'urgence portant sur l'alimentation du bétail terminée (voir *l'étude de cas sur les processus : Banques d'aliments pour animaux au Niger pour la préparation à la sécheresse*, décrite ci-dessus).

Une évaluation du marché aidera à déterminer la meilleure option et la meilleure approche. Elle permettrait en effet de clarifier la quantité d'aliments pour animaux qui peut être achetée et sur quelle période sans avoir un effet négatif sur les prix et les disponibilités. Dans certaines situations d'urgence, il peut être nécessaire de développer un modèle hybride afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement, en achetant certains aliments au niveau local, tout en en important d'autres.

En utilisant des approches fondées sur les transferts monétaires, les agences peuvent contribuer à soutenir et à renforcer les marchés locaux d'aliments pour le bétail. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'adoption de ces approches permettra également de soutenir une amélioration continue de la production animale une fois la situation d'urgence passée.

Camps

Les éleveurs déplacés peuvent arriver dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP) avec une partie de leur cheptel. Une fois sur place, ils peuvent aussi acquérir de nouvelles bêtes. Les PDIP et les réfugiés qui vivent avec du bétail ont besoin d'un soutien supplémentaire pour pouvoir nourrir et abreuver leurs bêtes (voir le *Chapitre 5 : Fourniture d'eau*). Ils auront également besoin de soins vétérinaires essentiels pour leurs animaux (voir le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*).

La communauté d'accueil peut également compter des éleveurs. Dans ce cas, l'arrivée d'un grand nombre de bêtes dans la région est susceptible d'entraîner une pression supplémentaire sur les ressources disponibles en eau et en aliments pour le bétail, ce qui peut engendrer une concurrence susceptible de dégénérer en conflit. Afin de contribuer à garantir de bonnes relations avec la communauté déplacée, il peut se révéler utile de fournir



également à la communauté d'accueil des aliments supplémentaires pour le bétail ou des soins vétérinaires.

À l'intérieur du camp également, les hommes et les femmes possédant du bétail ont besoin d'un espace supplémentaire pour éviter que la zone immédiate ne soit souillée (voir *Chapitre 7 : Abris*). Dans certains cas, il peut être utile de relocaliser les ménages dotés de bétail dans des zones offrant plus d'espace et un accès à des pâturages et à des ressources en aliments pour animaux. Les tensions éventuelles avec la communauté d'accueil et avec d'autres communautés déplacées pourront ainsi être évitées.

L'arrivée de bétail supplémentaire dans la région n'est pas entièrement négative. Dans certaines régions, les petits exploitants peuvent se réjouir de voir du bétail brouter les résidus de récolte après la moisson, car l'ajout de matière organique qui en résulte améliore la fertilité du sol.

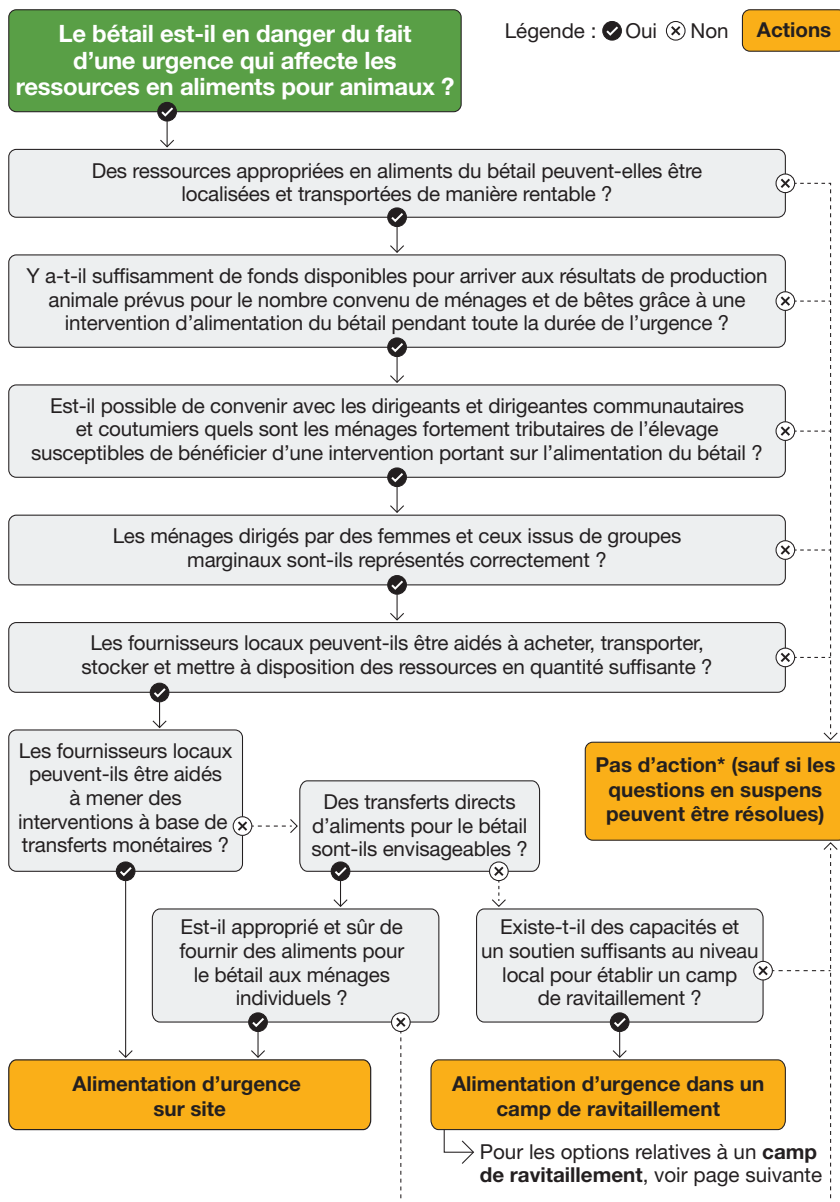
Arbre de décision pour les options d'alimentation du bétail

4

L'arbre de décision (*figure 4.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte pour déterminer l'option la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent un complément d'information en vue d'une planification détaillée. Dans la mesure du possible, elles s'appuient sur les activités de préparation menées avant le début de la situation d'urgence ou en temps « normal ».

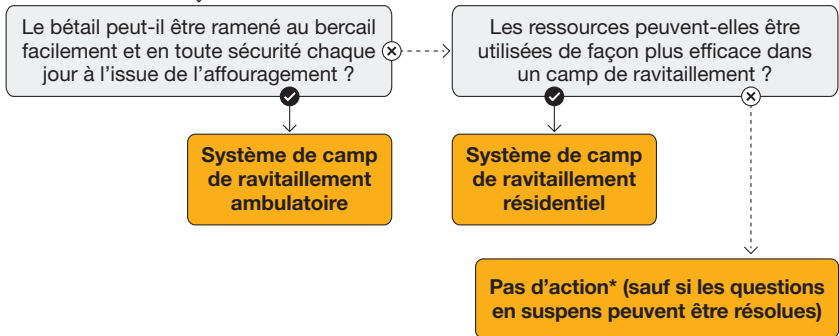


Figure 4.1 : Arbre de décision pour les options d'alimentation du bétail





Suite de la page précédente
**Alimentation d'urgence dans
un camp de ravitaillement**



*Le résultat « **Pas d'action** » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.



Les normes

Norme 1 : Préparation

Les activités de préparation sont entreprises avant la situation d'urgence afin de garantir l'achat, le transport et le prépositionnement rapide d'aliments du bétail.

Actions clés

- Entreprendre des évaluations participatives qui tiennent compte des connaissances et des compétences des éleveurs locaux, ainsi que des stratégies locales d'adaptation et de survie (voir la *note d'orientation 1*).
- Effectuer une évaluation rigoureuse des disponibilités avant l'intervention afin d'identifier les sources locales possibles d'aliments du bétail, et analyser le niveau de risque de perturbation du marché (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsque les aliments du bétail doivent être achetés à l'extérieur et stockés, identifier des fournisseurs préapprouvés dotés de sources fiables et durables, en tenant compte comme il se doit de la qualité et du prix (voir la *note d'orientation 3*).
- Réaliser des évaluations appropriées de la sécurité le long des circuits d'approvisionnement proposés et dans les zones de distribution des aliments du bétail (voir la *note d'orientation 4*).
- Identifier les agences de mise en œuvre qui disposent de systèmes administratifs et de procédures d'achat suffisamment souples pour leur permettre d'acheter des aliments pour animaux de manière efficace et efficiente (voir la *note d'orientation 5*).
- Identifier les structures communautaires et/ou administratives reconnues au niveau local qui seront en mesure de garantir des approches de distribution équitables et transparentes (voir la *note d'orientation 6*).
- Tenir compte des contraintes politiques plus larges qui pourraient affecter l'accès aux aliments pour animaux en situation d'urgence, et plaider en faveur des stratégies coutumières (voir la *note d'orientation 7*).



Notes d'orientation

1. Stratégies locales d'adaptation

Pour les pasteurs, la mobilité est la principale stratégie de subsistance pour accéder aux pâturages saisonniers et à l'eau, dispersés sur de grandes surfaces. En période de sécheresse, la mobilité est généralement étendue et suppose alors le déplacement du bétail vers des zones de pâturage éloignées. Elle peut même impliquer le passage de frontières vers des pays voisins. Dans certains cas, les pasteurs transportent le bétail sur de longues distances dans des camions. Il existe peu de preuves de l'impact sur les taux de survie du bétail du soutien des agences à l'amélioration des conditions migratoires. Cependant, la protection des voies migratoires contribuera presque certainement à accroître la résilience globale des systèmes de production pastorale. Les plans de réponse portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence peuvent permettre aux éleveurs locaux d'être reconnus et soutenir leurs stratégies d'adaptation et de survie bien établies, telles que la mobilité.

La plupart des petits exploitants agricoles ramassent et stockent les résidus de récolte au moment de la moisson. Ceux-ci peuvent être donnés au bétail pendant la saison sèche ou froide suivante, lorsque les aliments du bétail dans l'environnement naturel sont limités. Lors d'une situation d'urgence, il se peut que les exploitants ne soient pas en mesure de ramasser et de stocker les résidus de récolte, ou que les quantités dont ils disposent soient insuffisantes. Le soutien à la réduction du cheptel et à l'alimentation du bétail aidera les petits exploitants à trouver un équilibre entre le nombre de bêtes et les disponibilités en aliments du bétail.

2. Disponibilité d'aliments locaux

La détermination préalable des aliments du bétail disponibles au niveau local présente des avantages considérables par rapport aux aliments importés :

- Coût : les aliments pour animaux disponibles au niveau local sont généralement moins chers (bien que les coûts d'achat puissent être plus élevés dans la zone locale immédiatement affectée par la situation d'urgence).
- Coûts de transport : qui dit distances plus courtes dit coûts de transport moindres.
- Pertes liées au transport : des distances plus courtes à parcourir réduisent les risques de vols et de dommages/gaspillage pendant le transport lorsque les aliments pour animaux sont chargés et déchargés à plusieurs reprises.



- Les perturbations entraînées par « l'infiltration » d'aliments importés dans les marchés locaux sont évitées.
- L'économie locale peut bénéficier d'injections d'argent grâce à l'achat d'aliments pour animaux.
- Main-d'œuvre locale : il peut y avoir plus de possibilités de recours à la main-d'œuvre locale pour la récolte, le transport, l'entreposage et la distribution d'aliments pour le bétail achetés localement.
- Capacités locales : le soutien aux producteurs et aux marchés locaux d'aliments pour animaux peut contribuer à stimuler l'innovation.

D'un autre côté, l'approvisionnement local peut aussi entraîner une concurrence entre les agences, les fournisseurs locaux d'aliments pour animaux et les éleveurs locaux pour accéder aux aliments du bétail disponibles. Généralement, cette concurrence se traduit par un compromis sur la qualité, des prix des aliments pour animaux gonflés artificiellement et des marchés faussés, ce qui donne lieu à un afflux de produits importés dans la région.

3. Achat d'aliments pour animaux à l'extérieur et constitution de stocks

Certains programmes d'alimentation du bétail en situation d'urgence peuvent bénéficier de l'utilisation d'aliments concentrés avec des formulations nutritionnelles spécifiques ou des BMN, qui ne peuvent pas être obtenus localement. Dans de rares cas, il peut être nécessaire de s'approvisionner dans les villes, voire, dans certains cas, dans les pays voisins, comme mesure à court terme. Pour assurer la livraison en toute sécurité d'aliments de grande valeur, il faut disposer de transports et d'infrastructures appropriés. Pour réduire les risques éventuels au minimum, les interventions devraient inclure les éléments suivants :

- la mise en place d'installations d'entreposage adéquates dans le pays et le prépositionnement des aliments pour animaux afin de permettre la constitution de stocks et la couverture en cas d'interruptions de livraison (toutefois, la constitution de stocks ne protège pas des risques de pillage ou de contamination ou dégradation des aliments ; une gestion efficace des entrepôts d'aliments pour animaux est essentielle) ;
- l'identification et l'utilisation de plusieurs chaînes d'approvisionnement pour éviter que la défaillance de l'une d'entre elles ne paralyse l'intervention ;



- l'évaluation de la disponibilité d'autres solutions locales à utiliser à court terme comme palliatif ; par exemple, des tourteaux de coton ou d'oléagineux à haute teneur en protéines d'origine locale, mélangés à des sous-produits agricoles et à des cactus et des gousses de *Prosopis* naturellement disponibles, pourraient remplacer efficacement les coûteux concentrés importés (voir l'étude de cas sur les processus : *Utilisation d'adventices pour l'alimentation animale au Soudan*) ;
- l'adoption d'objectifs nutritionnels et de production plus modestes pour un programme d'alimentation du bétail en situation d'urgence qu'il serait possible d'atteindre en utilisant des aliments composés disponibles au niveau local.

4. Sécurité

La réduction des risques au minimum pour la sécurité des membres de la communauté et du personnel lors de l'achat, de l'entreposage, du transport et de la distribution des aliments du bétail est prioritaire dans la mise en œuvre de toutes les interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence (voir le *Chapitre 2 : Principes de LEGS* sur les principes de protection de Sphère). La sécurité devrait donc faire partie de la planification de la préparation. La plupart des agences internationales ont des lignes directrices bien établies en matière de sécurité, et beaucoup collaborent avec des sociétés de sécurité pour assurer le bien-être de leur personnel. En revanche, les agences locales, dont les ressources sont plus limitées, ont du mal à atteindre un niveau de protection analogue. Dans les situations d'urgence complexes, les organisations internationales peuvent s'associer à ces agences plus petites et moins bien dotées en ressources, qui sont en première ligne. Les agences peuvent réduire les risques en passant des contrats avec des transporteurs locaux et en les autorisant à l'avance à livrer au point de distribution final. En effet, ces entreprises de transport disposent généralement de solides réseaux sociaux, ce qui permet de réduire les risques.

5. Systèmes administratifs

Les agences dotées de systèmes d'approvisionnements restrictifs qui ne permettent pas d'acheter aisément des aliments pour animaux à de petits fournisseurs devront éventuellement mettre à niveau leurs systèmes administratifs. Par exemple, il peut être possible, dans le cadre du processus de planification de la préparation aux situations d'urgence d'une agence, d'établir une liste de fournisseurs privilégiés et de soutenir les contrôles associés au devoir de vigilance.



6. Structures de distribution

Dans la mesure du possible, la distribution de rations alimentaires quotidiennes ou hebdomadaires au bétail doit être gérée par des hommes et des femmes représentant les structures et institutions communautaires locales. Les aînés coutumiers (hommes et femmes) devraient participer au recrutement de personnel local fiable et aider les agences à cibler les ménages participants.

7. Contexte de politiques/de plaidoyer

Parmi les activités de préparation devrait figurer une évaluation rigoureuse des politiques qui tiennent compte des obstacles possibles à l'achat, au transport et à la livraison d'aliments pour le bétail, en particulier dans des contextes d'urgence (par exemple restrictions sur le transport des aliments pour le bétail au-delà des frontières nationales et des districts). Lorsque des stratégies locales d'adaptation locales existent mais ne sont pas utilisées, une analyse des forces qui s'y opposent peut également contribuer à identifier les contraintes et à éviter une intervention inappropriée. Des activités de plaidoyer peuvent également aider à rétablir ces stratégies. Par exemple, on peut faire en sorte que les interventions, en dehors des phases d'urgence d'une sécheresse et d'une inondation, contribuent à établir des réserves en vue de sécheresses et d'inondations éventuelles dans le cadre d'un plan de préparation plus large. Ainsi, une intervention portant sur l'alimentation du bétail pourra contribuer à remédier aux pénuries chroniques d'aliments pour le bétail, à favoriser des résultats positifs imprévus et à parvenir à un degré accru de mobilisation et d'appropriation au niveau local (voir l'étude de cas sur les processus : *Banques d'aliments pour animaux au Niger pour la préparation à la sécheresse*).

Norme 2 : Évaluation et planification

L'évaluation des options pour l'alimentation du bétail en situation d'urgence s'appuie sur le rôle que joue l'élevage dans les moyens d'existence locaux, les besoins en aliments pour animaux et les possibilités de mener à bien une intervention appropriée.

Actions clés

- Ne lancer des opérations portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence que lorsqu'il existe une forte probabilité que les communautés affectées conservent et tirent profit du bétail une fois l'urgence passée (voir la note d'orientation 1).



- Sélectionner les principaux biens d'élevage pour l'alimentation en fonction d'une analyse de leur importance dans les moyens d'existence locaux, de leur état de santé, de leurs chances de survivre à l'urgence et de leur utilité à plus long terme pour la reconstitution ultérieure des biens d'élevage (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsqu'il est nécessaire d'établir des camps de ravitaillement, assurer des mesures de sécurité appropriées, la facilité d'accès (pour le bétail et les éleveurs) et des installations d'entreposage pour les aliments et les médicaments pour le bétail. Veiller également à ce que la logistique et les ressources soient suffisantes pour soutenir le camp pendant toute la durée de la situation d'urgence. La gestion du bétail et des ressources en aliments pour animaux devrait également favoriser le retour le plus rapide possible à des pratiques d'élevage normales (voir la *note d'orientation 3*).
- Réfléchir à l'utilisation des transferts monétaires lors de l'évaluation initiale (voir la *note d'orientation 4*).
- Envisager d'établir des liens avec d'autres interventions en situation d'urgence, telles que la nutrition des enfants, la réduction du cheptel, la fourniture d'eau au bétail et le soutien vétérinaire (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. Les communautés affectées continuent de pratiquer l'élevage

Certains éleveurs, hommes et femmes, affectés par la situation d'urgence risquent de perdre tous leurs biens d'élevage, soit par la perte directe d'animaux soit en raison de la réduction des capacités du ménage à la suite d'une blessure, d'une maladie, de la migration ou d'un décès. Il se peut aussi qu'ils ne soient plus en mesure de pratiquer l'élevage (ou qu'ils ne souhaitent plus le faire). C'est pourquoi, avant de lancer une intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence, il est important de s'assurer que les ménages participants souhaitent continuer de pratiquer l'élevage. Le ciblage des ménages mené par la communauté permettra d'identifier les personnes les plus susceptibles de bénéficier de l'intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence à moyen et long terme. Ceux qui n'en tireront pas profit devraient se voir proposer une autre forme d'assistance.

2. Ciblage du bétail

Certains types d'animaux sont mieux adaptés que d'autres pour faire face aux pénuries d'eau et d'aliments et s'en remettre. Les camélidés et les chèvres, par exemple, survivent bien mieux à des conditions de sécheresse



que les bovins et les ovins. Il peut donc être stratégique pour les interventions de cibler les camélidés et les chèvres, et de soutenir ainsi la transition vers des types d'animaux plus résistants à la sécheresse. Il a déjà été fait mention de la nécessité de cibler les animaux reproducteurs essentiels. Il peut également être approprié pour les interventions de cibler les bêtes de somme qui continuent de transporter de l'eau ou des approvisionnements (y compris du fourrage) pendant les situations d'urgence. Cependant, une fois le type et le nombre d'animaux convenus, il faut aider les éleveurs eux-mêmes à sélectionner les différents animaux qui participeront à l'intervention.

3. Camps de ravitaillement

La mise en place de camps de ravitaillement nécessite un investissement important (contributions tant financières qu'en nature). Il est donc important que les institutions locales et les éventuels participants soient pleinement impliqués dans toutes les phases de conception et de planification. Parmi les aspects à considérer, on peut citer la question de savoir si les ressources disponibles sont suffisantes pour la durée prévue de l'intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence, ainsi que la sécurité, l'accessibilité et l'exposition/les abris.

Les questions de gestion doivent également être abordées de manière inclusive et participative. Parmi ces questions figurent la construction des infrastructures du camp (abreuvoirs/râteliers pour les aliments et l'eau) ; les systèmes de manipulation des animaux malades ; la gestion des magasins d'aliments pour animaux ; la manipulation quotidienne des aliments pour animaux et de l'eau ; la fourniture de services de santé animale et les procédures de responsabilisation du personnel. Dans la mesure du possible, la responsabilité globale de la gestion des camps de ravitaillement doit être placée sous le contrôle de la communauté locale, avec un soutien technique externe si nécessaire (voir *l'étude de cas sur les processus : Des femmes contribuent à la gestion d'un programme d'alimentation d'un troupeau fondateur en Éthiopie*).

4. Utilisation des transferts monétaires,

Les systèmes des transferts monétaires fonctionnent bien pour les ménages ayant une capacité d'entreposage limitée. Cependant, ils doivent être mis en place dans des zones où les marchés d'aliments pour le bétail fonctionnent bien et où des ressources en aliments du bétail de qualité sont disponibles. Les bons d'achat sont particulièrement utiles pour garantir un accès régulier à des aliments frais. Ils sont appropriés, certes, mais présentent néanmoins



des défis potentiels. Par exemple, les commerçants peuvent se retrouver à la merci de prix artificiellement majorés, les producteurs cherchant à gonfler leurs bénéfices. Il faut donc mener un suivi rigoureux de la disponibilité, de la qualité et du coût des aliments pour animaux pour que les mécanismes de transferts monétaires puissent continuer, et pour garantir par ailleurs l'optimisation des ressources. Pour les négociants et les fournisseurs locaux participant aux systèmes de bons, une petite incitation financière supplémentaire peut être appréciée en échange du temps qu'ils consacrent à l'administration du système.

5. Programmation complémentaire

Le cas échéant, la fourniture d'aliments pour le bétail peut être intégrée dans un programme plus large d'aide humanitaire qui englobe la nutrition des enfants, la réduction du cheptel et la fourniture d'eau et de soutien vétérinaire.

L'Annexe 4.1 : *Liste de contrôle pour l'évaluation de l'alimentation du bétail* contient une liste de contrôle pour guider le processus d'évaluation et de planification.

4

Norme 3 : Niveaux d'alimentation du bétail

Les niveaux d'alimentation du bétail en situation d'urgence devraient garantir la survie du bétail, atteindre les résultats de production convenus et être viables sur toute la durée de l'intervention.

Actions clés

- Déterminer les niveaux d'alimentation du bétail pour l'intervention en se référant aux objectifs nutritionnels prévus pour les différents types de bétail (voir les *notes d'orientation 1* et *2*).
- S'assurer que les niveaux d'alimentation du bétail par l'intervention sont à la fois réalisables et durables (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsque la perte des marchés et des entrepôts d'aliments pour animaux représente une menace immédiate ou à court terme pour la production animale future, reconstituer les réserves dans le cadre de l'intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence (voir la *note d'orientation 3*).



Notes d'orientation

1. Adéquation nutritionnelle

Ce concept reconnaît la différence entre un régime d'entretien – qui maintient un animal en vie – et un régime de production. Ce dernier permet de favoriser la croissance, de soutenir une grossesse, de favoriser la production de lait et d'œufs ou le travail des animaux de trait. Le régime d'entretien d'un petit ruminant sera toutefois très différent de celui d'une vache ou d'un chameau. Pour plus de détails sur les différentes définitions, la composition des aliments et les régimes suggérés (notamment pour les équidés, la volaille et les porcins), voir *FAO* (2016), Chapitre 6.

Plus le niveau de production animale est élevé, plus l'intervention est coûteuse. Par conséquent, plus le niveau de production est élevé, plus le nombre d'animaux qu'il sera possible de nourrir et de protéger sera faible, et plus la durée de l'intervention sera courte. S'ils ont le choix, la plupart des éleveurs choisiront probablement de protéger davantage d'animaux et accepteront donc un régime alimentaire à valeur réduite. Cependant, si la production laitière présente des avantages nutritionnels pour les enfants, il peut être possible de justifier une augmentation des dépenses et du soutien à un régime de production.

2. Budgétisation de l'alimentation du bétail

La planification des quantités d'aliments du bétail fournies consiste à assurer un bon équilibre entre les besoins alimentaires quotidiens des animaux participants, les coûts d'achat et de transport, la durée de l'intervention alimentaire prévue et le budget de l'intervention, comme suit :

- les besoins alimentaires quotidiens – les besoins quotidiens en aliments des différents types de bêtes, sur la base des objectifs nutritionnels prévus de l'intervention, tels que décrits dans la *note d'orientation 1* ;
- les aliments du bétail disponibles – les quantités des différents aliments pour animaux disponibles localement ou transportés depuis d'autres régions ;
- le prix d'achat – le coût unitaire ;
- le coût du transport – la distance entre la source des aliments et le point de livraison final (autrement dit, l'entrepôt central ou les points de distribution), et le coût unitaire ;
- la mise à disposition de bols d'alimentation et de boîtes à mesurer – afin de garantir une utilisation optimale des ressources alimentaires disponibles ;



- la durée – la durée du programme proposé ;
- le budget – les ressources financières disponibles pour l'intervention ;
- les personnes/le personnel nécessaires pour mener à bien l'intervention.

Sur la base des informations ci-dessus, il est possible de déterminer le nombre d'animaux pouvant bénéficier de l'intervention. Lorsque les ressources sont limitées, il peut être nécessaire de réduire le nombre d'animaux participants, la durée de l'alimentation ou les objectifs nutritionnels. L'alternative consiste à demander des fonds supplémentaires.

3. Réapprovisionnement de l'entrepôt d'aliments pour animaux

Les urgences complexes ou à développement rapide peuvent détruire les entrepôts d'aliments pour le bétail et perturber les marchés et les chaînes d'approvisionnement d'aliments pour animaux. Lorsque ces pertes menacent immédiatement la survie du bétail ou risquent d'interrompre la production, les interventions peuvent inclure la reconstruction des entrepôts et la reconstitution des chaînes d'approvisionnement, afin de protéger les principaux biens d'élevage et de maintenir la production.

4

Norme 4 : Innocuité des aliments pour animaux

Lorsque les aliments pour animaux sont achetés en dehors de la zone affectée, des mesures sanitaires, phytosanitaires et autres ayant trait à l'innocuité des aliments garantissent la distribution de ressources alimentaires de qualité.

Actions clés

- Évaluer les niveaux de risque dans les effectifs d'élevage locaux, ainsi que les sources naturelles de pâturages et de fourrage face aux parasites/ravageurs, aux maladies et aux vecteurs importés (voir la *note d'orientation 1*).
- Examiner les produits alimentaires sur le lieu d'achat pour détecter les principaux parasites/ravageurs, les maladies et autres sources de contamination (voir la *note d'orientation 2*).
- Mettre en œuvre des mesures appropriées pour garantir la propreté et l'hygiène des véhicules et des installations d'entreposage (voir la *note d'orientation 3*).



Notes d'orientation

1. Évaluations des risques

Il peut être difficile d'entreprendre une évaluation des risques lors d'une situation d'urgence. Néanmoins, il est important et nécessaire d'effectuer cette évaluation avant de s'engager dans une intervention portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence. Lorsque les risques associés à une source d'alimentation particulière sont jugés élevés, il peut être préférable de repenser l'intervention et de trouver des ressources d'aliments pour le bétail ailleurs.

Il est important de documenter les pratiques et les leçons des interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence, afin de veiller à en tirer des enseignements (voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*, section sur le système de MEAL).

2. Contrôle de la qualité

Quelle que soit leur origine, tous les aliments du bétail en situation d'urgence doivent être soumis à un contrôle de la qualité. Il faut notamment procéder à des inspections visuelles pour s'assurer de l'absence de graines d'adventices, de ravageurs, de poussière, de sable, de particules de sol et de métaux, ainsi qu'à des contrôles en laboratoire pour vérifier l'absence de champignons microscopiques ou de contamination par aflatoxines. Les échantillons d'aliments testés en laboratoire doivent également être analysés pour déterminer leur teneur en matière sèche, en fibres brutes, en minéraux, en protéines brutes, en graisses brutes et en calcium (particulièrement important pour les animaux en lactation).

3. Procédures sanitaires

Il est généralement préférable de veiller à ce que les mesures de contrôle de la qualité soient appliquées au moment de l'achat et de l'expédition plutôt qu'au point de livraison. Au minimum, les mesures de contrôle de la qualité doivent inclure les éléments suivants :

- Assurance qualité : recevoir et classer les documents d'assurance qualité du fournisseur, et s'assurer que les produits alimentaires sont correctement ensachés et étiquetés avant le transport.
- Lavage et aération : entre les chargements, les camions et installations d'entreposage doivent tous être lavés et aérés.
- Tenue de registres : pour éviter la contamination croisée, il faut tenir un registre des matériaux transportés par les camions. Par exemple, les aliments du bétail ne doivent jamais être transportés dans des camions



qui ont auparavant servi au transport de matières dangereuses, telles que des produits agrochimiques, du verre, des lubrifiants ou de la ferraille.

- Contact minimal : limiter au strict minimum le contact humain avec les aliments d'urgence pour le bétail. Par exemple, les membres de la communauté ne devraient pas être transportés dans des camions qui transportent également des aliments pour le bétail.
- Protection : lors du transport, tous les aliments du bétail devraient être couverts par des bâches ou des couvertures imperméables pour les protéger de la poussière et de la pluie.
- Délais : les délais de transport et d'entreposage doivent être réduits au minimum.



Annexes

Annexe 4.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de l'alimentation du bétail

Cette liste de contrôle peut être utilisée lors des évaluations initiales rapides pour aider à déterminer la pertinence et à concevoir des interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence.

Pour toutes les interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence :

Rations et qualité nutritionnelle

- A-t-on élaboré des rations alimentaires quotidiennes adaptées aux objectifs de production spécifiques de l'intervention relative aux aliments du bétail ? Voir FAO (2016), page 95.
- Le régime alimentaire prévu tient-il pleinement compte des difficultés logistiques qui peuvent être rencontrées lors de la livraison aux communautés cibles ?
- Ces rations d'aliments pour animaux tiennent-elles compte de manière réaliste des budgets disponibles ?

Innocuité des aliments pour animaux

- L'assurance qualité des aliments pour animaux et des procédures opératoires normalisées sont-elles en place ?
- Des évaluations de la qualité des aliments pour animaux ont-elles été réalisées, notamment pour détecter la présence d'éventuels ravageurs, maladies, graines d'adventices et autres contaminants des aliments pour animaux qui augmentent les risques associés à l'intervention ?
- Les mesures de contrôle de la qualité (par exemple le prélèvement systématique d'échantillons en vue d'une analyse en laboratoire) pour procéder à l'inspection des aliments pour animaux sont-elles adéquates ?
- Les durées d'entreposage des aliments pour animaux sont-elles compatibles avec le maintien de l'innocuité et de la qualité des aliments et la gestion des entrepôts ?
- Des procédures appropriées sont-elles en place pour garantir des normes de propreté adéquates tant pour les véhicules utilisés pour le transport des aliments pour animaux que pour les installations d'entreposage ?



Approvisionnement et distribution d'aliments pour animaux

- Les systèmes administratifs des agences sont-ils suffisamment souples pour répondre aux besoins d'une intervention continue d'approvisionnement en aliments du bétail ?
- Dans la mesure du possible, les aliments pour animaux ont-ils été achetés au niveau local afin de réduire au minimum les coûts de production et de transport et de soutenir les producteurs, négociants et autres entreprises locales ?
- Lorsque les aliments pour animaux sont achetés au niveau local, des mesures ont-elles été prises pour éviter tout risque pour d'autres groupes de parties prenantes ?
- Des dispositions ont-elles été prises pour le réapprovisionnement, lors de la phase de relèvement, des entrepôts d'aliments en rupture de stock ?
- Est-il possible d'identifier des possibilités d'opérations jumelées (« *backloading* ») (avec la réduction du cheptel, par exemple) afin de s'assurer que les camions transportent des charges quand ils entrent et quand ils quittent la zone sinistrée, et d'augmenter ainsi l'efficacité du système de distribution ?
- Les axes de transport, les entrepôts et les réseaux de distribution sont-ils suffisamment protégés contre les risques de sécurité ?

Pour les camps de ravitaillement d'urgence :

Acceptabilité du camp de ravitaillement et identification des communautés affectées

- La communauté locale, ses représentants et l'administration locale participent-ils activement à l'intervention et sont-ils régulièrement consultés ?
- Les ménages participants (qu'ils soient dirigés par des hommes ou par des femmes) ont-ils été pleinement et convenablement informés de ce que le camp de ravitaillement prévu peut – et ne peut pas – offrir, et des conditions de leur participation éventuelle ?
- Les hommes et les femmes susceptibles de participer ont-ils été correctement informés des risques auxquels ils pourraient s'exposer du fait de leur participation à l'initiative ?
- Les ménages participants éventuels sont-ils susceptibles de pouvoir satisfaire les exigences associées à leur participation (comme la fourniture de main-d'œuvre pour surveiller les animaux) ?



- Des procédures appropriées sont-elles en place pour identifier les ménages participants et les types d'animaux les plus appropriés à cibler par l'établissement d'un camp de ravitaillement ?

Logistique et gestion

- Est-il possible de se procurer localement des matériaux de construction et autres requis pour l'établissement du camp de ravitaillement ou peuvent-ils être transportés sur le site à un coût et dans un délai acceptables, et moyennant un risque minimal ?
- Des quantités suffisantes d'aliments pour animaux et d'eau sont-elles disponibles ou livrables pour le niveau d'occupation prévu pour le camp ?
- Des services de soutien appropriés peuvent-ils être fournis, par exemple des services de santé animale ?
- Y a-t-il des gestionnaires dotés des compétences et de la motivation appropriées pour administrer le camp ?
- Des structures de gestion sont-elles en place pour répondre aux besoins et aux préoccupations de toutes les parties prenantes locales ?
- Des niveaux adéquats de personnel peuvent-ils être mis en place pour le camp ? (Dans la mesure du possible, les communautés participantes devraient contribuer à la main-d'œuvre).



Annexe 4.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les interventions portant sur l'alimentation du bétail

	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Conception de l'intervention	Nombre de réunions avec les éleveurs, les représentants de la communauté et d'autres parties prenantes, y compris, le cas échéant, des fournisseurs du secteur privé	Rôles et responsabilités des différents acteurs Approche de la fourniture d'aliments pour animaux, y compris l'achat, le transport et la distribution Participation de la communauté à la sélection des ménages participants et du nombre et type de bétail à nourrir Participation de la communauté à la gestion du bétail devant recevoir des aliments pour animaux (par exemple dans les points de ravitaillement du village)
Mise en œuvre	Quantité et valeur des aliments pour animaux achetés et livrés aux points de ravitaillement Nombre et type de bétail recevant des aliments pour animaux Quantité d'aliments par type d'animal et par jour Durée de la distribution d'aliments Procédure d'appel d'offres – achat et transport	Scores reflétant la condition physique des animaux recevant des aliments par rapport à ceux qui n'en reçoivent pas Taux de mortalité des animaux recevant des aliments par rapport à ceux qui n'en reçoivent pas Changements observés dans la nutrition des enfants Changements observés dans le temps que les femmes/filles consacrent à la collecte des aliments pour animaux Preuve de l'influence sur la politique humanitaire

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Mise en œuvre (Suite)	<p>Système administratif qui soutient les achats locaux</p> <p>Évaluation de la disponibilité</p> <p>Évaluation de la sécurité</p> <p>Espèces et bons d'achat</p>	<p>Référence à la qualité des aliments, à l'assurance qualité et au respect des normes phytosanitaires de qualité – point d'achat, transport, entreposage et livraison au point de ravitaillement/à l'utilisateur</p> <p>Recours systématique à des analyses en laboratoire</p> <p>Évaluations de la qualité</p> <p>Achats locaux</p> <p>Incidents de sécurité</p> <p>Institutions/systèmes administratifs locaux</p> <p>Inclusivité des structures locales</p> <p>Espèces/bons</p>



Références et lectures complémentaires

- Ayantunde, A.A., Fernández-Rivera, S., and McCrabb, G. (eds) (2005) *Coping with Feed Scarcity in Smallholder Livestock Systems in Developing Countries*, International Livestock Research Institute (ILRI), Nairobi, <http://mahider.ilri.org/handle/10568/855>
- Bekele, G. and Abera, T. (2008) *Livelihoods-based Drought Response in Ethiopia: Impact Assessment of Livestock Feed Supplementation*, Feinstein International Center, Tufts University, Digital Collections and Archives, Medford, MA, <http://hdl.handle.net/10427/71144>
- Bekele, G., Ali, T. E., Regassa, G. and Buono, N. (2014) 'Impact of goat feeding and animal healthcare on child milk access in Ethiopia', *Field Exchange* 47, p72, <https://www.enonline.net/fex/47/goat>
- Catley, A. (ed.) (2007) *Impact Assessment of Livelihoods-based Drought Interventions in Moyale and Dire Woredas, Ethiopia*, Pastoralists Livelihoods Initiative, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, together with CARE, Save the Children USA, and USAID-Ethiopia, <https://fic.tufts.edu/assets/IMPACT1-2.pdf>
- Catley, A., Admassu, B., Bekele, G. and Abebe, D. (2014) 'Livestock mortality in pastoralist herds in Ethiopia and implications for drought response', *Disasters* 38(3): 500–516 <https://doi.org/10.1111/disa.12060>
- Cullis, A. (2021) *Understanding the Livestock Economy in South Sudan: field study finding*, TANA Copenhagen, <https://tanacopenhagen.com/wp-content/uploads/2021/04/Field-Report.pdf>
- FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir le Chapitre 6)
- FAO (2021) *Plateforme des Connaissances Pastorales* <https://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>
- Gebru, G., Yousif, H., Adam, A., Negesse, B. and Young, H. (2013) *Livestock, Livelihoods, and Disaster Response, Part Two: Three Case Studies of Livestock Emergency Programmes in Sudan, and Lessons Learned*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, <https://fic.tufts.edu/publication-item/livestock-livelihoods-and-disaster-response-part-two-2/>
- Goe, M.R. (2001a) *Assessment of the scope of earthquake damage to the livestock sector in Gujarat State, India*, Consultancy Mission Report, FAO, Bangkok/Rome.
- Goe, M.R. (2001b) *Relief and rehabilitation activities for the livestock sector in earthquake affected areas of Kachchh District, Gujarat State, India*, Technical Cooperation Project Proposal, FAO, Rome/Bangkok.
- International Institute for Environment and Development (IIED) et SOS Sahel UK (2009) *Modernité, Mobilité : L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique*, de Jode, H (ed), IIED et SOS Sahel UK, Londres, <https://www.iied.org/fr/12565FIIED>
- Krätli, S. (2015) *Valuing Variability: New Perspectives on Climate Resilient Drylands Development*, de Jode, H (ed), IIED, <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10128IIED.pdf>
- LEGS (2018) *Revisiting the economic impacts of early drought response: How does early response affect households in pastoralist area?* LEGS Briefing Paper, prepared by A. Catley, LEGS <https://www.livestock-emergency.net/general-resources-legs-specific/>



Ngaka, M.J., 2012, 'Drought preparedness, impact and response: a case of the Eastern Cape and Free State provinces of South Africa', *Jàmba: Journal of Disaster Risk Studies* 4(1), Art. 47, <https://jamba.org.za/index.php/jamba/article/view/47>

PASTRES: Pastoralism, Uncertainty, Resilience [site web], <https://pastres.org>

Sadler, K., Mitchard, E., Abdulahi, A., Shiferaw, Y., Bekele, G. and Catley, A. (2012) *Milk Matters: The Impact of Dry Season Livestock Support on Milk Supply and Child Nutrition in Somali Region, Ethiopia*, Feinstein International Center, Tufts University and Save the Children, Addis Ababa, <http://fic.tufts.edu/publication-item/milk-matters/>

Samanta, A.K., Ali, Y., Jahan, F.N. and Hossain, B. (eds) (2021) *Feeding and Health Care for Livestock During Natural Calamities*, South Asia Association for Regional Cooperation, Dhaka, Bangladesh, https://www.researchgate.net/profile/Kuenga-Namgay/publication/351476488_Feeding_and_healthcare_of_livestock_during_natural_calamities_in_Bhutan/links/6099f743299bf1ad8d90ac0a/Feeding-and-healthcare-of-livestock-during-natural-calamities-in-Bhutan.pdf

Voir aussi les études de cas sur les interventions portant sur l'alimentation du bétail en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>







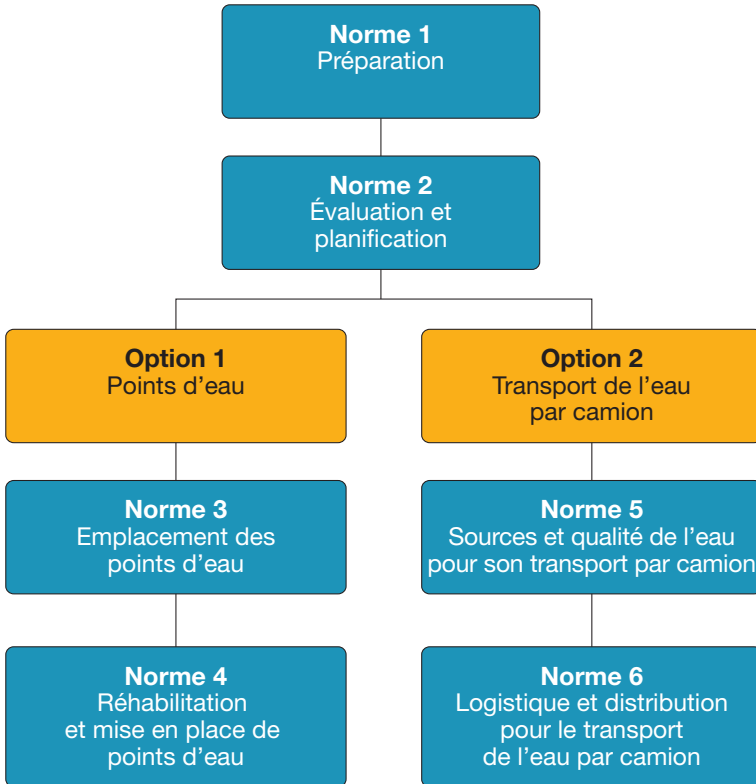
Chapitre 5 : Normes techniques pour la fourniture d'eau

- 190 Introduction
- 193 Options pour la fourniture d'eau
- 198 Calendrier des interventions
- 199 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 201 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 205 Arbre de décision pour les options de fourniture d'eau
- 208 Les normes

- 223 Annexe 5.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation des points d'eau
- 225 Annexe 5.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau
- 226 Annexe 5.3 : Éléments à prendre en compte pour la gestion des points d'eau
- 228 Références et lectures complémentaires



Chapitre 5 : Normes techniques pour la fourniture d'eau



Introduction

L'eau, tout comme les aliments pour animaux et les services vétérinaires, est un élément essentiel qui maintient le bétail en vie dans tous les types de systèmes d'élevage. Les animaux productifs sont extrêmement vulnérables aux perturbations de leur approvisionnement en eau. En l'absence d'eau, la



plupart des animaux (à l'exception de certains camélidés) ne peuvent pas survivre plus de quelques jours. Lorsque des situations d'urgence entraînent la perte de sources d'eau naturelles ou des dommages structurels à des sources d'eau artificielles, l'accès à l'eau devient un problème critique pour les communautés d'éleveurs.

Les réponses aux situations d'urgence qui favorisent la fourniture d'eau permettent de maintenir le bétail en vie. Elles permettent également de maintenir la productivité du bétail pour les ménages affectés par une crise (en fournissant du lait et des œufs, par exemple). Les options techniques disponibles pour la fourniture d'eau varient selon qu'il s'agit d'une urgence à développement lent ou à développement rapide. La préparation à la situation d'urgence permet de garantir l'efficacité de l'assistance ou du soutien qui ciblent les approvisionnements en eau existants ou qui se concentrent sur l'acheminement d'eau par camion depuis des zones extérieures. La préparation signifie également que l'aide apportée n'engendrera pas de nouvelles difficultés pour les **communautés affectées**.

Ce chapitre présente des informations sur l'importance que revêt la fourniture d'eau dans le cadre d'une intervention fondée sur l'élevage en situation d'urgence. Il propose également les options techniques pour les interventions de fourniture d'eau, en précisant les avantages et les défis associés à chacune d'elles. Des informations sont également disponibles dans le Chapitre 7, « *Provision of water* », de FAO (2016). Pour chaque option technique, LEGS fournit des informations sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des listes de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés dans les annexes à la fin de ce chapitre. Une liste de *lectures complémentaires* est également fournie. Des études de cas sont présentées sur le site web de LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).

5

Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

La fourniture d'eau au bétail en situation d'urgence garantit la survie des biens d'élevage pendant l'urgence et après celle-ci. Elle est en rapport avec chacun des trois objectifs de subsistance de LEGS :

- Un bétail en bonne santé contribue à la sécurité alimentaire des ménages. Par conséquent, la fourniture d'eau est liée au premier objectif de subsistance de LEGS en **aidant les communautés affectées par une crise à obtenir des avantages immédiats en utilisant leurs biens d'élevage existants**.



- Comme pour l'approvisionnement en aliments du bétail, la fourniture d'eau en situation d'urgence permet de maintenir en vie le bétail essentiel aux **moyens d'existence**. Cet aspect est donc lié au deuxième objectif de LEGS, qui consiste à **protéger les principaux biens d'élevage**.
- En outre, l'intervention soutient les biens d'élevage existants et nouveaux grâce à des mesures préventives de renforcement de la résilience. Il s'agit notamment de la réhabilitation rapide des points d'eau et des sources d'eau afin de maximiser la capacité de stockage et d'accès. Ceci est donc conforme au troisième objectif de subsistance de LEGS, à savoir **la reconstitution des principaux biens d'élevage**.

L'importance de la fourniture d'eau au bétail dans la réponse à une situation d'urgence

Dans les situations d'urgence, lorsque les sources d'eau ont été gravement compromises, la fourniture d'eau constitue une intervention extrêmement importante. Il est également essentiel de bien faire les choses, car des réponses mal conçues peuvent entraîner une dégradation de l'environnement et exacerber les conflits.

Dans de nombreuses communautés, l'accès à l'eau pour le bétail est souvent extrêmement variable, ce qui reflète les conditions climatiques préexistantes ainsi que l'insuffisance des approvisionnements publics. Dans les environnements semi-arides et arides qui soutiennent le pastoralisme sur les plateaux et les basses terres ou les systèmes agricoles mixtes dans l'ensemble de l'Afrique et de l'Asie, l'approvisionnement en eau varie beaucoup selon la saison. La sécheresse est un facteur important, car elle donne lieu à une urgence à développement lent qui vient souvent se greffer à un conflit pour créer une situation d'urgence complexe. Dans les climats tropicaux et subtropicaux, les précipitations sont relativement élevées et l'approvisionnement en eau est plus fiable tout au long de l'année. Dans ce cas, les urgences à développement rapide (comme les séismes, mais aussi les inondations) sont plus susceptibles d'entraîner une perte d'accès à l'eau. Ces pertes sont dues aux dommages causés aux installations d'approvisionnement en eau, ainsi qu'à la pollution de l'eau par les eaux usées, les déchets, la vase, la boue et les carcasses. (Les tremblements de terre dans les zones plus arides, notamment au Pakistan, en Iran et en Afghanistan, peuvent également devenir des urgences complexes lorsqu'ils sont associés à un conflit).



Dans de nombreuses zones arides, il est de plus en plus fréquent que les points d'eau pour le bétail (y compris les forages, les puits et les barrages) ne puissent plus satisfaire la demande. La dégradation des points d'eau est le résultat d'une baisse chronique de la nappe phréatique, d'un manque d'entretien ou de pièces de rechange, d'une destruction intentionnelle, d'une gestion défailante ou d'une concentration accrue d'animaux. Le développement à long terme visant à remédier à l'accès fragile et intermittent à l'eau est souvent une question compliquée et très controversée, liée aux politiques économiques, énergétiques et agricoles au niveau régional et national. Dans le domaine de l'agriculture, la tendance à long terme de la politique de l'eau penche pour la commercialisation, la privatisation et l'irrigation à grande échelle, ce qui crée des défis supplémentaires pour les communautés.

Lorsqu'elles répondent à des pénuries d'eau critiques pour le bétail dans le cadre d'une intervention d'urgence, les **agences** de mise en œuvre doivent être conscientes des causes de ces pénuries et des problèmes plus généraux liés à l'accès à l'eau. Elles doivent également reconnaître qu'il faut agir vite si l'on veut assurer la survie du bétail. La préparation est cruciale.

Bien que l'eau destinée au bétail doive répondre à certaines exigences élémentaires en matière de qualité, la norme de qualité n'est pas aussi élevée que pour l'eau destinée à la consommation humaine. Le bétail peut faire usage d'une eau impropre à la consommation humaine. Pour ce qui concerne les besoins spécifiques quotidiens en termes de quantité et de qualité de l'eau des animaux, voir *FAO (2016, p. 113)*.

La fourniture d'eau contribue également au premier des cinq domaines du bien-être animal, à savoir la « nutrition », c'est-à-dire les facteurs qui concernent l'accès de l'animal à une eau salubre et suffisante, et à une alimentation suffisante, équilibrée, variée et saine. Cet aspect est décrit dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*.

Options pour la fourniture d'eau

En règle générale, les interventions devraient être fondées sur l'option la plus rentable et la plus durable pour la fourniture d'eau. La réhabilitation ou la mise en place de nouveaux **points d'eau** offrent souvent la solution la plus viable à long terme pour faire face aux pénuries d'eau, à condition que leur utilisation soit conforme au *Principe 3 de LEGS : Protection de l'environnement*. Toutefois, lorsque le besoin de fournir de l'eau est critique,



une intervention peut devoir inclure, du moins à court terme, des méthodes coûteuses et non durables, telles que le **transport de l'eau par camion**. Malgré les coûts initiaux élevés, la fourniture d'eau par camion est économiquement plus viable que le remplacement des biens d'élevage perdus, et peut donc constituer l'option la plus envisageable.

Les mécanismes de distribution tels que les bons d'achat, l'argent mobile ou les paiements en espèces – conditionnels ou inconditionnels, avec ou sans restrictions – peuvent se révéler appropriés et rentables pour la fourniture d'eau. En fonction du marché et de la disponibilité, les éleveurs peuvent les utiliser pour acheter de l'eau pour le bétail auprès du secteur privé ou de fournisseurs communautaires ou autres. (Voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence* pour plus de détails sur les **transferts monétaires**. Cependant, il convient d'envisager également le recouvrement direct des coûts auprès des communautés affectées. De nos jours, les organisations humanitaires les encouragent de plus en plus à effectuer des paiements directs afin de ne pas fragiliser les systèmes de paiement existants pour l'eau. Cette option de paiement direct devrait être explorée tant pour les points d'eau que pour la fourniture d'eau par camion. Cette solution a plus de chances de déboucher sur une chaîne de distribution plus durable qu'un financement externe.

Option 1 : Points d'eau

Les points d'eau pour le bétail peuvent prendre plusieurs formes ; il peut s'agir de puits, de forages ou de systèmes de récupération des eaux de surface (par exemple des barrages de retenue et des réservoirs de stockage). Les réseaux d'eau urbains peuvent également être utilisés.

Lors d'une situation d'urgence, l'intervention peut garantir l'accès aux points d'eau pour les éleveurs de l'une des trois manières suivantes :

1. en modifiant la gestion des points d'eau existants afin d'élargir l'accès pour les communautés affectées par la crise ;
2. en réhabilitant les points d'eau existants mais délabrés ;
3. en mettant en place de nouveaux points d'eau.

Chacune de ces approches peut présenter des difficultés. La première pourrait être la moins coûteuse à mettre en œuvre, mais elle peut ne pas être réalisable en raison d'un approvisionnement en eau insuffisant, ou encore en raison de la complexité associée à la satisfaction des besoins des utilisateurs existants et de ceux des nouveaux utilisateurs issus des communautés affectées par la crise. Dans les urgences à développement



lent, la réhabilitation des points d'eau délabrés peut constituer une intervention de préparation appropriée. Dans les urgences à développement rapide, le temps peut manquer pour la remise en état, à moins que les travaux nécessaires pour améliorer la disponibilité et/ou la qualité de l'eau soient relativement mineurs et à condition que les pièces de rechange soient facilement disponibles. La mise en place de nouveaux points d'eau peut être complexe et prendre du temps. Dans ce cas, les questions relatives à l'emplacement du site, aux accords sociaux, à l'excavation, à la gestion et à la confirmation de la propriété communautaire rendent cette activité plus envisageable comme activité de développement à long terme.

Les conflits entre les besoins d'eau des populations humaines et ceux de leur bétail peuvent également être un problème dans chacune des trois approches. Cela s'applique tout autant aux conflits existants qu'aux nouveaux conflits entre ceux dont les moyens d'existence sont fondés sur les cultures (voir SEADS) et ceux dont les moyens d'existence sont fondés sur l'élevage. Toutefois, avec une planification et une gestion appropriées, il devrait être possible de créer un réseau de points de distribution pouvant à la fois répondre aux besoins des humains et à ceux des animaux.

Option 2 : Transport de l'eau par camion

Le transport de l'eau par camion devrait généralement être considéré comme une option de dernier recours et n'être utilisé que durant les premières phases d'une situation d'urgence. C'est une solution coûteuse, contraire à l'optimisation des ressources et gourmande en main-d'œuvre. Cependant, en raison de l'impact critique de la déshydratation sur le bétail, c'est parfois la seule option possible à mettre en œuvre rapidement pour maintenir les animaux en vie à court terme. En règle générale, le transport par camion devrait donc être considéré comme une intervention temporaire devant être remplacée dès que possible par d'autres moyens de fourniture d'eau. Les possibilités de partage ou de recouvrement des coûts devraient également être étudiées.

Dans la mesure du possible, après une analyse et une évaluation rigoureuses, les éleveurs devraient apporter une contribution en espèces ou en nature aux coûts du transport de l'eau par camion. Cela peut conduire à un transport de l'eau par camion **partiellement subventionné**, les communautés gérant les contributions et organisant elles-mêmes le transport par camion. Toutefois, lorsque les communautés ne sont pas en mesure de contribuer, les agences peuvent être amenées à **subventionner entièrement** le transport de l'eau par camion. Une bonne stratégie de



communication est essentielle pour cette approche, car toutes les parties prenantes ont besoin de flux d'informations transparents et égaux.

Le transport de l'eau par camion suppose d'importants moyens logistiques et il faut accorder une grande attention et beaucoup de soins à la planification et la gestion des opérations de transport. Il s'agit notamment de suivre l'évolution de la situation, de s'assurer que les routes restent ouvertes, que les chauffeurs et autres membres de l'équipage sont protégés en cas de changements au niveau de la situation en matière de sécurité et que les camions-citernes sont entretenus correctement.

Le *tableau 5.1* donne de plus amples informations sur les avantages et les défis que présentent les différentes options pour la fourniture d'eau.

Tableau 5.1 : Avantages et défis des options pour la fourniture d'eau

Option	Avantages	Défis
1. Points d'eau		
1.1 Modification de la gestion des sources d'eau existantes	Il s'agit d'une option relativement peu coûteuse, qui permet d'exploiter au maximum les possibilités et les ressources existantes Elle peut normalement être mise en œuvre rapidement en réponse à une urgence	Cette option s'avère souvent difficile à mettre en œuvre sur le terrain Elle risque d'engendrer des conflits entre les groupes de nouveaux utilisateurs
1.2 Réhabilitation des sources d'eau existantes	Il se peut que cette solution soit moins chère que les autres options pour la fourniture d'eau Il se peut que les structures et les systèmes de gestion de la source d'eau existent déjà C'est une solution à long terme qui peut rester opérationnelle une fois l'urgence passée Elle peut éventuellement couvrir les besoins d'eau du bétail mais aussi des humains	Les raisons de la dégradation initiale (par exemple le faible niveau de la nappe phréatique) peuvent encore exister ou se reproduire C'est une option chronophage, et la recherche de matériaux pour les travaux de remise en état demande souvent trop de temps

Voir page suivante



Option	Avantages	Défis
<p>1.2 Réhabilitation des sources d'eau existantes (Suite)</p>	<p>Elle apporte un soutien aux ménages à risque par le biais d'initiatives de type « argent contre travail » (par exemple le désensablement de barrages, le nettoyage de bassins hydrographiques naturels, la remise en état de bassins existants)</p>	
<p>1.3 Mise en place de nouvelles sources d'eau</p>	<p>Cette option pourrait permettre de fournir de nouvelles sources d'eau durables aux populations en situation d'urgence et de post-urgence dans les environs immédiats</p> <p>.....</p> <p>Elle peut éventuellement couvrir les besoins d'eau du bétail mais aussi des humains</p>	<p>Elle est plus coûteuse que la réhabilitation, car elle nécessite des investissements de départ très élevés et un financement à long terme</p> <p>.....</p> <p>Le temps nécessaire à la mise en œuvre risque d'être trop long pour une réponse efficace à la situation d'urgence</p> <p>.....</p> <p>Il peut s'avérer difficile de trouver un emplacement approprié dans un bref délai (situation d'urgence)</p> <p>.....</p> <p>Des systèmes de gestion locaux et convenus doivent être mis en place pour prévenir les conflits et garantir un accès équitable, ainsi qu'une utilisation durable des ressources en eau et du milieu environnant</p> <p>.....</p> <p>Le fait de rendre de nouvelles zones accessibles aux populations et au bétail peut avoir des conséquences négatives (conflits, dégradation de l'environnement)</p> <p>.....</p> <p>Il existe des risques liés à la modification du schéma habituel de pâturage (accès facile aux pâturages de saison sèche, modification des routes migratoires, conflits fonciers, etc.)</p>

Voir page suivante



Option	Avantages	Défis
2. Transport de l'eau par camion		
	<p>Cette option peut répondre rapidement aux besoins immédiats en eau</p> <p>.....</p> <p>Elle peut permettre d'utiliser l'eau de qualité impropre à la consommation humaine</p>	<p>C'est une option coûteuse et contraire à l'optimisation des ressources ; il peut être plus approprié de déplacer le bétail vers des sources d'eau lorsqu'il y a encore suffisamment d'aliments pour animaux</p> <p>.....</p> <p>Il s'agit d'une option très gourmande en main-d'œuvre et complexe sur le plan logistique</p> <p>.....</p> <p>Ce n'est pas une option durable – elle n'est que temporaire</p> <p>.....</p> <p>Elle présente le plus grand risque de conflit entre les besoins d'eau des populations humaines et ceux du bétail</p> <p>.....</p> <p>Elle nécessite une structure de gestion locale pour garantir un accès équitable à l'eau</p> <p>.....</p> <p>Elle présente un risque de conflit avec les utilisateurs existants de la source d'eau</p>

Calendrier des interventions

Le transport d'eau par camion est une mesure à court terme qui peut être appropriée dans les suites immédiates d'une urgence à développement rapide, ou dans la phase d'urgence d'une urgence à développement lent. Il faut éviter de la poursuivre au-delà de ces phases, car il s'agit d'une intervention coûteuse et non durable. La modification de la gestion des points d'eau ou la réhabilitation des points d'eau existants, en revanche, peut être effectuée à tous les stades des deux types d'urgence. La mise en place de nouvelles sources d'eau est une solution envisageable lorsque les points d'eau délabrés existants sont insuffisants ou inadaptés à la réhabilitation. Cette intervention doit idéalement être liée à des programmes de développement des ressources en eau à plus long terme et à une



meilleure gestion, dans le cadre de la préparation aux urgences et de la réponse post-urgence. Le *tableau 5.2* suggère un calendrier approprié pour chacune des options relatives à la fourniture d'eau.

Les mesures de renforcement de la résilience jouent un rôle important dans les réponses humanitaires et devraient être envisagées pendant les périodes stables hors situation d'urgence. Les contributions à la préparation (par exemple les outils, les pièces de rechange) fournies en temps « normal » peuvent aider à atténuer une phase aiguë de pénurie d'eau lors d'une situation d'urgence. D'autres activités de préparation sont suggérées dans la *Norme 1 : Préparation* ci-dessous.

Tableau 5.2 : Calendrier possible des interventions de fourniture d'eau

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1.1 Points d'eau : modification de la gestion	✓	✓	✓
1.2 Points d'eau : réhabilitation	✓	✓	✓
1.3 Points d'eau : mise en place	—	—	✓
2. Transport de l'eau par camion	✓	—	—

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1.1 Points d'eau : modification de la gestion	✓	✓	✓	✓
1.2 Points d'eau : réhabilitation	✓	✓	✓	✓
1.3 Points d'eau : mise en place	✓	✓	—	✓
2. Transport de l'eau par camion	—	—	✓	—



Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

La fourniture d'eau s'inscrit en complément des autres interventions fondées sur l'élevage en situation d'urgence. C'est notamment le cas des interventions portant sur l'alimentation du bétail et la réduction du cheptel. Lors de la réduction du cheptel, certains animaux sont retirés du système de production. De l'eau et des aliments pour animaux sont ensuite fournis pour contribuer à assurer la survie du stock restant. La coordination entre les initiatives et entre les agences est primordiale pour éviter qu'une activité ne nuise à une autre. Une coordination avec les besoins en eau pour la production de cultures peut également se révéler nécessaire (voir SEADS).

La fourniture d'eau pour le bétail peut également compléter l'approvisionnement en eau pour les êtres humains. C'est notamment le cas lorsque la réhabilitation ou la mise en place des points d'eau fournissent une eau d'une qualité appropriée pour les êtres humains comme pour les animaux. En revanche, il peut arriver que le transport par camion de l'eau pour le bétail fasse concurrence aux approvisionnements en eau des populations humaines, à moins d'être soigneusement géré. Pour un complément d'information sur l'approvisionnement en eau pour les populations humaines, voir le chapitre du manuel Sphère intitulé « Approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène ». La coordination est également nécessaire pour éviter la contamination par le bétail de l'eau destinée aux êtres humains. La nécessité d'assurer la coordination entre l'approvisionnement en eau des populations humaines et du bétail peut devenir particulièrement importante dans les camps, où l'espace et les sources d'eau peuvent être limités (voir le *Chapitre 7 : Abris*).



Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

Tableau 5.3 : Pertinence des principes de LEGS pour les interventions portant sur la fourniture d'eau

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture d'eau
<p>1. Soutenir la programmation fondée sur les moyens d'existence</p>	<p>L'approvisionnement en eau est essentiel pour éviter la mortalité des biens d'élevage. La productivité du bétail n'est maintenue que par un apport en eau régulier, ce qui garantit la productivité des moyens d'existence du bétail.</p> <p>.....</p> <p>Les dysfonctionnements ou les perturbations des approvisionnements en eau causés par des situations d'urgence ont une incidence sur les revenus et les moyens d'existence des familles à risque, tant dans les contextes urbains ou ruraux que dans les systèmes de production pastoraux ou de petits exploitants.</p>
<p>2. Garantir la participation de la communauté</p>	<p>La participation active de la communauté permet d'éviter les risques liés à la marginalisation (par exemple, lorsque des groupes plus riches accèdent à des moyens privés d'approvisionnement en eau pour leurs bêtes). Elle garantit ainsi un accès équitable à l'eau pour tous les groupes sociaux.</p> <p>.....</p> <p>Les comités de gestion de l'eau peuvent aider à identifier des solutions appropriées pour un approvisionnement en eau adéquat. Les comités devraient inclure tous les groupes sociaux, de genre et de richesse, ainsi que ceux qui contrôlent les entreprises privées de distribution d'eau. Ils peuvent garantir un accès équitable à tous les segments et les groupes à risque d'une communauté affectée par une crise. Les comités peuvent également conduire au partage des coûts des interventions (voir l'Annexe 5.3).</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture d'eau
<p>3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement</p>	<p>Les prélèvements excessifs d'eau doivent être évités autant que possible. La mise en place de nouveaux points d'eau permanents doit être soigneusement planifiée pour éviter de contribuer à la dégradation de l'environnement.</p> <p>.....</p> <p>Les activités de préparation devraient inclure une évaluation technique, économique et sociale appropriée des options d'approvisionnement en eau, afin de garantir que les plans de mise en valeur des ressources en eau tiennent compte des tendances climatiques.</p>
<p>4. Soutenir la préparation et l'action précoce</p>	<p>La réhabilitation des points d'eau dans le cadre des activités de préparation permet de soutenir les communautés susceptibles d'être touchées par des situations d'urgence.</p> <p>.....</p> <p>L'intégration des stratégies d'urgence en matière d'eau dans les plans de développement à long terme des ressources en eau, mis au point conjointement avec les autorités locales, peut prendre en compte la réduction des risques de catastrophes (RRC).</p> <p>.....</p> <p>Des conseils/formations sur la gestion des points d'eau peuvent aider une communauté à mieux se préparer aux situations d'urgence.</p>
<p>5. Garantir des réponses coordonnées</p>	<p>L'eau destinée au bétail peut être fournie en même temps que d'autres interventions, telles que l'alimentation du bétail, le soutien vétérinaire ou la réduction du cheptel. La coordination est importante pour s'assurer que les activités se complètent et ne se fragilisent pas mutuellement.</p> <p>.....</p> <p>La coordination est particulièrement importante dans l'approvisionnement en eau pour le bétail et les êtres humains, afin de garantir que les besoins des uns et des autres soient satisfaits. Pour limiter la propagation des maladies, y compris les zoonoses ainsi que la transmission aux espèces sauvages ou par celles-ci, le bétail ne doit pas contaminer les approvisionnements en eau destinés aux populations humaines.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture d'eau
<p>6. Soutenir une programmation sensible au genre</p>	<p>Le bétail est important pour les moyens d'existence des femmes et des hommes. Par conséquent, leur participation à toutes les questions relatives à la gestion de l'eau au niveau communautaire peut contribuer de manière positive à des réponses appropriées et garantir une distribution plus équitable de l'eau.</p> <p>.....</p> <p>Les longues distances à parcourir jusqu'aux points d'eau présentent des risques et des menaces potentiels pour les femmes et les enfants, notamment parce qu'ils sont susceptibles d'être victimes d'agressions violentes. Pour éviter ces risques, il convient de mettre en place des mécanismes de protection (par exemple la collecte d'eau accompagnée, l'éclairage, la présence de gardes, etc.).</p> <p>.....</p> <p>Les rôles de genre peuvent avoir changé au cours d'une situation d'urgence ou d'une crise, en particulier dans le cas des membres les plus pauvres de la communauté (par exemple, en raison d'un accès plus limité aux ressources en eau). Ces changements et leurs implications doivent être compris afin de remédier aux inégalités éventuelles.</p>
<p>7. Soutenir l'appropriation locale</p>	<p>Le renforcement de l'appropriation locale des réponses humanitaires passe par l'identification des structures existantes, telles que les comités de gestion de l'eau et d'autres initiatives locales liées à la fourniture d'eau, la réponse à l'urgence et la préparation.</p> <p>.....</p> <p>Les droits fonciers, l'origine ethnique et la politique locale peuvent tous avoir une incidence sur l'accès à l'eau. L'utilisation du savoir local en matière de gestion des points d'eau et de prévention des conflits est particulièrement importante au sein des communautés affectées par des crises complexes ou récurrentes.</p> <p>.....</p> <p>Le savoir coutumier concernant la relation entre les points d'eau et la gestion des ressources naturelles, ainsi que d'autres pratiques culturelles pertinentes, sont mieux compris avec l'aide des dirigeants locaux.</p> <p>.....</p> <p>Les comités locaux de l'eau et les contributions en espèces de la communauté peuvent contribuer à couvrir les coûts de mise en place, de réparation et de gestion des ressources en eau à plus long terme.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture d'eau
<p>8. S'engager à assurer un système de MEAL</p>	<p>Le suivi des systèmes de gestion de l'eau est important pour s'assurer qu'un accès équitable est maintenu pour les groupes à risque, et que les coûts restent abordables. De même, le suivi du système de gestion de l'eau permettra aux agences de mise en œuvre de résoudre les problèmes et de relever les défis.</p> <p>.....</p> <p>L'évaluation de la manière dont les systèmes assurent le redressement de la situation après une pénurie d'eau peut conduire au renforcement de la résilience à plus long terme. En partageant l'apprentissage des conséquences voulues et imprévues avec les acteurs humanitaires et du développement dans le secteur de l'eau, il est possible de renforcer la redevabilité et d'élaborer des stratégies à long terme.</p>

Sécurité et conflits

La sécurité personnelle et la protection des usagers de l'eau sont des considérations importantes dans toutes les options de fourniture d'eau en situation d'urgence (voir le *Chapitre 1, Encadré 1.3, Principes de protection*). Par exemple, lors d'urgences complexes, les personnes, et en particulier les femmes, qui abreuvent leurs animaux aux points d'eau peuvent être victimes de raids sur le bétail, de vols ou d'agressions. Les points d'eau eux-mêmes peuvent être vulnérables et très sensibles aux attaques et doivent parfois faire l'objet d'une protection spécifique. En situation de conflit, les puits et les points d'eau peuvent être délibérément contaminés par des toxines ou des carcasses d'animaux, et les forages et les puits profonds peuvent être intentionnellement remplis de pierres.

Nombre de points d'eau naturels sont gérés par une institution coutumière préexistante. Si les interventions ne font pas intervenir les structures de gestion des ressources en eau dans la réponse à la situation d'urgence, cela peut provoquer des frictions entre les usagers de l'eau existants et nouveaux. Les problèmes potentiels doivent être identifiés avant la réhabilitation ou la mise en place de points d'eau afin d'éviter les conflits de propriété. Cela permettra également de garantir un accès équitable et des systèmes durables pour l'avenir.



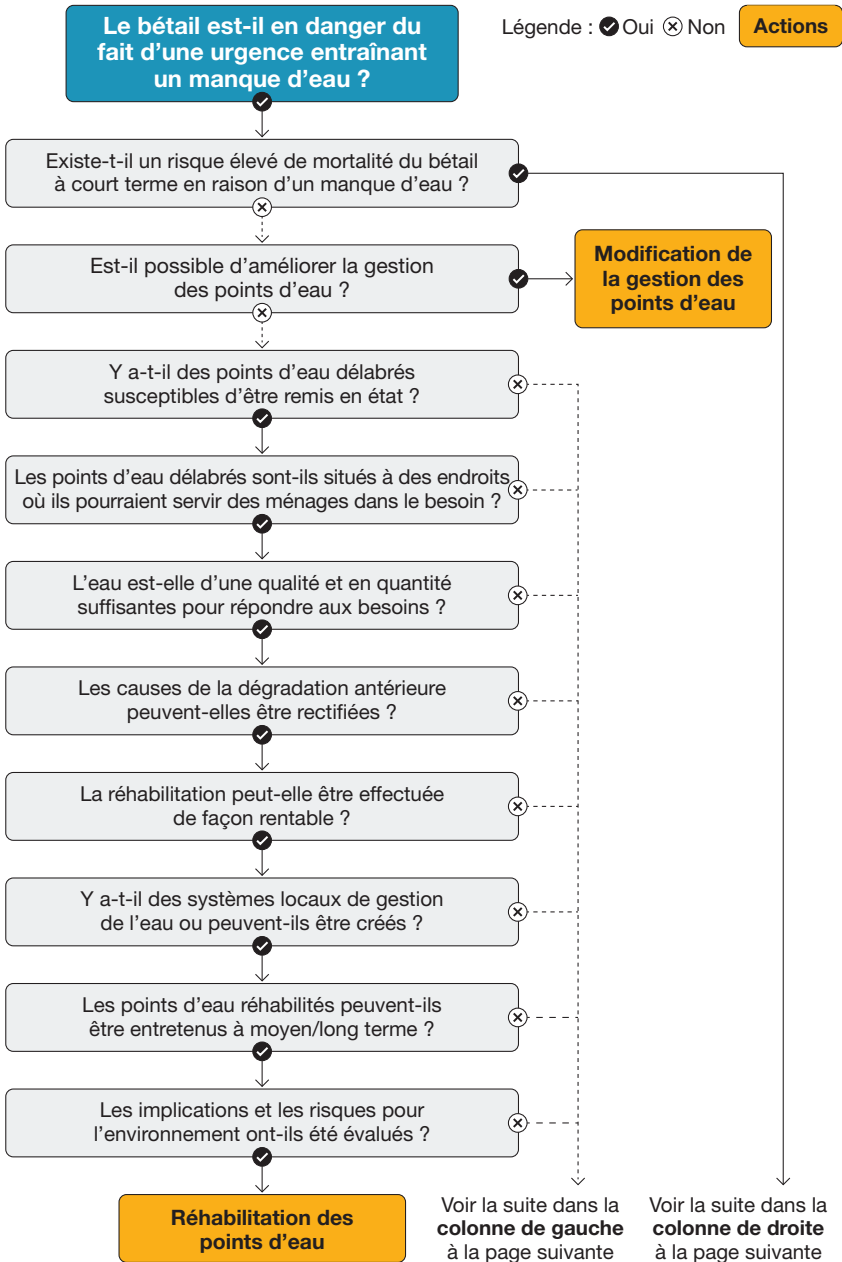
Les questions de conflits liés à l'eau sont particulièrement sensibles dans les camps (voir le *Chapitre 7 : Abris*). Les résidents qui ont besoin d'accéder à des points d'eau à l'extérieur du camp pour leur bétail peuvent entrer en conflit avec les populations d'accueil. Des négociations précoces avec toutes les parties prenantes peuvent contribuer à réduire au minimum les risques de conflits.

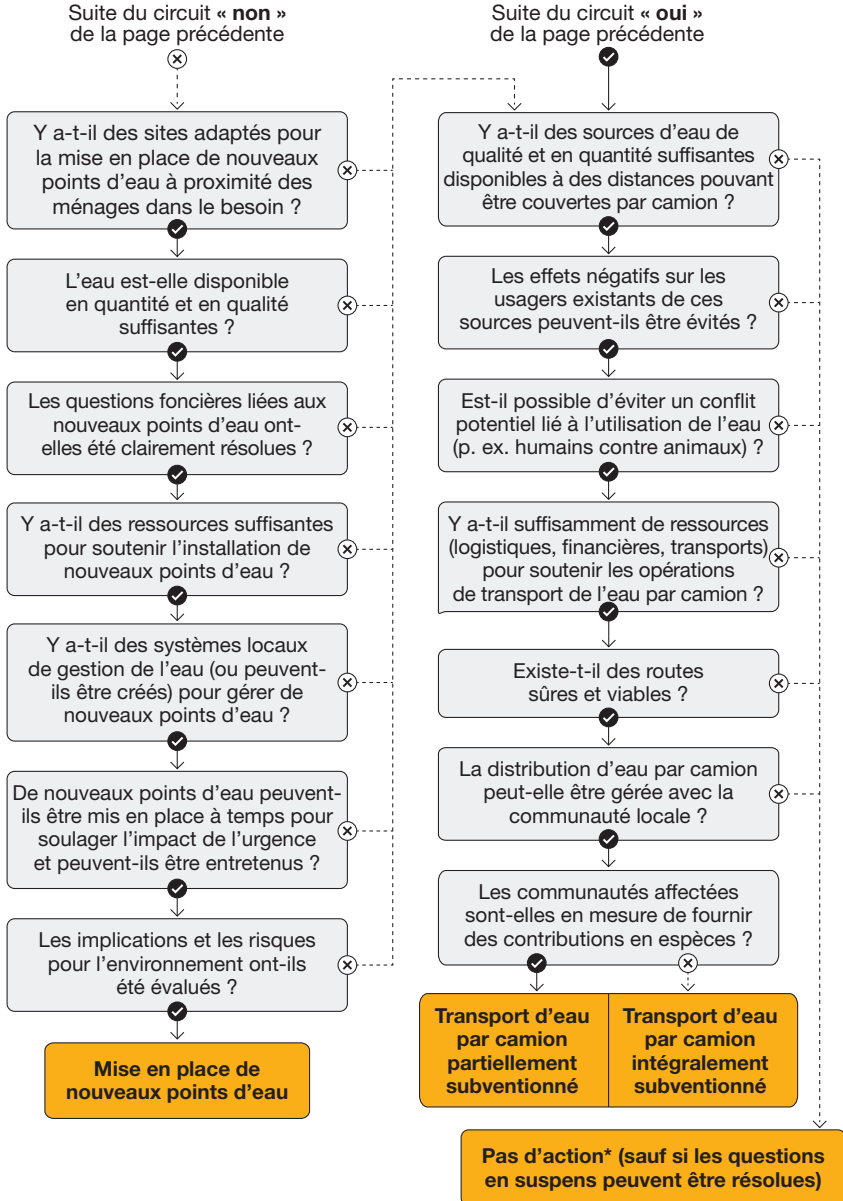
Arbre de décision pour les options de fourniture d'eau

L'arbre de décision (*figure 5.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte pour déterminer l'option la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention de fourniture d'eau en situation d'urgence. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent un complément d'information en vue d'une planification détaillée. Dans la mesure du possible, elles s'appuient sur les activités de préparation menées avant le début de la situation d'urgence ou en temps « normal ».



Figure 5.1 : Arbre de décision pour les options de fourniture d'eau





*Le résultat « **Pas d'action** » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.



Les normes

Avant d'entreprendre des initiatives de fourniture d'eau, il convient d'examiner soigneusement la faisabilité et la pertinence des différentes options techniques, comme l'illustre la *figure 5.1*.

Norme 1 : Préparation

Les activités de préparation facilitent la planification d'une fourniture d'eau durable et appropriée pour le bétail en situation d'urgence.

Actions clés

- Cartographier l'emplacement des sources d'eau existantes non fonctionnelles et prendre note de leur capacité (voir la *note d'orientation 1*).
- Identifier les systèmes existants de gestion des ressources en eau (voir la *note d'orientation 2*).
- Évaluer l'impact environnemental actuel et possible de la poursuite ou de l'augmentation de l'extraction d'eau depuis les sources d'eau existantes (voir la *note d'orientation 3*).
- Identifier les initiatives existantes en matière de développement de l'eau et la possibilité d'intégrer des stratégies hydriques d'urgence dans les activités en cours à plus long terme (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. Cartographie des sources d'eau existantes et de leur capacité

Il convient de recueillir des informations sur les sources d'eau existantes (et non fonctionnelles), y compris leur emplacement et leur capacité, en temps « normal », avant le début de toute situation d'urgence. Dans la mesure du possible, on recueillera également des informations sur la qualité de l'eau. Il se peut que les agences sur le terrain disposent déjà de ces informations, en particulier celles qui travaillent sur le développement des ressources en eau à plus long terme. La disponibilité de ces informations facilite l'évaluation rapide en situation d'urgence et la planification de la réponse (voir la *Norme 2*).



2. Analyse des systèmes existants de gestion des ressources en eau

L'eau est une ressource naturelle commune, et son utilisation pour les besoins des populations humaines, des animaux et des cultures nécessite des pratiques de gestion claires. Il s'agit notamment de veiller à ce que les créneaux d'utilisation, la répartition égale de l'eau, l'entretien et les mesures d'hygiène soient tous respectés.

Les forages, les étangs, les barrages et les réservoirs, ainsi que les puits peu profonds et profonds, sont habituellement gérés selon des modalités institutionnelles locales (souvent coutumières). La fourniture d'eau en situation d'urgence devrait reconnaître les systèmes de gestion existants et s'appuyer sur eux chaque fois que cela est possible et approprié. Par conséquent, leur identification préalable est essentielle pour documenter la planification de la réponse à l'urgence.

Dans les zones sujettes à des conflits et des tensions sociales, la préparation devrait comporter une analyse visant à déterminer si l'accès à l'eau est un facteur susceptible d'exacerber le conflit. Une analyse préalable des conflits peut également permettre d'identifier des options d'atténuation, telles que des mécanismes communautaires de résolution des conflits.

3. Impact sur l'environnement

Lorsque l'utilisation intensive d'une source d'eau a déjà un impact négatif sur l'environnement, toute utilisation supplémentaire lors d'une urgence va exacerber cette situation. Le repérage préalable des zones vulnérables peut servir de base à la planification afin de garantir que les impacts négatifs sur l'environnement de la fourniture d'eau en situation d'urgence soient réduits au minimum.

L'évaluation devrait tenir compte de l'impact sur l'environnement de l'emplacement et de la capacité de toute nouvelle source d'eau.

L'implantation de nouvelles sources d'eau peut avoir des répercussions très néfastes sur l'environnement. À l'inverse, lorsque les points d'eau sont planifiés de concert avec des stratégies de gestion des ressources naturelles, l'impact sur l'environnement et sur les ressources naturelles disponibles pour le bétail peut être positif.

4. Développement des sources d'eau

Le développement des sources d'eau, en particulier la construction ou la réhabilitation des infrastructures, est généralement une activité de développement à plus long terme. Dans la mesure du possible, les agences de développement peuvent intégrer des plans d'urgence pour la fourniture



d'eau en situation d'urgence dans ces programmes à long terme. Ces plans peuvent englober des dispositions budgétaires ou des options de financement flexibles pour permettre la planification et la mise en œuvre rapides des interventions de fourniture d'eau en situation d'urgence. Le développement de points d'eau peut être l'occasion d'une cohésion sociale accrue entre différents groupes (tels que les pasteurs et les agriculteurs), car ils collaborent à un résultat commun visant à couvrir leurs besoins en eau partagés.

Norme 2 : Évaluation et planification

La fourniture d'eau au bétail se base sur une analyse des besoins, des possibilités et des systèmes locaux existants de gestion des ressources en eau.

Actions clés

- Sur la base des activités de préparation (voir la *Norme 1*), mener une analyse des différentes options qui pourront servir de socle à la fourniture d'eau (voir la *note d'orientation 1*).
- Évaluer la qualité de l'eau des sources d'eau existantes et délabrées (voir les *notes d'orientation 2 et 3*).
- Identifier les systèmes de gestion efficaces existants ou nouveaux. Cela permettra de garantir la fourniture continue d'une eau de qualité acceptable sans conflit, tout en répondant aux besoins de tous les usagers, y compris les groupes à risque (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. Analyse des options utilisant les sources d'eau existantes

La planification des activités de fourniture d'eau devrait commencer par une évaluation participative des points d'eau existants afin d'examiner la disponibilité, la facilité d'accès, l'accessibilité financière et la qualité de l'eau qu'ils fournissent. Cette évaluation participative devrait englober une analyse des sources d'eau qui sont dégradées et ne sont plus utilisées. L'évaluation devrait tenir compte de l'accès à l'eau des ménages les plus pauvres et les plus à risque. Lorsque la planification de la préparation est possible, il se peut que ces informations soient déjà disponibles (voir la *Norme 1*).

Les besoins en eau des populations humaines devraient également faire partie de cette analyse initiale.



Lorsqu'on envisage l'option de déplacer le bétail vers d'autres sources d'eau existantes, les analyses devraient tenir compte du coût, de la quantité d'eau (et d'aliments) disponible, ainsi que de la capacité et de la volonté des usagers de l'eau actuels d'accueillir des animaux supplémentaires.

Étant donné le coût très élevé du transport de l'eau par camion depuis d'autres points d'eau, les évaluations devraient d'abord explorer les autres solutions possibles avant d'envisager cette option. L'*Annexe 5.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation des points d'eau* contient une liste de contrôle pour faciliter l'évaluation rapide des points d'eau.

2. Qualité de l'eau pour le bétail

La qualité de l'eau pour le bétail est généralement une considération beaucoup moins importante que la qualité de l'eau pour les êtres humains. Cependant, les animaux peuvent eux aussi être affectés par une teneur élevée en minéraux et par des maladies d'origine hydrique telles que la salmonellose, la maladie du charbon et la colibacillose. En l'absence d'un test de terrain reconnu pour évaluer le contenu bactérien de l'eau, une enquête de base est recommandée. Celle-ci devrait porter sur une éventuelle contamination chimique (usines voisines) et bactériologique/organique (établissements humains) et devrait englober une consultation de la communauté locale (voir l'*Annexe 5.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation des points d'eau* ; voir également « *water quality* » dans FAO [2016, p. 112]).

5

3. Contamination des sources d'eau destinées à la consommation humaine

Lorsque le bétail et les êtres humains partagent des sources, l'eau peut être contaminée par les animaux et affecter la santé et le bien-être de la population. Des mesures de gestion simples peuvent être utilisées pour éviter cela, notamment l'utilisation d'auges ou de bacs pour l'abreuvement du bétail. La protection des sources d'eau peut également s'avérer nécessaire pour éviter que l'eau ne soit contaminée par les **acaricides** et autres produits chimiques utilisés pour le bétail.

4. Systèmes de gestion de l'eau

Il existe de nombreuses pratiques coutumières pour régler les droits d'accès à l'eau et l'entretien des points d'eau en temps normal (voir la *Norme 1, note d'orientation 2*). Toute réhabilitation de sources d'eau existantes, ou la mise en place de nouveaux points d'eau, devraient tenir compte de ces systèmes de gestion. Cependant, ils peuvent ne pas être suffisants pour faire face aux défis que soulèvent les urgences à développement rapide, et



même à développement lent. Les agences peuvent se voir contraintes de fournir des intrants et d'avoir recours à un soutien venu de l'extérieur.

Dans certaines sociétés, les contraintes sociales peuvent rendre difficile l'accès à un même point d'eau par plusieurs groupes ethniques ou de différentes castes. Ces questions doivent être traitées avec beaucoup de tact afin que les options de réponse garantissent un accès équitable pour tous. Le *Principe 6 de LEGS : Programmation sensible au genre* est spécifiquement recommandé pour renforcer l'utilisation durable et équitable de l'eau. Il est reconnu que la participation des femmes au processus de prise de décisions permet d'accroître l'inclusion au sein de la communauté et de contribuer à la protection des droits des groupes à risque.

Norme 3 : Emplacement des points d'eau

Le site des interventions de réhabilitation ou de mise en place de points d'eau est soigneusement étudié pour garantir un accès équitable à l'eau pour le bétail des ménages les plus à risque dans les zones affectées par la situation d'urgence.

Actions clés

- Fonder la sélection des points d'eau à réhabiliter ou l'emplacement des points d'eau à mettre en place sur une évaluation rigoureuse des besoins actuels et futurs. Cette évaluation devrait tenir compte des besoins des populations humaines et animales locales (voir la *note d'orientation 1*).
- Veiller à ce que l'on puisse attendre de la capacité des points d'eau à utiliser qu'elle réponde aux besoins pendant toute la durée de l'urgence et au-delà (voir la *note d'orientation 2*).
- Tenir compte des conséquences de l'insécurité lors de la planification de l'emplacement des points d'eau (voir la *note d'orientation 3*).
- Organiser l'implantation des points d'eau en collaboration avec les chefs communautaires (hommes et femmes), en s'appuyant de préférence sur les systèmes coutumiers existants de gestion de l'eau (voir la *note d'orientation 4*).



Notes d'orientation

1. Évaluation des besoins en eau

Il convient d'effectuer une évaluation des besoins en eau pendant la situation d'urgence qui soit fondée sur les meilleures estimations à partir des recensements du cheptel, des registres des autorités locales et de la consultation des communautés locales concernées. Cette évaluation devrait tenir compte de la facilité d'accès pour le bétail et pour la collecte de l'eau. Par exemple, si le bétail doit consommer de l'eau au point d'eau, l'évaluation des besoins devra considérer les distances qu'il est raisonnable de parcourir à pied pour déterminer la zone qui sera couverte par le point d'eau. Elle devra également tenir compte du nombre d'abreuvoirs, des horaires et des intervalles d'abreuvement, des aires de parcage et des temps d'attente estimés. Lorsqu'il est prévu de transporter l'eau jusqu'à l'endroit où se trouvent les animaux, il faudra effectuer des évaluations similaires.

2. Garantir des approvisionnements en eau suffisants

L'approvisionnement à partir d'un point d'eau peut ne pas être suffisant pour répondre aux besoins prévus. Dans ce cas, il faudra peut-être prendre des dispositions supplémentaires (par exemple, la mise en place d'autres points d'eau à proximité ou le transport par camion d'approvisionnements supplémentaires). L'évaluation de l'adéquation de tous les approvisionnements en eau proposés devrait tenir compte de l'utilité future probable des points d'eau, tant de manière générale qu'en cas de nouvelles situations d'urgence.

3. Insécurité

Les personnes qui conduisent leurs animaux aux points d'eau peuvent être victimes de raids sur le bétail, de vols en général ou d'autres formes d'agressions, du fait que leurs mouvements sont facilement prévisibles. Les besoins en matière de sécurité des femmes et des enfants dans de telles situations sont particulièrement importants. Une liaison avec les agences responsables de la sécurité dans les zones affectées est nécessaire au moment de déterminer l'emplacement des points d'eau, afin qu'elles puissent anticiper ces dangers le mieux possible et mettre en place des mesures de prévention des conflits et d'autres mesures de sécurité.

4. Leadership communautaire

Comme le soulignent la *Norme 1 : Préparation* et la *Norme 2 : Évaluation et planification*, les systèmes locaux de gestion de l'eau devraient être consultés au moment de l'implantation des points d'eau, tant pour la réhabilitation des points d'eau existants que pour la mise en place de



nouveaux points d'eau. Le leadership de la communauté est essentiel pour garantir la gestion et l'entretien futurs du point d'eau au-delà de la situation d'urgence. Cela favorisera également un accès durable et équitable à l'eau pour tous les membres de la communauté. Cette consultation peut être particulièrement importante dans les camps en raison de la concurrence possible entre les résidents du camp et la population locale pour accéder à la ressource. Dans ces situations, pour éviter les conflits, la négociation avec les chefs de la communauté est primordiale, et il est nécessaire d'obtenir leur accord.

Norme 4 : Réhabilitation et mise en place de points d'eau

Les points d'eau réhabilités ou nouvellement créés représentent un moyen rentable et durable de fournir de l'eau salubre en quantité suffisante au bétail qui va les utiliser.

Actions clés

- N'envisager la réhabilitation des points d'eau comme intervention que lorsque les besoins de la zone affectée ne peuvent pas être satisfaits correctement en élargissant l'utilisation des points d'eau existants (voir la *note d'orientation 1*).
- Entreprendre une étude complète des points d'eau délabrés et des causes de cette dégradation pour tous les sites de la zone affectée où il existe des besoins susceptibles d'augmenter (voir la *note d'orientation 2*).
- N'envisager la création de nouveaux points d'eau comme intervention que lorsque l'utilisation des points d'eau existants ou leur réhabilitation n'est pas possible, et une fois que les implications ont été soigneusement étudiées (voir la *note d'orientation 3*).
- Fournir aux sites sélectionnés les apports techniques et les matériaux requis pour la mise en œuvre efficace du programme de réhabilitation/de mise en place de point d'eau (voir la *note d'orientation 4*).
- Envisager des mécanismes qui favorisent le partage des coûts entre les agences externes et les communautés affectées (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer qu'il y a des personnes disponibles (et formées) pour assurer la gestion et l'entretien de routine des points d'eau (voir la *note d'orientation 6*).



- S'assurer que des structures de gestion durables sont en place, soutenues par le leadership de la communauté (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. Confirmation de la nécessité de réhabiliter les points d'eau

L'élargissement de l'utilisation des points d'eau existants pour les communautés affectées par une situation d'urgence est une option moins coûteuse que la réhabilitation des points d'eau. Toutefois, il convient d'évaluer soigneusement, au stade de la planification, le risque de provoquer des conflits entre les usagers existants et les nouveaux. Dans la pratique, il peut se révéler possible d'assurer une certaine couverture des besoins des communautés affectées en utilisant les sources existantes, mais il sera peut-être aussi nécessaire de renforcer cette couverture par une intervention de réhabilitation.

2. Identification des points d'eau se prêtant à la réhabilitation

Une étude exhaustive est la première condition pour développer un programme rentable de fourniture de points d'eau. Pour chaque point d'eau, cette étude devra comporter des informations sur :

- la qualité de l'eau ;
- les ressources nécessaires pour entreprendre un programme de réhabilitation ;
- la capacité probable en eau (quantité et continuité) ;
- l'étendue des dommages et la facilité/le coût des réparations ;
- les besoins des usagers ;
- les raisons pour lesquelles le point d'eau s'est dégradé, et les implications pour une réhabilitation réussie (des questions telles que les conflits, la qualité de l'eau et les incertitudes planant sur la propriété du point d'eau peuvent expliquer le fait qu'il ne soit pas utilisé, mais il peut aussi s'agir de problèmes techniques et d'entretien).

3. Confirmation de la nécessité de mettre en place de nouveaux points d'eau

Lorsque la réhabilitation des points d'eau existants n'offre pas une couverture adéquate pour la communauté affectée, il peut se révéler nécessaire d'en créer de nouveaux dans le cadre de l'intervention. Parmi les conséquences possibles de la mise en place d'un nouveau point d'eau figurent des problèmes de régime foncier, la modification des modes de



pâturage, la dégradation de l'environnement et la concurrence pour l'accès aux ressources. Ces conséquences doivent être soigneusement analysées.

4. Faisabilité technique des options

Une analyse des raisons pour lesquelles les points d'eau sont tombés en désuétude peut éclairer l'évaluation de la faisabilité technique de la réhabilitation. Les autres conditions élémentaires sont les suivantes :

- la disponibilité d'ingénieurs hydrauliques et d'ouvriers qualifiés pour mettre en œuvre les interventions ;
- la capacité de livrer les matériaux requis sur le site, y compris des voies d'accès adéquates ;
- la disponibilité continue de pièces de rechange pour les puits et les forages.

L'équipement nécessaire à la mise en place de nouveaux points d'eau sera probablement beaucoup plus lourd que celui requis pour la réhabilitation (appareils de forage/excavation pour creuser des puits, par exemple). Elle peut donc nécessiter un transport de plus grande capacité et de meilleures routes pour permettre l'accès.

5. Recouvrement des coûts

Dans le cadre du processus d'évaluation, il convient d'analyser la capacité et la volonté de la communauté à contribuer au programme d'approvisionnement en eau en situation d'urgence. Il peut s'avérer nécessaire de convaincre les décideurs, les aînés traditionnels, les dirigeants politiques, et en particulier les femmes dirigeantes influentes, d'encourager les contributions communautaires en cas d'urgence.

6. Responsabilités

Les points d'eau nécessitent une gestion et un entretien systématiques, ainsi que de la main-d'œuvre (membres de la communauté ou personnel d'agence), pour assurer :

- des inspections de routine afin de veiller à ce que la qualité et l'approvisionnement en eau soient maintenus ;
- un suivi afin de veiller à ce que l'accès soit maintenu équitablement entre tous les usagers ;
- la résolution des conflits entre les différents groupes d'utilisateurs ;



- l'entretien courant ainsi que la commande et le remplacement des pièces endommagées (les puits manuels sont généralement moins sujets à des pannes que les forages) ;
- une formation appropriée des comités de l'eau à l'intention des usagers locaux (en tenant compte du fait que les hommes sont souvent les gardiens des pratiques coutumières qui peuvent entraver l'accès des femmes aux ressources mais aussi à des rôles publics).

7. Structures de gestion

Que les points d'eau soient gérés par la communauté ou par des entités privées, il est important de veiller à ce que des structures de gestion durable soient maintenues/établies, avec l'aval des dirigeants de la communauté. Cet élément est vital pour la gestion et l'entretien futurs du point d'eau une fois l'urgence passée. Cela contribuera également à un accès durable et équitable à l'eau pour tous les membres de la communauté (voir l'*Annexe 5.3*).

Norme 5 : Sources et qualité de l'eau pour son transport par camion

L'eau pour le camionnage est obtenue à partir de sources qui peuvent maintenir un approvisionnement suffisant, de qualité fiable, pendant toute la durée de l'intervention prévue.

5

Actions clés

- Ne mettre en œuvre une intervention de transport de l'eau par camion qu'en guise de mesure à court terme, lorsque les autres options se révèlent impossibles (voir la *note d'orientation 1*).
- Veiller à ce que l'approvisionnement en eau puisse être maintenu pendant toute la durée de vie des opérations de camionnage proposées (voir la *note d'orientation 2*).
- Veiller à ce que l'utilisation des points d'eau par les opérations de camionnage ne compromette pas les besoins des usagers existants et à ce qu'elle soit dûment approuvée par les autorités compétentes (voir les *notes d'orientation 2 et 3*).
- S'assurer que l'utilisation des points d'eau ne diminue pas les disponibilités en eau pour les populations humaines (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).



- S'assurer que la qualité de l'eau convient au bétail (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer que les camions-citernes et autres conteneurs d'eau sont correctement nettoyés avant usage (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. Mesure à court terme

Le transport d'eau par camion doit être considéré comme une mesure de dernier recours pour sauver la vie du bétail, car il est coûteux et compliqué sur le plan administratif. L'utilisation de camions pour distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine est aussi le plus souvent déconseillée. D'autres options, y compris le déplacement du bétail plus près des points d'eau existants, devraient être minutieusement explorées avant d'opter pour le transport par camion.

2. Continuité de l'approvisionnement

Les opérations de camionnage de l'eau ne devraient être en place qu'à court terme, mais cela n'est pas toujours possible. Quelle que soit la durée de l'opération, une évaluation réaliste de la continuité de l'approvisionnement en eau doit être faite au moment de la planification. Cette évaluation devrait :

- Évaluer si les sources d'eau proposées ont la capacité physique de continuer à assurer l'approvisionnement pendant l'opération. Il convient de prendre en considération le risque de propagation de la situation d'urgence jusqu'aux sources sélectionnées.
- Obtenir l'autorisation des usagers existants ou des autorités compétentes pour accéder à la source.
- Déterminer si l'accessibilité des sources peut être maintenue ; par exemple, le passage répété de camions pourrait détériorer les voies d'accès.
- Examiner soigneusement les implications budgétaires, car le camionnage de l'eau est généralement une opération coûteuse. Les budgets opérationnels doivent être suffisants pour pouvoir faire face à la prolongation des services de camionnage si jamais les autres options d'interventions sont retardées. Les coûts peuvent être sensiblement réduits si les sources d'eau peuvent être situées à proximité des points de distribution finaux. Cependant, cela peut augmenter le risque de conflit avec les usagers existants ou menacer la continuité de l'approvisionnement.



3. Prise en compte des besoins des usagers existants

Il est probable que les sources d'eau utilisées pour les opérations de camionnage aient déjà des usagers. Un conflit avec les usagers existants peut sérieusement compromettre la viabilité de l'opération et engendrer des souffrances pour d'autres communautés. Il peut être financièrement souhaitable de situer les sources d'eau aussi près que possible de l'endroit où l'eau sera consommée. Toutefois, cela ne signifie pas que l'on compromettra ces sources pour leurs usagers existants. Pendant les phases de planification d'une opération de camionnage, les responsables doivent dialoguer avec les dirigeants et les autres parties prenantes au niveau local et, dans la mesure du possible, utiliser les procédures de médiation disponibles pour s'assurer que les besoins des usagers existants sont correctement pris en compte.

4. Coordination avec les besoins des populations humaines

Dans les situations où l'eau est rare ou lorsque les ressources pour les opérations de camionnage sont limitées, il faut toujours donner la priorité aux besoins immédiats des populations humaines. Toutefois, la satisfaction des besoins des populations humaines et du bétail ne doit pas nécessairement être exclusive. Dans le cas d'une situation d'urgence généralisée, l'infrastructure de camionnage peut être insuffisante pour répondre aux besoins des personnes et des animaux. Cependant, des opérations localisées à petite échelle peuvent être en mesure de fournir un service intégré qui approvisionne en eau les personnes et leur bétail. Pourvu que la disponibilité des camions et du personnel soit suffisante, l'eau destinée au bétail peut provenir de sources dont la qualité n'est pas suffisante pour la consommation humaine.

5

5. Qualité de l'eau

Dans les cas où le transport de l'eau par camion est destiné à la fois aux humains et au bétail, les normes Sphère relatives à la qualité de l'eau s'appliquent. Toutefois, si les sources d'eau de qualité sont limitées, les interventions peuvent s'approvisionner en eau de qualité inférieure en provenance de rivières ou de lacs stagnants, qu'il est impossible de purifier de manière économique pour la consommation humaine, et donc en réserver l'usage au bétail.

6. Propreté des camions-citernes

Les camions-citernes peuvent avoir été utilisés pour transporter d'autres types de liquides, notamment des pesticides, des herbicides, des solvants, des carburants et des eaux usées, tous toxiques. À moins que l'on ne sache



exactement à quelles fins ils ont été utilisés précédemment, tous les contenants et équipements de distribution doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés avant d'être remis en service pour des opérations de transport d'eau par camion.

Norme 6 : Logistique et distribution pour le transport de l'eau par camion

L'eau est transportée de manière sûre et distribuée équitablement dans la zone affectée.

Actions clés

- Veiller à ce qu'une capacité adéquate en personnel soit maintenue pendant l'intervention, grâce à des investissements et à une gestion efficaces (voir la *note d'orientation 1*).
- Veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour faire face aux coûts récurrents de l'approvisionnement en carburant et de l'entretien du parc de camions-citernes et des équipements associés (voir la *note d'orientation 2*).
- Dans la mesure du possible, choisir des itinéraires qui ne seront pas dégradés par le passage fréquent de camions-citernes lourdement chargés (voir la *note d'orientation 3*).
- Installer des points de distribution à des endroits appropriés et tenir compte des mouvements de bétail qui peuvent se produire pendant l'opération (voir les *notes d'orientation 4 et 5*).
- Effectuer des évaluations de sécurité appropriées pour la distribution d'eau proposée (voir la *note d'orientation 6*).
- Analyser la capacité de la communauté à contribuer aux opérations et le besoin de subventions (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. Dotation en personnel

Le succès des opérations de camionnage exige un apport constant et soutenu en personnel, notamment des gestionnaires et des superviseurs compétents et expérimentés. Il est également important de veiller à ce que les conducteurs et les assistants restent motivés grâce à des remboursements adéquats et à une attention particulière aux autres besoins, notamment les indemnités de subsistance et la sécurité personnelle.



2. Entretien et approvisionnement en carburant

Des mécaniciens qualifiés et un approvisionnement fiable en carburant et en matériel doivent être disponibles pendant toute la durée de l'opération de camionnage. Cela comprend tout le matériel nécessaire au fonctionnement et à l'entretien des pompes, des conteneurs et des équipements de livraison. Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- **Le coût et la disponibilité de carburant** : Dans l'idéal, les chauffeurs devraient pouvoir se ravitailler en carburant sans avoir à faire de grands détours par rapport à l'itinéraire de camionnage. Cela peut nécessiter de faire venir le carburant séparément, ce qui ajoute aux complications logistiques de l'opération. Cet élément devrait également être pris en compte lors de la sélection initiale des sources d'eau.
- **Pièces de rechange** : Il doit être possible de se les procurer facilement ; il est préférable de disposer de matériel fabriqué localement et facilement réparable.

Ces questions (notamment celles relatives à l'entretien) peuvent influencer sur la décision concernant le type de transport qui sera utilisé par l'entreprise de camionnage (par exemple, camions ou semi-remorques équipés d'un module de ravitaillement ou d'un réservoir à vessie).

3. Garantir l'intégrité des voies d'approvisionnement

Les voies d'approvisionnement devraient permettre le passage de camions-citernes chargés. Dans le cas contraire, le plan de réponse devra prévoir des dispositions pour leur entretien et leur réparation : par le biais de programmes d'**argent contre travail**, par exemple. En outre, les communautés vivant le long de la voie d'accès doivent également voir leurs besoins en eau pris en compte, être informées du plan et l'approuver. Dans le cas contraire, elles risquent de provoquer des perturbations en bloquant la route ou en détournant l'eau par la force pour satisfaire leurs propres besoins. Les agences de mise en œuvre doivent évaluer et résoudre à l'avance tout risque de conflit lié à l'intervention, afin de s'assurer du respect du principe de « ne pas nuire » (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS* sur les Principes de protection de Sphère).

4. Gestion des points de distribution

Les éleveurs peuvent venir chercher de l'eau aux points de distribution pour l'apporter à leur bétail ou y amener leurs animaux pour qu'ils reçoivent de l'eau directement, à partir d'une citerne ou d'un étang. Dans les deux cas, un système doit être mis en place pour s'assurer que les besoins de toutes les personnes présentes sont satisfaits de manière équitable et durable, en



se basant sur les systèmes locaux de gestion de l'eau existants et appropriés. Lorsqu'il est possible de mettre en place des installations de stockage, le transport par camion peut être plus efficace. En effet, les camions-citernes peuvent décanter l'eau rapidement et retourner à la source pour s'en procurer davantage, ce qui réduit le temps d'attente.

5. Transport d'eau par camion pour le bétail mobile

Le déplacement du bétail est souvent une réponse coutumière face à la sécheresse. Dans ce cas, le transport de l'eau par camion peut être envisagé pour soutenir la migration. Cela rendra encore plus compliquée la logistique du transport de l'eau par camion.

6. Mise en place d'un réseau de distribution sûr

Le risque pour la sécurité du personnel employé dans le transport de l'eau destinée à être utilisée dans des programmes d'urgence doit toujours être une considération primordiale.

7. Subvention totale ou partielle

Dans le cadre du processus d'évaluation, il convient d'analyser la volonté et la capacité de la communauté à contribuer aux coûts du transport de l'eau par camion. Il peut s'avérer nécessaire que les agences subventionnent intégralement ou en partie le transport de l'eau par camion.



Annexes

Annexe 5.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation des points d'eau

Cette liste de contrôle résume les questions qui doivent être prises en compte lors de l'évaluation des points d'eau potentiels à utiliser par les éleveurs lors d'une situation d'urgence. Les sources d'information permettant de répondre aux questions de cette liste de contrôle peuvent aller d'une évaluation rapide sur le terrain à, tout au moins en principe, des analyses en laboratoire de la qualité de l'eau. Néanmoins, elles devraient toujours inclure une consultation avec les différents groupes de parties prenantes dans la localité. Lorsque les évaluations sont effectuées dans des délais serrés, les enquêteurs peuvent être amenés à hiérarchiser les questions à couvrir.

Approvisionnement en eau

- Le point d'eau produit-il de l'eau actuellement ?

Si oui :

- Le point d'eau risque-t-il de s'assécher au cours de la réponse à l'urgence ?
- Quelle est la capacité du point d'eau pour subvenir aux besoins du cheptel local ?

Si non :

- Est-il techniquement possible (sur le plan des coûts comme des délais) de remettre le point d'eau en état pour répondre aux besoins du cheptel local ?
- Y a-t-il du personnel disponible pour gérer et mettre en œuvre la réhabilitation du point d'eau ?

Accessibilité

- Le point d'eau se trouve-t-il à la portée d'un nombre élevé de têtes de bétail affecté par l'urgence ?
- Existe-t-il des contraintes sociales, culturelles ou politiques concernant l'utilisation du point d'eau par le bétail ?
- L'eau de la source peut-elle être mise à la disposition des éleveurs affectés de manière équitable (indépendamment de leur âge, genre, origine ethnique ou richesse) ?



- Le bétail affecté peut-il utiliser le point d'eau sans :
 - a. compromettre les besoins des usagers existants (humains ou animaux) ?
 - b. risque pour la sécurité personnelle des éleveurs (y compris les femmes et les enfants) ?
 - c. perturber d'autres aspects de la réponse à la situation d'urgence ?

Qualité de l'eau

- Y a-t-il des installations d'analyse disponibles (sur le terrain ou en laboratoire) pour évaluer la qualité de l'eau de la source ?

Si oui :

- A-t-on accès à des laboratoires capables de détecter les principaux contaminants chimiques ?
- Existe-t-il des kits d'analyse de l'eau pouvant être appliqués aux points/sources d'eau considérés ?
- Y a-t-il des techniciens suffisamment qualifiés disponibles au niveau local pour entreprendre des évaluations de la contamination microbiologique des sources d'eau ?

Si ce n'est pas le cas, les questions suivantes aideront peut-être à effectuer une évaluation rapide sur place :

- L'eau de la source est-elle claire ou trouble ?
- Existe-t-il des signes de salinité de l'eau dans la zone (par exemple la formation de marais salants) ?
- Existe-t-il des indicateurs locaux de contamination chimique (par exemple nitrates/nitrites, schémas d'utilisation d'engrais et de pesticides, existence de petites industries locales telles que des tanneries ou des industries légères) ?
- A-t-on signalé que la source est à l'origine de maladies d'origine hydrique ?

N. B. Parmi les méthodes et techniques participatives particulièrement utiles pour l'évaluation de l'eau figurent la cartographie des ressources naturelles et des services, ainsi que la notation matricielle des différentes installations d'eau. On trouvera un complément d'information sur les méthodes participatives à l'Annexe 3.1 du Chapitre 3 : *Planification de la réponse à l'urgence* et dans la boîte à outils de LEGS sur les techniques participatives.



Annexe 5.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau

Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Conception de l'intervention	
<p>Nombre de réunions avec la communauté/des représentants de la communauté et d'autres parties prenantes (y compris, le cas échéant, des fournisseurs du secteur privé)</p>	<p>Comptes rendus de réunion avec analyse des options pour la fourniture d'eau</p> <p>.....</p> <p>Plan d'action comprenant : les rôles et responsabilités des différents acteurs ; l'approche de l'approvisionnement en eau (par exemple, la réhabilitation des sources existantes ou la mise en place de nouvelles sources) ; la participation de la communauté à la gestion des points d'eau réhabilités ou nouveaux</p>
Fourniture d'eau	
<p>Nombre de points d'eau réhabilités ou construits par type et emplacement</p> <p>.....</p> <p>Débit des points d'eau</p> <p>.....</p> <p>Volume d'eau fourni par la distribution par camion</p>	<p>Accessibilité de l'eau (distance physique et accès sûr à l'eau) pour les usagers et leur bétail, y compris les groupes vulnérables</p> <p>.....</p> <p>Disponibilités en eau – suffisantes ou non pour les besoins du bétail</p> <p>.....</p> <p>Qualité de l'eau – appropriée ou non pour le bétail</p> <p>.....</p> <p>Nombre de ménages propriétaires de bétail utilisant des points d'eau par rapport au nombre de ménages éleveurs de bétail ayant besoin d'eau ; ventilation des chiffres par groupe vulnérable</p> <p>.....</p> <p>Nombre de têtes de bétail utilisant les points d'eau par type de bétail ; fréquence d'abreuvement</p> <p>.....</p> <p>Augmentation ou diminution de la charge de travail des femmes et des filles relative à la collecte d'eau pour le bétail</p>



Annexe 5.3 : Éléments à prendre en compte pour la gestion des points d'eau

L'établissement de systèmes de gestion clairs pour les sources d'eau est important pour garantir une distribution égale, juste et impartiale de l'eau. Cela permettra également de mettre en place un calendrier d'entretien. D'après l'expérience, si les questions de gestion ne sont pas prises en compte dès le début d'une intervention, l'accès peut non seulement être inéquitable mais aussi entraîner des conflits.

La gestion est également essentielle pour le long terme. Il s'agit de faire en sorte que les points d'eau ne se détériorent pas une fois l'urgence passée, mais continuent de fonctionner pendant la phase de relèvement et au-delà. Certains problèmes potentiels de gestion communautaire sont abordés ci-dessous. Lorsque les points d'eau sont entre des mains privées, les modalités de gestion seront différentes.

Diversité des membres : Un comité de gestion d'un point d'eau doit englober des membres issus de différents niveaux sociaux et culturels au sein d'une communauté. Au besoin, les agences devraient apporter un soutien externe aux communautés locales pour renforcer les systèmes de gestion des comités de l'eau.

Inclusion de femmes parmi les représentants : Il est spécifiquement recommandé de faire intervenir des femmes pour renforcer la gestion durable et équitable de l'eau. Il est également recommandé d'inclure des femmes dans les comités de gestion de l'eau car elles doivent généralement aussi négocier l'utilisation de l'eau aux fins domestiques.

Points d'eau et transport de l'eau par camion : La gestion de la distribution d'eau à partir des activités de camionnage peut s'appuyer sur les systèmes locaux de gestion des points d'eau. Cela permettra de garantir une distribution et un accès équitables au sein des communautés.

Transparence : Lorsqu'un partage des coûts figure dans les réponses aux urgences dans le domaine de l'eau, il convient d'appliquer des procédures transparentes. De par leur nature, la gestion des fonds et des contributions aux coûts, en espèces ou en nature, est très délicate. Des acteurs financièrement responsables doivent travailler en étroite collaboration avec des membres désignés de la communauté (et l'organisation à l'origine de l'intervention) pour pouvoir divulguer les comptes et les valeurs à tout moment.



Épargne communautaire : Si les fonds et la portée du projet le permettent, une communauté peut envisager un plan d'épargne et/ou un compte bancaire communautaire pour se préparer à une urgence future. Elle peut définir des options pour dépenser les fonds en fonction du type d'urgence et des besoins immédiats, avec l'aide de spécialistes si nécessaire.



Références et lectures complémentaires

Transferts d'argent et recouvrement des coûts

Des modules de formation en ligne sur la distribution d'eau par camion et le recouvrement des coûts pour les systèmes de gestion de l'eau sont proposés gratuitement par DisasterReady/Mercy Corps, en anglais et en arabe, <https://get.disasterready.org/water-trucking-and-cost-recovery-online-training/>

ISW/SDC (2016) *How to establish a Full Cost Recovery Water Supply System? What are the Key Factors for Success and Replication?*, SDC Briefing Note, Federal Department of Foreign Affairs (FDFA), Bern, <https://www.rural-water-supply.net/en/resources/details/770>

Conseils techniques en cas d'urgences en matière d'eau

House, S. and Reed, R. (2004) *Emergency Water Sources – Guidelines for Selection and Treatment*, 3rd edn, Water, Engineering and Development Centre (WEDC), Loughborough, <https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/details.html?id=18064>

Situations d'urgence en matière d'eau et d'élevage

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir le Chapitre 7)

Gebru, G., Yousif, H., Adam, A.E.M., Negesse, B. and Young, H. (2013) *Livestock, Livelihoods, and Disaster Response, Part Two: Three Case Studies of Livestock Emergency Programmes in Sudan, and Lessons Learned*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, <http://fic.tufts.edu/publication-item/livestock-livelihoods-and-disaster-response-part-two-2/>

Distribution d'eau par camion

Coerver, A., Ewers, L., Fewster, E., Galbraith, D., Gensch, R., Matta, J., Peter, M. (2021) *Compendium of Water Supply Technologies in Emergencies*, 1st edn, German WASH Network (GWN), University of Applied Sciences and Arts Northwestern Switzerland (FHNW), Global WASH Cluster (GWC) and Sustainable Sanitation Alliance (SuSanA), Berlin, ISBN: 978-3-033-08369-1, https://www.washnet.de/wp-content/uploads/2021/09/GWN_Emergency-Water-Compendium_2021_new.pdf

WEDC, Loughborough University (2011) *Delivering safe water by tanker*, WHO Technical Notes on Drinking-Water, Sanitation and Hygiene in Emergencies, Number 12, WHO, Geneva, <https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/resources/e/mn/042-Delivering-safe-water-by-tanker.pdf>

Wildman, T. (2013). *Technical Guidelines on Water Trucking in Drought Emergencies*, Oxfam GB, London, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/technical-guidelines-on-water-trucking-in-drought-emergencies-301794/>

Wildman, T., Brady, C., and Henderson, E. (2014) 'Rethinking emergency water provision: Can we stop direct water trucking in the same places every year?', *Humanitarian Exchange Magazine*, issue 61, article 13, Humanitarian Practice Network, <https://odihpn.org/publication/rethinking-emergency-water-provision-can-we-stop-direct-water-trucking-in-the-same-places-every-year/>

Voir aussi les études de cas sur les interventions de fourniture d'eau en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>







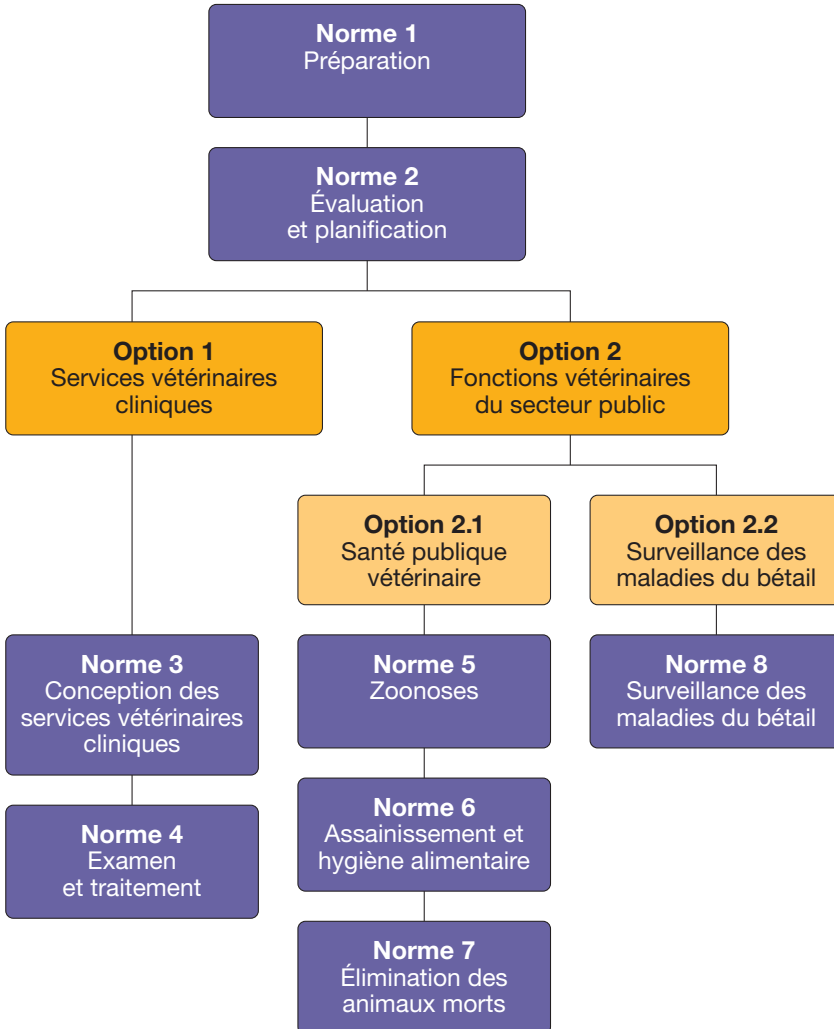
Chapitre 6 : Normes techniques pour le soutien vétérinaire

- 233 Introduction
- 235 Options pour le soutien vétérinaire
- 244 Calendrier des interventions
- 245 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 247 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 253 Arbre de décision pour les options de soutien vétérinaire
- 255 Les normes

- 272 Annexe 6.1 : Méthodes d'évaluation et liste de contrôle pour le soutien vétérinaire
- 274 Annexe 6.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le soutien vétérinaire
- 276 Références et lectures complémentaires



Chapitre 6 : Normes techniques pour le soutien vétérinaire





Introduction

En situation d'urgence, les éleveurs décrivent souvent le soutien vétérinaire comme essentiel à la protection du bétail, au même titre que la fourniture de nourriture et d'eau. Les soins vétérinaires, tels que le diagnostic et le traitement précoces, peuvent contribuer à éviter la mort d'animaux à la suite de maladies. Les situations d'urgence qui entraînent une forte mortalité du bétail ont un impact majeur sur les **moyens d'existence**, car il faut parfois des années aux communautés d'éleveurs pour s'en remettre. Dans de nombreuses situations, les éleveurs cherchent à protéger les **animaux reproducteurs essentiels**. En général, les vaccins et les médicaments vétérinaires sont des articles peu coûteux par rapport à la valeur du bétail qui serait autrement perdu.

Les **agences** peuvent aider les prestataires de services vétérinaires privés, les ONG et les pouvoirs publics à proposer des services vétérinaires cliniques. Une intervention vétérinaire menée en collaboration avec des prestataires de services locaux lors d'une situation d'urgence aidera à maintenir l'approvisionnement en produits d'élevage pour les **communautés affectées**. Les interventions peuvent également contribuer à garantir la disponibilité des services vétérinaires une fois l'urgence passée. Les soins vétérinaires cliniques constituent généralement la réponse prioritaire lors d'une urgence. Toutefois, dans certains contextes, ils peuvent être complétés par un soutien aux fonctions vétérinaires du secteur public, comme la santé publique vétérinaire et la surveillance des maladies du bétail.

Ce chapitre présente des informations sur l'importance du soutien vétérinaire dans les interventions d'urgence, ainsi que les options techniques de soutien vétérinaire et les avantages et défis associés à chacune d'elles. Des informations sont également disponibles dans le Chapitre 5, « *Veterinary support* », de FAO (2016). Pour chaque option technique, LEGS fournit des informations sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Une liste de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés dans les annexes à la fin de ce chapitre. Une liste de *lectures complémentaires* est également fournie. Des études de cas sont présentées sur le site web de LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).



Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

La fourniture d'un soutien vétérinaire lors d'une situation d'urgence permet d'atteindre deux des objectifs de subsistance de LEGS, à savoir **aider les communautés affectées par la crise** à :

- **protéger les principaux biens d'élevage** ; et/ou
- **reconstituer les principaux biens d'élevage.**

Outre la prévention de la mort du bétail, les soins vétérinaires ont des effets positifs sur la production et le bien-être des animaux. Ces soins peuvent augmenter les bénéfices tirés des animaux, notamment la production de lait, de la fertilité ou de leur utilisation comme bêtes de somme. Les soins vétérinaires peuvent également contribuer à la reconstitution de biens d'élevage précieux, qu'il s'agisse des troupeaux d'une communauté pastorale, d'un seul âne, d'une paire de bœufs de trait ou de quelques poulets.

L'importance du soutien vétérinaire dans la réponse à l'urgence

Les maladies du bétail sont parmi les principales causes de mortalité du bétail et de réduction de la production dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les situations d'urgence peuvent accroître le risque de maladie, différents types d'urgence ayant des effets variables sur la santé animale. Par exemple :

- Les sécheresses, les inondations et les hivers rigoureux réduisent l'accès aux pâturages, ce qui se traduit par des animaux plus faibles et moins aptes à résister aux maladies.
- Les inondations déplacent la couche arable, créant ainsi des conditions favorables aux maladies telles que la maladie du charbon, tandis que les eaux de crue créent des conditions propices aux maladies à transmission vectorielle telles que la fièvre de la vallée du Rift.
- Les aléas naturels tels que les séismes et les éruptions volcaniques peuvent blesser directement les animaux.
- Le risque de transmission de maladies infectieuses augmente lorsqu'une urgence amène des animaux de différentes régions à se rassembler.
- Le déplacement des personnes et de leur bétail peut entraîner des flambées de maladies si les animaux sont déplacés vers des endroits où ils n'ont pas acquis d'immunité contre les maladies locales.
- Le risque de transmission de **zoonoses** entre les animaux et les êtres humains peut augmenter dans les camps surpeuplés.



LEGS ne couvre pas la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques du bétail d'importance internationale majeure. Des lignes directrices spécifiques sont disponibles auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comme indiqué au *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*.

Dans le cadre de la réponse à l'urgence, le soutien vétérinaire contribue directement à deux des cinq domaines du bien-être animal décrits au *Chapitre 1*, à savoir la « santé » et « l'état mental ».

Options pour le soutien vétérinaire

LEGS recommande deux principaux types de soutien vétérinaire pour répondre à une situation d'urgence : les **services vétérinaires cliniques** et les **fonctions vétérinaires du secteur public**. Ces options pour le soutien vétérinaire ne sont pas exclusives, et il est possible de sélectionner et de mettre en œuvre plus d'une option ou sous-option. Conformément au *Principe 2 de LEGS : Participation de la communauté*, les interventions vétérinaires devraient être identifiées et hiérarchisées selon leur priorité avec les membres de la communauté afin de veiller à ce que les éleveurs les plus pauvres et les plus **à risque** ne soient pas négligés. Cela permettra également de s'assurer que les interventions répondent aux besoins réellement ressentis par les éleveurs. La Norme humanitaire fondamentale sur la qualité et la redevabilité (CHS) exige que les ressources soient utilisées de manière efficace, efficiente et éthique. Pour le soutien vétérinaire, cela signifie une répartition appropriée des ressources entre les différentes activités, mais en mettant l'accent sur des formes d'appui qui protègent directement les biens d'élevage. Des conseils supplémentaires sont fournis dans le cadre de la *Norme 2 : Évaluation et planification*.

6

Option 1 : Services vétérinaires cliniques

Lors d'une situation d'urgence, les éleveurs donnent généralement la priorité aux services vétérinaires cliniques (à savoir diagnostics, traitements et vaccinations). Ces services peuvent être fournis par les pouvoirs publics, des ONG ou des prestataires de services vétérinaires privés. Dans de nombreux pays à faible revenu, les services vétérinaires cliniques sont actuellement en transition du secteur public au secteur privé. Par conséquent, le secteur vétérinaire privé, en pleine expansion, peut constituer la principale source de soins vétérinaires cliniques. Cependant, les vétérinaires sont souvent basés dans de grands centres urbains ou à proximité des exploitations d'élevage à vocation plus commerciale. Dans les



zones reculées, les **paraprofessionnels vétérinaires** peuvent être les principaux prestataires de services, aux côtés des guérisseurs traditionnels et de divers fournisseurs informels de médicaments vétérinaires.

Les paraprofessionnels vétérinaires, tels que les agents communautaires de santé animale (ACSA), sont basés au sein des communautés. Ils jouent un rôle important en soutenant les services et fonctions vétérinaires cliniques du secteur public lors d'une urgence. Dans les urgences complexes ou en cas de sécheresse, les ACSA ont permis de réduire la mortalité du bétail et d'améliorer la prestation de services moyennant un coût relativement faible. Lorsque les bonnes pratiques sont adoptées, les systèmes faisant intervenir des ACSA répondent bien aux priorités de santé animale des éleveurs et jouissent d'un degré élevé d'acceptation et de soutien au niveau local. Parmi les bonnes pratiques figure l'utilisation d'approches participatives dans la sélection, le suivi, la supervision appropriée et, si possible, dans la formation d'hommes et de femmes au rôle d'ACSA. Les liens entre les ACSA, les autres agents de santé animale et les fournisseurs de médicaments/de matériel sont également importants. Dans certains pays, cependant, les ACSA n'ont aucune base légale pour travailler, et il faudra peut-être envisager d'autres mécanismes de prestation de services de santé animale.

En situation de crise humanitaire, les interventions vétérinaires cliniques préventives et curatives se divisent en deux grandes catégories qui peuvent être mises en œuvre simultanément :

- l'examen et le traitement des animaux individuels ou des troupeaux ;
- des programmes de médication ou de vaccination de masse.

1.1 Examen et traitement des animaux individuels ou des troupeaux :

Cette option permet aux animaux de recevoir des traitements spécifiques aux maladies présentes au moment de l'urgence. Elle part du principe que les animaux de différents ménages ou les troupeaux dont ils font partie peuvent avoir des maladies différentes, et permet donc une certaine souplesse sur le plan des soins cliniques fournis. Dans certains pays, lors d'une urgence, cette approche est de plus en plus soutenue par des systèmes de bons d'achat/coupons de services vétérinaires. Ces systèmes sont développés conjointement par la communauté, le secteur privé et les partenaires gouvernementaux (voir les *études de cas sur les processus : Programme de coupons vétérinaires au Kenya et Programmes de coupons vétérinaires en Éthiopie*). De même, les réponses aux urgences non liées au soutien vétérinaire qui fournissent de l'argent, directement ou indirectement, aux ménages peuvent permettre aux gens de payer des soins vétérinaires



dispensés par des travailleurs privés. En plus de fournir des soins cliniques au cas par cas, ces approches visent à éviter des situations dans lesquelles la fourniture gratuite de médicaments pourrait fragiliser les services vétérinaires privés existants.

Des soins cliniques individualisés peuvent également réduire le risque de résistance aux médicaments par rapport au traitement de masse des effectifs d'élevage.

1.2 Programmes de médication ou de vaccination de masse : Ces programmes sont largement utilisés dans le but de prévenir les maladies au sein des effectifs d'élevage en situation d'urgence. Le plus souvent, les programmes de médication ou de vaccination de masse en situation d'urgence sont des événements ponctuels et sont mis en œuvre sans frais pour les éleveurs. Par conséquent, les agences doivent veiller à ce que la viabilité financière des services vétérinaires existants ne soit pas compromise.

- Les programmes de médication de masse utilisent souvent des médicaments antiparasitaires, notamment pour les vers et les ectoparasites, tels que les tiques ou les poux. Les praticiens et les récipiendaires de ces programmes, qui sont largement utilisés, ont signalé des effets positifs. Cependant, les recherches ayant indiqué un impact ou un rapport coût-efficacité limités (voir *l'étude de cas sur les impacts : Limites du déparasitage massif du bétail pendant la sécheresse au Kenya*), LEGS n'inclut pas encore de norme sur la médication de masse. Si les agences choisissent l'option de la médication de masse, LEGS recommande qu'elles effectuent une évaluation rigoureuse pour mieux en documenter les effets et comprendre quand et comment elle devrait être utilisée. Il est reconnu qu'un défi particulier de l'évaluation des programmes de déparasitage de masse est que certains effets peuvent n'être observés qu'une fois l'urgence passée. Il s'agit donc d'un élément à prendre en compte dans le calendrier et la conception des évaluations.
- Les programmes de vaccination de masse couvrent généralement les maladies infectieuses, telles que la maladie du charbon, les clostridioses, les formes de pasteurellose, la maladie de Newcastle, la fièvre de la vallée du Rift, ou encore la variole ovine et caprine. Bien que la vaccination de masse soit largement utilisée, les preuves de son impact sur les moyens d'existence lors des urgences à développement rapide ou lent sont très limitées (voir *l'étude de cas sur les impacts : Limites de la vaccination du bétail dans les situations d'urgence, Éthiopie*). Par conséquent, LEGS n'inclut pas de norme sur la vaccination de masse. Si les agences



choisissent de soutenir la vaccination de masse, LEGS recommande une évaluation appropriée, telle que des comparaisons de la mortalité du bétail vacciné par rapport au bétail non vacciné. Les trois problématiques techniques spécifiques concernant la vaccination de masse sont les suivantes :

- a. Le calendrier : certains types de vaccins ne seront efficaces que s'ils sont administrés avant la période ou la saison de forte exposition à la maladie. Ce moment peut ne pas coïncider avec le moment où survient la crise humanitaire ou la réponse à l'urgence.
- b. Certains vaccins du bétail sont des vaccins inactivés (tués) qui nécessitent un traitement initial de deux doses pour obtenir une immunité protectrice. Dans ces cas, l'administration d'une seule dose de vaccin peut avoir un effet minime. De même, une dose de rappel ne sera efficace qu'après un cycle complet de vaccination initiale, et l'historique de vaccination des animaux peut ne pas être connu.
- c. Le pourcentage d'animaux à vacciner pour obtenir l'immunité d'un troupeau varie selon la maladie. Souvent, ces pourcentages ne sont pas précisés dans les stratégies nationales de lutte contre les maladies animales.

Dans certaines situations, comme les urgences complexes, LEGS soutient la vaccination dans le cadre de campagnes internationales d'éradication des maladies. Dans les cas de ce type, la stratégie de vaccination sera définie par une agence technique principale, telle que la FAO, et devrait être suivie.

Option 2 : Fonctions vétérinaires du secteur public

Dans les crises humanitaires, le soutien d'une agence aux fonctions vétérinaires du secteur public peut venir compléter les capacités affaiblies des pouvoirs publics. L'agence peut aussi intervenir là où aucune autorité gouvernementale officiellement reconnue n'est présente. Cette option comprend deux grands types d'activités :

- **la santé publique vétérinaire** ; et
- **la surveillance des maladies du bétail.**

Dans les urgences complexes, il existe également des exemples d'interventions vétérinaires qui soutiennent le renforcement des politiques et des institutions. Cela peut notamment concerner le recours à des paraprofessionnels vétérinaires dans les situations d'urgence.



Lorsqu'on envisage de soutenir les fonctions vétérinaires du secteur public, il y a trois défis importants à relever dans les contextes d'urgence :

Définition des priorités du soutien vétérinaire : Au titre du *Principe 1 de LEGS : Programmation fondée sur les moyens d'existence* et du *Principe 2 de LEGS : Participation de la communauté*, les interventions vétérinaires devraient être identifiées et hiérarchisées selon leur priorité avec les communautés. Ces interventions devraient permettre d'atteindre un ou plusieurs des objectifs de subsistance de LEGS. Il existe un ensemble raisonnable de données probantes qui montrent comment les soins vétérinaires cliniques contribuent à soutenir les moyens d'existence en situation d'urgence. Cependant, il existe beaucoup moins de preuves concernant l'impact du soutien apporté aux activités liées au secteur public. En général, les éleveurs donnent la priorité aux soins cliniques dispensés à leurs animaux.

Le rapport coût-efficacité : Au titre de la CHS, les ressources devraient être utilisées de manière efficace, efficiente et éthique. Certaines interventions visent à soutenir à la fois les soins vétérinaires cliniques et les fonctions vétérinaires du secteur public. Dans ce cas de figure, il y a peu de conseils disponibles sur la répartition appropriée des ressources humaines et financières d'une intervention entre ces deux principaux types d'activités.

Préparation : Pour les interventions vétérinaires, le *Principe 4 de LEGS : Préparation*, devrait se concentrer sur la planification de la fourniture en temps voulu de soins vétérinaires cliniques. Ce processus peut englober l'élaboration d'un annuaire des prestataires de services vétérinaires locaux ; le prépositionnement de fournisseurs de médicaments de qualité ; et la conception provisoire d'un système de transfert monétaire avec les communautés, aux côtés des partenaires locaux du secteur privé et des pouvoirs publics. La planification peut également consister à veiller à ce que le personnel vétérinaire soit prêt à participer à des interventions en situation d'urgence. La préparation n'englobe pas les activités de routine ; les activités essentielles du secteur public en temps normal, telles que la réforme des politiques sur les enjeux nationaux de santé animale ; ou les programmes de vaccination.

2.1 Santé publique vétérinaire : La santé publique vétérinaire comprend l'appréciation, la prévention et la lutte contre les zoonoses, ainsi que l'innocuité des aliments destinés à la consommation humaine. Les zoonoses sont transmissibles des animaux à l'homme, soit à travers d'aliments d'origine animale comme la viande ou le lait, soit par contact avec des



animaux. En temps « normal » et en dehors des périodes d'urgence, la lutte contre ces maladies est une fonction clé du secteur public. Les zoonoses comprennent (par exemple) la maladie du charbon, la salmonellose, la tuberculose, la brucellose, la rage, la gale, la fièvre de la vallée du Rift et la grippe aviaire hautement pathogène (« grippe aviaire »). Des lignes directrices spécifiques pour la prévention et la lutte contre ces maladies sont disponibles auprès de la FAO et de l'OMSA, y compris des considérations relatives au bien-être des animaux, comme mentionné dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*.

La santé publique vétérinaire est multisectorielle. Elle fait intervenir non seulement des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires des secteurs public et privé, mais aussi des travailleurs de la santé humaine, des agronomes, des spécialistes en sciences sociales, des professionnels de la communication et autres. Le concept d'**Une seule santé** est étroitement lié à la santé publique vétérinaire. LEGS place les concepts et les activités d'Une seule santé sous la rubrique de la santé publique vétérinaire.

La santé publique vétérinaire englobe également l'innocuité des aliments d'origine animale comme la viande, le lait ou les œufs. Une préoccupation spécifique concerne le fait que certains médicaments vétérinaires laissent des résidus dans ces aliments, ce qui peut entraîner la consommation de ces résidus par l'homme. Dans les crises humanitaires, les compromis entre la sécurité alimentaire humaine et l'innocuité des aliments destinés aux êtres humains ne sont pas bien compris. Cependant, des situations d'urgence peuvent survenir dans des zones caractérisées par des niveaux élevés préexistants d'insécurité alimentaire humaine et de malnutrition. Dans certains cas, les niveaux de malnutrition dépassent le seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les urgences, même en période « normale ». Pour les personnes se trouvant dans cette situation, le risque de voir l'insécurité alimentaire se poursuivre ou s'aggraver l'emporte largement sur le risque d'un problème de santé dû à la consommation de viande ou de lait contaminés par des résidus de médicaments.

2.2 Surveillance des maladies du bétail : La surveillance des maladies du bétail vise à recueillir des informations sur les maladies du bétail afin de comprendre le statut sanitaire d'une zone. Elle permet également de détecter les maladies nouvelles ou émergentes. Les systèmes de surveillance peuvent fournir des informations sur la prévalence et l'économie des maladies, et appuyer des programmes de prévention ou de lutte contre les principales maladies infectieuses et zoonoses. Les informations issues



de la surveillance des maladies peuvent également soutenir le commerce international du bétail et des produits de l'élevage.

Voici quelques exemples d'activités de surveillance et d'enquête sur les maladies pendant les crises humanitaires :

- sensibiliser l'opinion pour stimuler la déclaration des maladies ;
- former des paraprofessionnels vétérinaires pour signaler les flambées épidémiques ;
- appuyer les systèmes de surveillance gouvernementaux en reliant les systèmes de signalement des maladies par les paraprofessionnels vétérinaires aux structures officielles ;
- faciliter l'enquête et la réponse rapides et spécifiques à la région en cas de flambée épidémique ;
- fournir un retour d'information régulier sous forme d'un bulletin de surveillance des maladies aux travailleurs qui les signalent.

Les avantages et les défis des options et sous-options de soutien vétérinaire sont résumés dans le *tableau 6.1*.

Tableau 6.1 : Avantages et défis des options d'intervention portant sur le soutien vétérinaire

Sous-option	Avantages	Défis
Option 1 : Services vétérinaires cliniques		
1.1 Examen et traitement des animaux individuels ou des troupeaux	<p>Cette sous-option permet une certaine flexibilité et des soins vétérinaires au cas par cas</p> <p>.....</p> <p>Cette sous-option peut soutenir les prestataires de services existants du secteur privé (par exemple, par le biais de systèmes de bons/ coupons)</p> <p>.....</p> <p>Elle peut impliquer le secteur public (par exemple, pour la supervision et le contrôle de la qualité)</p>	<p>Si le service est fourni gratuitement, sa couverture et sa durée seront probablement limitées par le budget</p> <p>.....</p> <p>S'il est fourni gratuitement, il risque de fragiliser les prestataires de services existants du secteur privé</p> <p>.....</p> <p>La qualité des médicaments disponibles localement peut être médiocre – un prépositionnement ou une sélection préalable de fournisseurs de médicaments de qualité s'impose</p>

Voir page suivante



Sous-option	Avantages	Défis
<p>1.1 Examen et traitement des animaux individuels ou des troupeaux (Suite)</p>	<p>Une large couverture est possible, en particulier lorsqu'on fait appel à des paraprofessionnels vétérinaires bien formés et supervisés, tels que les ACSA</p> <p>.....</p> <p>Elle permet une vaccination ou un traitement prophylactique ciblés ou stratégiques d'animaux individuels ou de troupeaux à risque</p> <p>.....</p> <p>Il existe des preuves quantitatives de l'impact sur la mortalité animale</p> <p>.....</p> <p>Le risque de contamination de l'environnement est plus faible que pour la médication de masse</p> <p>.....</p> <p>Le risque de contribuer à la résistance aux médicaments est plus faible que dans le cas de la médication de masse</p>	
<p>1.2 Programmes de médication ou de vaccination de masse</p>	<p>Cette sous-option est relativement facile à mettre en œuvre</p> <p>.....</p> <p>Le déparasitage de masse ne nécessite pas de chaîne du froid</p> <p>.....</p> <p>Le coût par animal peut être faible</p> <p>.....</p> <p>La médication de masse peut fournir des revenus au secteur vétérinaire (par exemple, par le biais de systèmes de bons/coupons)</p>	<p>Dans de nombreuses régions, les installations de laboratoire sont insuffisantes – surtout pendant les situations d'urgence – pour confirmer le diagnostic avant de cibler des maladies spécifiques</p> <p>.....</p> <p>Les programmes de vaccination à grande échelle sont difficiles à concevoir correctement sans données épidémiologiques de base</p>

Voir page suivante



Sous-option	Avantages	Défis
<p>1.2 Programmes de médication ou de vaccination de masse (<i>Suite</i>)</p>		<p>Une dose unique de vaccins inactivés dans le cadre d'une campagne ponctuelle peut avoir une efficacité limitée, en fonction de la maladie en question</p> <p>.....</p> <p>Le créneau optimal pour la vaccination est avant la période d'exposition à haut risque ; cela peut ne pas coïncider avec la situation d'urgence humanitaire</p> <p>.....</p> <p>La couverture est souvent dictée par le budget plutôt que par des critères de conception technique</p> <p>.....</p> <p>La gratuité des traitements et de la vaccination peut fragiliser le secteur privé</p> <p>.....</p> <p>Pour de nombreux vaccins, il est nécessaire d'établir ou de soutenir des chaînes du froid</p> <p>.....</p> <p>Il existe un risque de faible réponse immunitaire à la vaccination chez les animaux déjà affaiblis (par exemple en raison d'un manque de nourriture)</p> <p>.....</p> <p>La qualité des médicaments disponibles localement peut être médiocre – le prépositionnement de fournisseurs de médicaments de qualité s'impose</p>

Voir page suivante



Sous-option	Avantages	Défis
Option 2 : Fonctions vétérinaires du secteur public		
2.1 Santé publique vétérinaire	<p>La sensibilisation du grand public est souvent peu coûteuse, bien qu'elle puisse nécessiter des compétences spécialisées en communication pour concevoir et tester des supports pédagogiques dans les langues locales</p> <p>.....</p> <p>Cela peut favoriser la collaboration entre les secteurs des services vétérinaires, de la santé humaine, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, entre autres</p>	<p>Les approches efficaces nécessitent souvent la participation de la communauté ; les éleveurs peuvent avoir d'autres priorités lors d'une situation d'urgence</p> <p>.....</p> <p>Si elle n'est pas gérée et programmée avec soin, cette sous-option peut détourner les ressources d'une aide plus directe fondée sur les moyens d'existence</p>
2.2 Surveillance des maladies du bétail	<p>Cette sous-option peut s'inscrire en complément de toutes les autres interventions vétérinaires et aider à évaluer l'impact de ces interventions</p> <p>.....</p> <p>Elle favorise l'établissement de liens entre l'autorité vétérinaire centrale et la zone affectée</p> <p>.....</p> <p>Elle peut contribuer à promouvoir le commerce international du bétail dans certains pays et régions</p>	<p>Elle doit être fondée sur des objectifs de surveillance clairement définis</p> <p>.....</p> <p>Elle peut facilement devenir un processus impulsé par les données plutôt qu'orienté vers l'action</p> <p>.....</p> <p>Si elle n'est pas gérée et programmée avec soin, cette sous-option peut détourner les ressources d'une aide plus directe fondée sur les moyens d'existence</p>

Calendrier des interventions

Le soutien aux services vétérinaires cliniques est généralement approprié tout au long de chaque étape des urgences à développement rapide et à développement lent. Cependant, l'appui aux fonctions vétérinaires du secteur public peut être particulièrement approprié pendant la phase de relèvement. À ce stade, les soins vétérinaires cliniques ont résolu les menaces immédiates posées par les maladies du bétail (voir le *tableau 6.2*).



Tableau 6.2 : Calendrier possible des interventions portant sur le soutien vétérinaire

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1. Services vétérinaires cliniques	✓	✓	✓
2. Fonctions vétérinaires du secteur public	—	—	✓

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Services vétérinaires cliniques	✓	✓	✓	✓
2. Fonctions vétérinaires du secteur public	—	—	—	✓

Les soins vétérinaires cliniques sont généralement appropriés tout au long d'une urgence complexe. Le moment choisi pour soutenir les fonctions vétérinaires du secteur public varie selon le contexte. Par exemple, certaines régions d'un pays affecté peuvent connaître des niveaux de conflit relativement faibles pendant de longues périodes. Cela permettra d'adopter une approche à plus long terme, qui pourrait inclure un soutien à la santé publique vétérinaire ou à la surveillance des maladies.

Si la vaccination est envisagée, le moment de la vaccination peut être critique. En effet, de nombreuses maladies du bétail importantes sont saisonnières. La durée de la protection vaccinale peut également être limitée, en fonction de la maladie ou du vaccin en question. Dans ces cas, la vaccination devrait être effectuée avant la période de forte exposition à la maladie. Cependant, cette période de l'année peut ne pas coïncider avec la crise humanitaire, auquel cas la vaccination peut se révéler inefficace. Lors d'une urgence complexe qui dure plusieurs années, des calendriers de vaccination peuvent être utilisés pour aider à planifier le bon moment pour la vaccination.



Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

Les soins vétérinaires seuls ne garantissent pas la survie ou la productivité du bétail dans les situations d'urgence. Le soutien vétérinaire devrait donc être intégré à d'autres interventions en matière d'élevage fondées sur les moyens d'existence. Le bétail a besoin de nourriture et d'eau (voir le *Chapitre 4 : Alimentation du bétail*, et le *Chapitre 5 : Fourniture d'eau*) et, dans certaines régions, il aura aussi besoin d'abris (voir le *Chapitre 7 : Abris*).

Les services vétérinaires cliniques s'inscrivent en complément de la réduction du cheptel (voir le *Chapitre 8 : Réduction du cheptel*) en contribuant à assurer la survie du bétail restant. Les contributions de la santé publique vétérinaire, telles que les inspections préabattage et post-mortem, sont importantes dans le cas de la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation. Un soutien vétérinaire supplémentaire est nécessaire lors de la fourniture de bêtes (voir le *Chapitre 9 : Fourniture de bétail*) pour examiner le bétail avant l'achat, par exemple, et pour fournir des services cliniques après la distribution de bêtes.

Les interventions vétérinaires devraient soutenir, et non fragiliser, les prestataires de services locaux, y compris les travailleurs vétérinaires et paraprofessionnels, et les fournisseurs privés de produits pharmaceutiques vétérinaires. Le manuel des Normes minimales pour le relèvement économique (MERS) propose des conseils pour l'analyse du marché et la mise en œuvre de programmes économiques et de subsistance dans des contextes humanitaires.



Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

Tableau 6.3 : La pertinence des principes de LEGS pour le soutien vétérinaire

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions de soutien vétérinaire
<p>1. Soutenir la programmation fondée sur les moyens d'existence</p>	<p>Le soutien vétérinaire peut réduire la mortalité du bétail et donc protéger le bétail en tant que bien de subsistance financier et social.</p> <p>.....</p> <p>En travaillant avec les prestataires de services vétérinaires locaux et en ne distribuant pas de médicaments gratuits, les agences sont moins susceptibles de compromettre les services nécessaires une fois l'urgence passée.</p>
<p>2. Garantir la participation de la communauté</p>	<p>L'efficacité des interventions vétérinaires dépend de la participation active des communautés à la conception et la mise en œuvre des réponses. Une évaluation participative de l'impact est recommandée pour comprendre les effets des réponses en matière d'élevage.</p> <p>.....</p> <p>Les éleveurs peuvent apporter d'importantes contributions intellectuelles à la conception, à l'évaluation et à la prestation des services. Ils possèdent souvent un savoir autochtone détaillé sur les problèmes de santé animale, notamment les signes de maladie, leurs modes de transmission et les moyens de les prévenir ou de les contrôler. Ces connaissances sont particulièrement bien documentées en ce qui concerne les communautés pastorales et agropastorales. Les formations dispensées par les agences et le soutien apporté aux habitants locaux pour les aider à devenir ACSA, peuvent et doivent s'appuyer sur ces connaissances.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions de soutien vétérinaire
<p>3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement</p>	<p>L'utilisation sélective de médicaments sur des animaux individuels ou sur des troupeaux réduira les risques de contamination de l'environnement (par exemple, en évitant l'application à grande échelle de certains acaricides ou anthelminthiques).</p> <p>.....</p> <p>L'impact potentiel sur l'environnement doit toujours être pris en compte dans la réponse à une situation d'urgence, en particulier lors d'une d'urgence, telle qu'une sécheresse, qui a de graves effets sur les ressources naturelles. Le soutien vétérinaire a peu de chances de donner lieu à des tailles de troupeaux impossibles à maintenir localement. Au contraire, il contribue à préserver une population durable d'animaux plus sains et plus productifs.</p>
<p>4. Soutenir la préparation et l'action précoce</p>	<p>Un soutien vétérinaire efficace nécessite des médicaments vétérinaires de qualité. La préparation est donc essentielle pour identifier des sources de qualité appropriées et pour cartographier et prépositionner les chaînes d'approvisionnement et les installations de stockage.</p> <p>.....</p> <p>L'utilisation préparatoire de l'épidémiologie participative peut permettre d'identifier et de classer par ordre de priorité la plupart des maladies spécifiques aux urgences courantes.</p> <p>.....</p> <p>La préparation et/ou l'action précoce pour faire face à la bureaucratie éventuelle, ainsi que la garantie de flux de financement efficaces, sont essentielles pour une réponse rapide.</p>
<p>5. Garantir des réponses coordonnées</p>	<p>La coordination peut contribuer à faire en sorte que le soutien vétérinaire soit fourni de manière cohérente. La coordination et l'accord sur les rôles et responsabilités en matière de fourniture du soutien vétérinaire sont importants pour éviter toute confusion.</p> <p>.....</p> <p>Les autres interventions techniques de LEGS doivent être coordonnées avec le soutien vétérinaire pour maximiser leur efficacité.</p> <p>.....</p> <p>Des approches harmonisées sont requises pour toutes les interventions faisant appel aux ACSA (par exemple, pour la sélection, la formation et la supervision des ACSA).</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions de soutien vétérinaire
<p>5. Garantir des réponses coordonnées <i>(Suite)</i></p>	<p>Des approches harmonisées sont également requises pour l'ensemble des interventions vétérinaires, avec un accord sur le prix ou la valeur des bons/coupons pour assurer la cohérence.</p> <p>.....</p> <p>La coordination peut consister à harmoniser le calendrier d'actions spécifiques telles que la vaccination (en utilisant des calendriers de vaccination dans les urgences complexes, par exemple).</p>
<p>6. Soutenir une programmation sensible au genre</p>	<p>La programmation sensible au genre dans le cadre du soutien vétérinaire est une occasion de remédier au manque fréquent d'accès des femmes au personnel vétérinaire ou aux commerçants qui vendent des produits de santé animale. Les professionnels de la santé animale devraient avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour traiter les bêtes de somme qui sont souvent utilisées par les femmes.</p> <p>.....</p> <p>Les vulgarisateurs en élevage et les programmes de formation devraient comporter une composante de genre. Lorsque cela est possible et approprié, ils devraient faire participer les femmes par le biais d'activités de formation spécifiquement ciblées et en recrutant des femmes ACSA.</p> <p>.....</p> <p>La programmation sensible au genre est importante pour identifier des problèmes sexospécifiques liés aux éleveurs et à la santé animale en situation d'urgence. Les responsables de la santé animale doivent donner la priorité aux animaux qui appartiennent aux femmes, comme la volaille, les petits ruminants et les ânes.</p> <p>.....</p> <p>Les ménages dirigés par des femmes et les groupes à risque peuvent avoir besoin d'un soutien vétérinaire spécifique.</p> <p>.....</p> <p>Les femmes ont souvent des connaissances ethnovétérinaires importantes qui devraient être prises en compte dans la planification de la réponse. Une programmation sensible au genre peut également identifier les cas où la répartition des tâches a pu changer (lorsque les femmes deviennent responsables de différentes espèces de bétail à la suite d'une situation d'urgence, par exemple).</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions de soutien vétérinaire
<p>7. Soutenir l'appropriation locale</p>	<p>Les interventions qui apportent un soutien aux services vétérinaires cliniques peuvent être plus efficaces et durables si les approches communautaires sont soutenues. Ces approches sauront reconnaître les capacités significatives des populations locales en matière de soins vétérinaires primaires.</p> <p>.....</p> <p>Les systèmes communautaires de santé animale sont des systèmes localisés qui constituent un moyen efficace pour le soutien vétérinaire d'atteindre les communautés rurales les plus éloignées. Ils peuvent également contribuer aux systèmes de santé publique vétérinaire et de surveillance des maladies du bétail.</p> <p>.....</p> <p>Les autorités et les ONG locales devraient prendre part à la conception et au suivi des interventions telles que les programmes de bons/coupons vétérinaires. Il convient par ailleurs d'aider les ONG et les autorités locales à concevoir et à dispenser des stages de formation (à l'intention des ACSA, par exemple) et à codévelopper des normes et des lignes directrices pour les systèmes d'ACSA et les programmes de bons/coupons.</p>
<p>8. S'engager à assurer un système de MEAL</p>	<p>Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (MEAL) sont requis pour suivre l'évolution des réponses vétérinaires et apporter des ajustements opportuns à la mise en œuvre.</p> <p>.....</p> <p>Il faut davantage d'évaluations d'impact pour renforcer l'apprentissage autour des réponses vétérinaires aux situations d'urgence. Il existe très peu de données probantes concernant les impacts sur les moyens d'existence des réponses aux situations d'urgence qui soutiennent les fonctions vétérinaires du secteur public.</p> <p>.....</p> <p>Les systèmes de suivi et les évaluations d'impact peuvent fournir des informations précieuses pour faciliter l'apprentissage et améliorer les pratiques futures.</p>

Protection

Les vétérinaires qui transportent de l'argent liquide et/ou des médicaments de grande valeur peuvent être vulnérables aux vols ou aux agressions. L'insécurité peut également avoir des répercussions sur la santé animale. Les animaux volés à un groupe voisin ou sur un site proche peuvent introduire



des maladies dans le troupeau. Dans les camps, le risque de vol des biens d'élevage et des biens associés est élevé (voir le *Chapitre 7 : Abris*).

Accès

Dans les zones reculées dotées d'infrastructures et de communications médiocres, la prestation de services vétérinaires constitue un défi, même en temps normal. Il se peut que l'accès aux communautés ne puisse se faire qu'à pied ou par bateau. Dans les contextes de type camp, les éleveurs déplacés peuvent être hors de portée des services vétérinaires habituels. Les communautés les plus éloignées ont tendance à être plus à risque lors d'une situation d'urgence. Dans ces situations, les paraprofessionnels vétérinaires sont généralement les prestataires de services les plus appropriés car ils peuvent se rendre dans ces environnements et y travailler.

Accessibilité financière et recouvrement des coûts

Lorsqu'on apporte un soutien vétérinaire aux communautés, il existe différentes approches du recouvrement des coûts. Trois options sont présentées dans l'*encadré 6.1*.

Les agences qui répondent aux situations d'urgence proposent parfois un soutien vétérinaire gratuit. Cette pratique peut menacer les services privés existants qui dépendent de la facturation des soins vétérinaires. Elle peut également semer la confusion chez les éleveurs, qui reçoivent des services payants de la part de certains prestataires, alors que d'autres sont gratuits. Il existe très peu de données probantes qui indiquent que la fourniture de soins vétérinaires cliniques gratuits présente des avantages significatifs sur le plan des moyens d'existence pour les communautés affectées par une crise, ou qu'elle soit rentable ou équitable. Il en existe davantage qui montrent que les systèmes de paraprofessionnels vétérinaires qui reposent sur un certain niveau de rémunération des services rendus ou qui utilisent des systèmes de bons/coupons présentent des avantages pour les moyens d'existence.

Il est prouvé que les éleveurs pauvres ont recours à des services cliniques privés sur la base d'approches simples, peu coûteuses et communautaires. Toutefois, lors d'une situation d'urgence, les agences peuvent être confrontées au défi de fournir des soins vétérinaires cliniques rapides, équitables et efficaces tout en soutenant les prestataires de services privés locaux qui ont besoin d'un revenu. Les approches telles que les coupons vétérinaires mettent les services cliniques à la portée des éleveurs plus pauvres tout en soutenant le secteur privé.



Encadré 6.1

Prestation de services vétérinaires cliniques dans les situations d'urgence : trois options de paiement

Services fournis gratuitement : La couverture dépend généralement du niveau de financement par les agences externes. Dans bien des cas, les services ne toucheront qu'une petite partie de la communauté affectée par la crise. Si le personnel de l'agence fournit des services cliniques, il est fort probable qu'il perturbera les services, les marchés et les processus de développement locaux à plus long terme. Sans supervision, on court également le risque que ces services ne soient pas fournis gratuitement au point de prestation.

Des paraprofessionnels vétérinaires existants ou nouvellement formés : En général, ces travailleurs sont rémunérés par leur communauté à un niveau inférieur à celui qu'exigeraient des services professionnels. Cette approche permet de renforcer les capacités locales et de soutenir des systèmes qui peuvent être améliorés au fil du temps et à mesure que la situation d'urgence se résorbe. Elle améliore également l'accessibilité et la disponibilité. D'un autre côté, il peut se révéler difficile de maintenir des services abordables.

Introduction progressive du paiement des services : Dans le cadre de cette option, les services sont fournis gratuitement pendant la phase aiguë d'une situation d'urgence. Les prestataires demandent ensuite le paiement des services durant les phases ultérieures, une fois que les marchés du bétail commencent à fonctionner. Les risques de cette option sont semblables à ceux de la première approche. Il peut se révéler difficile pour les prestataires de convaincre les gens qu'ils doivent à présent payer si le service a été fourni gratuitement jusque-là.

Utilisation des transferts monétaires

Lors d'une situation d'urgence, les professionnels et paraprofessionnels vétérinaires peuvent s'associer à une agence pour fournir un soutien vétérinaire. Ils peuvent alors utiliser des mécanismes de distribution, tels que des bons/coupons, pour fournir leurs services. (Voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*.) Les transferts monétaires peuvent aider à parvenir aux éleveurs les plus pauvres et les plus à risque. Elle peut également contribuer à maintenir les services privés pendant les situations d'urgence.



Les agences peuvent fournir des transferts monétaires spécifiquement réservés aux services vétérinaires cliniques. Certaines fonctions vétérinaires du secteur public peuvent être subventionnées sous forme d'une aide indirecte. Voir les *études de cas sur les processus : Programme de coupons vétérinaires au Kenya* et *Programmes de coupons vétérinaires en Éthiopie*, ainsi que l'*étude de cas sur les impacts : Coupons pour la distribution de bétail et le soutien vétérinaire en Somalie*.

Camps

Les camps où se trouvent des personnes déplacées et leurs animaux peuvent créer des conditions propices à la propagation de maladies. Par exemple, des animaux provenant de différentes régions peuvent être en contact étroit, ou partager des aliments ou des abreuvoirs. Il convient d'envisager des mesures spécifiques pour réduire le risque de maladies animales dans les camps. L'un des moyens d'y parvenir est d'établir des zones de quarantaine où les nouveaux arrivants sont séparés des autres animaux pendant une période adaptée aux maladies en question (voir le *Chapitre 7 : Abris*).

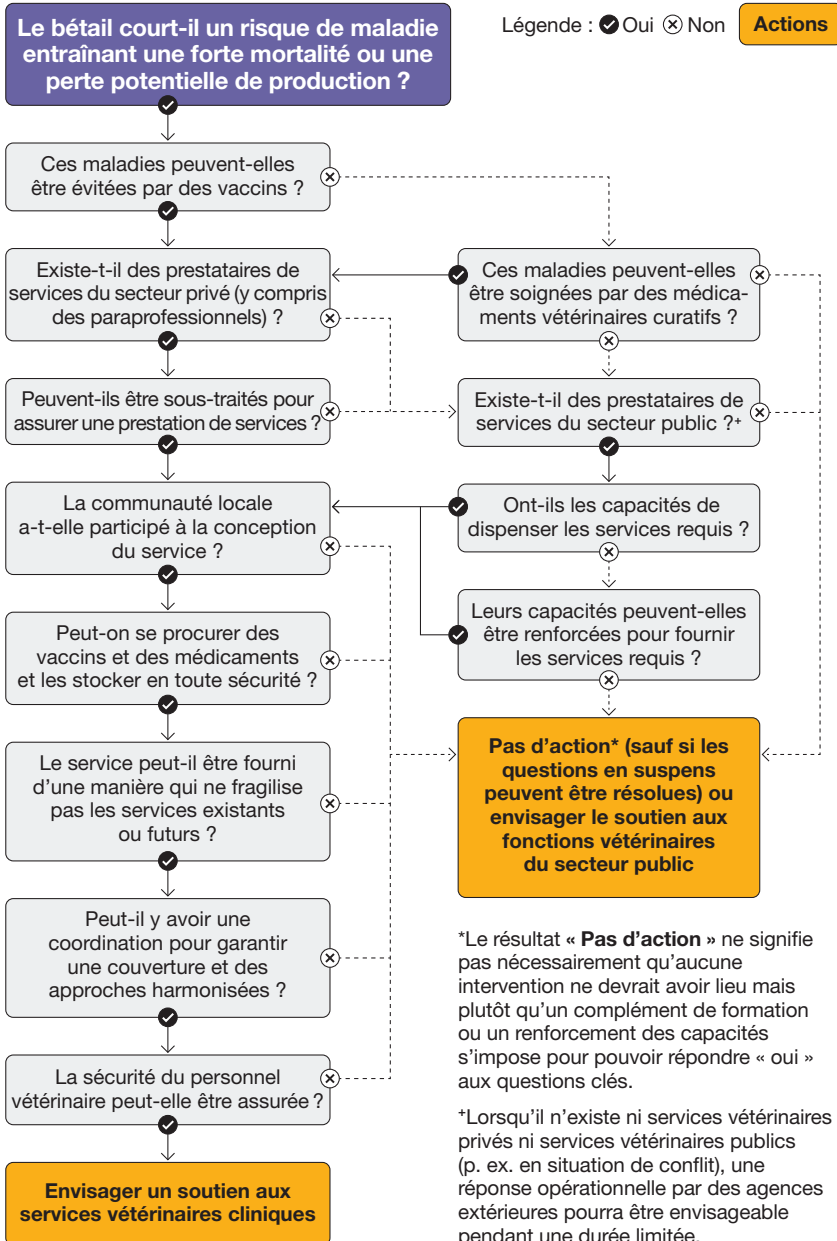
Dans les camps, les activités de santé publique vétérinaire peuvent être particulièrement appropriées. Dans le cadre d'une évaluation participative des risques de maladie, les éleveurs identifient conjointement les risques de maladie, y compris les zoonoses, et prennent des mesures pour prévenir les flambées de maladie.

Arbre de décision pour les options de soutien vétérinaire

L'arbre de décision (*figure 6.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte pour déterminer l'option la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention de soutien vétérinaire en situation d'urgence. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent un complément d'information pour une planification détaillée. Dans la mesure du possible, elles s'appuient sur les activités de préparation menées avant le début de la situation d'urgence – en temps « normal ».



Figure 6.1 : Arbre de décision pour les options de soutien vétérinaire



*Le résultat « Pas d'action » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

*Lorsqu'il n'existe ni services vétérinaires privés ni services vétérinaires publics (p. ex. en situation de conflit), une réponse opérationnelle par des agences extérieures pourra être envisageable pendant une durée limitée.



Les normes

Norme 1 : Préparation

Les besoins et les capacités des vétérinaires sont évalués et des plans d'urgence sont mis en place avant la situation d'urgence.

Actions clés

- Élaborer des plans d'urgence pour le soutien vétérinaire avec les communautés ainsi que les autorités et les prestataires de services vétérinaires de la localité (voir les *notes d'orientation 1, 2, 3, 4 et 5*).
- S'assurer que les plans d'urgence sont orientés par une évaluation de la qualité des médicaments vétérinaires des fournisseurs locaux et de la capacité des prestataires de services locaux à stocker correctement les médicaments (voir la *note d'orientation 6*).
- Veiller à ce que les plans d'urgence tiennent compte de la situation en présence en matière de maladies animales, spécifique au contexte local, et des types d'urgence dans la région (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. Planification participative des mesures d'urgence

Dans les zones où le bétail constitue un important bien de subsistance et est exposé à des urgences à développement rapide ou lent, les agences devraient élaborer des plans d'urgence pour le soutien vétérinaire.

Conformément au *Principe 2 de LEGS : Participation de la communauté*, les membres de la communauté devraient participer à l'élaboration de ces plans, en tenant compte des différences dans les besoins et les priorités des différents genres et groupes de richesse. Les prestataires de services vétérinaires locaux et les départements vétérinaires gouvernementaux devraient également participer à l'élaboration des plans d'urgence.

2. Facteurs juridiques et relatifs aux politiques

La planification de la préparation devrait inclure un examen des politiques, règles et procédures des pouvoirs publics et des agences qui ont trait aux options de mise en œuvre. Par exemple :

- Dans certains pays, certains types de travailleurs paraprofessionnels vétérinaires ne sont pas légalement reconnus ou doivent se limiter à un éventail restreint d'activités vétérinaires.



- Certains pays peuvent avoir des politiques de lutte contre les maladies du bétail qui doivent être suivies ; si ces politiques ne sont pas suivies, les agences doivent justifier l'usage d'autres méthodes de lutte contre les maladies.
- Il peut également exister des restrictions sur l'utilisation de certains types de produits vétérinaires, telles que définies par les organismes nationaux d'enregistrement des médicaments.
- L'achat de médicaments vétérinaires est parfois entravé par les exigences bureaucratiques de certains bailleurs de fonds et gouvernements, exigences qui peuvent empêcher un approvisionnement rapide et approprié dans les contextes d'urgence.
- La politique de l'organisation ou des bailleurs de fonds peut entraver les plans de recouvrement des coûts.

Il est essentiel de bien comprendre le contexte politique, à la fois pour reconnaître les contraintes potentielles et comme socle pour toute future action de plaidoyer ou de politique.

3. Financement flexible

Dans la mesure du possible, les programmes de développement travaillant dans des zones sujettes aux crises humanitaires devraient inclure un financement flexible ou des **modificateurs de crise** pour permettre une réponse rapide. Le soutien vétérinaire clinique est dynamique et pertinent durant toutes les étapes des situations d'urgence. Il ne devrait pas être retardé ou entravé par des processus bureaucratiques, et devrait faire partie de la réponse rapide.

4. Conception des services

Dans les cas où l'utilisation d'argent ou de bons/coupons est prévue pour accéder aux services vétérinaires, les agences peuvent définir les aspects spécifiques du programme avant que l'urgence ne survienne. Il peut s'agir, par exemple, de la valeur monétaire du coupon/bon et des frais de service exigés par le prestataire de services. Des modèles de contrat et d'autres documents administratifs peuvent être préparés à l'avance. Pour les autres aspects de la conception des services à prendre en compte lors de la préparation, voir la *Norme 3 : Conception des services vétérinaires cliniques*.

5. Prestataires de services vétérinaires

Compte tenu de l'importance des soins vétérinaires cliniques lors des situations d'urgence, la préparation nécessite une bonne connaissance des types de travailleurs vétérinaires présents dans les zones à risque. L'accent



sera mis sur les travailleurs qui ont été formés pour diagnostiquer et traiter les maladies animales locales. Il s'agit généralement de vétérinaires ou de divers types de paraprofessionnels vétérinaires qui sont en mesure de travailler dans le secteur public ou privé. En maintenant à jour un annuaire de ces travailleurs, on peut réagir rapidement et, par ailleurs, identifier les lacunes éventuelles dans les capacités cliniques et les besoins associés de formation ou de remise à niveau. Voir également la *Norme 2 : Évaluation et planification* et la *Norme 4 : Examen et traitement*.

6. Approvisionnement, qualité et stockage des médicaments

Des annuaires de prestataires de services vétérinaires et de fournisseurs de médicaments vétérinaires locaux devraient être établis et tenus à jour. La qualité des médicaments vétérinaires est une question cruciale. La qualité des médicaments distribués par les fournisseurs locaux devrait être évaluée et les chaînes d'approvisionnement cartographiées. L'inspection visuelle des médicaments peut être appuyée par des examens en laboratoire de la qualité des médicaments. Les installations de stockage des médicaments devraient également être inspectées (par exemple l'utilisation de la réfrigération). Les fournisseurs de médicaments de qualité disposant d'installations de stockage adéquates peuvent être prépositionnés/sélectionnés. Les fournisseurs locaux peuvent également bénéficier d'une sensibilisation ou d'une formation aux questions liées à la qualité et au stockage des médicaments. Lorsqu'il s'avère impossible d'obtenir localement des médicaments vétérinaires de qualité appropriée, les agences devraient envisager et planifier l'importation de médicaments. Toutefois, elles devraient tenir compte du temps supplémentaire requis.

6

7. Évaluation des maladies du bétail

Les maladies du bétail qui surviennent pendant une situation d'urgence peuvent être différentes de celles qui surviennent en temps normal. Des évaluations participatives menées avec les éleveurs peuvent être utilisées pour identifier et hiérarchiser les maladies propres aux principaux types de situations d'urgence qui touchent la zone. Les méthodes d'épidémiologie participative sont particulièrement utiles pour la hiérarchisation des maladies selon leur priorité. Elles peuvent être étayées par des informations secondaires (rapports de surveillance des services vétérinaires locaux, par exemple).



Norme 2 : Évaluation et planification

La population affectée par la crise, y compris les groupes à risque, participe activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des besoins vétérinaires.

Actions clés

- Réaliser une évaluation participative rapide des besoins vétérinaires et les hiérarchiser selon leur priorité, en impliquant tous les sous-groupes concernés par la crise au sein de la population, et en partenariat avec les autorités et les prestataires de services vétérinaires locaux (voir la *note d'orientation 1*).
- Dans la zone affectée (ou, dans le cas de communautés déplacées, la « zone de la communauté d'accueil »), cartographier et analyser tous les prestataires de services vétérinaires existants en termes de capacité actuelle et potentielle s'ils bénéficient d'une assistance de la part des agences d'aide (voir la *note d'orientation 2*).
- Veiller à ce que l'évaluation préalable à la situation d'urgence comprenne une analyse de la manière dont les prestataires de services présélectionnés préfèrent être payés (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que l'évaluation comprend une analyse rapide des facteurs juridiques ou relatifs aux politiques susceptibles d'entraver ou de promouvoir certaines stratégies de mise en œuvre (voir les *notes d'orientation 2 et 3 de la Norme 1*).

Notes d'orientation

1. Évaluation participative rapide

L'évaluation participative rapide devrait :

- être menée par des agents vétérinaires expérimentés et formés aux méthodes participatives ;
- accorder une attention particulière aux priorités des groupes à risque ;
- englober la consultation du personnel vétérinaire des autorités locales et du secteur privé ;
- viser à identifier et à classer par ordre de priorité les problèmes de santé du bétail justifiant une attention immédiate en fonction du type de bétail et du groupe à risque ;



- être recoupées avec des données secondaires de qualité suffisante lorsqu'elles sont disponibles.

Une liste de contrôle et des méthodes d'évaluation sont présentées dans l'*Annexe 6.1 : Méthodes d'évaluation et liste de contrôle pour le soutien vétérinaire*. (Voir aussi les méthodes participatives de collecte de données au *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*.) Les enquêtes formelles sur les maladies du bétail englobant des questionnaires et des diagnostics en laboratoire sont rarement réalisables dans des contextes d'urgence. La maigre valeur ajoutée des informations sur les maladies ainsi obtenues est rarement justifiée par rapport au temps et au coût supplémentaires requis par ces enquêtes, et compte tenu de la nécessité d'une action rapide. Pendant les crises de longue durée, des enquêtes ou des études plus systématiques sur les maladies du bétail peuvent être nécessaires pour affiner les stratégies de lutte contre les maladies. Dans de tels cas, des approches épidémiologiques participatives devraient également être utilisées.

2. Cartographie et analyse des prestataires de services vétérinaires

En s'inspirant des plans d'urgence (voir la *note d'orientation 5* de la *Norme 1*), les agences devraient élaborer une carte des prestataires de services existants (chirurgiens vétérinaires et tous les types de travailleurs paraprofessionnels vétérinaires), leurs activités et leur couverture. Cela peut se faire rapidement si elles ont déjà dressé un annuaire des travailleurs vétérinaires dans le cadre de la préparation (voir la *Norme 1 : Préparation*). Cette carte aidera les agences à définir leur stratégie de prestation de services, notamment la couverture géographique prévue et l'accès aux groupes à risque. Les agences devraient examiner les accords de tarification des différents prestataires de services (parmi lesquels pourraient également figurer des guérisseurs traditionnels et autres travailleurs informels) dans le cadre de cette cartographie et de cette analyse.

Les catégories de travailleurs paraprofessionnels vétérinaires varient selon les pays, mais comprennent :

- des assistants vétérinaires ;
- des auxiliaires/assistants de santé animale ;
- des techniciens en santé animale ;
- des ACSA, tels que définis dans la législation et les codes vétérinaires nationaux.



Dans certaines situations d'urgence (généralement liées à un conflit), il est possible que ni les pouvoirs publics ni le secteur privé ne puissent fournir des services vétérinaires adéquats. Dans ce cas, il peut se révéler approprié pour les agences externes de soutenir un service communautaire en dispensant une formation aux ACSA et/ou aux éleveurs. Ce soutien devrait s'appuyer sur des plans de renforcement des capacités des pouvoirs publics et/ou du secteur privé, dès que cela deviendra possible, dans le cadre d'une stratégie de sortie claire.

Norme 3 : Conception des services vétérinaires cliniques

Le soutien vétérinaire est conçu de manière appropriée en fonction du contexte local social, technique, de sécurité et de politiques, avec la participation active des communautés affectées par la crise.

Actions clés

- S'assurer que le processus de conception des services utilise les informations et les analyses du plan d'urgence et/ou de l'évaluation initiale. S'assurer également qu'il repose sur la participation active de la population affectée par la crise, y compris les groupes à risque (voir la *note d'orientation 1*).
- Vérifier que la conception des services comprend des éléments spécifiques permettant d'atteindre les groupes à risque et, en particulier, de relever les défis que soulève l'accessibilité physique et financière (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que la conception des services tient compte de la nécessité d'un approvisionnement rapide et de la disponibilité des vaccins et des médicaments vétérinaires pertinents. S'assurer également qu'elle tient compte de la nécessité d'une qualité appropriée des produits et d'un stockage adéquat sur le terrain (voir la *note d'orientation 3*).
- Vérifier que la conception des services englobe des plans de formation rapide à l'intention des prestataires de services locaux, selon les besoins (voir la *note d'orientation 4*).
- Veiller à ce que la conception des services repose sur les normes sociales et culturelles locales, notamment en ce qui concerne les rôles de genre (voir la *note d'orientation 5*).



- S'assurer que la conception des services maximise la sécurité de la population locale, des prestataires de services vétérinaires et du personnel des agences d'aide (voir la *note d'orientation 6*).
- S'assurer que la conception des services intègre le paiement des services, lorsque cela est possible (voir la *note d'orientation 7*).
- S'assurer que la conception des services tient compte de la supervision des paraprofessionnels vétérinaires dans l'exercice de leurs fonctions (voir la *note d'orientation 8*).

Notes d'orientation

1. Conception fondée sur les résultats de l'évaluation

La conception des services devrait viser à résoudre les problèmes de santé animale prioritaires identifiés dans le plan d'urgence et vérifiés lors de l'évaluation initiale (voir le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*). Il est rarement possible ou approprié pour un service vétérinaire de niveau primaire de traiter tous les problèmes de santé du bétail. Dans la plupart des cas, une gamme limitée de vaccins et de médicaments peut prévenir ou traiter les maladies les plus importantes dans une zone donnée.

L'accent mis par les services sur les maladies animales désignées comme prioritaires doit être compris et accepté par tous les acteurs, y compris les éleveurs. Lorsque les services ne peuvent pas répondre à la priorité (par exemple lorsque les installations nécessaires, comme une , ne sont pas disponibles), cela doit être clair pour toutes les parties prenantes, y compris les communautés affectées. De même, le moment approprié pour les interventions (en particulier la vaccination) sera discuté et convenu avec toutes les parties prenantes. Dans la mesure du possible, les communautés affectées doivent être activement impliquées dans la conception des services.

2. Atteindre les groupes à risque

La conception des services devrait tenir compte des types de bétail que les groupes à risque possèdent ou utilisent, et devrait aborder les problèmes de santé de ces types d'animaux. On accordera une attention particulière aux questions d'accessibilité physique et financière afin de promouvoir un accès équitable. L'accès à des zones reculées dotées d'infrastructures limitées peut nécessiter des moyens de transport coûteux (par avion, par exemple), ce qui limite la couverture dans un budget donné. Une autre solution consiste à faire appel à des paraprofessionnels vétérinaires locaux, qui peuvent se déplacer à pied, à dos de mulet, à bicyclette, en bateau ou par d'autres moyens de transport locaux. Dans certains cas, les programmes



devront peut-être fournir des moyens de transport locaux aux travailleurs vétérinaires ou les soutenir.

Dans les urgences à développement rapide, les agences peuvent fournir un transport gratuit. Dans les crises de plus longue durée, des dispositions de partage des coûts sont souvent envisageables. La stratégie de paiement des services doit tenir compte de la nécessité de leur prestation rapide et équitable, tout en soutenant, dans la mesure du possible, les vétérinaires du secteur privé. Pour les groupes les plus à risque, il est possible de sous-traiter la prestation d'un service à des travailleurs vétérinaires privés pendant une courte période déterminée. Ils peuvent utiliser des systèmes de bons/coupons (voir les *études de cas sur les processus : Programme de coupons vétérinaires au Kenya et Programmes de coupons vétérinaires en Éthiopie*). Dans les zones où le secteur vétérinaire privé est actif ou lorsque les pouvoirs publics font payer les soins vétérinaires cliniques, il convient de suivre les politiques normales de tarification. Dans ces circonstances, il peut se révéler nécessaire d'accorder d'éventuelles exemptions aux groupes à risque ciblés. Pour éviter toute confusion, la participation de la communauté et l'accord de ses représentants sur ces questions seront nécessaires, ainsi qu'une communication claire avec toutes les parties prenantes.

3. Approvisionnement et stockage rapides

Les agences ayant une expérience limitée en matière d'achat de médicaments vétérinaires devraient demander l'avis d'un expert. La qualité des médicaments et des vaccins vétérinaires varie considérablement d'un fournisseur à l'autre, qu'il s'agisse de produits locaux ou internationaux. Les fournisseurs ne sont pas tous en mesure de fournir des médicaments en grandes quantités, avec des dates de péremption appropriées, dans les délais de livraison convenus. La vaste gamme de produits disponibles peut compliquer encore davantage les achats. Certains vaccins vétérinaires nécessitant l'isolement de souches locales d'agents pathogènes, les agences doivent vérifier la composition exacte du vaccin. Les importateurs locaux, souvent basés dans les capitales, peuvent fournir des médicaments facilement disponibles en quantités raisonnables. Il convient toutefois de vérifier la qualité, les dates de péremption et les conditions de stockage des médicaments. Au niveau local, de nombreux vaccins vétérinaires et certains médicaments doivent être conservés au froid. Ils ne devraient être achetés ou utilisés que si des installations de stockage à froid adéquates sont en place, ainsi qu'une chaîne du froid pour leur transport et leur stockage. Dans le contexte d'un camp par exemple, le stockage peut présenter des difficultés particulières en raison de l'absence de stockage réfrigéré ou de



maintien de la chaîne du froid. Les installations de stockage au froid pour les services de santé humaine peuvent parfois être partagées. Cependant, les professionnels de la santé humaine ne sont parfois pas disposés à stocker des produits vétérinaires dans les chaînes du froid réservées aux services de santé humaine. Un accord de haut niveau doit être conclu au préalable pour tirer pleinement parti des installations coûteuses de la chaîne du froid.

4. Approches communautaires

Lorsqu'il y a déjà quelques agents vétérinaires présents et qu'une prestation de services rapide s'impose, la formation devrait se limiter à de brefs stages de remise à niveau. Ceux-ci devraient se concentrer sur 1) le diagnostic clinique des maladies prioritaires et 2) l'utilisation correcte des vaccins ou des médicaments vétérinaires. Selon les capacités existantes du personnel local, ces stages de remise à niveau ne seront pas toujours nécessaires. Lorsque les agences doivent sélectionner des travailleurs paraprofessionnels vétérinaires, tels que les ACSA, et les former à partir de zéro, il existe des lignes directrices pour les systèmes d'ACSA dans les programmes de développement plutôt que dans les programmes d'urgence. Ces lignes directrices soulignent l'importance de mettre les ACSA en relation avec des paraprofessionnels de niveau supérieur ou des vétérinaires afin de soutenir l'approvisionnement en médicaments des ACSA et pour la supervision de ces derniers (voir également la *note d'orientation 8*). Pour permettre une réponse rapide dans les situations d'urgence, les agences peuvent avoir besoin de rationaliser certains principes de bonnes pratiques relatifs à la sélection et la formation des ACSA. Cependant, lorsque les situations d'urgence se prolongent ou prennent fin, il est recommandé de poursuivre la formation afin d'améliorer les connaissances et les compétences des ACSA. Dans certains pays, il existe des normes et des lignes directrices nationales relatives aux interventions techniques pour les systèmes d'ACSA, ainsi que des manuels de formation pour des stages de formation d'ACSA brefs, concrets et participatifs.

5. Normes sociales et culturelles

La conception du soutien vétérinaire doit tenir compte des normes sociales et culturelles locales, notamment celles relatives aux rôles des hommes et des femmes en tant que prestataires de services. Dans certaines communautés, il est difficile pour les femmes de manipuler certaines espèces de bétail, de se déplacer librement ou de se rendre seules dans des zones éloignées où le bétail pourrait être présent. Cependant, même dans les cultures très conservatrices, il est souvent possible pour les femmes



d'être sélectionnées et formées par des femmes en tant qu'ACSA pour pouvoir ensuite fournir des services vétérinaires à d'autres femmes.

6. Protection

Lorsque le bétail est très important pour les économies et les moyens d'existence locaux, les médicaments vétérinaires sont très prisés. Ces articles de petite taille et de grande valeur sont faciles à voler et à revendre. La conception des services devrait tenir compte des risques de violence, d'enlèvement ou de vol auxquels peut être confronté le personnel vétérinaire. Le bétail est souvent mis en pâture loin des campements sûrs. Ils sont parfois déplacés sur de longues distances vers des zones de pâturage et des points d'eau. Les travailleurs vétérinaires qui se rendent dans ces zones peuvent être exposés à des risques, notamment dans les situations de conflit. Les travailleurs vétérinaires paraprofessionnels locaux peuvent être appropriés dans ces situations. En effet, ils connaissent la région et peuvent être en mesure de dialoguer avec les groupes armés ou les forces de sécurité pour pouvoir négocier l'accès.

7. Paiement des services

D'après les données probantes disponibles, la conception des services devrait intégrer le paiement des services lorsque cela est possible. Les systèmes à bons/coupons devraient être utilisés pour les éleveurs les plus à risque. Les autres éleveurs devraient rapidement recommencer à payer intégralement pour les services. Les gouvernements peuvent considérer la vaccination comme un « bien public » plutôt qu'un « bien privé ». Toutefois, la prévention des maladies qui ne se transmettent pas facilement entre animaux, comme les clostridioses, peut être considérée comme un bien privé. En théorie, le secteur privé est le mieux équipé pour fournir des biens privés.

8. Supervision des travailleurs vétérinaires paraprofessionnels

Même les paraprofessionnels, tels que les ACSA, qui travaillent dans des zones reculées devraient être placés sous la supervision générale d'un vétérinaire. La supervision professionnelle permet de contrôler l'utilisation correcte des produits vétérinaires, de signaler les maladies aux autorités et d'intégrer les ACSA dans les services vétérinaires privés existants. Dans certaines situations, l'utilisation de téléphones portables peut améliorer la supervision des ACSA.



Norme 4 : Examen et traitement

Les travailleurs vétérinaires ayant reçu une formation clinique procèdent aux examens et aux traitements avec la participation active des communautés affectées.

Actions clés

- Maximiser le recours aux vétérinaires et aux paraprofessionnels vétérinaires ayant reçu une formation clinique pour le diagnostic et le traitement des maladies du bétail (voir la *note d'orientation 1*).
- Documenter clairement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs. Lorsque cela est approprié et nécessaire, conclure des accords écrits (voir la *note d'orientation 2*).
- Il convient d'euthanasier les animaux blessés ou malades qu'il est impossible de soigner de manière sûre et sans cruauté (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

1. Faire appel à des vétérinaires et à des paraprofessionnels vétérinaires ayant reçu une formation clinique

Dans de nombreuses situations de crise humanitaire, les maladies du bétail seront reconnues par les éleveurs. Le savoir autochtone sur les maladies du bétail constitue une ressource importante pour faciliter le diagnostic. Dans certaines situations, l'accès physique aux animaux par des agents vétérinaires qualifiés est limité, voire impossible, et le personnel vétérinaire dépend donc des rapports sur les maladies fournis par les éleveurs. Lorsque le personnel vétérinaire peut accéder au bétail, le diagnostic dépendra fortement de l'examen clinique, car les laboratoires ne sont souvent pas disponibles. Dans ce cas, le diagnostic et le traitement devraient reposer sur les compétences et connaissances cliniques des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires ayant reçu une formation clinique. Leur formation clinique sera probablement basée sur les programmes d'études des écoles vétérinaires et des instituts de formation locaux. Ces programmes devraient couvrir les espèces animales et les maladies pertinentes au niveau local.



Dans les urgences complexes, les agences devraient envisager de soutenir les laboratoires vétérinaires locaux afin de faciliter le diagnostic des maladies ou de mettre en place un laboratoire rudimentaire. Le diagnostic correct de la maladie avec l'aide du laboratoire est particulièrement important dans le cas de certaines maladies épidémiques et lorsqu'une vaccination à grande échelle est envisagée. Un mauvais diagnostic dans ces situations conduirait à l'utilisation de mauvais vaccins. Le diagnostic en laboratoire peut également faciliter la surveillance des maladies (voir la *Norme 8 : Surveillance des maladies animales*).

2. Rôles et responsabilités

Lors de la prestation de services vétérinaires cliniques en situation d'urgence, des problèmes peuvent survenir en raison d'un manque de coordination entre les parties prenantes. Par exemple, des problèmes peuvent provenir d'une mauvaise compréhension des rôles et responsabilités des différents acteurs. Il peut s'agir de fausses attentes quant aux objectifs et à la couverture du service, ou d'une confusion sur les modalités de tarification ou la sélection des bénéficiaires. Nombre de ces problèmes peuvent être évités en s'engageant à faire participer la communauté et à consulter les parties prenantes. Dans la mesure du possible, il convient de collaborer étroitement avec les autorités locales et les acteurs du secteur privé. Les rôles et les responsabilités devraient être documentés dans des protocoles d'accord ou des accords similaires. Ceux-ci peuvent constituer des points de référence utiles en cas de litiges ultérieurs.

3. Euthanasie

L'euthanasie des animaux doit respecter les normes et pratiques sans cruauté. Selon la maladie/blessure et la méthode d'abattage dont il s'agit, certaines carcasses d'animaux peuvent être propres à la consommation humaine (voir la *Norme 6 : Assainissement et hygiène alimentaire*). Les critères d'euthanasie devraient suivre les lignes directrices internationales ou gouvernementales, tout comme les procédures d'euthanasie et celles d'élimination des carcasses en toute sécurité. Les considérations religieuses et traditionnelles relatives à l'abattage doivent également être prises en compte.



Norme 5 : Zoonoses

La population affectée par la crise a accès aux informations et aux services destinés à prévenir et lutter contre les zoonoses.

Actions clés

- Inclure l'évaluation participative des zoonoses et leur hiérarchisation par ordre de priorité dans l'évaluation initiale des problèmes de santé animale (voir la *note d'orientation 1*).
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures de lutte contre les zoonoses, soit en lien avec la fourniture de services cliniques, soit en tant qu'activité autonome (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. Évaluation

Le plan d'urgence (*Norme 1 : Préparation*) et/ou l'évaluation participative rapide (menée dans le cadre de la *Norme 3 : Conception des services vétérinaires cliniques*) devraient inclure une évaluation des zoonoses du point de vue des cas recensés avérés ou des risques de survenance. Lors d'une situation d'urgence, le risque de zoonose peut augmenter ou diminuer. À titre d'exemples, on peut citer : 1) la maladie du charbon associée à un déplacement anormal du bétail vers des zones de pâturage qui sont normalement évitées ; 2) la rage associée aux populations locales de prédateurs sauvages ou domestiques, éventuellement attirés par des carcasses ou des déchets ; 3) les zoonoses associées à un contact étroit entre les animaux et les personnes ; 4) les conditions d'hygiène insuffisantes résultant de la promiscuité entre les personnes et les animaux dans les camps ; et 5) la rupture de l'approvisionnement en eau.

2. Lutte contre les zoonoses

La méthode de lutte contre les maladies varie en fonction des zoonoses en question. Pour certaines maladies, les paraprofessionnels vétérinaires peuvent diffuser des informations aux éleveurs oralement ou à l'aide de brochures. Ces travailleurs peuvent également aider à organiser des campagnes de vaccination, par exemple contre la rage, ou à contrôler humainement les populations de chiens errants. La sensibilisation des femmes peut être particulièrement importante car elles peuvent jouer un rôle significatif dans la gestion de la santé du bétail. Pourtant, elles sont souvent oubliées dans les mesures de lutte contre les maladies. Lorsque des travailleurs privés sont utilisés à court terme, le paiement de leurs services



par une agence externe est généralement requis. Les efforts de lutte contre les zoonoses devraient être harmonisés entre agences et entre zones dans le cadre de l'effort de coordination. La collaboration avec les agences et les programmes de santé humaine permet d'harmoniser les approches et de partager des ressources telles que les chambres froides (voir la *note d'orientation 3 de la Norme 3*).

Norme 6 : Assainissement et hygiène alimentaire

Des mesures sanitaires et d'hygiène alimentaire relatives à la consommation de produits d'origine animale et à l'élimination des animaux sont établies.

Actions clés

- Construire des dalles d'abattage pendant les crises de longue durée (voir la *note d'orientation 1*).
- Établir des procédures d'inspection de la viande aux dalles d'abattage et dans les abattoirs utilisés par la population affectée (voir la *note d'orientation 1*).
- Faire connaître les bonnes pratiques de manipulation des aliments (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. Installations d'abattage et inspection de la viande

Dans les sites comme les camps ou dans les situations où les installations d'abattage ont été endommagées, il peut être utile de construire des dalles d'abattage. Cela favorisera un abattage sans cruauté ainsi qu'une manipulation et une inspection hygiéniques par des travailleurs qualifiés. De même, les normes de bien-être, de santé et d'hygiène des animaux devront être respectées lors de la réduction du cheptel par abattage. Dans ce cas, il faudra peut-être construire des dalles d'abattage fixes ou mobiles (voir le *Chapitre 8 : Réduction du cheptel*). Dans tous ces cas, la consultation des éleveurs ou des bouchers locaux aidera à déterminer l'emplacement correct des dalles d'abattage et leur modèle. Les procédures d'inspection de la viande sont généralement bien connues du personnel de santé animale. L'élimination sûre des abats du bétail abattu devrait être assurée.



2. Sensibilisation du public

Sur la base des résultats de l'évaluation, des campagnes d'éducation du public devraient être menées, le cas échéant, pour le sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de manipulation et de préparation sûres des aliments. Par exemple, les campagnes peuvent donner des conseils pour lutter contre la tuberculose ou la brucellose en améliorant l'hygiène lors de la manipulation des animaux ou de la viande, ou lors de la préparation des aliments, et en encourageant la consommation de lait bouilli.

Norme 7 : Élimination des animaux morts

L'élimination des animaux morts est organisée de manière hygiénique en fonction des besoins.

Actions clés

- Évaluer les besoins en matière d'élimination (voir la note d'orientation 1).
- Éliminer les carcasses en garantissant une bonne hygiène (voir la note d'orientation 2).

Notes d'orientation

1. Évaluation des besoins en matière d'élimination

Lorsque des aléas naturels, tels que des incendies ou des tremblements de terre, se produisent, de nombreux animaux peuvent être blessés et il peut être nécessaire de les soigner ou de les euthanasier. Les urgences à développement lent, comme les sécheresses et les hivers rigoureux, peuvent entraîner la mort d'un grand nombre d'animaux, tout comme les cyclones ou les inondations de grande envergure. Il convient alors d'envisager l'élimination hygiénique des carcasses d'animaux. Les carcasses d'animaux peuvent propager des maladies, sont répugnantes à voir, produisent des odeurs nauséabondes et attirent les charognards tels que des meutes de chiens, des hyènes ou des chacals, des corbeaux ou des vautours. Lors de sécheresses et de situations d'urgence hivernales, les animaux meurent principalement de dénutrition, de déshydratation et d'hypothermie respectivement, et non de maladies. Or, il peut subsister des agents pathogènes dans les carcasses qui posent des risques pour la santé humaine et animale. Une autre considération importante peut être l'effet psychologique sur les éleveurs de voir constamment leurs animaux morts. Ne serait-ce que pour cette raison, il peut être justifié d'organiser l'élimination.



2. Élimination

Les considérations environnementales et sanitaires seront prises en compte. Le compostage peut être un moyen efficace de mettre au rebut les corps d'animaux et il permet également de produire un engrais précieux. Il faut éviter l'enfouissement des animaux là où des sources d'eau peuvent être contaminées. Les programmes **argent contre travail**, aux termes desquels les membres de la communauté sont rémunérés pour se charger de l'élimination des carcasses, ont été utilisés efficacement (*voir l'étude de cas sur les processus : Élimination des carcasses en Mongolie*). Voir FAO (2016) pour des détails techniques sur l'élimination des carcasses, y compris la mise en compost.

Norme 8 : Surveillance des maladies du bétail

Pendant les situations d'urgence de longue durée, un système de surveillance des maladies du bétail est soutenu afin de garantir une réponse rapide en cas de flambée épidémique.

Actions clés

- Mener des enquêtes sur les maladies du bétail en réponse aux flambées épidémiques afin de confirmer le diagnostic, de remonter à la source de la maladie et d'identifier les endroits où elle a pu se propager. Cela permet également de mettre en place ou de modifier les mesures de lutte selon les besoins (*voir la note d'orientation 1*).
- Dans les crises de longue durée, et dans le cas de maladies animales couvertes par des politiques nationales de surveillance des maladies ou des stratégies d'éradication, recueillir les informations conformément à ces politiques et stratégies (*voir la note d'orientation 2*).
- Veiller à ce que l'organisme de coordination compile les données relatives aux maladies du bétail et soumette le rapport établi à l'autorité vétérinaire compétente (*voir la note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

1. Enquêtes et interventions vétérinaires

Les agences et les initiatives vétérinaires devraient être dotées des capacités nécessaires pour mener des enquêtes sur les flambées épidémiques. Dans le cadre d'initiatives multiagences, cette tâche peut être confiée à une équipe ou à une personne ayant reçu une formation spécialisée dans



l'investigation des maladies, y compris l'examen post-mortem et le diagnostic en laboratoire. Si aucune assistance de ce type n'est disponible, les agences devraient être prêtes à recueillir des échantillons pertinents et à les soumettre à un laboratoire de diagnostic, dans le pays ou à l'étranger. Toutes les activités doivent s'inscrire en complément des systèmes publics d'enquête vétérinaire, lorsqu'ils existent, et les diagnostics effectués doivent être présentés officiellement par les acteurs gouvernementaux. Pendant les crises de longue durée, les agences devraient envisager de créer un petit laboratoire de diagnostic local pour renforcer les capacités des agents vétérinaires cliniques et faciliter les enquêtes sur les maladies. Le partage des installations avec des laboratoires médicaux est envisageable. Les enquêteurs devraient utiliser des formulaires d'enregistrement standard comportant un questionnaire pour faciliter la collecte des informations pertinentes afin de remonter aux sources de la maladie et de repérer où elle s'est propagée. Pour s'assurer du soutien continu des communautés, l'enquête vétérinaire doit être étroitement liée à des mesures rapides pour enrayer une flambée épidémique (traitement ou vaccination du bétail, par exemple).

2. Surveillance des maladies animales

Dans de nombreux pays, des maladies animales spécifiques font l'objet de programmes nationaux ou internationaux de lutte ou d'éradication. Des procédures de surveillance normalisées sont établies par des organisations internationales telles que l'OMSA et la FAO. Dans la mesure du possible, les systèmes de surveillance des maladies du bétail dans les crises de longue durée devraient suivre ces procédures. Des contraintes opérationnelles peuvent empêcher la mise en œuvre des procédures de surveillance standard. Dans ce cas, la liaison avec les autorités nationales (si elles sont opérationnelles) et avec l'OMSA ou la FAO peut permettre de modifier les méthodes de surveillance en fonction des conditions.

3. Établissement de rapports

En cas de crise de longue durée, toutes les agences devraient soumettre des rapports de surveillance réguliers (généralement mensuels) à l'organisme de coordination, qui les compilera et les soumettra aux autorités gouvernementales compétentes. Elles devraient fournir de brefs bilans résumant les données de surveillance groupées de la région aux agents vétérinaires qui soumettent des données.



Annexes

Annexe 6.1 : Méthodes d'évaluation et liste de contrôle pour le soutien vétérinaire

Indicateur	Méthode utile*
<p>1. Accessibilité : La distance physique entre les éleveurs et les travailleurs vétérinaires qualifiés les plus proches</p>	<p>Cartographie participative : simples croquis d'une zone donnée indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emplacements et propriétaires du bétail - services/types de vétérinaires les plus proches - distance (km, heures, etc.)
<p>2. Disponibilité : Mesure de la présence physique et de la concentration/disponibilité d'un service dans une zone donnée</p>	<p>Cartographie participative : Comme ci-dessus</p> <p>.....</p> <p>Observation directe : Travailleurs vétérinaires Installations</p> <p>.....</p> <p>Entretiens : Évaluer les stocks existants de produits vétérinaires Qualité des médicaments et des équipements Obstacles à la disponibilité sur la base de la caste, de l'ethnie, du genre, etc.</p>
<p>3. Accessibilité financière : La capacité des gens à payer pour des services</p>	<p>Entretiens semi-structurés</p> <p>.....</p> <p>Observation : Installations vétérinaires Marchés aux bestiaux Barèmes de prix (Ceux-ci détermineront les coûts normaux des services et la valeur du bétail, et permettront de comparer les coûts des services à la valeur du bétail. Si les marchés aux bestiaux fonctionnent encore, ou en cas de réduction du cheptel, il est plus probable que les gens seront en mesure de payer le soutien vétérinaire. Voir aussi MISMA)</p>

Voir page suivante



Indicateur	Méthode utile*
<p>4. Acceptation : Il s'agit de l'acceptation culturelle et politique des travailleurs vétérinaires, qui est influencée par les normes socioculturelles, les questions de genre, les capacités linguistiques et d'autres questions</p>	<p>Entretiens : avec des éleveurs et des éleveuses (jeunes et âgés)</p>
<p>5. Qualité : Pour les travailleurs vétérinaires, cela comprend : le niveau de formation les connaissances et compétences techniques les compétences en matière de communication ainsi que la qualité et la gamme des médicaments et vaccins vétérinaires, ou l'accès aux équipements</p>	<p>Entretiens : Travailleurs vétérinaires</p> <p>Observation directe : Installations vétérinaires Diplômes Permis d'exercer ou équivalent</p>
<p>Tous les indicateurs</p>	<p>Notation matricielle : La notation des différents types d'agents vétérinaires opérationnels dans la zone par rapport aux cinq indicateurs révèle les forces et faiblesses relatives de chaque type</p>

* Voir les *Méthodes participatives suggérées pour l'évaluation initiale* au Chapitre 3 : *Planification de la réponse à l'urgence.*



Annexe 6.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le soutien vétérinaire

	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Conception de l'intervention	<p>Réalisation de l'enquête participative et de l'analyse</p> <p>Nombre de réunions avec la communauté/des représentants de la communauté</p> <p>Nombre de réunions entre les travailleurs vétérinaires privés et l'agence de mise en œuvre</p>	<p>Identification des problèmes de santé animale les plus importants dans la communauté en fonction du genre et des différents groupes de richesse</p> <p>Analyse des options d'amélioration de la santé animale</p> <p>Coupons vétérinaires : Valeur des bons/coupons convenue avec la communauté et les prestataires de services vétérinaires privés locaux</p> <p>Accord sur les critères de sélection des communautés affectées</p> <p>Nombre de paraprofessionnels vétérinaires liés à une agence ou un fournisseur privé de médicaments vétérinaires</p> <p>Adoption d'un système de remboursement pour les travailleurs et les fournisseurs du secteur privé</p> <p>Accord sur le système de suivi</p> <p>L'agence de mise en œuvre fournit les médicaments : Nombre de paraprofessionnels vétérinaires approvisionnés par l'agence et couverture géographique</p>

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Formation /remise à niveau rapide en connaissances vétérinaires	<p>Nombre et sexe des travailleurs formés</p> <p>.....</p> <p>Nombre et type de problèmes de santé animale couverts par le stage de formation</p> <p>.....</p> <p>Coût de la formation</p>	<p>Amélioration des connaissances et compétences vétérinaires des stagiaires</p>
Activités vétérinaires	<p>Coupons vétérinaires : Nombre de bons/coupons distribués par zone et par type de ménage</p> <p>Nombre de traitements par maladie, par type de bétail et par ménage</p> <p>Nombre et valeur des bons/coupons remboursés</p> <p>.....</p> <p>Médicaments fournis par une agence ou une pharmacie vétérinaire privée : Quantités et types de médicaments fournis aux travailleurs vétérinaires</p> <p>Coût des médicaments fournis aux travailleurs vétérinaires</p> <p>Nombre de traitements par maladie, par type de bétail, par travailleur et par mois</p> <p>Nombre de formulaires de suivi soumis par les travailleurs vétérinaires</p> <p>Nombre de flambées épidémiques signalées par les travailleurs vétérinaires</p>	<p>Mortalité du bétail par espèce et par maladie par rapport au point de référence</p> <p>.....</p> <p>Couverture géographique des travailleurs vétérinaires</p> <p>.....</p> <p>Proportion de ménages d'éleveurs desservis</p> <p>.....</p> <p>Pourcentage ou nombre de travailleurs opérationnels après la formation</p> <p>.....</p> <p>Mesures prises en fonction des rapports sur les flambées épidémiques</p> <p>.....</p> <p>Nutrition humaine – consommation d'aliments d'origine animale dans la communauté par rapport à l'amélioration de la santé animale et en fonction du genre et des groupes de richesse</p> <p>.....</p> <p>Revenu de la communauté par rapport à l'amélioration de la santé animale et en fonction du genre et des groupes de richesse</p> <p>.....</p> <p>Influence sur les politiques générales</p>



Références et lectures complémentaires

- Admassu, B., Nega, S., Haile, T., Abera, B., Hussein A., Catley, A. (2005) 'Impact assessment of a community-based animal health project in Dollo Ado and Dollo Bay districts, southern Ethiopia', *Tropical Animal Health and Production* 37: 33–48, <http://dx.doi.org/10.1023/B:TROP.0000047932.70025.44>
- Akliu, Y. (2003) 'The impact of relief aid on community-based animal health programmes: the Kenyan experience', in K. Sones and A. Catley (eds), *Primary Animal Health Care in the 21st Century: Shaping the Rules, Policies and Institutions*, proceedings of an international conference, 15–18 October 2002, Mombasa, Kenya, African Union/Interafrican Bureau for Animal Resources, Nairobi, http://www.eldis.org/go/home&id=13563&type=Document#.U38tmbkU_Vh
- Baker, J. (2011) *5-year evaluation of the Central Emergency Response Fund, country study: Mongolia*, Channel Research, Belgium on behalf of the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), <http://www.alnap.org/resource/11664>
- Bekele, G., Akumu, J., (2009) *Impact assessment of the community animal health system in Mandera West, Kenya*, Tufts University, CARE, Save the Children, VSF Suisse, Nairobi, <https://fic.tufts.edu/pacaps-project/Coordination%20Support/VSF%20ELMT%20CAH%20PIA%20report.pdf>
- Braam D.H., Chandio R., Jephcott F.L., Tasker A., Wood J.L.N. (2021) 'Disaster displacement and zoonotic disease dynamics: The impact of structural and chronic drivers in Sindh, Pakistan', *PLOS Glob Public Health* 1(12): e0000068, <https://doi.org/10.1371/journal.pgph.0000068>
- Burton, R. (2018) *Humane destruction of livestock*, PrimeFact 310, Fourth edition, New South Wales Department of Primary Industries, Orange, New South Wales, https://www.dpi.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/0007/1309489/Humane-destruction-of-stock.pdf
- Catley, A. (2020) 'Participatory epidemiology: reviewing experiences with contexts and actions', *Preventive Veterinary Medicine* 180, 105026, <https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2020.105026>
- Catley, A. (2005) *Participatory Epidemiology: A Guide for Trainers*, African Union/Interafrican Bureau for Animal Resources, Nairobi.
- Catley, A., Abebe, D., Admassu, B., Bekele, G., Abera, B., Eshete, G., Rufael, T. and Haile, T. (2009) 'Impact of drought-related livestock vaccination in pastoralist areas of Ethiopia', *Disasters* 33(4): 665–685, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-7717.2009.01103.x>
- Catley, A., Admassu, B., Bekele, G. and Abebe, D. (2014) 'Livestock mortality in pastoralist herds in Ethiopia during drought and implications for drought response' *Disasters* 38(3), 500–516, <https://doi.org/10.1111/disa.12060>
- Catley, A., Leyland, T. and Blakeway, S. (eds) (2002) *Community-based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services*, ITDG Publishing, London.
- Catley, A., Leyland, T., Mariner, J.C., Akabwai, D.M.O., Admassu, B., Asfaw, W., Bekele, G., and Hassan, H.Sh., (2004) 'Para-veterinary professionals and the development of quality, self-sustaining community-based services', *Revue scientifique et technique de l'Office international des épizooties* 23(1): 225–252, <http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/veterinary-services/Catley-et-al-2004.pdf>
- FAO (2011) *The use of cash transfers in livestock emergencies and their incorporation into Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*. Animal Production and Health Working Paper. No. 1. Rome, <https://www.fao.org/3/i2256e/i2256e00.pdf>



- FAO (2012) *An assessment of the impact of emergency de-worming activities*, FAO report OSRO/KEN/104/EC – FAOR/LOA NO. 008/2012, FAO, Nairobi, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/05/RVC-WSPA-FAO-ILRI-2012.pdf>
- FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir Chapitre 5)
- Farm Africa (2006) *Immediate support to agro-pastoral communities as a drought mitigation response: Marsabit and Moyale Districts*, Final Report to FAO, OSRO/RAF/608/NET (CERF2), Farm Africa, Nairobi.
- Gary, F., Clauss, M., Bonbon, E., Myers, L (2022) *Méthode de bonne gestion des urgences: les fondamentaux – Guide de préparation aux urgences de santé animale*, Deuxième édition. FAO Production et santé animales. Manuel, No. 25. Rome, FAO, <https://doi.org/10.4060/cb3833fr>
- Heath, S.E., Kenyon, S.J., and Zepeda Sein, C.A. (1999) 'Emergency management of disasters involving livestock in developing countries', *Revue scientifique et technique de l'Office international des épizooties* 18(1): 256–271, <https://doi.org/10.20506/rst.18.1.1158>
- Hufnagel, H. (2020) *La qualité des produits pharmaceutiques vétérinaires : Document de réflexion dans le cadre des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage*, LEGS, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/12/La-qualite-des-produits-pharmaceutiques-veterinaires.pdf>
- Iles, K. (2002) 'Participative training approaches and methods' and 'How to design and implement training courses', in A. Catley, T. Leyland, and S. Blakeway (eds), *Community-based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services*, ITDG Publishing, Rugby.
- LEGS (2020a) *The challenges of emergency veterinary voucher schemes: research into operational barriers to applying LEGS*, LEGS Briefing Paper, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/02/The-Challenges-of-Emergency-Veterinary-Voucher-Schemes-LEGS-Briefing-Paper-January-2020.pdf>
- LEGS (2020b) *LEGS core standards and community-based animal health services*, LEGS Briefing Paper, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/02/LEGS-Core-Standards-and-Community-Based-Animal-Health-Services-LEGS-Briefing-Paper-January-2020.pdf>
- Leyland, T. (1996) 'The case for a community-based approach, with reference to Southern Sudan', in *The World Without Rinderpest*, pp. 109–120, FAO Animal Health and Production Paper 129, FAO, Rome.
- Leyland, T., Lotira, R., Abebe, D., Bekele, G. and Catley, A. (2014) *Community-based animal health care in the Horn of Africa: an evaluation for the US Office for Foreign Disaster Assistance*, Feinstein International Center, Tufts University, Addis Ababa and Vetwork UK, Great Holland.
- Linnabary, R.D., New, J.C. and Casper, J. (1993) 'Environmental disasters and veterinarians' response', *Journal of the American Veterinary Medical Association* 202(7): 1091–1093.
- Mutungi, P.M. (2005) *External evaluation of the ICRC veterinary vouchers system for emergency intervention in Turkana and West Pokot districts*, International Committee of the Red Cross (ICRC), Nairobi.
- Okell, C.N., Mariner, J., Allport, R., Buono, N., Mutembei, H.M., Rushton, J., Verheyen, K. (2016) 'Anthelmintic administration to small ruminants in emergency drought responses: assessing the impact in two locations of northern Kenya', *Tropical Animal Health and Production* 48:493–500, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/05/Okell-at-al-2016.pdf>



- Regassa, G. and Tola, T. (2010) *Livestock emergency responses: the case of treatment voucher schemes in Ethiopia*, FAO, Addis Ababa.
- Schreuder, B. (2015) *Afghanistan, a 25-years' Struggle for a Better Life for its People and Livestock*, DCA-VET/Erasmus Publishing, Lelystad/Rotterdam, <https://dca-livestock.org/books/>
- Schreuder, B.E.C., Moll, H.A.J., Noorman, N., Halimi, M., Kroese, A.H., and Wassink, G. (1995) 'A benefit-cost analysis of veterinary interventions in Afghanistan based on a livestock mortality study', *Preventive Veterinary Medicine* 26: 303–314, [http://dx.doi.org/10.1016/0167-5877\(95\)00542-0](http://dx.doi.org/10.1016/0167-5877(95)00542-0)
- Simachew, K. (2009) *Veterinary voucher schemes: an emergency livestock health intervention – case studies from Somali Regional State, Ethiopia*, Save the Children USA, Addis Ababa.
- UNDP (United Nations Development Programme) (2010) *2010 Dzud Early Recovery Programme*, UNDP Project Document, United Nations Development Programme, Ulaanbaatar.
- Network UK (2019) *Operational barriers to applying LEGS: research report*, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/02/LEGS-Research-Report-Operational-Barriers-to-Applying-LEGS-December-2019.pdf>
- World Health Organization (2021) 'Tripartite and UNEP support OHHLEP's definition of "One Health"', <https://www.who.int/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlepe-s-definition-of-one-health>

Voir aussi les études de cas sur les interventions portant sur le soutien vétérinaire en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>







Chapitre 7 : Normes techniques pour les abris et les aménagements du bétail

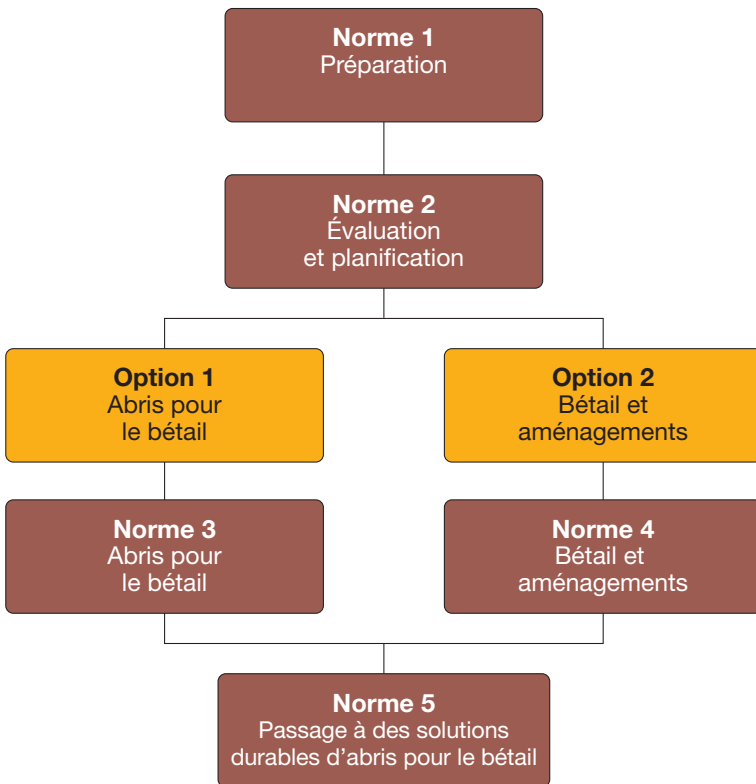
- 283 Introduction
- 286 Options pour les abris et les aménagements
- 292 Calendrier des interventions
- 294 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 295 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 299 Arbre de décision pour les options d'abris et d'aménagements du bétail
- 302 Les normes

- 318 Annexe 7.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail
- 320 Annexe 7.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les abris et les aménagements du bétail
- 321 Annexe 7.3 : Abris pour le bétail et défis climatiques
- 323 Références et lectures complémentaires

Photo © The Brooke



Chapitre 7 : Normes techniques pour les abris et les aménagements du bétail





Introduction

Les **abris pour le bétail** sont les structures physiques dont les animaux ont besoin, dans certains environnements, pour survivre. Tous les animaux n'ont pas besoin d'un abri, ou leur besoin d'abri peut être saisonnier. Les abris peuvent être provisoires ou durables, selon les besoins. Les besoins comprennent la **protection** contre les climats froids/chauds, les prédateurs et/ou le vol ; la **prévention** de l'errance ; et la fourniture d'un **environnement sain** pour le bétail et les populations humaines. Les abris sont également souvent utilisés pour gérer le troupeau ou comme pratique d'élevage.

« **Aménagements pour le bétail** » est l'expression utilisée pour désigner le contexte plus large des abris pour le bétail. Elle couvre les droits fonciers, les implications environnementales de la fourniture d'abris et l'accès aux aliments pour animaux et à l'eau. Lors d'une situation d'urgence, il existe de nombreux domaines où les besoins d'abris et d'aménagements pour les personnes et le bétail se chevauchent. Les abris et les aménagements pour les personnes sont traités en détail dans le manuel Sphère.

Le fait qu'une communauté soit déplacée ou non par une situation d'urgence est un facteur déterminant dans la manière dont elle récupère ses abris et ses **moyens d'existence**. Lorsque des communautés sont déplacées, elles peuvent arriver dans des zones nettement plus chaudes, plus froides, plus humides ou plus sèches que celles auxquelles elles sont habituées. Elles peuvent également avoir davantage besoin d'abris pour le bétail. Lors d'urgences complexes, la sécurité devient souvent un problème important en matière d'abris et d'aménagements.

Ce chapitre présente des informations sur le soutien sous forme d'abris et d'aménagements pour le bétail dans le cadre d'une réponse en matière d'élevage en situation d'urgence, ainsi que les options techniques possibles, et leurs avantages et défis associés. Des informations sont également disponibles dans le Chapitre 8, « *Livestock shelter and settlement* », de FAO (2016). Pour chaque option technique, LEGS fournit des informations sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Une liste de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés dans les annexes à la fin de ce chapitre, et des *lectures complémentaires* sont également fournies. Des études de cas sont présentées sur le site web de LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).



Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

Les abris et les aménagements pour le bétail sont principalement liés au deuxième objectif de subsistance de LEGS : aider les communautés affectées par la crise à **protéger les principaux biens d'élevage**.

Les abris pour le bétail peuvent être essentiels pour garantir que le bétail survive à une situation d'urgence et puisse continuer à contribuer aux moyens d'existence. Outre la conception d'abris destinés à protéger les biens d'élevage après une situation d'urgence, il est important d'inclure des mesures d'atténuation (par exemple des abris pour le bétail résistants aux séismes) dans le cadre de la préparation à une situation d'urgence. Les éléments de « reconstruction plus sûre » sont également importants pour la conception d'abris à long terme.

L'importance des abris et des aménagements pour le bétail dans les interventions d'urgence

Les interventions en matière d'abris pour le bétail peuvent être appropriées avant, pendant et après une situation d'urgence. Elles peuvent soit remplacer les structures qui abritaient précédemment les animaux, soit construire de nouveaux abris pour le bétail en réponse à un nouveau contexte. Voici quelques exemples de ce type d'interventions :

- lorsque des animaux précédemment hébergés perdent leur abri, par exemple à la suite d'une inondation ou un séisme au cours desquels les structures ont été détruites ;
- lorsque les éleveurs sont déplacés en raison d'une situation d'urgence et que leur bétail n'a plus accès à l'abri précédent, ou que le contexte exige un nouvel abri (par exemple, lorsqu'ils déménagent dans des camps) ;
- lorsque, du fait de conditions climatiques extrêmes (chaleur ou froid) ou d'un conflit et de l'insécurité, il faut fournir un nouvel abri à des bêtes qui n'en avaient pas jusque-là ;
- lorsque la réponse à l'urgence a englobé une distribution de bétail et que de nouveaux abris sont nécessaires pour le protéger des intempéries, du vol ou des prédateurs.

La fourniture d'abris pour le bétail dans le cadre de la réponse à une situation d'urgence contribue également à trois des « domaines » du bien-être animal décrits dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*, à savoir « Environnement », « Santé » et « État mental ».

Pour les éleveurs, la sûreté, la sécurité et le bien-être de leurs animaux constituent une préoccupation majeure pendant ou après tous les types de



situation d'urgence. Il existe de nombreux exemples d'éleveurs pour lesquels les besoins en abris de leurs animaux constituent une priorité, et cela indépendamment de la question de savoir si un soutien est ou non fourni par les **agences** qui interviennent ; dans certains cas, les éleveurs donnent même la préférence à un abri pour leurs bêtes plutôt qu'à un abri sûr pour leur propre famille (voir l'*encadré 7.1*).

Encadré 7.1

Actions des éleveurs qui donnent la priorité aux abris

Dans les zones sujettes à des inondations annuelles, les communautés peuvent ériger des monticules de terre compactée à sommet plat ou des plateformes sur des piliers en bois. Les animaux peuvent alors être rassemblés sur ces plateformes en cas d'alertes aux inondations. Il peut ne pas y avoir assez de place pour le bétail et les humains ; les lieux sûrs pour le bétail peuvent être trop éloignés des zones sûres pour leurs gardiens. Dans ce cas, les éleveurs peuvent renoncer à leur propre abri pour rester près de leur bétail.

Dans les climats comprenant une saison froide, les familles déplacées peuvent cohabiter avec leurs animaux dans des abris partagés. Les familles profitent de la chaleur corporelle du bétail pendant les nuits d'hiver, mais cette cohabitation augmente le risque de transmission de **zoonoses**.

Dans les urgences complexes, la cohabitation avec les animaux peut contribuer à réduire le risque de vol du bétail. S'il n'y a pas suffisamment d'espace sûr pour le bétail dans les camps, les éleveurs déplacés peuvent préférer rester à l'extérieur des camps avec leurs animaux, même si cela accroît leur insécurité générale et réduit leur accès aux services de base dans le camp, comme la santé ou l'éducation.

Les éleveurs déplacés utilisent parfois les matériaux distribués pour leurs propres abris pour fabriquer des abris pour leur bétail. Ils peuvent le faire même si cela compromet l'efficacité ou la sécurité des abris destinés aux humains. Au Pakistan, après le séisme de 2005, les agences chargées de fournir des abris ont distribué des kits de matériaux pour la construction d'abris, dont une corde en nylon destinée à relier les joints en bois des abris. Beaucoup de familles ont préféré utiliser la corde en nylon pour attacher ou construire des enclos pour

Voir page suivante



leurs chèvres. Les experts en abris ont ensuite travaillé avec les communautés pour identifier des bouts de ferraille provenant des décombres des maisons détruites et les utiliser à la place de la corde en nylon pour fixer les joints en bois des abris. Les familles ont ainsi pu disposer d'un abri antisismique tout en prenant soin de leur bétail.

(Source : J. Kennedy, *commentaire personnel*.)

Options pour les abris et les aménagements

Malgré les preuves de l'importance des abris pour le bétail aux yeux des éleveurs, cela reste un élément mal étudié de la réponse aux urgences. Il n'existe que peu d'exemples d'interventions efficaces dans ce domaine. Conformément au *Principe 2 de LEGS : Participation de la communauté*, les communautés affectées par la crise devraient être aidées à choisir leurs propres options d'abri. Leurs choix devraient s'appuyer sur la façon dont elles jugent leurs besoins et sur les options qu'elles préfèrent pour leur relèvement. Les agences doivent reconnaître ces priorités et apporter un soutien suffisant en matière d'abris pour le bétail et les personnes. Les autres éléments clés à prendre en compte sont le climat et la question de savoir si la **communauté affectée** a ou non été déplacée.

Pour les personnes, les options de soutien aux abris et aménagements sont devenues très variées. Elles comprennent d'autres solutions que la simple fourniture d'abris physiques ou de matériaux pour la construction d'abris. Des options de soutien flexibles permettent une utilisation plus efficace des ressources limitées en temps de crise. Les **transferts monétaires** et les approches axées sur le marché, ainsi que le soutien en matière de droits au logement, à la terre et à la propriété (en anglais HLP), sont devenus des éléments centraux de nombreuses réponses portant sur les abris humains. Elles offrent une plus grande dignité et un plus grand pouvoir de décision aux ménages affectés par une situation d'urgence. Ces différentes options en matière d'abris devraient également être utilisées pour permettre aux éleveurs de définir leurs priorités concernant les abris pour leur bétail.

Pour ce qui est des abris humains, les **camps** sont décrits comme une option de dernier recours : il convient de les éviter s'il existe de meilleures solutions. D'autres options peuvent offrir plus de sécurité et de dignité aux ménages, ainsi qu'un accès plus facile aux moyens d'existence possibles et



aux services de base tels que la santé et l'éducation. Cependant, pour des biens importants comme le bétail, un camp peut constituer l'option privilégiée car il peut offrir suffisamment d'espace et de sécurité.

Abris et aménagements pour le bétail pour les populations déplacées et non déplacées

Le déplacement physique des personnes lors d'une situation d'urgence compromet leurs options de relèvement. Le déplacement au-delà d'une frontière internationale peut empêcher les autorités locales d'autoriser une personne à s'abriter dans certains endroits ou à entreprendre des activités de subsistance, y compris celles qui sont liées à l'élevage. Le déplacement peut également avoir un effet important sur les réseaux sociaux et économiques dont les personnes ont besoin pour reconstruire leurs moyens d'existence et leurs abris. Ceux qui peuvent rester dans leur lieu habituel, malgré les impacts d'une situation d'urgence, peuvent bénéficier d'une plus grande sécurité et d'un meilleur accès au soutien.

Dans le cadre des interventions, il faudra décider si le déplacement/l'évacuation est nécessaire ou s'il est possible de « rester sur place ». Dans la mesure du possible, le soutien aux abris et aménagements pour les êtres humains et le bétail sera fourni aux ménages individuels et aux communautés dans leurs lieux d'origine. Lorsque les éleveurs ont été déplacés avec leurs bêtes, le soutien aux abris et aménagements devrait être fourni individuellement ou collectivement dans des sites ou des enclos adaptés et situés à une distance raisonnable des habitats groupés pour les populations humaines, tels que les camps provisoires planifiés ou établis par les sinistrés eux-mêmes.

Bétail et abris dans différents climats

Dans de nombreuses régions du monde, les températures connaissent des variations extrêmes au cours de l'année. Le besoin de protection contre les températures extrêmes peut encore être exacerbé par d'autres intempéries : vents violents, fortes pluies ou grosses chutes de neige, ou encore périodes sèches prolongées. Lorsque l'on décide de chaque option d'abri, de campement ou d'aménagement, il est important de considérer dans quelle mesure le bétail et les personnes se protégeaient ou s'abritaient traditionnellement les uns les autres dans le contexte local. Par exemple, par temps froid, ils vivaient peut-être ensemble dans un abri pour partager la chaleur, ce qui peut influencer le choix et la conception de l'abri ou des aménagements.



Les abris pour le bétail peuvent englober une protection physique contre les extrêmes de chaleur (par exemple, ventilation ou zone ombragée), le froid (par exemple, brise-vent), le temps sec ou le temps humide (par exemple, des zones surélevées loin ou en surplomb des terres humides ou inondées). Plusieurs principes de conception d'abris et matériaux de construction fréquemment utilisés fonctionnent aussi bien pour la protection physique des personnes que pour celle du bétail. Cependant, il faut prévoir suffisamment de place et de matériaux pour assurer simultanément une protection climatique adéquate aux ménages et au bétail. Dans un premier temps, il est souvent plus rentable et plus facile pour les communautés affectées d'utiliser les ressources déjà présentes, comme l'ombre disponible sous les arbres existants, à condition toutefois que ces ressources soient équitablement disponibles à tous ceux qui en ont besoin.

Option 1 : Abris pour le bétail

Lorsqu'il existe un besoin urgent d'abris pour le bétail, les éleveurs eux-mêmes sont les premiers à réagir et ils entreprennent la construction de structures provisoires. Toutefois, dans la mesure du possible, les matériaux et la construction des abris devraient également être adaptables à plus long terme (voir le *tableau 7.1*). Les interventions portant sur des abris provisoires ou plus durables pour le bétail peuvent prendre diverses formes, en fonction des besoins et de la nature de la situation d'urgence. Dans presque tous les cas, elles peuvent être associées à un soutien connexe pour les abris humains. Parmi les actions possibles, on peut citer :

- la réparation, la construction ou la reconstruction d'abris pour le bétail par des entrepreneurs ou des agences, ou directement par les communautés affectées elles-mêmes ;
- la fourniture de matériaux aux éleveurs pour la construction d'abris – il peut s'agir de leur fournir un soutien pour la construction d'abris pour les humains, étant entendu que certains matériaux pourront également être utilisés pour les abris pour animaux ;
- l'intégration des besoins en abris pour le bétail dans la programmation des abris pour les humains (autrement dit, la conception d'abris ou d'aménagements de camps de manière que les humains et leur bétail puissent s'abriter ensemble au même endroit) ;
- la prestation d'une formation en conception et construction d'abris qui couvre les abris tant combinés que séparés pour les humains et le bétail ;



- un transfert monétaire pour les besoins d'abris du bétail – dans le cadre de nombreuses interventions relatives aux abris pour les humains, les agences utilisent des bons de marchandises ou d'achat, ou des subventions **conditionnelles** en espèces (ce qui peut impliquer, par exemple, la distribution de l'argent par tranches en fonction de l'état d'achèvement de l'abri et de la conformité à des normes de sécurité approuvées : il s'agit de s'assurer que les abris sont sûrs et répondent aux besoins de chaque membre du ménage) ; ces approches devront être alignées sur les approches en espèces privilégiées pour les abris du bétail (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS* et le *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence* sur les transferts monétaires) ;
- l'information, le plaidoyer et le soutien en vue de la négociation d'un régime foncier sûr pour l'utilisation des parcelles d'abris individuels (pour éviter l'expulsion forcée du bétail et des éleveurs).

Il existe certains types d'abris humains, tels que les « centres collectifs », où il est peu probable que l'on puisse accueillir du bétail. Toutefois, la plupart des autres types d'abris sont en mesure d'en héberger. Cela se fera soit dans des structures désignées à l'intérieur de la parcelle de l'abri individuel, soit dans des emplacements désignés distincts des abris mais toujours au sein d'un camp ou d'un établissement humain. Lorsqu'il n'est pas possible d'accueillir directement le bétail, une négociation avec les communautés d'accueil locales est requise afin d'organiser un abri pour le bétail qui soit situé à proximité de l'abri des éleveurs et accessible en toute sécurité.

Les abris communautaires pour le bétail peuvent être utilisés pour les communautés affectées par la crise déplacées ou non. Les travaux de construction peuvent concerner la réparation de structures endommagées ou la construction de nouvelles structures pour des groupes de ménages possédant du bétail dans des établissements spontanés, des centres collectifs ou à l'intérieur de camps. Les communautés affectées auront souvent les compétences nécessaires pour construire, en groupe, un abri pour le bétail, si on leur fournit les matériaux et un certain soutien. Les gens préféreront souvent construire plusieurs petits abris communautaires pour le bétail qu'ils partageront avec les personnes qu'ils connaissent s'ils ne peuvent pas construire l'abri individuel préféré pour chaque ménage.

Option 2 : Bétail et aménagements

Les interventions portant sur les aménagements s'inscrivent en complément de la construction d'abris pour le bétail, en particulier pour les communautés déplacées. Elles peuvent englober :



- un soutien dans les négociations portant sur les droits fonciers ou sur l'accès aux pâturages et/ou aux abris ou sur d'autres questions de politiques générales ;
- la liaison avec les planificateurs de sites et les gestionnaires de camps concernant les besoins en abris des animaux accompagnant les populations déplacées ;
- la fourniture d'infrastructures pour soutenir le bétail des personnes déplacées (par exemple l'approvisionnement en eau) ;
- la gestion de l'environnement pour répondre aux besoins du bétail et des êtres humains dans les camps, afin de garantir la santé publique et animale.

La plupart des aménagements qui découlent de situations d'urgence sont spontanés. Ils sont construits par les personnes qui vivent sur place, sans bénéficier d'une quelconque intervention initiale de planificateurs de sites qualifiés. Par conséquent, les aménagements sont souvent dépourvus de nombreux services de base et ne disposent pas d'un espace suffisant pour le bétail. Dans ce cas, un programme progressif d'insertion à petite échelle d'installations de services de base est souvent plus réaliste qu'une réorganisation totale de l'aménagement. Les planificateurs du site devraient être consultés pour s'assurer que l'élargissement d'un aménagement, ou l'introduction de nouvelles installations et d'espaces publics, tiennent compte de manière réaliste des besoins du bétail et des éleveurs.

De plus en plus, les camps, qu'ils soient planifiés ou non, sont situés à l'intérieur ou en périphérie de zones urbaines. Ces aménagements sont souvent confrontés à des défis complexes en termes de place, d'interactions avec les communautés d'accueil, d'impact sur l'environnement et d'accès aux ressources telles que l'eau, les réseaux de drainage et l'électricité. Les aménagements situés dans ou à proximité des zones urbaines peuvent offrir aux éleveurs un meilleur accès aux marchés, aux moyens d'existence et à un soutien vétérinaire. Pourtant, il se peut qu'il n'y ait tout simplement pas assez de place pour fournir à tous les animaux des abris conformes aux normes minimales.

Les besoins en matière d'abris et d'aménagements urbains et périurbains se répartissent en trois grands thèmes :

- Les ménages d'éleveurs transhumants affectés par une situation d'urgence, mais qui conservent leur bétail, peuvent mener leurs propres analyses des risques et répartir les responsabilités en matière d'élevage.



Certains membres du ménage peuvent être déplacés localement et trouver refuge dans des zones urbaines ou périurbaines avec une partie du bétail (par exemple les femmes et les filles, afin de pouvoir accéder aux services de santé et autres). D'autres membres du ménage peuvent alors garder la majeure partie du bétail dans les zones rurales pour avoir accès aux pâturages et à l'eau.

- Les ménages ruraux qui, ayant perdu la totalité ou la majorité de leur bétail lors d'une situation d'urgence, sont contraints de migrer vers des zones urbaines ou périurbaines. Ce déplacement forcé met les familles dans une situation de besoin d'abris et d'autres ressources. Les abris pour le bétail devraient être adaptés aux bêtes que les gens sont en mesure de garder dans un environnement urbain. Par exemple, les personnes habituées à garder des moutons en Mongolie, contraintes de se déplacer vers une zone périurbaine d'Oulan-Bator après un *dzud*, peuvent commencer à élever des porcs.
- Les familles urbaines et périurbaines affectées par une urgence à développement rapide qui ont besoin de remplacer les abris pour le bétail et la volaille détruits pendant un aléa naturel ; il peut s'agir, par exemple, de remplacer les poulaillers et les porcheries.

Dans toutes ces situations, il faut veiller à ce que les déchets et la santé du bétail soient pris en compte afin de réduire la transmission potentielle de maladies entre le bétail et les humains (voir le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*).

Tableau 7.1 : Avantages et défis des options d'abris et d'aménagements pour le bétail

Option	Avantages	Défis
1.1 Abri provisoire pour le bétail	Cette option répond aux besoins immédiats d'abri du bétail Généralement moins cher que les solutions plus durables, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier	Il faudra peut-être le démolir et le reconstruire à plus long terme si les questions de localisation, d'accessibilité ou d'occupation ne sont pas soigneusement prises en compte

Voir page suivante



Option	Avantages	Défis
1.2 Abri plus durable pour le bétail	<p>Les éleveurs conservent un actif à long terme une fois l'urgence passée</p> <p>.....</p> <p>Utilisation plus économique des ressources à long terme</p>	<p>Cette option est généralement plus coûteuse que les structures provisoires</p> <p>.....</p> <p>Ne convient pas aux populations déplacées qui sont certaines de retourner dans leur région d'origine dans un délai très court après la situation d'urgence</p>
2. Interventions portant sur les aménagements pour le bétail	<p>Elles permettent de concevoir et de planifier des questions plus larges en matière d'aménagements en tenant compte des besoins du bétail et de leurs éleveurs dans une série de situations post-urgence. Elles concernent à la fois les camps et les contextes sans déplacement</p> <p>.....</p> <p>Elles contribuent à réduire les tensions ou les conflits potentiels avec les communautés d'accueil</p>	<p>Selon la nature et la phase de l'urgence, il n'y a guère de temps disponible pour discuter avec les communautés d'accueil avant de répondre aux besoins immédiats</p> <p>.....</p> <p>Il se peut que les agences ne reconnaissent pas l'importance du bétail en tant que bien de subsistance essentiel pour les communautés affectées et qu'elles rechignent donc à aborder les problèmes liés aux aménagements pour le bétail</p>

Calendrier des interventions

Les besoins en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail varient en fonction des différentes phases d'une situation d'urgence. Ils vont de solutions de réponse immédiate à des solutions durables, une fois que l'accès à ces dernières est possible pendant le relèvement. Les besoins en matière d'abris pour le bétail peuvent aller de programmes de réduction des risques de catastrophe à des actions qui intègrent le rétablissement des moyens d'existence selon le principe de « reconstruire en mieux », en passant par des interventions destinées à sauver des vies. Pour les communautés affectées, le soutien aux abris et aménagements devrait donner la priorité à des solutions durables sur le plan de la conception, de l'emplacement et de la construction.



Il est important de tenir compte des divers risques auxquels le bétail et les éleveurs sont confrontés à différents moments. La menace de vol ou de violence sera plus présente dans les situations d'urgence complexes, ainsi que durant les premiers jours chaotiques d'une urgence à développement rapide, avant que la stabilité ne soit retrouvée. Les risques d'expulsion forcée d'un lieu donné peuvent devenir apparents à un stade ultérieur. Les cycles saisonniers sont aussi importants. Nombre de communautés qui sont déplacées en raison d'une situation d'urgence ne seront pas en mesure de rétablir un logement permanent pour elles-mêmes ou pour leur bétail durant les 12 premiers mois. Dans ce cas, il convient de tenir compte de plusieurs cycles météorologiques annuels dans la planification.

Tableau 7.2 : Calendrier possible des interventions portant sur les abris et les aménagements pour le bétail

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1.1 Abris provisoires	✓	—	—
1.2 Abris plus durables	✓	✓	✓
2. Aménagements	(✓)	✓	✓

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1.1 Abris provisoires	—	✓	✓	—
1.2 Abris plus durables	✓	✓	✓	✓
2. Aménagements	✓	✓	✓	✓



Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

La fourniture d'abris pour le bétail s'inscrit en complément des interventions en matière d'élevage décrites dans les autres chapitres techniques de LEGS. Lorsque la communauté affectée par la crise est déplacée, les interventions portant sur les abris pour le bétail devraient faire partie d'un projet de réponse à l'ensemble des besoins du bétail, y compris les besoins d'aliments pour animaux, d'eau et de soutien vétérinaire (*Chapitres 4, 5 et 6*). Si le bétail se trouve dans une situation où l'abri est vital pour sa survie et son bien-être, par exemple dans des climats froids, les interventions de fourniture de bétail (*Chapitre 9*) chercheront à satisfaire les besoins d'abris. Dans ce cas, les interventions devraient également fournir des conseils élémentaires sur l'hébergement des animaux, en particulier si des espèces sont introduites dans des communautés qui les connaissent mal.

Les abris du bétail ne peuvent être considérés séparément des abris et de l'habitat des êtres humains. Dans certains cas – mais pas dans tous – les animaux et les êtres humains auront besoin d'un abri à la suite d'une situation d'urgence. Ce sont les interventions coordonnées qui prennent en compte les besoins des êtres humains mais aussi de leurs animaux qui auront le plus grand impact à moyen et long terme, en soutenant les moyens d'existence et en sauvant des vies. Cependant, les besoins d'habitat des communautés auront toujours la priorité sur les besoins d'aménagement du bétail. Il est donc essentiel que les interventions en faveur du bétail n'aient pas une incidence négative sur la fourniture d'habitat aux humains. Or, dans de nombreux cas, les besoins d'aménagements pour les humains et le bétail sont interconnectés, ce qui souligne une fois de plus la nécessité d'une coordination et d'une planification conjointe (voir le *Principe 5 de LEGS : Réponses coordonnées*). Par exemple, la fourniture d'une quantité d'eau suffisante pour couvrir les besoins des personnes et du bétail est normalement prise en compte dans l'évaluation conjointe des besoins d'un ménage.

Le chapitre du Manuel Sphère « Abris et habitat », ainsi que les autres lectures complémentaires énumérées à la fin de ce chapitre, traitent en détail des abris et de l'habitat humains. Les questions relatives aux abris et à l'habitat dans Sphère susceptibles d'avoir une incidence sur le bétail englobent la conception des abris, les matériaux et les méthodes de construction, les droits fonciers, la gestion de l'environnement, ainsi que la



planification et la conception des infrastructures telles que les installations, les bâtiments et les camps.

Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

Tableau 7.3 : Pertinence des principes de LEGS pour les abris et les aménagements

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur les abris et les aménagements
1. Programmation fondée sur les moyens d'existence	<p>La fourniture d'un soutien en matière d'abris et d'aménagements peut réduire la mortalité du bétail et donc protéger les principaux biens de subsistance des éleveurs.</p> <p>.....</p> <p>L'utilisation d'approches fondées sur l'argent et le marché pour fournir des abris au bétail peut soutenir des moyens d'existence plus larges non liés à l'élevage.</p> <p>.....</p> <p>La fourniture de sites pour des marchés locaux de produits d'origine animale dans les camps et les aménagements peut contribuer à préserver les moyens d'existence.</p> <p>.....</p> <p>Les sites des abris apportent un soutien à d'autres moyens d'existence, notamment leur utilisation pour stocker des outils ayant trait à l'élevage.</p>
2. Garantir la participation de la communauté	<p>Il est essentiel que la communauté participe à la conception des abris et des aménagements pour le bétail. Cela permettra de garantir la santé et la sécurité des êtres humains et de leurs bêtes, ainsi que l'efficacité et la rentabilité des interventions. La consultation sur l'emplacement des zones d'élevage et la construction des abris pour le bétail est également essentielle dans les camps.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur les abris et les aménagements
3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement	<p>Les interventions portant sur les abris et aménagements pour le bétail devraient tenir compte des implications environnementales en : mettant en place des abris adaptés au climat pour les personnes et le bétail ; garantissant l'acquisition et l'utilisation durables des matériaux de construction des abris ; considérant les effets sur l'environnement du pâturage et de l'accès à l'eau au sein et autour des camps ; s'occupant de la gestion des déchets, y compris la gestion des déchets d'origine animale dans les camps et les aménagements ; et en assurant la réhabilitation environnementale des camps après leur fermeture.</p> <p>(Cela n'a rien d'une initiative à bas coût et, dans certains cas, la dégradation environnementale causée est telle qu'elle n'est pas entièrement réversible ou pourrait se poursuivre pendant plusieurs années).</p>
4. Soutenir la préparation et l'action précoce	<p>L'identification des effets des urgences à développement rapide pour s'y préparer (par le biais d'évaluations des risques et grâce à l'amélioration des dispositions existantes en matière d'abris et d'aménagements) atténue les pertes de bétail. Il est également essentiel d'agir rapidement pour libérer les animaux attachés.</p>
5. Garantir des réponses coordonnées	<p>Ce sont les interventions coordonnées qui tiennent compte des besoins des êtres humains et de leurs animaux qui auront le plus grand impact à moyen et long terme, en soutenant les moyens d'existence et en sauvant des vies.</p>
6. Soutenir une programmation sensible au genre	<p>Les options d'abris et d'aménagements devraient soutenir l'atténuation des risques de violence sexiste, y compris pour les femmes et les enfants qui s'occupent du bétail.</p> <p>.....</p> <p>Le rôle et l'efficacité d'une bonne planification des sites peuvent favoriser l'accès des femmes à des moyens d'existence.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur les abris et les aménagements
<p>7. Soutenir l'appropriation locale</p>	<p>Il est essentiel de reconnaître les besoins et de faire bon usage du savoir-faire des communautés d'accueil locales en matière de gestion des ressources liées à l'élevage à l'intérieur comme à l'extérieur d'un camp.</p> <p>.....</p> <p>Les droits fonciers, l'origine ethnique et les politiques locales peuvent tous exercer un impact sur la fourniture d'abris et d'aménagements. Il est particulièrement important d'utiliser les connaissances locales et de suivre des stratégies d'évitement des conflits pour soutenir les communautés déplacées.</p>
<p>8. S'engager à assurer un système de MEAL</p>	<p>Il faut davantage de données probantes indiquant comment certains types spécifiques de soutien aux abris et aménagements pour les éleveurs peuvent avoir un impact positif sur les éleveurs et sur leurs moyens d'existence. Le suivi des interventions et les évaluations d'impact peuvent fournir des informations précieuses pour faciliter l'apprentissage et améliorer les pratiques futures.</p>

Sécurité et conflits

Les aléas naturels à développement rapide peuvent menacer la sécurité physique des personnes et du bétail. Ils vont des inondations et des glissements de terrain aux séismes et aux incendies. Les urgences complexes, quant à elles, provoquent l'insécurité en combinant troubles civils et urgences à développement lent ou rapide. Les interventions en matière d'abris pour le bétail peuvent devoir prendre en compte la protection physique face aux différents types d'urgence et les diverses combinaisons d'insécurité. La menace d'insécurité peut apparaître ou s'intensifier en raison de la situation d'urgence et des déplacements ultérieurs éventuels, ou elle peut être présente avant que ne survienne l'urgence. Dans tous les cas, les interventions doivent tenir compte du Principe de protection 1 de Sphère, « Éviter d'exposer les personnes à d'autres préjudices » (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*).

Pour réduire les risques, les éleveurs peuvent adopter différents mécanismes d'adaptation. Par exemple, des murs et des barrières construits par leurs soins autour des terrains où se trouvent les abris peuvent offrir une meilleure protection au bétail. Les interventions externes visant à contrôler l'insécurité dans les camps dépendent des préférences des éleveurs : garder leur bétail



auprès de leur ménage ou le tenir physiquement séparé dans des lieux désignés utilisés par plusieurs ménages en même temps. Ces préférences sont fonction de la culture locale, de l'espace disponible et de la nature de l'urgence.

Utilisation des sols et droits au logement, à la terre et à la propriété

L'absence de sécurité d'occupation ou de droits au logement, à la terre et à la propriété peut survenir lorsque les ménages sont déplacés vers de nouveaux lieux par une situation d'urgence. Elle peut également se produire lorsque, même si les ménages ne sont pas déplacés, les documents ou autres preuves des contrats d'occupation ont été perdus en raison de la situation d'urgence. Par ailleurs, les personnes qui prennent des décisions relatives à la sécurité d'occupation (propriétaires ou autorités locales) peuvent changer en raison de la situation d'urgence. Cela vaut aussi bien pour les abris individuels du bétail que pour les abris du bétail dans les camps ou les aménagements.

Dans de nombreuses communautés, la sécurité d'occupation et l'utilisation des terres dépendent d'accords coutumiers plutôt que de documents écrits en parfaite conformité avec les lois nationales. Dans certains cas, les accords coutumiers peuvent être plus forts et plus largement utilisés que les mécanismes « formels » fondés sur des documents écrits, et il convient de le reconnaître. Les communautés déplacées peuvent ne pas être en mesure d'accéder aux mécanismes de droits fonciers coutumiers ou formels utilisés par les communautés d'accueil locales ou d'y prendre part. Par conséquent, elles peuvent ne pas avoir un accès sécurisé à la terre pour leur bétail, ou pour leur propre abri.

Lorsque l'on soutient les droits des éleveurs en matière de logement, de terre et de propriété (HLP), il peut être utile d'adapter l'approche de la « norme de diligence raisonnable ». Cette approche est devenue communément utilisée en matière de HLP et, plus généralement, pour les abris humains, et elle a été adoptée par le Global Shelter Cluster. Cette approche de « diligence raisonnable » applique un point de référence « suffisamment bon » dans le cadre de son travail avec les acteurs locaux pour identifier les accords de sécurité d'occupation (droit au maintien dans les lieux) (formels ou informels). Ces accords sont suffisamment solides pour lancer le soutien aux abris et ils peuvent être renforcés progressivement par la suite.



Marchés locaux et argent liquide

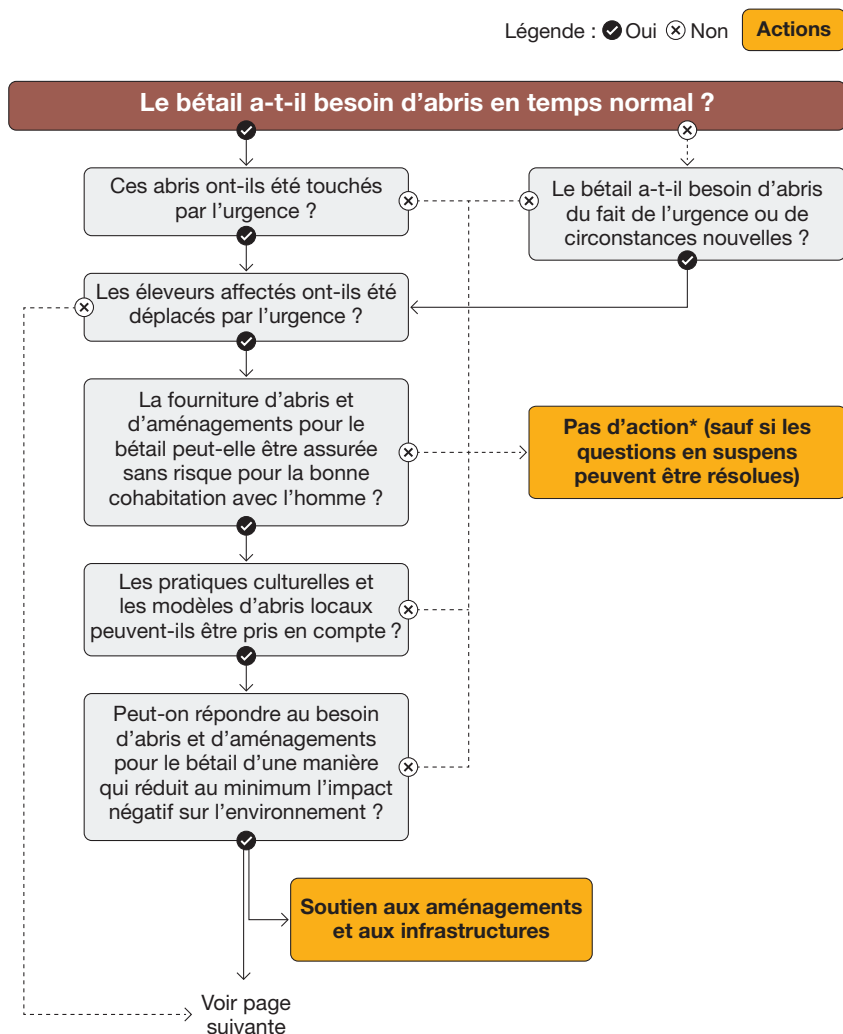
Travailler avec les marchés locaux pour fournir des abris au bétail peut présenter plusieurs avantages. Lorsque l'on envisage une approche axée sur les marchés pour l'achat de matériaux, il est important de veiller à la coordination avec d'autres secteurs humanitaires qui entreprennent des évaluations de marché dans l'urgence. Cela devrait permettre de veiller à ce que les marchés locaux puissent fournir suffisamment d'abris ou de matériaux de construction pour les abris destinés au bétail, ainsi que pour les abris des êtres humains, pour les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et pour toute autre structure physique. Au cours du processus d'évaluation, il faut veiller à ce que la dépendance à l'égard des marchés locaux stimule l'offre du marché. Les marchés ne doivent pas être trop sollicités, pour éviter qu'ils cessent de fournir d'autres articles quotidiens aux populations affectées par l'urgence et aux populations d'accueil. En outre, même si les matériaux nécessaires sont disponibles localement, ils peuvent ne pas être de qualité suffisante pour fournir des abris suffisamment solides et durables qui assurent une protection thermique suffisante. Dans certains cas, on utilise des bons d'achat de produits désignés qui spécifient l'utilisation de matériaux de construction de qualité suffisante.

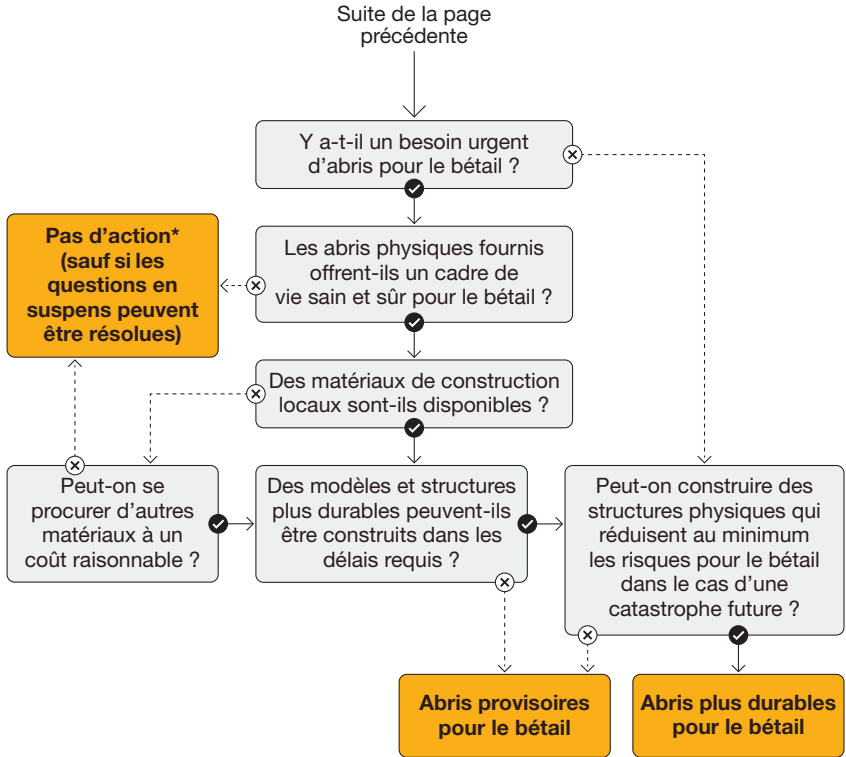
Arbre de décision pour les options d'abris et d'aménagements du bétail

L'arbre de décision (*figure 7.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte pour déterminer quelle est l'option la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention portant sur les abris et aménagements en situation d'urgence. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent un complément d'information pour une planification détaillée. Dans la mesure du possible, elles s'appuient sur les activités de préparation menées avant le début de la situation d'urgence/en temps « normal ».



Figure 7.1 : Arbre de décision pour les options d'abris et d'aménagements





*Le résultat « **Pas d'action** » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.



Les normes

Norme 1 : Préparation

Les activités de préparation concernant les abris et aménagements pour le bétail réduisent les risques et les impacts des situations d'urgence.

Actions clés

- Évaluer les risques que les urgences à développement rapide peuvent entraîner pour les abris existants du bétail (voir la *note d'orientation 1*).
- Promouvoir la conception et la construction d'abris pour le bétail et la planification d'aménagements de manière à réduire au minimum les risques pour le bétail et les éleveurs, et à accroître la résilience face aux situations d'urgence (voir la *note d'orientation 2*).
- Identifier les mesures d'urgence pour l'évacuation des animaux confinés susceptibles d'être touchés par des situations d'urgence (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).

Notes d'orientation

1. Évaluation des risques

Une évaluation des risques liés aux impacts des urgences à développement rapide et de la vulnérabilité des abris et aménagements existants pour le bétail devrait être entreprise dans le cadre de la préparation. Le nombre et la densité du bétail devraient être des éléments clés de ces évaluations.

2. Construction qui réduit au minimum les pertes potentielles de bétail

La construction appropriée d'abris pour le bétail et le soutien aux aménagements peuvent contribuer à atténuer l'impact des situations d'urgence sur le bétail. Lors de la construction d'abris pour le bétail, les mesures d'atténuation à envisager pour réduire le risque de pertes de bétail lors d'une situation d'urgence peuvent inclure :

La résistance aux séismes : Les sites destinés aux infrastructures des abris et des aménagements pour le bétail devraient toujours se trouver sur un sol stable et loin de zones exposées aux glissements de terrain et aux dommages dus aux répliques sismiques. Les structures destinées aux abris pour le bétail devraient être conçues pour être sûres en cas de séisme en utilisant des modèles antisismiques ou des constructions légères. Bien qu'elles puissent utiliser des technologies et des matériaux locaux, il sera



parfois nécessaire de conseiller des modifications des pratiques de construction locales pour assurer une plus grande résistance aux séismes.

L'atténuation de l'impact des inondations : Dans la mesure du possible, les abris pour le bétail devraient être situés loin des plaines inondables, et notamment des zones de crues éclairées. Lorsque cela s'avère impossible, il faudra éventuellement prévoir un drainage amélioré des sites ou surélever les abris du bétail au-dessus des niveaux des crues précédentes. Une construction renforcée peut être envisagée pour les fondations afin de réduire le risque d'effondrement du bâtiment.

La résistance aux cyclones : La construction d'abris pour le bétail doit être telle que les toits sont correctement attachés et fixés à la structure. Il faut également veiller à ce que les structures soient éloignées du littoral immédiat s'il existe un risque de raz-de-marée.

L'atténuation de l'impact des tsunamis : Dans la mesure du possible, les abris pour animaux doivent être situés loin du littoral.

L'atténuation de l'impact des volcans/des incendies : Les coulées de lave, les chutes de cendres et les incendies peuvent mettre en danger la vie du bétail, endommager les réserves d'eau et d'aliments pour animaux, et détruire les abris existants. Comme le bétail peut être piégé dans les abris s'il y reste trop longtemps au début d'une éruption ou d'un feu de forêt, l'évacuation précoce peut se révéler plus sûre. Des plans d'évacuation du bétail, élaborés avec les communautés **à risque**, devraient être préparés à l'avance.

Dans tous ces cas de figure, il convient de faire appel au savoir-faire technique de spécialistes de la construction et de la planification des sites ou de l'urbanisme pour s'assurer que la construction respecte les meilleures pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe.

3. Mesures d'urgence pour l'évacuation du bétail

Certains types d'urgences à développement rapide, comme les séismes, surviennent sans crier gare et ne laissent pas le temps d'évacuer le bétail en lieu sûr. Cependant, il existe d'autres urgences à développement rapide, comme les cyclones, les incendies, les inondations et les éruptions volcaniques, pour lesquelles les systèmes d'alerte précoce peuvent ne laisser qu'un court laps de temps pour évacuer le bétail. Dans les situations d'urgence de ce type, on peut aider les communautés situées dans des endroits à risque à élaborer des plans d'évacuation du bétail et à ériger des enclos d'évacuation pour les animaux. Les itinéraires ne devraient pas bloquer l'évacuation de la population humaine, mais devront mener à des



zones désignées suffisamment proches des centres d'évacuation destinés aux êtres humains. Ainsi, les éleveurs n'auront pas à risquer leur vie pour garder ou nourrir leurs bêtes au plus fort de l'urgence. La planification des évacuations et des enclos devra également tenir compte des besoins en eau et en nourriture du bétail.

4. Détacher les animaux

Une autre approche cruciale consiste à identifier et à mettre en place des mesures pour veiller à ce que le bétail soit temporairement libéré, afin d'éviter qu'il ne meure de faim lors d'une situation d'urgence avant l'arrivée d'autres secours. D'après l'expérience, on sait que des animaux, comme des vaches ou des bufflonnes laitières, sont morts là où ils étaient attachés après que les familles auxquelles ils appartenaient ont été tuées ou blessées. Une simple mesure d'intervention consiste à détacher ou à libérer ces animaux pour leur donner une chance de trouver de la nourriture et de l'eau. Il convient de marquer ces bêtes, d'un trait de peinture par exemple, de manière à pouvoir les restituer à leurs éleveurs par la suite. Dans le cadre des activités de préparation aux situations d'urgence, il convient d'encourager les éleveurs à suivre ces consignes lors d'une situation d'urgence, s'ils sont avertis suffisamment tôt.

Norme 2 : Évaluation et planification

L'évaluation et la planification des besoins en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail sont fondées sur la consultation de la communauté, la prise en compte des impacts sur l'environnement local et la programmation de moyens d'existence durables.

Actions clés

- Consulter les communautés affectées par la crise sur les pratiques locales en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail. Veiller à ce que les consultations englobent aussi les personnes qui ont été indirectement touchées par la situation d'urgence, comme les communautés d'accueil (voir la *note d'orientation 1*).
- Chercher à répondre aux besoins en abris du bétail des personnes les plus à risque de la communauté (voir la *note d'orientation 2*).



- Évaluer l'impact probable sur l'environnement local des interventions portant sur les abris du bétail afin de réduire au minimum toute répercussion néfaste (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que les besoins relatifs aux moyens d'existence durables de la communauté font partie de l'évaluation et éclairent la réponse à l'urgence (voir la *note d'orientation 4*).
- Le cas échéant, réaliser une évaluation du marché pour étudier la faisabilité de transferts monétaires pour soutenir les interventions portant sur les abris et les aménagements (voir la *note d'orientation 5*).
- Négocier les interventions portant sur les abris et les aménagements pour le bétail avec toutes les parties prenantes concernées (voir la *note d'orientation 6*).

Voir l'*Annexe 7.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail*.

Notes d'orientation

1. Participation de la communauté

Les éleveurs doivent être consultés sur les types d'abris pour animaux standard pour les espèces qu'ils élèvent, ainsi que sur les matériaux, le choix du site, les considérations d'accès au site, l'hygiène et la gestion du bétail. Une attention particulière sera accordée à :

- la compréhension des rôles et des responsabilités en matière de soins aux animaux (répartition des tâches en fonction de l'âge et du genre) ;
- la consultation des communautés d'accueil lorsque des éleveurs déplacés bénéficient d'un soutien dans des camps (il s'agit de s'assurer que le choix de l'emplacement des infrastructures des abris et des aménagements pour le bétail n'engendre pas de conflit, de pression environnementale ou de concurrence pour accéder aux emplois ou aux ressources naturelles) ;
- l'examen des options d'abris communautaires ou individuels, en fonction des discussions avec les communautés affectées, des normes locales et des conditions en présence (sécurité, météo, etc.). Dans la plupart des cas, il est préférable de fournir des abris pour le bétail à chaque ménage individuellement conformément aux pratiques en vigueur avant l'urgence. Toutefois, cela n'est pas toujours possible, approprié ou abordable.



2. Groupes à risque

Lors de l'évaluation et de la planification, il convient d'examiner les besoins spécifiques des groupes potentiellement à risque, et notamment de se pencher sur la nécessité d'une assistance prioritaire aux enfants non accompagnés, aux personnes âgées, aux malades ou aux personnes à mobilité réduite, qui ne sont peut-être pas en mesure de construire leurs propres abris pour le bétail. Ceux qui n'ont pas accès à des matériaux de construction auront peut-être aussi besoin d'une assistance supplémentaire. Comme dans toute intervention, il faut éviter que l'assistance fournie aux groupes à risque ne compromette la capacité de la communauté à subvenir aux besoins et à prendre soin de ces groupes en utilisant ses propres stratégies d'adaptation.

3. Impact sur l'environnement local

Les agences doivent évaluer l'impact sur l'environnement local des interventions portant sur les abris et aménagements du bétail. Les évaluations de ce type devraient inclure toute utilisation non durable de matériaux locaux ou toute concentration non durable du bétail dans des espaces confinés. Cet aspect peut se révéler particulièrement important dans le contexte des camps (voir aussi la *Norme 4*). L'impact des abris pour le bétail sur l'environnement peut généralement être divisé en quatre domaines, qui doivent tous être pris en compte correctement dans l'évaluation initiale et la planification des abris, ainsi que dans le suivi et l'évaluation ultérieurs :

- le choix des matériaux, la manière dont ils sont utilisés pour construire des abris pour le bétail, et les méthodes de mise au rebut des matériaux devenus inutiles ou trop abîmés ;
- l'impact des mouvements, de la mise en pâture ou de la mise à l'abri du bétail dans des zones situées à l'intérieur ou à proximité des camps et des aménagements ;
- l'impact des déchets liés à l'élevage (y compris les déchets issus de l'abattage) sur les zones situées à l'intérieur ou à proximité des camps et des aménagements ;



- l'impact de la transmission de zoonoses par la faune sauvage ou le bétail de la communauté d'accueil et la cohabitation d'animaux qui n'entraient pas en contact auparavant (par exemple, dans les abris communautaires pour le bétail). Les agences devraient prendre en compte les impacts potentiels sur les populations humaines locales et les populations déplacées, par exemple si la grippe aviaire est présente dans la population de volailles de la zone d'accueil ou dans l'avifaune sauvage.

4. Moyens d'existence durables

Des mesures temporaires pour soutenir l'élevage lors d'une situation d'urgence peuvent être nécessaires. Toutefois, tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que les interventions portant sur les abris et les aménagements tiennent compte des besoins à long terme de la communauté affectée en matière de moyens d'existence. Il s'agit notamment de tenir compte de l'impact des modifications attendues de l'affectation des terres, des changements permanents touchant les moyens d'existence de la communauté et de l'évolution des pratiques de gestion du bétail à mesure que la communauté se relève de l'urgence.

5. Évaluation du marché

Lorsque des matériaux de construction sont disponibles localement, les agences devraient évaluer la possibilité de fournir de l'argent ou des bons pour leur achat. Cela permettra de soutenir les marchés locaux et de conférer aux communautés affectées un plus grand contrôle sur le processus. Des spécialistes peuvent contribuer à faire en sorte que les spécifications techniques requises pour les matériaux de construction des abris du bétail soient incluses dans les évaluations de marché et soient respectées lors de la construction des abris.

6. Participation élargie des parties prenantes

En plus de la consultation de la communauté affectée, les interventions portant sur les abris du bétail devraient être négociées avec d'autres parties prenantes, notamment lorsque les éleveurs ont été déplacés. Les parties prenantes devraient coordonner les interventions portant sur les abris et les aménagements pour le bétail des populations déplacées et les interventions portant sur les abris et l'habitat des humains afin de garantir une planification cohérente et la complémentarité des activités (voir le *Principe 5 de LEGS : Réponses coordonnées*). Parmi les parties prenantes peuvent figurer les autorités locales chargées de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'affectation des terres et du logement.



Norme 3 : Abris pour le bétail

Il est fourni au bétail un cadre de vie salubre et sûr qui convient aux circonstances et à l'usage auquel il est destiné.

Actions clés

- Fonder la conception des interventions en matière d'abris pour le bétail sur les modèles locaux d'abris pour animaux (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que les abris destinés au bétail fournissent une protection adéquate contre tous les aléas, les conditions climatiques en vigueur et les extrêmes météorologiques saisonniers et quotidiens (voir les *notes d'orientation 1 et 2*).
- S'assurer que les abris destinés au bétail sont construits en utilisant des modèles et des matériaux qui réduisent au minimum tout impact sur l'environnement (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).
- Concevoir et construire des abris pour le bétail adaptés à l'espèce et à l'utilisation. Même si les abris sont construits pour un usage temporaire, les matériaux et la structure devraient pouvoir être utilisés ou adaptés à plus long terme (voir les *notes d'orientation 2, 3 et 5*).
- S'assurer que les abris sont accessibles en toute sécurité par tous les éleveurs (voir la *note d'orientation 6*).
- Mettre en place des systèmes de quarantaine pour les abris communautaires destinés aux animaux (voir la *note d'orientation 7*).
- S'assurer que le bétail bénéficie d'une protection physique adéquate contre le vol et les prédateurs (voir la *note d'orientation 8*).

Notes d'orientation

1. Cadre de vie approprié et sans danger

Pour rendre les abris du bétail plus résistants aux séismes, aux incendies ou aux inondations, on utilise, à quelques exceptions près, les mêmes matériaux et techniques d'ingénierie que ceux utilisés pour rendre les abris humains plus sûrs. Les agences devraient consulter des spécialistes en abris pour identifier des options qui utilisent des techniques de construction locales et des matériaux disponibles localement. Ainsi, les abris pourront être construits, entretenus et réparés de manière durable par les éleveurs eux-mêmes. Il est important qu'ils tiennent compte des connaissances de la communauté relatives à la conception et aux normes culturelles locales, aux matériaux de construction locaux et aux méthodes de construction locales.



Il est très rare que les « systèmes d'abris » ou les solutions préfabriquées importées constituent des options appropriées. Au moment de décider d'emplacements sûrs pour les abris du bétail, il est important de consulter à la fois les personnes ayant une connaissance locale du terrain et celles expertes en cartographie humanitaire.

2. Un cadre de vie sain et sûr

Dans les climats très chauds, l'abri devrait fournir un espace ombragé et bien ventilé. Dans les climats froids, il devrait fournir une enceinte correctement protégée des intempéries, à l'abri des courants d'air et assurant une isolation du sol. Dans un contexte de conditions climatiques extrêmes, les agences devraient répondre aux besoins d'abris avant de fournir du bétail. (Voir également l'*Annexe 7.3 : Abris pour le bétail et défis climatiques.*)

3. Conception appropriée

Les abris pour le bétail devraient être fondés sur des technologies de construction locales et utiliser des matériaux locaux. Au lendemain d'un aléa naturel, les abris destinés au bétail peuvent être construits à partir de matériaux de récupération provenant des infrastructures et des bâtiments endommagés. Il convient d'encourager les efforts visant à maximiser le potentiel de récupération, en distribuant des boîtes à outils et en dispensant une formation aux bénéficiaires pour qu'ils puissent s'en servir. Voir la page 119 de *FAO (2016)* pour un tableau concernant les besoins de superficie et les différents matériaux ; voir aussi la page 122 pour les considérations liées à la conception d'abris pour le bétail.

4. Dégradation de l'environnement

Si la construction d'abris pour le bétail nécessite ou encourage la collecte de matériaux disponibles localement, elle peut entraîner une dégradation permanente de l'environnement. L'abattage d'arbres pour fournir du bois pour la construction d'abris et d'enclos ou pour la cuisson des briques, constitue un risque particulier. Afin de réduire au minimum tout impact négatif sur l'environnement, les agences travailleront avec des experts et des acteurs locaux pour entreprendre les actions suivantes :

- Choisir des modèles d'abris qui garantissent une utilisation efficace des matériaux, et qui nécessitent le moins possible de réparations ou de matériaux de rechange.
- Choisir des matériaux de construction d'abris qui proviennent de sources durables identifiables.



- En cas d'utilisation de ressources « vivantes », telles que des buissons d'épines, comme matériau principal pour les barrières d'enclos du bétail, s'assurer que l'espèce est indigène à la région locale. S'assurer également qu'elle n'est pas envahissante et qu'elle ne causera aucun dommage à l'écologie locale.
- Consulter les planificateurs de sites et les experts en environnement pour assurer un agencement des camps qui se prête à une bonne distribution des voies d'accès et des enclos du bétail, afin de réduire la concentration de l'impact sur l'environnement. Cela devrait se faire partout où les coutumes locales et la situation en matière de sécurité le permettent.
- Consulter toutes les parties prenantes locales, y compris la communauté d'accueil, pour identifier les zones les plus vulnérables face à l'impact du bétail. Ces zones pourraient nécessiter l'installation de barrières ou d'autres moyens de protection physique.

5. Passage à un abri plus durable

Certaines situations d'urgence peuvent nécessiter la fourniture urgente d'abris pour le bétail afin d'assurer la survie des animaux. Cependant, ces abris peuvent ne pas être adaptés à long terme. Les agences devront peut-être aider les communautés à reconstruire des abris plus durables. La possibilité d'intégrer des abris d'urgence pour le bétail dans des structures de transition ou plus permanentes est particulièrement importante. Par exemple, un modèle d'abri pour le bétail destiné à être utilisé dans une situation d'urgence pourrait intégrer une toiture et une structure durables en prévision d'une amélioration ultérieure pour en faire un abri permanent avec des murs, des portes et des clôtures.

6. Modèle accessible à tous

Un modèle d'abri pour le bétail n'est approprié que si les éleveurs peuvent pleinement l'utiliser et y accéder, indépendamment de leur genre, de leur âge ou d'un handicap éventuel. Les abris devraient avoir des dimensions et des caractéristiques qui permettent aux personnes en situation de handicap d'y accéder et de les utiliser. Les agences peuvent nécessiter la mise en place de dispositifs de sécurité supplémentaires, à déterminer en consultation avec les femmes et les filles, tels qu'un éclairage de nuit, afin de réduire le risque de violence sexiste à l'intérieur et à proximité des abris destinés au bétail.



7. Abris communautaires

Dans certains cas, un abri communautaire sera l'option privilégiée. Avant que le bétail n'entre dans l'abri communautaire, il convient de prendre les précautions suivantes :

- L'identification/le marquage du bétail sera effectuée en infligeant le moins de douleur possible au bétail.
- Le bétail devrait faire l'objet d'un dépistage des parasites et maladies.
- L'état de santé du bétail devrait être enregistré à son arrivée (état général, présence de femelles gravides, par exemple).
- Le bétail venu de loin devrait être mis en quarantaine dans un abri séparé pendant une période adaptée à l'apparition des maladies prévalentes locales.
- La surveillance du bétail dans l'abri de quarantaine et l'abri communal devrait être envisagée. Un système de rotation et différents rôles pourraient être définis pour les ménages qui ont des bêtes dans l'abri.
- En fonction des connaissances et des structures locales, la mise en quarantaine devrait être intégrée aux pratiques et systèmes existants en matière d'environnement et de santé animale. Cette approche contribuera également à l'acceptation locale et à la résolution des conflits avec les communautés d'accueil, car elles pourront être plus sûres que le bétail arrivant dans leur communauté fait l'objet d'un suivi sanitaire. (Voir le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire.*)

8. Vols et agressions

Les interventions portant sur les abris et aménagements pour le bétail devraient s'assurer que les animaux sont protégés du vol et des prédateurs, conformément aux normes locales. Il peut s'agir de mettre en place des portes adaptées dotées de mécanismes de fermeture ou des enclos sécurisés autour des abris du bétail. Les agences doivent consulter les éleveurs, les planificateurs de sites, les gestionnaires de camp et les autorités locales à propos des meilleures stratégies de sécurité (par exemple, des patrouilles de sécurité communautaires à l'intérieur et à proximité des zones où se trouve le bétail). Cette consultation devrait avoir lieu que le bétail soit abrité dans des lieux séparés ou non.



Norme 4 : Bétail et aménagements

Les aménagements favorisent une cohabitation sûre et durable avec les humains et offrent au bétail un environnement sûr, sain et durable.

Actions clés

- S'assurer que la planification et la mise en place des aménagements favorisent la sécurité humaine et la cohabitation sans risque des animaux avec les humains (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que la planification des aménagements permet aux femmes et aux filles, ainsi qu'aux hommes et aux garçons, d'accéder en toute sécurité à tous les enclos, aux ressources en eau pour le bétail et aux autres infrastructures liées au bétail à l'intérieur comme à l'extérieur du camp (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que les infrastructures liées à l'élevage sont accessibles aux éleveurs en situation de handicap (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que la sécurité des personnes et du bétail a été prise en compte, en termes de planification du site pour les voies d'évacuation et la sécurité incendie (voir les *notes d'orientation 4 et 5*).
- Réduire au minimum l'impact sur l'environnement local du soutien aux aménagements (voir les *notes d'orientation 6 et 7*).
- Veiller à ce que les activités portant sur les abris et les aménagements du bétail soutiennent des établissements humains durables (voir la *note d'orientation 8*).
- S'assurer que les infrastructures des aménagements réduisent au minimum les effets néfastes sur la santé publique (voir la *note d'orientation 9*).

Notes d'orientation

1. Sécurité humaine et cohabitation

L'emplacement des abris pour le bétail peut avoir une incidence sur la sécurité et la protection des éleveurs. Par exemple, les abris construits à une certaine distance des habitations humaines peuvent exposer les personnes au risque d'agressions physiques, en particulier les femmes et les enfants, notamment dans les zones de conflit. À l'inverse, des abris et des infrastructures pour le bétail trop proches des établissements humains peuvent accroître le risque de propagation des maladies. Cela peut



supposer des compromis concernant la distance maximale entre les abris pour le bétail et les établissements humains pour la sécurité contre le vol et les agressions, et la distance minimale entre les abris du bétail et les établissements humains pour la santé et la prévention des maladies. Les agences devraient consulter des experts à ce sujet.

La planification des aménagements par les agences devrait également prévoir la cohabitation sans danger du bétail et des communautés humaines. Cet aspect est particulièrement important pour réduire le risque de zoonoses. Les plans d'implantation devraient veiller à ce que les zones de traitement des déchets ou les réseaux de drainage soient séparés de ceux utilisés par les humains (y compris par la communauté d'accueil). Une plus grande distance peut être nécessaire entre les infrastructures de traitement des déchets liés à l'élevage et les installations destinées aux programmes de santé humaine, à l'entreposage des aliments ou à l'éducation, ainsi que les espaces adaptés aux enfants.

2. Atténuation de la violence sexiste

Les femmes et les filles, ainsi que les hommes et les garçons, qui participent à des activités d'élevage, ont le droit de s'y livrer en toute sécurité et dans la dignité, sans être menacés de violence sexiste (*Principe 6 de LEGS : Programmation sensible au genre*). Dans les camps, les agences devraient interagir avec les autres entités prenant part à la planification du site, et en particulier avec les groupes de femmes. Ce processus peut mettre en évidence les tâches d'élevage effectuées par les femmes et les filles, ainsi que l'agencement des sites, les installations publiques ou les infrastructures qui pourraient contribuer à atténuer les risques de violence sexiste liés au bétail.

3. Accessibilité

Pour les membres des ménages d'éleveurs en situation de handicap, le déplacement vers des camps ou des aménagements peut poser des problèmes particuliers. Les agences devraient consulter les organisations de personnes en situation de handicap, les comités locaux et des spécialistes des abris et des aménagements, puis envisager des modifications de la conception des infrastructures liées au bétail afin de réduire les obstacles aux tâches d'élevage auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap.



4. Sécurité incendie et évacuation

L'une des exigences fondamentales des plans d'implantation des camps est la mise en place d'itinéraires adéquats pour l'évacuation d'urgence et l'accès des véhicules de secours. Cette mesure s'impose en cas d'incendie ou d'attaque armée du camp. En règle générale, les planificateurs intègrent ces voies dans un plan d'ensemble du site, avec notamment des pare-feu (espaces désignés entre les blocs d'abris pour empêcher la propagation du feu) et des postes d'extincteurs. Si une urgence soudaine se produit à l'intérieur d'un camp, les éleveurs voudront peut-être procéder à une évacuation d'urgence de leur bétail. Le bétail peut également tenter de s'échapper de ses enclos dans de telles situations d'urgence. Pour protéger les vies humaines dans les situations de ce type, il est impératif que le bétail ne puisse pas accéder aux voies d'évacuation, aux voies d'accès des secours ou aux points de rassemblement réservés aux êtres humains. Les planificateurs de sites doivent établir d'autres parcours pour le bétail, et installer des barrières ou des déviations entre les zones d'élevage et les voies d'évacuation réservées aux êtres humains. Selon les circonstances locales, cela peut se révéler plus facile si les enclos désignés pour le bétail sont situés en périphérie ou à l'arrière du camp, et à l'écart des principales voies d'accès.

5. Empiètement sur les voies

Lors des interventions, pendant la saison sèche, il faut veiller à ce qu'un enclos en clôture vivante ne devienne pas un risque d'incendie. Il faut également prévoir un espace coupe-feu entre les clôtures de ces enclos et les terrains où se trouvent des abris destinés aux êtres humains. D'une manière générale, les clôtures ou les barrières des enclos ne doivent pas bloquer ou empiéter sur les voies d'accès réservées aux êtres humains dans le camp ou l'établissement.

6. Impact sur l'environnement local

Il convient de réduire au minimum l'impact sur l'environnement du soutien au bétail dans les établissements humains. Le soutien apporté devrait également éviter les fortes concentrations de bétail afin de réduire le risque de surpâturage. Il se peut donc que les plans de site des camps ou des établissements humains prévoient plusieurs petits enclos pour le bétail, plutôt qu'un seul enclos central pour tout le bétail du camp. Lorsqu'il s'avère nécessaire d'avoir recours à cette stratégie d'enclos multiples et dispersés, les planificateurs du site doivent tout de même s'assurer que chaque enclos permet l'accès aux ressources en eau et en aliments pour animaux. Il devrait également être accessible en toute sécurité par tous les éleveurs.



7. Négociations sur l'accès aux terres

L'inclusion de bétail dans les camps exerce une pression supplémentaire notable sur l'environnement et les ressources locales. Comme la concurrence avec le cheptel local pour l'accès aux ressources peut constituer une source potentielle de conflit, les interventions doivent prévoir un accès négocié aux prairies et aux pâturages avec la population locale. L'accès négocié peut évoluer en fonction de la saison. Il peut également être nécessaire d'établir un roulement entre les sites, pour que leur exploitation soit plus durable.

8. Aménagements durables pour les êtres humains et le bétail

Les éleveurs peuvent rester dans leur lieu d'origine, établir un logement ou un abri durable dans de nouveaux lieux à l'issue d'un déplacement, ou retourner dans leur lieu d'origine après une période de déplacement. Dans tous les cas, des tensions peuvent exister, ou s'aggraver, concernant l'utilisation des terres et des autres ressources par le bétail. Lorsque les éleveurs ont été déplacés, lors de la conception de l'aménagement, il faut tenir compte des droits de pâturage et des structures de gestion, de l'accessibilité, des droits fonciers et des droits de propriété au niveau local. La résolution de ces questions nécessitera probablement une consultation très poussée avec les parties prenantes, ainsi que des conseils de la part des autorités locales et de spécialistes d'autres secteurs, pour pouvoir identifier des solutions durables (voir la *note d'orientation 6 de la Norme 2*). Les agences peuvent être amenées à soutenir les négociations pour l'atténuation des conflits, ainsi que le partage sûr et durable des ressources foncières, grâce à une conception appropriée du logement, des aménagements et du zonage de l'utilisation des terres.

9. Impact sur la santé publique

Les aménagements devraient être conçus pour permettre la gestion et l'élimination des déjections animales dans le respect des règles d'hygiène, en particulier lorsque les communautés d'éleveurs sont déplacées et vivent dans des camps. Parmi les options de gestion possibles figurent :

- prévoir l'octroi d'argent ou d'autres incitations pour l'épandage du fumier ;
- veiller à ce que les enclos nocturnes ne présentent pas une accumulation d'excréments et soient maintenus propres ou déplacés régulièrement ;
- construire des enclos en périphérie des établissements humains pour limiter l'accès du bétail ;
- maintenir une distance adéquate entre les habitations humaines et les abris pour animaux ;



- veiller à ce que les sources d'eau et les enclos du bétail, ainsi que les voies qu'il emprunte, soient situés en aval de toute source d'eau destinée à la consommation humaine (y compris toute source d'eau destinée aux écoles et aux espaces adaptés aux enfants, ou aux établissements de santé) ;
- s'assurer que tous les réseaux de drainage utilisés pour les déchets liés au bétail (y compris les déchets provenant de l'abattage et des marchés à bestiaux) sont séparés ou en aval des réseaux de drainage utilisés pour les abris humains dans la même zone, y compris pour tout aménagement situé à proximité des communautés d'accueil.

La densité du bétail devrait également rester à un niveau raisonnable – voir le tableau 14 à la page 119 de *FAO (2016)* pour plus de détails à propos des besoins d'espace des différentes espèces.

Norme 5 : Passage à des solutions durables d'abris pour le bétail

La planification des abris et aménagements pour le bétail favorise le passage d'abris d'urgence à des solutions plus durables.

Actions clés

- Concevoir des abris pour le bétail de manière qu'ils puissent être entretenus, réparés et améliorés au fil du temps par les éleveurs (voir les *notes d'orientation 1* et *2*).
- Élaborer une stratégie de planification des aménagements qui tienne compte des augmentations potentielles du cheptel et de la variété des animaux pendant la période de déplacement vers un aménagement. Cette stratégie devrait également tenir compte de l'évolution des besoins du bétail et des éleveurs au cours de cette période (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

1. Approches fondées sur des abris de transition

Les abris construits par les éleveurs ou les acteurs humanitaires peuvent être très rudimentaires et à court terme durant les phases initiales qui suivent une situation d'urgence. Il peut donc être nécessaire de les remplacer ou de les améliorer afin qu'ils puissent servir de transition et jouer un rôle dans le relèvement vers des solutions durables pour les communautés affectées. Selon le contexte local, ce caractère « provisoire » peut signifier que les abris



pour le bétail sont conçus pour être « transportables » (déplaçables vers un autre endroit) ou « transférables » (autrement dit, ils peuvent être donnés ou échangés entre ménages, en fonction des besoins). Ils peuvent aussi être conçus pour être « transformables » (susceptibles d'être améliorés et rendus plus durables ou modifiés de manière que l'abri puisse être consacré à un autre usage par le ménage). Il est possible que des approches et des techniques de conception similaires soient déjà courantes dans le domaine des abris humains, en fonction du contexte local.

2. Formation technique

Dans le cadre du soutien à la transition et à la modernisation des abris pour le bétail au fil du temps, les agences de mise en œuvre peuvent envisager de dispenser une formation technique pour la construction des abris. Cette formation devrait notamment porter sur les besoins probables en matière d'abris pour le bétail lorsque les éleveurs seront en mesure de retourner sur leur lieu d'origine ou de s'installer dans de nouveaux endroits.

3. Évolution des besoins d'espace dans un camp ou un établissement humain

Lors d'un premier déplacement en situation d'urgence, ou lorsqu'ils entrent pour la première fois dans un camp, il se peut que les éleveurs aient un cheptel réduit. Au fil du temps, le nombre d'animaux peut augmenter (grâce aux naissances naturelles, aux achats sur le marché ou les deux) et, de ce fait, leurs besoins d'espace à l'intérieur et à proximité du camp pourront également s'accroître. L'agrandissement du camp pour fournir un abri à une population humaine plus importante peut entraîner une pression supplémentaire sur l'utilisation des terres. À terme, cette pression peut aussi résulter de la concurrence pour l'accès aux terres ou autres ressources en raison du développement positif d'autres moyens d'existence (agriculture de rente – voir SEADS – ou ateliers de petite industrie, etc.). En outre, au fur et à mesure que les abris pour le bétail sont rénovés, le processus d'amélioration peut nécessiter plus d'espace. Toutes ces questions devront être intégrées dans le plan global, non seulement pour le site initial mais aussi pour tout agrandissement éventuel du site. Selon le contexte local, une stratégie initiale d'enclos pour le bétail de plus petite taille et davantage dispersés peut faciliter cette transition.



Annexes

Annexe 7.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail

Abris (provisaires ou plus durables)

- Y a-t-il un besoin immédiat d'abris provisoires pour le bétail ?
- Quel est l'effectif estimatif des différentes espèces d'animaux qui pourrait avoir besoin d'un abri ?
- Quelles conditions particulières d'habitat les différentes espèces requièrent-elles dans les conditions climatiques et environnementales en présence ?
- Quels sont les principaux groupes sociaux ?
 - a. Quels sont les rôles des hommes et des femmes, des filles et des garçons dans les différents soins à apporter aux animaux ?
 - b. Au sein de la communauté, qui est normalement chargé de la construction des abris ?
 - c. Y a-t-il des groupes qui présentent des besoins particuliers ou qui sont plus à risque (par exemple, les femmes déplacées ou les enfants non accompagnés) ?
- Quelles sont les options d'abri les plus courantes pour les populations humaines ? Se trouvent-elles dans des abris provisoires ou de transition, ou dans des abris plus anciens qui ont besoin d'être réparés ou reconstruits ?
- Quels sont les styles, les techniques de construction et les matières premières utilisés localement pour les abris des animaux ?
- Ces pratiques de construction réduisent-elles suffisamment le risque de pertes en cas d'urgence future ?
- Y a-t-il suffisamment de matériaux locaux disponibles ?
 - a. Comment les matériaux de construction locaux sont-ils collectés ?
 - b. La construction des abris entraînera-t-elle une destruction importante de l'environnement ?
 - c. Est-ce que des transferts monétaires seraient appropriés pour soutenir la reconstruction des abris sans risquer de nuire aux marchés locaux ?
 - d. Faut-il faire venir des matériaux de construction de l'extérieur ?



- Quelles sont les pratiques de construction locales qui peuvent être adaptées au style des abris, afin de les rendre plus résistants aux aléas à l'avenir ?
- Quelles sont les pratiques d'élevage, comme le fait d'attacher les animaux au lieu de leur laisser leur liberté de mouvement, que les éleveurs devront éventuellement modifier pour réduire la mortalité immédiate du bétail lors d'un événement futur ?

Questions liées aux aménagements

- Y a-t-il des aléas spécifiques (par exemple des inondations, des glissements de terrain, des munitions non explosées – UXO) présents soit dans les sites établis par les populations elles-mêmes, soit dans les emplacements potentiels des camps prévus ? Existe-t-il d'autres problèmes rédhibitoires qui pourraient rendre le site non viable (par exemple manque d'eau constant ou saisonnier pour les humains et le bétail) ?
- Quels sont les schémas d'établissement des éleveurs ?
 - a. Les éleveurs ont-ils été déplacés de leurs établissements d'origine ?
 - b. Existe-t-il un risque de conflit entre les différentes communautés d'éleveurs, par exemple la population déplacée et la population d'accueil ?
 - c. Y a-t-il suffisamment de pâturages disponibles localement ? La dégradation des pâturages est-elle une conséquence possible de l'arrivée des personnes déplacées et de leur bétail au lendemain de la situation d'urgence ?
 - d. Quels sont les droits fonciers et les systèmes de gestion existants pour les abris et les aménagements communaux ou partagés, et seront-ils appropriés pour tout abri nouvellement construit ?
 - e. Quels sont les autres besoins des éleveurs en matière d'aménagements (par exemple un accès sûr pour les femmes, les garçons et les filles) ?



Annexe 7.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les abris et les aménagements du bétail

	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Fourniture d'un soutien aux abris et aménagements	Nombre de structures d'abris soutenues par type et emplacement Nombre et type d'interventions portant sur les aménagements	Nombre de ménages/bêtes ayant accès à un abri par rapport au nombre de ménages/bêtes ayant besoin d'un abri Mortalité du bétail sous abri par rapport à la mortalité du bétail sans abri Augmentation ou diminution notifiée de l'accès aux produits de l'élevage à cause des interventions portant sur les abris, en particulier pour les groupes à risque Nombre de ménages/bêtes ayant accès aux pâturages, aux infrastructures et aux autres besoins d'aménagement Nombre d'éleveurs appartenant à des groupes à risque (femmes, garçons et filles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ménages issus de groupes ethniques ou d'autres minorités, etc.) déclarant avoir un accès sûr à un abri pour le bétail



Annexe 7.3 : Abris pour le bétail et défis climatiques

Défis climatiques	Interventions courantes en matière d'abris pour le bétail
Chaleur	<p>Zones d'ombre couvertes (avec des toits surélevés pour une ventilation supplémentaire)</p> <p>.....</p> <p>Murs d'ombrage</p> <p>.....</p> <p>Réservoirs d'eau/zones de baignade pour le bétail</p> <p>.....</p> <p>Des plans d'agencement du camp qui permettent une ventilation croisée et une circulation de l'air autour des zones utilisées pour le bétail et pour les êtres humains</p> <p>.....</p> <p>Utilisation de matériaux d'abri présentant des propriétés de transfert thermique lent (par exemple briques de boue)</p> <p>.....</p> <p>Utilisation de matériaux d'abri à fortes propriétés réfléchissantes</p>
Froid	<p>Isolation supplémentaire pour les abris du bétail</p> <p>.....</p> <p>Modèles d'abris pour le bétail avec des toits plus bas, afin de réduire l'espace à chauffer</p> <p>.....</p> <p>Lorsque c'est culturellement possible, partage des abris (et de la chaleur) entre les ménages et le bétail</p> <p>.....</p> <p>Murs comme coupe-vent pour les enclos et les paddocks extérieurs</p> <p>.....</p> <p>Espace d'entreposage intérieur suffisant pour l'alimentation du bétail par temps froid</p>
Approvisionnement en eau tari/réduit	<p>Espace supplémentaire à l'intérieur des abris, ou dans des zones ombragées, pour les conteneurs de stockage d'eau</p> <p>.....</p> <p>Construction de points d'eau, avec des puits ou des forages ou des réservoirs d'eau destinés au bétail, dans des endroits accessibles à tous en toute sécurité à l'intérieur et autour des camps ou des aménagements (voir le <i>Chapitre 5 : Fourniture d'eau</i>)</p>

Voir page suivante



Défis climatiques	Interventions courantes en matière d'abris pour le bétail
Conditions humides	<p>Fondations ou embases surélevées pour les abris du bétail, afin de fournir un espace de repos et des zones d'entreposage des aliments pour animaux qui puissent rester au sec</p> <p>.....</p> <p>Abris pour le bétail conçus avec des toits à large porte-à-faux, afin de fournir une protection supplémentaire contre la pluie à l'intérieur et autour de l'abri</p> <p>.....</p> <p>Intégration de systèmes de drainage et de gestion des déchets pour les zones réservées au bétail dans les principaux réseaux de drainage des camps</p>

(Note : La conception des interventions énumérées dans ce tableau devrait être entreprise par les agences en consultation avec des experts et les communautés affectées.)



Références et lectures complémentaires

Association Sphère (2018) *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, 4^e édition, Genève, <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf>

Catholic Relief Services (2012) *Managing Post-Disaster (Re)-Construction Projects*, How-To Guide, CRS, Baltimore, MD, <https://www.crs.org/our-work-overseas/research-publications/managing-post-disaster-reconstruction-projects>

CCCM (Groupe sectoriel de Coordination et de gestion de camps) (2021) *Normes minimales pour la gestion des camps*, CCCM, <https://handbook.spherestandards.org/fr/camp/#ch001>

Corsealis T. and Vitale A. (2005) *Transitional Settlements: Displaced Populations*, Oxfam GB and University of Cambridge shelter project, <https://www.sheltercluster.org/sites/default/files/docs/Transitional%20Settlement%20-%20Displaced%20Populations.pdf>

Dosti Development Foundation (DDF) and FAO (2007) *Livestock shelter and supplementary cattle feed project report, 2006–2007*, DDF and FAO, Pakistan.

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir le Chapitre 8)

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC) and Oxfam (2007) *A Guide to the Specifications and Use of Plastic Sheeting in Humanitarian Relief*, IFRC and Oxfam, <https://www.sheltercluster.org/sustainable-solutions-working-group/documents/plastic-sheeting-guide>

International Organization for Migration (IOM) and The Shelter Cluster (2018) *Site Planning: Guidance to Reduce the Risk of Gender-Based Violence*, 3rd edn, Global Shelter Cluster, https://sheltercluster.s3.eu-central-1.amazonaws.com/public/docs/site_planning-gbv_booklet_apr-2018_web_high-res_v3_0.pdf

IOM, Norwegian Refugee Council (NRC) and United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2015) *Camp Management Toolkit*, IOM, NRC, UNHCR, <https://www.refworld.org/pdfid/526f6cde4.pdf>

Jha, A.K. with Barenstein, J.D., Phelps, P.M., Pittet, D., Sena, S. (2010) *Safer Homes, Stronger Communities: A Handbook for Reconstructing after Natural Disasters*, World Bank, Washington, D.C., <http://hdl.handle.net/10986/2409>

The Shelter Centre (2012) *Transitional Shelter Guidelines*, Shelter Centre, Geneva, <https://sheltercluster.org/resources/documents/transitional-shelter-guidelines>

The Shelter Cluster (2013) *Land Rights and Shelter: The Due Diligence Standard*, Shelter Cluster, https://sheltercluster.s3.eu-central-1.amazonaws.com/public/docs/4.2_gsc_land_rights_and_shelter_the_due_diligence_standard.pdf

UNHCR (2015) *UNHCR Emergency Handbook*, 4th edn, UNHCR, <https://emergency.unhcr.org/topic/27459/camps>



UNHCR and International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2005) *Livestock Keeping and Animal Husbandry in Refugee and Returnee Situations: A Practical Manual for Improved Management*, UNHCR and IUCN, Geneva, <https://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/shelter/UNHCR-2005.pdf>

Par ailleurs, de nombreuses études de cas pratiques portant sur les abris et les aménagements figurent dans les différentes éditions de Shelter Projects <https://www.shelterprojects.org/>

Voir aussi les études de cas sur les interventions portant sur les abris et les aménagements pour le bétail en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>







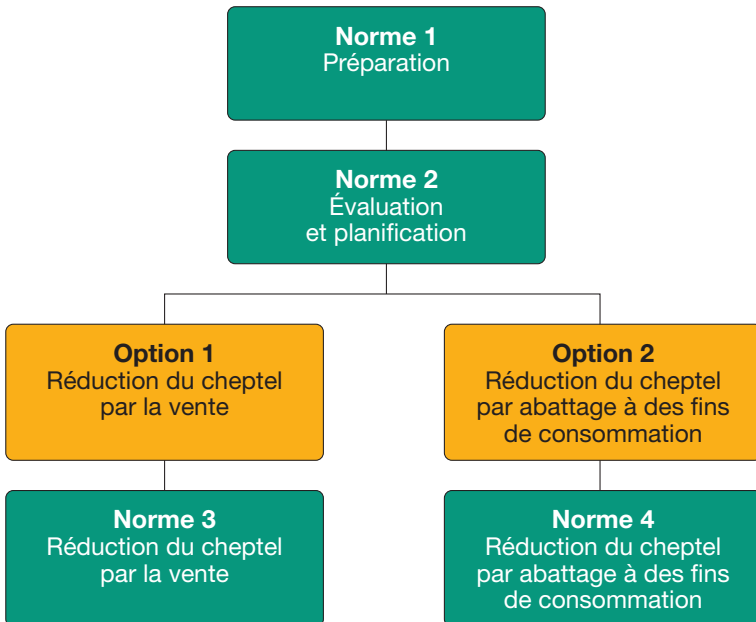
Chapitre 8 : Normes techniques pour la réduction du cheptel

- 328 Introduction
- 330 Options pour la réduction du cheptel
- 336 Calendrier des interventions
- 337 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 338 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 342 Arbre de décision pour les options de réduction du cheptel
- 344 Les normes

- 357 Annexe 8.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la réduction du cheptel
- 359 Annexe 8.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la réduction du cheptel
- 362 Références et lectures complémentaires



Chapitre 8 : Normes techniques pour la réduction du cheptel



Introduction

La réduction du cheptel peut revêtir une importance cruciale pour permettre aux communautés tributaires de l'élevage de réduire les effets néfastes des sécheresses et de récupérer une partie de la valeur de leurs biens d'élevage sous forme d'argent ou de viande, dont elles ont grand besoin. Il est préférable de procéder à la réduction du cheptel durant les urgences à développement lent, comme les sécheresses, avant que les animaux ne perdent leur valeur, ne meurent ou ne posent un risque pour la santé publique. Cette intervention est généralement plus délicate à mettre en œuvre dans les urgences à développement rapide.



Pour que les interventions portant sur la réduction du cheptel soient efficaces, la préparation est essentielle. Trois scénarios soulignent l'importance d'une bonne préparation lors de la planification des interventions portant sur la réduction du cheptel :

1. Les interventions précoces en cas d'urgence à développement lent, avant que le bétail ne soit trop émacié, permettront aux communautés de vendre leurs bêtes à des acheteurs extérieurs à des prix proches de ceux du marché.
2. Lorsque les interventions ont lieu plus tard, une fois la sécheresse bien installée, en raison d'un manque de préparation, les prix obtenus pour le bétail décharné seront très bas. Dans ce cas, le bétail sera probablement uniquement destiné à la distribution locale de viande.
3. Les interventions qui ont lieu très tardivement risquent de conduire à l'abattage des animaux aux seules fins de leur élimination (voir l'*encadré 8.1*).

Ce chapitre présente des informations sur la réduction du cheptel en tant que réponse à une situation d'urgence en matière d'élevage. Il fournit également les options techniques pour les interventions portant sur la réduction du cheptel et les avantages et défis associés à chacune. Des informations sont également disponibles dans *FAO* (2016, Chapitre 4 : *Destocking*). Pour chaque option technique, LEGS fournit un complément d'information sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des listes de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés en annexes à la fin de ce chapitre. Des *lectures complémentaires* sont également proposées. Des études de cas sont présentées sur le site web de LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).

Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

La réduction du cheptel peut apporter une aide immédiate aux **communautés affectées**, en protégeant le bétail restant, conformément aux premier et deuxième objectifs de subsistance de LEGS. La réduction du cheptel peut **aider les communautés sinistrées à** :

- **obtenir des avantages immédiats en utilisant les biens d'élevage existants** – en se procurant de l'argent ou de la nourriture grâce à la vente d'animaux à risque ou non commercialisables ;



- **protéger les principaux biens d'élevage** – en assurant la survie des animaux restants. Les ventes au comptant permettent aux éleveurs d'acheter de l'eau et des aliments pour le bétail (ou des **médicaments prophylactiques**) ou de transporter les animaux restants vers des zones moins gravement touchées.

L'importance de la réduction du cheptel dans la réponse à une situation d'urgence

La réduction du cheptel est une réponse précieuse à la sécheresse pour éviter la mort ou la détérioration de la condition physique des animaux. Elle permet de convertir les pertes potentielles de bétail en argent ou en viande. Un travail de plaidoyer peut être requis avant une situation d'urgence, lorsque les éleveurs peuvent rechigner à se séparer du bétail qui risque de périr. La réduction du cheptel peut aussi être considérée comme un outil de renforcement de la résilience : le retrait des animaux soulage la pression exercée sur les réserves limitées d'aliments pour animaux, de pâturages et d'eau, au profit du bétail restant (voir le *Principe 3 de LEGS : Changement climatique et environnement*). En outre, la viande des animaux abattus complète le régime alimentaire des familles **à risque**, en leur apportant les protéines dont elles ont tant besoin en période de disette.

La réduction du cheptel contribue également à au moins deux des « cinq domaines » du bien-être animal, tels que décrits dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*, à savoir la « santé » et l'« état mental ». Lorsque les animaux vendus sont déplacés vers un endroit plus favorable, cela peut leur permettre de retrouver leur comportement normal. Lorsqu'elle est nécessaire, la réduction du cheptel par abattage évitera également aux animaux la douleur et la détresse associées à la famine et à la soif. Comme la réduction du cheptel implique la gestion, le transport et l'abattage des animaux, il est important de veiller à ce qu'ils n'éprouvent ni douleur, ni peur, ni détresse.

La réduction du cheptel n'est généralement pas adaptée dans les urgences à développement rapide, comme les séismes et les inondations, puisque le bétail soit survit, soit est tué. Toutefois, lorsque des aléas naturels, comme les cyclones ou les incendies, détruisent les réserves disponibles d'aliments pour animaux, la réduction du cheptel peut être une réponse appropriée. Si les animaux présentent un risque pour la santé publique, ils doivent être abattus de manière humaine et leur carcasse éliminée – voir l'*encadré 8.1*.



Options pour la réduction du cheptel

Les deux interventions les plus courantes pour la réduction du cheptel sont la vente ou l'abattage à des fins de consommation.

Option 1 : Réduction du cheptel par la vente

Dans le cadre de la réduction du cheptel par la vente, les **agences** fournissent un soutien externe afin que les opérateurs du marché (négociants en bétail, propriétaires de parcs d'engraissement, bouchers, etc.) puissent continuer à travailler lorsque le marché du bétail commence à dysfonctionner. La défaillance du marché peut résulter des circonstances suivantes : une demande en berne, une offre excédentaire, des animaux en mauvais état, l'inaccessibilité des animaux, ou la réticence des éleveurs à vendre leurs bêtes. Il s'ensuit généralement un effondrement des prix du bétail et le retrait des opérateurs du marché. L'objectif de la réduction du cheptel par la vente est d'aider le marché du bétail à fonctionner dans ces circonstances difficiles. Elle facilite la commercialisation des animaux affaiblis par la sécheresse avant que leur état et leur valeur ne se détériorent trop et qu'ils deviennent impossibles à vendre.

La réduction du cheptel par la vente présente plusieurs avantages :

- Elle fournit de l'argent liquide aux communautés affectées par la crise.
- Elle favorise une relation à plus long terme entre les acheteurs et les éleveurs.
- Elle peut avoir un impact positif global sur un grand nombre d'animaux et leurs éleveurs.
- C'est l'une des interventions qui présentent le meilleur rapport efficacité-coûts en cas de sécheresse, puisqu'elle ne suppose pas l'achat direct d'animaux par les agences.

Pour donner de bons résultats, la réduction du cheptel par la vente exige un système privé actif pour la vente du bétail, et une demande intérieure ou à l'exportation accessible. Les animaux ne vont pas toujours directement à l'abattoir mais peuvent être envoyés ailleurs pour améliorer leur condition physique. Ils peuvent ensuite être abattus ou revendus à une date ultérieure.

Le soutien qu'apportent généralement les agences aux négociants en bétail peut inclure une aide à la mise en relation des acheteurs et des vendeurs d'animaux, et la facilitation de l'octroi de crédits à court terme, de subventions et d'exonérations fiscales. La mise en relation des éleveurs et des négociants est l'intervention la plus simple et la plus efficace. Pour éviter



de perturber le marché normal, l'aide fournie devrait être le minimum requis pour faciliter et surmonter les contraintes immédiates.

Certaines agences sont intervenues directement pour acheter des animaux en cas d'urgence plutôt que de travailler avec les négociants en bétail. Cette approche devrait toutefois être envisagée avec circonspection, afin d'éviter que les achats directs ne compromettent la viabilité à long terme du marché privé. Si des négociants sont toujours actifs sur les marchés aux bestiaux, aucune intervention n'est recommandée.

Option 2 : Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation

Contrairement à la réduction du cheptel par la vente, ce sont les agences plutôt que les négociants privés qui prennent l'initiative de la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation. Cette pratique est appropriée lorsque le marché local de l'élevage s'est écroulé et lorsque les négociants se sont retirés. Invariablement, les animaux sont en mauvais état et les prix du bétail se sont effondrés. Dans ces circonstances, une agence achète les animaux et organise leur abattage sans cruauté. La viande fraîche est ensuite distribuée aux communautés affectées par la crise. La viande fraîche étant périssable, si elle ne peut pas être distribuée sur le champ, il faut prendre des mesures immédiates pour la préserver par salage, étuvage ou séchage.

La réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation est une option plus coûteuse pour les agences que la réduction du cheptel par la vente, car elle implique l'achat direct d'animaux. Ce coût est en partie compensé par les avantages supplémentaires associés à la distribution de viande ainsi qu'aux possibilités d'emploi – y compris dans le traitement des cuirs et des peaux. Les coûts opérationnels peuvent être réduits si les agences distribuent directement les animaux achetés aux communautés cibles pour qu'elles se chargent elles-mêmes du processus d'abattage et de distribution de la viande. L'amélioration de l'abattage et de la transformation de la viande présente également des avantages sur le plan du bien-être animal et de la santé publique. Dans certains pays, il faudra tenir compte des sentiments religieux et des considérations culturelles concernant l'abattage des bovins.



Parmi les participants à la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation peuvent figurer :

- les personnes ayant le droit de vendre des animaux à des fins d'abattage, en particulier les ménages dirigés par des femmes et ceux issus de communautés marginalisées ;
- les personnes ayant le droit de recevoir de la viande, en particulier les familles nombreuses, les ménages monoparentaux ou sans parents, les personnes âgées et autres groupes à risque – s'il y en a suffisamment, il peut se révéler plus simple de distribuer la viande équitablement à l'ensemble de la communauté afin d'éviter tout risque de ressentiment ; les agences donnent souvent la viande à une autre agence pour qu'elle la distribue dans le cadre d'un programme d'assistance alimentaire plus large, qui peut englober des écoles, des hôpitaux et des prisons ;
- ceux qui peuvent être employés dans l'abattage et la transformation des animaux. Ce travail leur fournira un revenu ainsi que des compétences pour l'avenir.

Encadré 8.1 **Abattage pour élimination**

En cas de sécheresse grave et de longue durée, les animaux peuvent être tellement émaciés ou malades qu'ils sont impropres à la consommation humaine. La décision de procéder à l'abattage en vue de l'élimination des carcasses peut alors être prise par les autorités vétérinaires ou de santé publique compétentes sur la base d'inspections ante-mortem et post-mortem. Dans de tels cas, l'abattage doit respecter les normes de bien-être localement acceptables et les carcasses doivent être éliminées de manière à réduire au minimum les risques pour la santé publique.

Dans certaines urgences à développement rapide, comme les typhons, les inondations et les séismes, il peut falloir envisager l'euthanasie des animaux blessés ou irrécupérables (qu'il s'agisse d'animaux de compagnie ou autres) et définir des méthodes appropriées.

Les considérations relatives à la destruction des carcasses sont abordées au *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*, et dans les directives de la FAO (2021) sur la gestion des carcasses. Le document de la FAO (2001) fournit également des lignes directrices pour la gestion, le transport et l'abattage sans cruauté du bétail.



Les avantages, les défis et les principales conditions associés aux différentes options sont résumés dans le *tableau 8.1*.

Tableau 8.1 : Avantages, défis et principales conditions des options portant sur la réduction du cheptel

Avantages	Défis	Principales conditions
1. Réduction du cheptel par la vente		
Procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou réinvestir dans le troupeau S'appuie sur les stratégies d'adaptation existantes Soulage les pressions exercées sur les disponibilités limitées en aliments pour animaux/pâturages et eau Permet de gérer un grand nombre d'animaux Est relativement peu coûteuse (la majorité des coûts est assumée par les négociants) Promeut des relations à plus long terme entre acheteurs et vendeurs	Doit avoir lieu avant que l'état du troupeau ne soit trop dégradé La préférence des négociants va aux animaux rentables ; ils ne ciblent pas nécessairement les animaux émaciés appartenant à des groupes à risque Comporte des risques pour le bien-être des animaux en cas de conditions de gestion et de transport inadaptées	Acheteurs intéressés Vendeurs prêts à vendre Marchés intérieurs ou à l'exportation accessibles Infrastructures : routes, aires de parage ; eau et aliments pour animaux ; acheminement jusqu'à la route la plus proche ; et sécurité Attitude au sein des agences favorable au commerce de bêtes et à l'octroi de crédit Agences prêtes à interagir avec le secteur privé

Voir page suivante



Avantages	Défis	Principales conditions
2. Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation		
<p>Procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou réinvestir dans le troupeau</p> <p>Soulage les pressions exercées sur les disponibilités limitées en aliments pour animaux/pâturages et eau</p> <p>Fournit une aide alimentaire supplémentaire</p> <p>Les excédents de viande fraîche peuvent être préservés</p> <p>Offre des possibilités d'emploi au sein de la communauté locale</p>	<p>Plus complexe à mettre en œuvre, à moins que les communautés cibles ne participent directement à l'abattage et à la distribution de la viande</p> <p>Coûts administratifs plus élevés en l'absence de participation de la communauté</p> <p>Plus coûteuse, puisqu'elle implique l'achat d'animaux</p> <p>Durabilité moindre à long terme</p> <p>Moins adapté à la gestion d'un grand nombre de bêtes</p> <p>Les produits de première nécessité, comme l'eau, peuvent se faire rares pendant la sécheresse</p>	<p>Il incombe aux institutions locales d'organiser, de gérer et d'aider les communautés cibles</p> <p>Coordination entre les agences de mise en œuvre pour convenir des méthodologies et, en particulier, des stratégies de tarification et des zones d'opération</p> <p>Opérations d'aide alimentaire prêtes à accepter la viande</p> <p>Agence de mise en œuvre dotée de la capacité organisationnelle requise pour gérer le programme</p> <p>L'infrastructure d'abattage est déjà disponible ou il est possible d'en construire une</p> <p>Politique de santé publique favorable</p> <p>L'abattage et la distribution sont gérés par l'agence d'une manière compatible avec les normes culturelles</p> <p>Capacité à utiliser des procédés de gestion et d'abattage sans cruauté</p>



Calendrier des interventions

C'est la phase de la situation d'urgence qui détermine habituellement le type de réduction du cheptel entrepris. Il est important de noter que le créneau temporel de réduction du cheptel par la vente est limité. C'est durant les phases d'alerte et d'alarme d'une urgence à développement lent (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS* sur les phases d'urgence) que cette option est la plus efficace. Parmi les stratégies de préparation utiles peut figurer l'établissement préalable d'une liste de négociants en bétail, de fournisseurs de valeur ajoutée, de transformateurs de viande, de gestionnaires de ranchs, etc. afin d'apporter un soutien opportun à la réduction du cheptel par la vente (voir le *Principe 4 de LEGS : Préparation*). En revanche, la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation se déroule invariablement à la fin de la phase d'alarme, ou au stade de l'urgence ou du relèvement précoce. À ce moment-là, les bêtes sont en si mauvais état qu'elles ne sont pas commercialisables, et la réduction du cheptel par la vente n'est plus envisageable. La réduction du cheptel par abattage peut aussi avoir lieu après des urgences à développement rapide – par exemple, dans des endroits affectés par des incendies, en cas de perte de pâturages (voir le *tableau 8.2*).

Il est rare que les éleveurs évaluent uniquement leurs animaux en termes financiers. Ils prennent en compte de nombreux facteurs, notamment les chances de survie de leurs bêtes dans les conditions en vigueur. Au plus fort de la sécheresse, ils peuvent être prêts à vendre leurs animaux à presque n'importe quel prix, mais aux premiers signes de pluie, ils risquent de changer d'avis. L'agence doit donc faire preuve de flexibilité pour réagir rapidement à l'évolution des circonstances et pour réorienter les ressources vers d'autres interventions. Les Critères minimaux d'analyse de marché (MISMA) peuvent être utiles pour s'assurer que les prix proposés pour le bétail restent appropriés dans les contextes d'urgence caractérisés par de fortes pressions inflationnistes.



Tableau 8.2 : Calendrier possible des interventions portant sur la réduction du cheptel

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1. Réduction du cheptel par la vente	✓	—	—
2. Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation	✓	—	—

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Réduction du cheptel par la vente	✓	✓	—	—
2. Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation	—	✓	✓	—

Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

L'un des objectifs importants d'une intervention de réduction du cheptel est l'amélioration des chances de survie du bétail restant, en particulier celles des **animaux reproducteurs essentiels**. Par conséquent, les agences entreprennent souvent des opérations de réduction du cheptel parallèlement à d'autres interventions de LEGS dans le cadre d'une approche intégrée. Il s'agit généralement de fournir de la nourriture, de l'eau et un soutien vétérinaire (voir les *Chapitres 4, 5 et 6*). La matrice d'identification participative de réponse (PRIM) de LEGS, décrite au *Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence*, est un outil précieux pour procéder à ces évaluations. Le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire* comporte des informations sur l'élimination des carcasses.

La réduction du cheptel par la vente nécessite une bonne compréhension des processus de marché. L'outil d'analyse cartographique des marchés en situation d'urgence (*Emergency Market Mapping Analysis – EMMA*) et les Critères minimaux d'analyse de marché (MISMA) proposent des normes et des conseils pour soutenir ce processus (voir *Références et lectures complémentaires/Analyse du marché au Chapitre 3*).



À l'issue d'une sécheresse, la reconstitution du cheptel à un niveau qui permet de subvenir aux besoins d'un ménage peut prendre des années. Dans les communautés pastorales et agropastorales, les interventions en matière d'élevage peuvent ne pas suffire. Un soutien humanitaire supplémentaire, tel qu'une aide alimentaire, peut être requis. Le manuel Sphère fournit des conseils détaillés à ce sujet.

Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

Tableau 8.3 : Pertinence des principes de LEGS pour la réduction du cheptel

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la réduction du cheptel
1. Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence	<p>La réduction du cheptel soutient les moyens d'existence en améliorant les chances de survie du bétail restant, en particulier celles des animaux reproducteurs essentiels.</p> <p>.....</p> <p>Lorsque la réduction du cheptel est associée à d'autres interventions de LEGS (alimentation du bétail, fourniture d'eau et soutien vétérinaire) dans le cadre d'une approche intégrée, les moyens d'existence fondés sur l'élevage sont alors davantage soutenus.</p>
2. Garantir la participation de la communauté	<p>La participation de la communauté est essentielle pour une sélection équitable des participants à la réduction du cheptel. Cette sélection devrait être fondée sur des critères convenus et sur des évaluations récentes des risques et des capacités.</p> <p>.....</p> <p>Les négociants privés entendent maximiser leurs profits et peuvent exclure les communautés auxquelles il est difficile d'accéder ou celles qui sont peu sûres ou dotées d'installations inadaptées. L'aide que l'agence accordera aux négociants en bétail devrait donc être consentie sous réserve de la participation active de la communauté, afin que les personnes à risque ne soient pas exclues. Toutefois, les négociants devraient avoir le choix d'acheter les animaux qu'ils préfèrent.</p> <p>.....</p> <p>La mobilisation directe des communautés dans l'abattage et la distribution de viande permet de réduire le coût des opérations de réduction du cheptel.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la réduction du cheptel
<p>3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement</p>	<p>Les problèmes liés à la réduction du cheptel peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur l'environnement. L'abattage des animaux génère des déchets locaux (y compris des carcasses déclarées impropres à la consommation humaine) qui doivent être éliminés de manière sûre pour éviter la pollution. Le tannage des cuirs et des peaux soulève des problèmes semblables.</p> <p>.....</p> <p>L'élimination d'un grand nombre de bêtes peut soulager les pressions localisées sur les ressources naturelles durant une période de grande précarité, par exemple en cas de sécheresse.</p> <p>.....</p> <p>La concentration d'animaux autour des camps et des marchés peut avoir des effets délétères à court terme sur l'environnement immédiat.</p> <p>.....</p> <p>Lorsque des races autochtones sont menacées, il faut veiller à ne pas aggraver les pertes de biodiversité locale.</p>
<p>4. Soutenir la préparation et l'action précoce</p>	<p>Le créneau disponible pour la réduction du cheptel par la vente est très limité pendant une crise, et la préparation est donc essentielle. L'établissement préalable d'une liste de négociants en bétail, de bouchers, de fournisseurs de valeur ajoutée, etc. lorsqu'une crise est imminente contribuera à donner un coup de fouet à la réduction du cheptel par la vente durant la phase d'alerte/alarmer.</p> <p>.....</p> <p>En cas de sécheresse, des interventions précoces, avant que le bétail ne devienne trop émacié, permettront aux communautés de vendre leurs bêtes à des acheteurs extérieurs à des prix proches de ceux du marché. Les interventions plus tardives se traduiront par un bétail émacié qui ne rapportera que de faibles sommes pour la distribution de la viande. Les interventions très tardives aboutissent à l'abattage du bétail et son élimination à prix plancher.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la réduction du cheptel
5. Garantir des réponses coordonnées	<p>La mise en place de groupes de coordination faisant intervenir les principales parties prenantes et les représentants des communautés affectées peut contribuer à garantir que les interventions portant sur la réduction du cheptel soient correctement ciblées et gérées.</p> <p>.....</p> <p>La coordination entre les parties impliquées dans la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation est cruciale. Cela permet de s'assurer que les prix d'achat et les méthodes de travail sont convenus, et d'éviter la concurrence et la confusion.</p>
6. Soutenir une programmation sensible au genre	<p>Une programmation sensible au genre est nécessaire lors du choix des options de réduction du cheptel et au moment de sélectionner ceux et celles qui devraient en bénéficier le plus.</p> <p>.....</p> <p>L'abattage peut offrir des possibilités d'emploi aux hommes et aux femmes (en fonction des normes culturelles). Les options de distribution de viande et les activités de séchage peuvent également offrir des possibilités d'emploi.</p> <p>.....</p> <p>L'argent provenant de la vente de gros animaux (bovins, chameaux, yaks) peut augmenter le pouvoir d'achat des hommes. En revanche, les femmes peuvent n'avoir que la possibilité de vendre le petit bétail (moutons et chèvres), ainsi que la volaille, et de contrôler le produit de cette vente. Dans le cadre de ces interventions, il faut donc trouver un équilibre entre les types d'animaux sélectionnés pour la réduction du cheptel pour que celle-ci profite à la fois aux femmes et aux hommes.</p> <p>.....</p> <p>Il faut veiller, en particulier, à ce que les veuves et les ménages dirigés par des femmes ne soient pas exclus de l'intervention.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la réduction du cheptel
<p>7. Soutenir l'appropriation locale</p>	<p>Les communautés d'éleveurs ont souvent leurs propres stratégies locales d'adaptation pour répondre aux situations d'urgence. Le fait de s'appuyer sur ces stratégies locales par le biais de la gestion communautaire du processus de réduction du cheptel (par exemple, en faisant en sorte que des groupes de coordination locaux supervisent le ciblage, la tarification et la distribution) renforcera leur efficacité. Les pratiques coutumières de réduction du cheptel observent et respectent également les normes et tabous culturels liés aux critères de sélection et aux pratiques d'abattage et de distribution de la viande.</p> <p>.....</p> <p>La réduction du cheptel stimule l'économie locale pendant une crise grâce à la vente d'animaux, ce qui permet aux communautés d'acheter de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Les opérations de réduction du cheptel offrent également des possibilités d'emploi aux membres de la communauté.</p> <p>.....</p> <p>Lorsqu'ils traitent avec des négociants venus de l'extérieur, les communautés et les acteurs du marché local peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire de la part d'agences externes.</p>
<p>8. S'engager à assurer un système de MEAL</p>	<p>Il est essentiel de comprendre les marchés et les tendances du secteur de l'élevage pour planifier et mettre en œuvre une réduction réussie du cheptel. L'achat de bêtes pour la réduction du cheptel par la vente ou l'abattage à des fins de consommation est susceptible d'avoir un impact sur les marchés locaux. Il est important de surveiller les prix du bétail pour comprendre cet impact et s'assurer que les groupes à risque ne sont pas affectés négativement.</p>

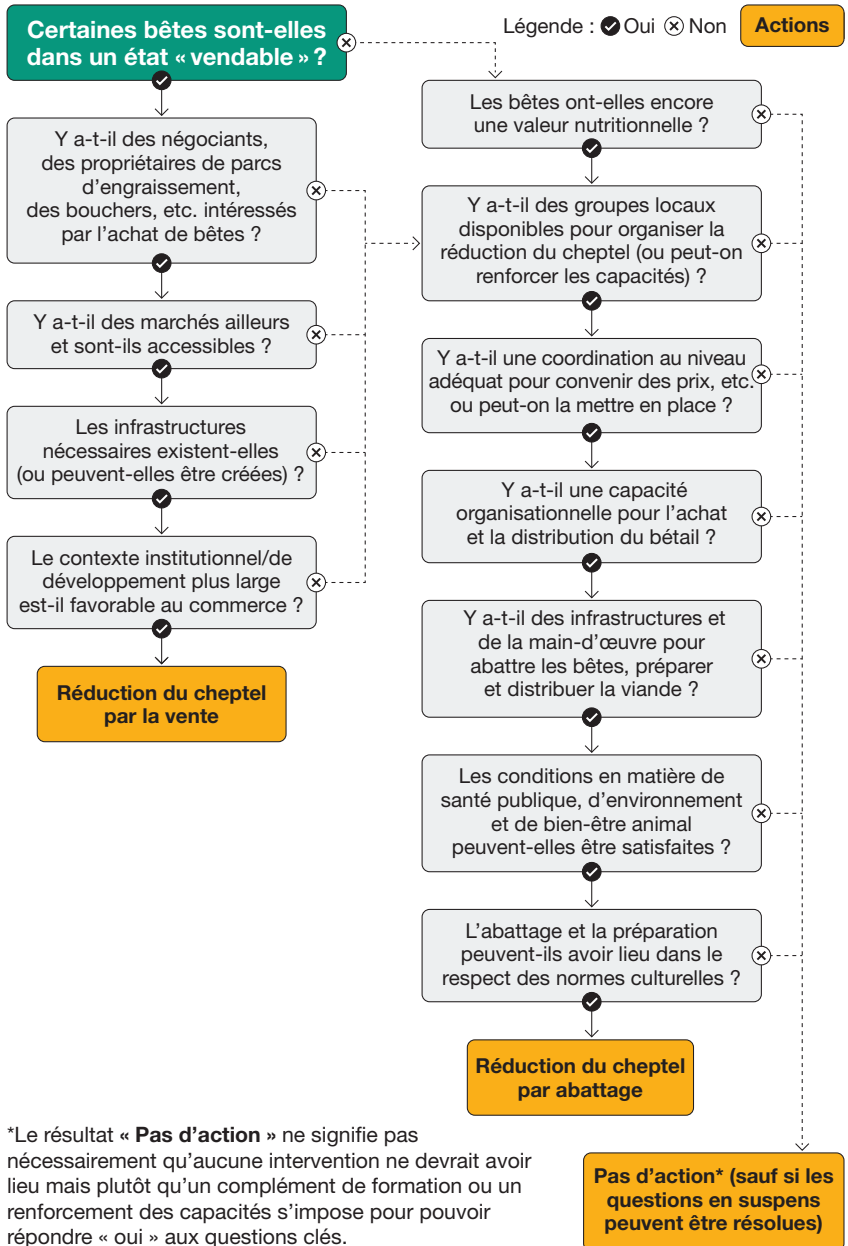


Arbre de décision pour les options de réduction du cheptel

L'arbre de décision (*figure 8.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte pour déterminer l'option qui est la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention d'urgence portant sur la réduction du cheptel. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent de plus amples informations pour une planification détaillée. Dans la mesure du possible, elles s'appuient sur les activités de préparation menées avant le début de la situation d'urgence/en temps « normal ».



Figure 8.1 : Arbre de décision pour les options de réduction du cheptel



*Le résultat « **Pas d'action** » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.



Les normes

La réduction du cheptel permet aux éleveurs de récupérer une partie de la valeur d'animaux qui, sans intervention, n'auraient que peu ou pas de valeur. La réduction du cheptel par la vente n'est possible qu'avant que les animaux ne perdent leur condition physique et que les prix du marché ne s'effondrent. Au-delà de ce point, la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation peut devenir la seule option possible. La préparation et l'analyse précoce de la situation, avec la participation des communautés affectées, sont essentielles pour décider si la réduction du cheptel est une réponse faisable et appropriée. Une liste de contrôle pour l'évaluation de la réduction du cheptel est présentée à l'*Annexe 8.1*.

Norme 1 : Préparation

Le créneau crucial pour la réduction du cheptel est identifié et des activités de préparation sont entreprises.

Actions clés

- Surveiller les données d'alerte précoce pertinentes (voir la *note d'orientation 1*).
- Comprendre les processus du marché, et suivre de près le marché du bétail (voir la *note d'orientation 2*).
- Surveiller de près l'état et le bien-être du bétail (voir la *note d'orientation 3*).
- Mettre en œuvre des activités de préparation à la réduction du cheptel avec les principales parties prenantes (voir la *note d'orientation 4*).
- Encourager la commercialisation précoce du bétail (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. Alerte précoce

La plupart des régions touchées par la sécheresse disposent de certains indicateurs d'alerte précoce qui peuvent avertir les agences qu'elles devraient commencer à envisager la réduction du cheptel.

2. Suivi des marchés du bétail

L'augmentation du nombre de bêtes à vendre sans augmentation correspondante de la demande, ou la chute des prix du bétail, peuvent



indiquer le début des « ventes de panique », au moyen desquelles les éleveurs tentent de récupérer une partie de la valeur de leurs bêtes sur le marché ordinaire.

3. Suivi de l'état du bétail

La détérioration de l'état du bétail peut être l'indicateur d'une crise imminente. La planification participative avec les communautés et le savoir local, en plus des données secondaires des systèmes d'alerte précoce, peuvent aider à déterminer si l'état des animaux est pire que d'habitude pour la période de l'année.

4. Activités de préparation

Les activités de préparation peuvent supposer l'établissement préalable d'une liste possible de négociants en bétail, de fournisseurs de valeur ajoutée, de transformateurs de viande, de gestionnaires de ranchs, etc. afin de lancer les opérations de réduction du cheptel par la vente en temps utile. Un travail de plaidoyer préalable sur la réduction du cheptel par la vente peut se révéler nécessaire avant une situation d'urgence. En effet, les éleveurs peuvent rechigner à se séparer des bêtes qui vont probablement périr.

5. Calendrier et action précoce

Les options pour la réduction du cheptel dépendent de la phase de la situation d'urgence (voir le *tableau 8.2*). Encourager les communautés à vendre leur bétail lorsque les prix sont encore favorables permettra d'obtenir les meilleurs avantages en termes de moyens d'existence. Le prépositionnement des sources de financement en tant que « modificateurs de crise » sera nécessaire pour une interaction précoce et efficace avec les processus de marché.

Norme 2 : Évaluation et planification

Le type d'activité de réduction du cheptel retenu est adapté aux conditions du marché et à l'état du troupeau.

8

Actions clés

- Ne procéder à la réduction du cheptel par la vente que lorsque les négociants sont prêts à acheter et lorsque les animaux sont dans un état convenable (voir la *note d'orientation 1*).



- S'assurer que la réduction du cheptel porte sur des bêtes de l'espèce, de l'âge et du type appropriés, en fonction des circonstances, des connaissances et des pratiques locales (voir la *note d'orientation 2*).
- Déterminer si la réduction coutumière du cheptel est toujours pratiquée dans certaines communautés afin de cibler les ménages moins chanceux (voir la *note d'orientation 3*).
- Faire en sorte que les évaluations tiennent compte du contexte institutionnel et de développement plus large de la situation d'urgence (voir la *note d'orientation 4*).
- Faire en sorte que les communautés affectées participent pleinement aux activités de planification et d'évaluation (voir la *note d'orientation 5*).
- Évaluer la situation sécuritaire pour garantir la sécurité du bétail, des éleveurs et du personnel de l'agence (voir la *note d'orientation 6*).
- Préparer des stratégies de sortie à l'avance (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. Réduction du cheptel par la vente ou par abattage à des fins de consommation

Une baisse de 25 pour cent des prix du bétail ou une hausse de 25 pour cent du rapport entre les prix des céréales et du bétail est généralement considérée comme un seuil de déclenchement pour lancer la réduction du cheptel. Les agences de mise en œuvre devraient évaluer la condition physique du bétail et l'intérêt du marché afin de déterminer si la réduction du cheptel par la vente est viable.

2. Sélection des animaux

C'est le retrait des bovins, des chameaux et des yaks qui a le plus grand impact sur l'environnement immédiat et qui injecte le plus d'argent dans l'économie locale. Cependant, avec de si gros animaux, il faut tenir compte des questions d'équité et de genre, car les groupes à risque ou les femmes peuvent être exclus des avantages. L'inclusion de moutons et de chèvres peut permettre aux groupes à risque et aux femmes de bénéficier aussi de la réduction du cheptel. En règle générale, il convient d'exclure les jeunes femelles reproductrices de l'opération, car elles seront nécessaires à la reconstitution des troupeaux à l'avenir. Voir *FAO (2016, Chapitre 4)*, sur « *Which animals to include?* », ainsi que le *Principe 1 de LEGS : Programmation fondée sur les moyens d'existence* et le *Principe 6 : Programmation sensible au genre*.



3. Pratiques coutumières pour la réduction du cheptel

Dans certaines communautés d'Afrique de l'Est (comme les Gabras, les Borans et les Garis), les chefs coutumiers ordonnent l'abattage d'un taureau ou d'un chameau par chaque ménage du village qui peut se le permettre lorsque survient une situation d'urgence. La viande est partagée avec les ménages pauvres, puis séchée et conservée dans du ghee pour être utilisée avec parcimonie pendant la période de soudure. Les os sont également conservés et cuits à plusieurs reprises pour fournir un peu de graisse (moelle). Bien que cette pratique soit en déclin pour diverses raisons, les ménages qui peuvent se permettre de l'adopter dans chaque communauté sont encore susceptibles de mettre en œuvre cette stratégie d'adaptation. Il convient d'évaluer et d'identifier les villages où les pratiques coutumières de réduction du cheptel de ce type existent dans la communauté, afin de promouvoir des stratégies d'adaptation amorcées et gérées par la communauté. Là où ces coutumes sont pratiquées, l'intervention d'agences extérieures sera moindre.

4. Contexte institutionnel et de développement

Le contexte plus large de la situation d'urgence doit être compris pour faire en sorte que les risques et les opportunités associés à la réduction du cheptel soient identifiés. Parmi les informations pertinentes peuvent figurer :

- les restrictions éventuelles sur les échanges transfrontaliers et les mouvements intérieurs du bétail ; les conditions d'octroi de licences/les régimes fiscaux ; les réglementations existantes en matière de contrôle de la viande, telles que stipulées dans les lois de chaque pays ; l'accès au crédit et aux transferts d'argent ; la réglementation en matière de santé publique et vétérinaire ; et les infrastructures ;
- l'assistance fournie par d'autres agences pour s'assurer que les activités sont coordonnées et qu'elles ne se chevauchent pas ;
- les politiques de l'agence de mise en œuvre, qui peuvent réglementer son implication avec le secteur privé ou l'octroi de crédit, ainsi que la manière dont elle peut acquérir des animaux ou se procurer des services locaux.

5. Participation de la communauté

Des dispositions devraient être prises pour la participation de la communauté. Il s'agit généralement d'un groupe de coordination composé de partenaires clés, de personnes affectées (y compris femmes, jeunes, personnes âgées et groupes marginalisés), de représentants des autorités locales et d'autres agences menant des programmes similaires.



6. Sécurité

Il convient d'évaluer dans quelle mesure la réduction du cheptel risque d'aggraver les problèmes de sécurité existants. Il incombe aux agences de protéger et de garantir la sécurité de leur personnel et de leurs sous-traitants. Elles devraient explorer d'autres options que le transport d'argent liquide – par exemple les bons, les paiements par téléphone portable ou les cartes prépayées.

7. Stratégies de sortie

Pour s'assurer que la réduction du cheptel n'a pas de conséquences négatives à long terme, il est important de planifier comment et quand les opérations prendront fin. Il faut faire preuve de souplesse pour s'adapter aux changements soudains de circonstances (prix du marché, état physique des animaux, arrivée de la pluie, etc.). Ces changements pourraient affecter la volonté des éleveurs de vendre leurs bêtes, ou celle des négociants de participer au marché.

Norme 3 : Réduction du cheptel par la vente

Un soutien est apporté pour vendre les animaux commercialisables.

Actions clés

- Impliquer les communautés affectées (voir la *note d'orientation 1*).
- Évaluer la demande en viande et en animaux et identifier les points faibles de la chaîne d'approvisionnement (voir la *note d'orientation 2*).
- Identifier des partenariats clés (voir la *note d'orientation 3*).
- Sélectionner des zones d'intervention en tenant compte des animaux disponibles, des infrastructures et de la sécurité (voir la *note d'orientation 4*).
- Évaluer les catégories spécifiques d'acheteurs de bétail et leurs préférences (voir la *note d'orientation 5*).
- Convenir et publier les critères pour la sélection des animaux et l'établissement des barèmes de prix (voir la *note d'orientation 6*).
- Évaluer les coûts de transaction (voir la *note d'orientation 7*).
- Identifier le soutien qui est essentiel au succès de l'intervention (voir les *notes d'orientation 8 et 9*).
- Fournir un soutien essentiel continu et en assurer le suivi (voir les *notes d'orientation 9 et 10*).



Notes d'orientation

1. Consultations et groupes de coordination

Le but d'un groupe de coordination est de superviser et d'évaluer les activités et de faire en sorte que les populations à risque ne soient pas exclues. Ce groupe devrait également agir pour prévenir et résoudre les conflits. La participation des représentants des négociants est cruciale (voir aussi la *note d'orientation 5 de la Norme 2*).

2. Évaluation du marché du bétail et de la chaîne d'approvisionnement

Il doit y avoir une demande pour absorber les animaux supplémentaires qui arrivent sur le marché en raison d'une initiative de réduction du cheptel. Il peut s'agir d'un marché final (intérieur ou à l'exportation), ou d'un marché intermédiaire pour le parcage ou l'engraissement d'animaux affaiblis. Des renseignements peuvent être disponibles auprès des pouvoirs publics ou des services parapublics, tels que le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce, le Bureau des statistiques, etc. Il peut s'agir d'informations sur les prix, le nombre d'animaux vendus, la structure de l'offre et de la demande, les installations du marché et les réseaux commerciaux.

3. Partenariats

Le succès de la réduction du cheptel par la vente dépend des partenariats entre l'agence de mise en œuvre et les négociants en bétail privés. Les associations professionnelles peuvent aider à identifier et à répertorier les partenaires appropriés. Dans la mesure du possible, il faut tenter d'identifier un noyau de partenaires motivés qui soient suffisamment intéressés et dotés des capacités requises pour mener à bien l'initiative (voir l'*étude de cas sur les impacts : Réduction du cheptel par la vente en Éthiopie*).

4. Zones d'intervention

La sélection de sites appropriés pour la réduction du cheptel par la vente devrait reposer sur des évaluations :

- de la situation en présence en matière de sécurité et de l'incidence qu'elle a sur les négociants, les éleveurs et le personnel des agences ;
- du nombre d'animaux à vendre, pour déterminer s'il est suffisant ;
- de la présence de négociants en bétail prêts à acheter ;
- des infrastructures adaptées : routes, marchés temporaires, aires de parcage, etc. ;
- des restrictions vétérinaires sur le déplacement des animaux.



5. Catégories d'acheteurs de bétail

En général, les opérations de réduction du cheptel par la vente attirent des acheteurs de bétail ayant différents intérêts. Les négociants en animaux sur pied, les bouchers et les transformateurs de viande locaux ont tendance à préférer acheter des animaux en assez bon état pour les vendre sur d'autres marchés rentables ou pour l'industrie bouchère. Ce groupe d'acheteurs est susceptible de proposer de meilleurs prix, car les animaux ne sont pas encore trop affaiblis. Les exportateurs et les exploitants de parcs d'engraissement (ainsi que les gestionnaires de ranchs, le cas échéant) ont tendance à préférer les animaux affaiblis par la sécheresse mais avec une constitution solide, afin de pouvoir rétablir leur condition physique en peu de temps et réaliser ainsi de considérables bénéfices. Ce groupe préfère réaliser ses transactions durant la phase d'urgence d'une sécheresse. Les agences devraient tenir compte de cette dynamique lorsqu'elles s'associent avec des négociants.

6. Sélection et barèmes de prix

La réduction du cheptel par la vente vise à aider le marché normal à fonctionner dans des circonstances difficiles. Dans l'idéal, elle établit de nouveaux liens ou renforce des liens existants entre les éleveurs et les négociants. Les espèces et les types d'animaux achetés devraient être plus ou moins semblables à ceux qui sont commercialisés en temps normal – il s'agit généralement des mâles excédentaires. Les prix payés pour les bêtes concernées par la réduction du cheptel par la vente seront convenus au sein du groupe de coordination (voir la *note d'orientation 1* ci-dessus) afin de garantir la transparence et l'équité.

7. Coûts de transaction

Les frais déboursés pour les marchés, les permis de déplacement, les abattoirs et les inspections sanitaires de la viande relèvent de coûts de transaction qui sont normalement pris en charge par le négociant. Si ces coûts sont trop élevés, ils peuvent entraver les échanges dans les marchés reculés ou ceux portant sur des animaux en moins bon état. Ces frais constituent par ailleurs d'importantes sources de revenus pour les institutions locales, qui manquent souvent d'argent. À la suspension provisoire des échanges, on préférera peut-être le recours à une aide extérieure pour verser ces frais directement aux institutions locales.



8. Soutien approprié

Il est important pour les agences de comprendre les contraintes et les points faibles critiques lorsque les marchés sont sous pression, afin qu'elles puissent identifier le soutien qui convient. Pour éviter de perturber le marché normal, les agences devraient fournir le soutien minimum nécessaire pour faciliter et surmonter les contraintes immédiates. Le soutien apporté par les agences peut revêtir différentes formes :

- réunir les négociants et les éleveurs intéressés et faire en sorte, par exemple, qu'ils organisent des marchés temporaires et les portent à la connaissance du public. Il peut également s'agir de leur fournir des aires de parcage, des dispositifs de sécurité supplémentaires, des aliments et de l'eau sur place, des services de médiation, etc. ;
- la fourniture d'un crédit (ou la facilitation de l'accès au crédit) aux négociants pour l'achat d'animaux ;
- la prise en charge de la totalité ou d'une partie des coûts de transport vers les régions éloignées. Des subventions pour le carburant peuvent se révéler nécessaires pour encourager les négociants à se rendre sur ces marchés. Il peut y avoir des opportunités de « jumelage des activités », comme l'utilisation de camions qui reviendraient autrement à vide après avoir acheminé des fournitures de secours jusqu'aux zones affectées ;
- l'indemnisation des autorités locales pour les réductions/suspensions temporaires des taxes et prélèvements locaux.

9. Garantir un soutien continu

Après avoir identifié le soutien requis, il est important que l'agence s'assure qu'elle dispose des ressources nécessaires pour toute la durée de l'activité. Le soutien doit être suffisamment souple pour répondre à l'évolution des circonstances, par exemple lorsque l'état des animaux se détériore à tel point qu'ils ne peuvent plus être vendus.

10. Suivi

Il est important que les agences conservent des relevés qualitatifs et quantitatifs de l'opération à des fins d'analyse, d'évaluation de l'impact et de documentation des meilleures pratiques. Voir les indicateurs de suivi et d'évaluation de la réduction du cheptel à l'Annexe 8.2 : *Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la réduction du cheptel.*



Norme 4 : Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation

Cette intervention permet de récupérer une partie de la valeur du bétail touché par la crise afin de fournir de l'argent, de la viande et des emplois aux communautés affectées.

Actions clés

- Faire participer les communautés affectées (voir la *note d'orientation 1*).
- Déterminer les lieux d'achat et les dates des marchés, et les rendre publics, avec la participation de la communauté (voir la *note d'orientation 2*).
- Convenir des prix d'achat et des méthodes de paiement pour chaque espèce et chaque classe d'animal (voir les *notes d'orientation 3, 4 et 5*).
- Évaluer et convenir des possibilités de transformation des cuirs et des peaux (voir la *note d'orientation 6*).
- Convenir des critères de sélection des personnes les plus affectées et des contributions en nature, et identifier les participants (voir les *notes d'orientation 6, 7 et 8*).
- Convenir des critères de sélection des animaux à abattre (voir la *note d'orientation 9*).
- Convenir des critères de distribution de la viande fraîche ou séchée (voir la *note d'orientation 10*).
- Suivre les coutumes locales concernant les méthodes d'abattage, de découpe et de conservation, et respecter les normes en matière de bien-être animal (voir la *note d'orientation 11*).
- Évaluer les risques en matière de santé publique associés à l'abattage des animaux et agir en conséquence (voir la *note d'orientation 12*).
- Éliminer les carcasses impropres à la consommation humaine en toute sécurité (voir la *note d'orientation 13*).
- Fournir des équipements et des ressources appropriés pour les opérations de réduction du cheptel (voir la *note d'orientation 14*).



Notes d'orientation

1. Participation de la communauté

Les dispositifs de coordination utilisés dans le cadre d'interventions antérieures portant sur la réduction du cheptel peuvent être réactivés ou de nouveaux groupes peuvent être créés (voir aussi les *Normes 1 et 2*) pour faciliter la planification et la mise en œuvre. Parmi les détails à déterminer figureront :

- les critères de sélection pour les différents groupes de personnes affectées ;
- les critères de sélection pour les animaux à acheter à des fins d'abattage ;
- les lieux et dates du marché temporaire ;
- la question de savoir si des bons d'achat, de l'argent mobile ou des cartes prépayées devraient être utilisés à la place de l'argent liquide (voir également la *note d'orientation 4*) ;
- des lieux d'abattage appropriés ;
- des critères pour déterminer quand distribuer la viande fraîche ou séchée.

2. Lieux et dates d'achat

Les marchés temporaires devraient être aussi proches que possible des communautés affectées pour éviter de faire parcourir de trop longues distances à des bêtes déjà affaiblies. Les jours de marché devraient être fixés à l'avance et portés à la connaissance du public. Les marchés devraient aussi être programmés suffisamment à l'avance pour donner le temps au personnel de l'agence de tourner sur les différents sites. Il faut s'assurer de la disponibilité des infrastructures de base (aires de parcage, eau, aliments pour animaux, etc.) et des services (inspecteurs vétérinaires, personnel d'agence, etc.).

3. Prix d'achat

Le prix d'achat des différentes espèces et des différents types d'animaux doit être convenu avec les communautés affectées et porté à leur connaissance. La coordination avec d'autres agences gérant des programmes analogues dans des localités voisines est cruciale pour éviter la concurrence et la confusion. Les prix réels du marché, s'ils sont disponibles, devraient être surveillés et le prix d'intervention (ce que paie l'agence) devrait être passé en revue et, au besoin, ajusté en conséquence. Le prix d'intervention est souvent plus élevé que le prix réel du marché, qui peut encore être trop bas pour rapporter un quelconque bénéfice aux vendeurs



potentiels. Toutefois, si le prix d'intervention est trop élevé, il peut ne profiter qu'à un petit nombre de vendeurs et déstabiliser un marché déjà fragile.

4. Argent mobile et bons d'achat

Les agences devraient envisager d'utiliser des transferts d'argent par téléphone portable ou des bons d'achat plutôt que de transporter de l'argent liquide dans les zones à haut risque. La vulgarisation de la technologie mobile au cours des dix dernières années a rendu les transferts d'argent plus sûrs, plus faciles et plus rapides, même vers les zones reculées. Les bons d'achat ou les cartes prépayées qui sont généralement échangés plus tard sont également préférables au transport d'argent liquide.

5. Procédure d'achat

Les agences peuvent acheter des bêtes directement ou sous-traiter l'opération à des groupes ou des individus locaux. La sous-traitance, lorsqu'elle est possible, est préférable car elle est plus simple et moins coûteuse et elle soutient les institutions locales. Le prix que l'agence paie au sous-traitant et le prix que le sous-traitant paie au producteur doivent être transparents et convenus à l'avance (voir *l'étude de cas sur les processus : Achat sous contrat pour la réduction du cheptel par abattage au Kenya*).

6. Sélection des bénéficiaires

La réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation fait intervenir différents membres des communautés affectées, qui doivent être identifiés et sélectionnés comme bénéficiaires. Il faut aussi se mettre d'accord sur les personnes qui sont les propriétaires et qui bénéficieront des cuirs et des peaux (voir *l'étude de cas sur les processus : Système de bons d'achat et distribution de viande pour la réduction du cheptel au Kenya*).

7. Distribution de la viande

Les bénéficiaires de viande peuvent être des ménages individuels, des institutions locales (écoles, hôpitaux, prisons) ou des camps de personnes déplacées. Les critères de distribution devraient tenir compte des personnes à risque, comme les enfants non accompagnés et séparés, et des ménages dirigés par des enfants. Les distributions de viande peuvent être organisées par le groupe de coordination, les dirigeants locaux ou de concert avec une opération en cours d'approvisionnement en denrées alimentaires. Cette dernière serait dotée de ses propres critères de sélection et réseaux de distribution.



8. Contributions en nature

On attend de la plupart des communautés qui bénéficient d'une intervention de réduction du cheptel par abattage qu'elles fassent une contribution en nature. L'agence de mise en œuvre doit négocier et convenir de ces contributions, qui peuvent prendre la forme de la prise en charge des dispositifs de sécurité en place et/ou de l'apport de main-d'œuvre ou de matériaux.

9. Sélection des animaux destinés à l'abattage

Comme dans le cas de la réduction du cheptel par la vente, l'intervention de réduction du cheptel par abattage devrait donner la priorité aux animaux plus âgés et non reproducteurs (principalement les mâles excédentaires). Dans la mesure du possible, les jeunes animaux reproducteurs devraient être exclus, afin de préserver le noyau reproducteur du troupeau et donc les moyens d'existence.

10. Viande fraîche ou viande séchée

La viande fraîche est généralement jugée préférable par beaucoup de communautés (la viande fraîche rassasie mieux que la viande séchée). C'est aussi l'option la plus simple. Toutefois, comme la viande fraîche est périssable, les aspects logistiques de la distribution limitent le nombre d'animaux que l'on peut abattre à tout moment. Le séchage de la viande présente l'avantage de permettre l'abattage d'un plus grand nombre de bêtes et la conservation de la viande excédentaire pour un usage ultérieur. Le séchage permet également une distribution plus échelonnée dans un rayon plus large que celle possible avec la viande fraîche, en supposant que la viande séchée soit culturellement acceptable. Il présente aussi l'avantage de procurer des emplois supplémentaires et donne aux communautés l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences. Le séchage de la viande sans risque nécessite une préparation supplémentaire, des installations hygiéniques, de l'eau propre et des locaux d'entreposage adaptés.

11. Méthodes d'abattage

L'abattage et la découpe des animaux doivent être fondés sur les coutumes et l'expertise locales, à condition que les normes de bien-être animal ne soient pas compromises. Pour s'assurer que les bêtes sont tuées humainement et sans risque, il faudra un matériel de base (cordes, poulies, pistolets d'abattage à tige perforante, couteaux et scies, seaux/caisses en plastique, etc.), ainsi que de simples dalles d'abattage avec un accès à l'eau, une protection contre les mouches et le moyen de recueillir le sang et les déchets pour les éliminer. Une main-d'œuvre suffisante doit être disponible



pour effectuer le travail et, au besoin, les agences devront en assurer la formation et la supervision.

12. Risques pour la santé publique

Certaines maladies animales (**zoonoses**), comme la maladie du charbon et la fièvre de la vallée du Rift, et certains parasites (*Echinococcus*, kystes hydatiques) sont transmissibles à l'homme, en particulier aux personnes déjà affaiblies par la faim et la malnutrition. Les agences de mise en œuvre devraient réaliser une évaluation des risques pour la santé publique avant de proposer des interventions d'abattage. L'inspection ante et post-mortem de tous les animaux et des carcasses par du personnel qualifié est essentielle. Les animaux ou les carcasses impropres à la consommation humaine doivent être détruits en toute sécurité (voir la *note d'orientation 13*). Une rotation des sites d'abattage peut contribuer à réduire au minimum le risque de propagation des maladies. La viande est extrêmement périssable et une bonne hygiène est essentielle pour réduire le risque d'intoxication alimentaire. L'abattage et la découpe dans un camp peuvent nécessiter une planification minutieuse et la construction d'installations temporaires pour garantir la santé publique et éviter la propagation des maladies.

13. Élimination des carcasses condamnées et des déchets d'abattage

Les carcasses déclarées impropres à la consommation et les eaux usées, le contenu de l'estomac, etc. doivent faire l'objet d'une élimination sans risque. Cela implique habituellement l'enfouissement (de préférence à la chaux), le brûlage ou la mise en quarantaine des carcasses. Les eaux usées et les déchets organiques ne doivent pas contaminer les sources d'eau potable (voir le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*).

14. Fourniture des équipements/ressources nécessaires

Les agences de mise en œuvre devront peut-être envisager de fournir les équipements nécessaires de l'extérieur (tels que des cordes, couteaux, seaux, clous, etc.) dans les zones où se déroulent des opérations de réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation. Ces équipements pourraient être essentiels pour faciliter les opérations de réduction du cheptel.



Annexes

Annexe 8.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la réduction du cheptel

Pour la réduction du cheptel en général

- Quelle phase l'urgence a-t-elle atteinte ?
- Dans quel état se trouvent les bêtes amenées au marché ?
- Le nombre de bêtes conduites au marché augmente-t-il ?
- Comment évolue le prix du bétail ?
- Quelles sont les parties prenantes actives dans la région ?
- Quels sont les communautés, les ménages et les individus les plus à risque affectés par la situation d'urgence ?
- Quel est l'impact de la crise sur les différents groupes, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap ?
- Qui pourrait bénéficier d'une réduction du cheptel ?
- Un groupe de coordination peut-il être mis en place ?
- Les normes de bien-être animal ont-elles été prises en compte ?
- La région est-elle assez sûre pour permettre le déplacement de bêtes et les mouvements d'argent ?
- Quelles sont les institutions coutumières et locales qui peuvent faciliter la réduction du cheptel ? Quels rôles jouent-elles ?

Pour la réduction du cheptel par la vente

- Des négociants opèrent-ils déjà dans la région ?
- Y a-t-il des infrastructures en place pour permettre la réduction du cheptel ?
- Existe-t-il des aires de parcage (temporaires) ?
- Y a-t-il un accès pour les camions ?
- Y a-t-il de l'eau et des aliments pour animaux disponibles ?
- Le transport des bêtes par camion soulève-t-il des problèmes liés au bien-être animal ?
- Existe-t-il des restrictions politiques majeures en matière de déplacement et de commerce de bétail ?
- Quelles seraient les contraintes qui entraveraient l'accès aux marchés par les personnes et les groupes les plus à risque ?



Pour la réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation

- Quelles sont les installations d'abattage existantes ?
- Quelles sont les exigences religieuses et culturelles locales relatives à l'abattage du bétail ? Compromettent-elles les normes acceptées en matière de bien-être animal ?
- Quels sont les rôles sexospécifiques locaux en ce qui concerne l'abattage, la préparation de la viande, le tannage, etc. ?
- Quels sont les communautés, les ménages et les individus les plus à risque affectés par la situation d'urgence qui pourraient bénéficier de l'abattage des animaux ?
- Faudrait-il créer des sites de marchés temporaires pour atteindre les villages reculés ?
- Quels groupes à risque devraient être ciblés pour recevoir la viande issue des opérations de réduction du cheptel ?
- Quelles personnes pourraient bénéficier des possibilités d'emploi susceptibles d'être créées par la réduction du cheptel par abattage ?
- Des inspections ante et post-mortem acceptables peuvent-elles être réalisées ?
- Peut-on mettre en place un système de transformation des cuirs et des peaux ?

Pour l'abattage à des fins d'élimination

- Les cuirs et les peaux des carcasses condamnées peuvent-ils être transformés ?
- Quelles sont les dispositions qui existent pour l'élimination sans risque des carcasses ?



Annexe 8.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la réduction du cheptel

	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Réduction du cheptel par la vente		
Conception de l'intervention	<p>Nombre de réunions organisées avec les pouvoirs publics et les négociants ; éventail et type de parties prenantes participant aux réunions</p> <p>Nombre de réunions au niveau communautaire ; nombre et type de personnes participant aux réunions</p>	<p>Procès-verbal des réunions accompagné d'un plan d'action et d'une description claire des rôles et responsabilités des différents acteurs</p> <p>Préférences des négociants pour l'achat de différents types de bête, documentées par rapport aux demandes du marché</p> <p>Aires de parcage clairement délimitées en fonction des besoins</p> <p>Taxes et autres questions administratives réglées avec les pouvoirs publics</p> <p>Élaboration de plans d'action au niveau communautaire, avec des prix convenus pour le bétail, des mécanismes de paiement, ainsi qu'un système et un calendrier pour la collecte et l'achat de bétail au niveau local</p>
Mise en œuvre : achats de bétail	<p>Nombre de négociants impliqués</p> <p>Nombre et type de bêtes achetées par ménage et par zone</p>	<p>Revenu tiré de la vente de bêtes par ménage</p> <p>Usage des revenus issus des ventes de bêtes (p. ex. achats de nourriture ; achat d'aliments pour animaux ; réinstallation des animaux ; achat de médicaments, paiement des frais de scolarité)</p> <p>Influence sur les politiques</p>

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation		
Conception de l'intervention	<p>Nombre de réunions au niveau communautaire ; nombre, position et représentation par genre des personnes participant aux réunions</p> <p>Formation d'un groupe de coordination communautaire de la réduction du cheptel dans chaque site cible</p>	<p>Procès-verbal des réunions accompagné d'une description claire des rôles et responsabilités des différents acteurs</p> <p>Accord sur les termes de référence du groupe de coordination de la réduction du cheptel</p> <p>Plans d'action élaborés avec accord sur :</p> <ul style="list-style-type: none">La fixation des jours du marché temporaire et la fréquence/durée de l'interventionLes critères de sélection des communautés affectéesLes types de bêtes à acheter, ainsi que les prix et mécanismes de paiementLa quantité de viande à distribuerLe système local d'achat et de collecte locale de bêtes, avec calendrierLe recrutement et le paiement des membres de la communauté prenant part à l'abattage, la préparation de la viande, la manipulation des peaux, etc.

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (pour mesurer ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (pour mesurer le résultat de ce qui se passe)
Mise en œuvre : abattage et distribution de la viande	<p>Nombre de personnes et de ménages participants</p> <p>.....</p> <p>Nombre et type de bêtes achetées par ménage et par zone</p> <p>.....</p> <p>Quantité de viande distribuée par ménage</p> <p>.....</p> <p>Nombre de personnes locales embauchées pour un travail temporaire</p>	<p>Personnes qui vendent des bêtes – revenus tirés de la vente de bêtes par ménage et usage des revenus</p> <p>.....</p> <p>Personnes embauchées pour un travail temporaire – revenus perçus et usage des revenus</p> <p>.....</p> <p>Amélioration de l'état nutritionnel des personnes recevant de la viande</p>



Références et lectures complémentaires

Abebe, D., Cullis, A., Catley, A., Aklilu, Y., Mekonnen, G. and Ghebrehirstos, Y. (2008) 'Impact of a commercial de-stocking relief intervention in Moyale district, southern Ethiopia', *Disasters* 32(2): 167–186, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-7717.2007.01034.x>

Aklilu, Y. and Wekesa, M. (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute (ODI), London, https://www.unisdr.org/files/1855_VL102122.pdf

Catley, A. (ed.) (2007) *Impact Assessment of Livelihoods-based Drought Interventions in Moyale and Dire Woredas, Ethiopia*, Pastoralists Livelihoods Initiative, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, together with CARE, Save the Children USA, and USAID-Ethiopia, <https://fic.tufts.edu/assets/IMPACT1-2.pdf>

Catley, A. and Cullis, A. (2012) 'Money to burn? Comparing the costs and benefits of drought responses in pastoralist areas of Ethiopia', *Journal of Humanitarian Assistance*, 24 April 2012, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/05/Catley-and-Cullis-2012.pdf>

FAO (2001) *Guidelines for humane handling, transport and slaughter of livestock*, <https://www.fao.org/documents/card/en/c/466c5e0e-aa6d-5cdd-8476-43245054c3bf/>

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir Chapitre 4)

FAO (2021) *Directives relatives à la gestion des carcasses – Élimination efficace des carcasses animales et des matières contaminées dans les exploitations de petite à moyenne taille*, Directives FAO : Production et santé animales. Numéro 23, Rome, <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB2464FR/>

Morton, J. and Barton D. (2002) 'Destocking as a drought-mitigation strategy: clarifying rationales and answering critiques', *Disasters* 26(3): 213–228, <http://dx.doi.org/10.1111/1467-7717.00201>

Toulmin, C. (1994) 'Tracking through drought: options for destocking and restocking', in I. Scoones (ed.), *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp. 95–115, Intermediate Technology Publications, London.

Turner, M.D. and Williams, T.O. (2002) 'Livestock market dynamics and local vulnerabilities in the Sahel', *World Development* 30(4): 683–705, [http://dx.doi.org/10.1016/S0305-750X\(01\)00133-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0305-750X(01)00133-4)

Voir aussi les études de cas sur la réduction du cheptel en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>







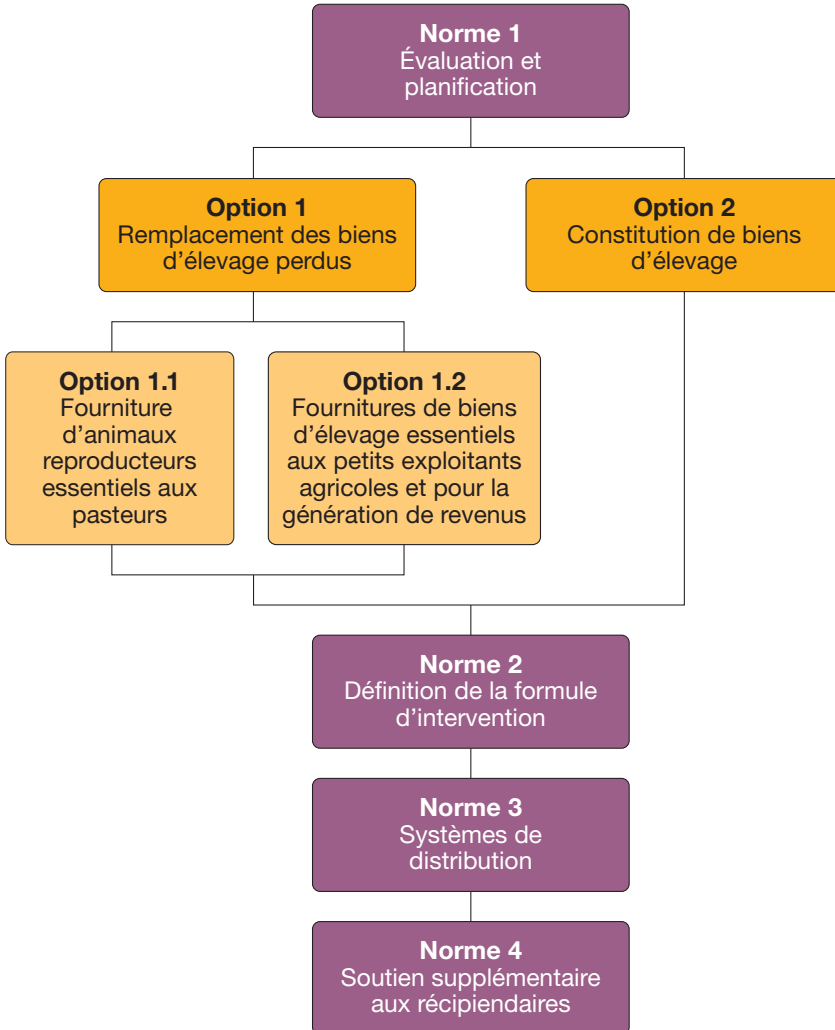
Chapitre 9 : Normes techniques pour la fourniture de bétail

- 367 Introduction
- 370 Options pour la fourniture de bétail
- 375 Calendrier des interventions
- 376 Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP
- 377 Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte
- 384 Arbre de décision pour les options de fourniture de bétail
- 387 Les normes

- 399 Annexe 9.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture de bétail
- 401 Annexe 9.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de bétail
- 404 Annexe 9.3 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau
- 406 Références et lectures complémentaires



Chapitre 9 : Normes techniques pour la fourniture de bétail





Introduction

Lorsque les situations d'urgence entraînent des pertes importantes de bêtes, la fourniture de bétail est une approche des plus utiles pour reconstituer les biens de subsistance financiers des populations et leur fournir des aliments de qualité issus de l'élevage.

Différentes situations d'urgence entraînent la perte d'un nombre différent de bêtes. Par exemple, une petite inondation peut n'entraîner aucune perte de bétail, puisque les animaux peuvent être déplacés vers des terrains plus élevés (et, à moyen terme, les eaux de crue peuvent en fait augmenter la disponibilité de fourrage et de pâturages). En revanche, une inondation à grande échelle peut entraîner la perte de milliers de bêtes. De même, une sécheresse sévère ou un violent séisme peuvent entraîner la perte d'un grand nombre d'animaux. Les cendres volcaniques peuvent provoquer la mort du bétail par la famine si des ressources en fourrage et en aliments pour animaux ne sont pas fournies.

Les communautés qui ont perdu leurs meilleures bêtes ou un nombre important de leurs **animaux reproducteurs essentiels** lors d'une situation d'urgence tireront des avantages de la fourniture de bétail pendant la phase de relèvement, car leurs **moyens d'existence** seront ainsi soutenus et pourront être reconstitués. Une intervention est considérée comme réussie lorsque les animaux fournis survivent, augmentent en nombre, sont productifs et contribuent aux moyens d'existence des communautés affectées par une crise. Dans les contextes pastoraux et parmi les petits exploitants agricoles, la fourniture de bétail donne un résultat positif immédiat. En effet, les animaux productifs fournissent du lait et des œufs et contribuent à améliorer la nutrition et la santé des enfants et des ménages. Les animaux de transport, quant à eux, facilitent les activités de subsistance et/ou génèrent des revenus.

Ce chapitre présente des informations sur la fourniture de bétail en tant que réponse à une situation d'urgence en matière d'élevage, ainsi que les options techniques pour la fourniture de bétail, et les avantages et défis associés à chacune d'elles. Des informations sont également disponibles dans le Chapitre 9 : « *Provision of Livestock* » de FAO (2016). Pour chaque option technique, LEGS fournit un complément d'information sous forme de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des listes de contrôle pour l'évaluation, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation, sont présentés en annexe à la fin de ce chapitre. Des lectures complémentaires sont également proposées. Des études de cas sont présentées sur le site web de



LEGS (voir <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>).

Liens avec les objectifs de subsistance de LEGS

La fourniture de bétail durant la phase de relèvement lors d'une situation d'urgence soutient le troisième objectif de subsistance de LEGS : **aider les communautés affectées par une crise à reconstituer les principaux biens liés à l'élevage.**

La fourniture de bétail devrait toujours respecter les cinq domaines du bien-être animal (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*). Ainsi, les taux de survie et les niveaux de productivité seront probablement plus élevés, et l'intervention contribuera davantage à des résultats positifs en matière de moyens d'existence.

L'importance de la fourniture de bétail dans la réponse à une situation d'urgence

Le remplacement du bétail à l'issue d'une situation d'urgence, comme une sécheresse, une inondation, une maladie du bétail, une éruption volcanique, un séisme ou un conflit – y compris, dans certaines régions, le vol de bétail militarisé – aide à reconstruire les moyens d'existence des ménages affectés. Néanmoins, partout où c'est possible, il est préférable de réduire les pertes de bétail pendant la phase d'urgence elle-même. Pour ce faire, on peut recourir aux interventions techniques de LEGS, telles que la fourniture d'aliments pour animaux, d'eau et le soutien vétérinaire (voir les *Chapitres 4, 5 et 6*).

Pendant et immédiatement après une urgence humanitaire, l'accent est mis sur la fourniture de nourriture, d'eau, d'abris et de soins aux populations humaines. Lorsqu'elle est menée correctement et conformément aux normes de Sphère, cette assistance réduit la nécessité pour les communautés affectées par une crise de vendre les bêtes qu'il leur reste pour répondre aux besoins de base des ménages. Au fur et à mesure que les besoins humains de base sont satisfaits, une aide supplémentaire importante peut être fournie pour protéger les animaux restants en fournissant des aliments pour animaux, de l'eau, un soutien vétérinaire et des abris (voir les *Chapitres 4, 5, 6 et 7*). En revanche, les interventions axées sur le remplacement du bétail sont généralement repoussées jusqu'à la phase de relèvement d'une situation d'urgence. À ce stade, tant les communautés affectées par la crise que le personnel des agences ont le temps et la capacité d'évaluer le caractère approprié d'une intervention de fourniture de bétail. Il est important de ne pas précipiter ces évaluations et de veiller à ce



que les interventions répondent pleinement et de manière appropriée aux besoins connexes en matière de soutien au bétail, tels que les besoins de santé animale, d'aliments pour animaux, d'eau et d'abris. Les capacités techniques des agences ne doivent pas non plus être sursollicitées.

La fourniture de bétail est une intervention difficile sur le plan technique. Parmi les tâches à accomplir, on peut citer :

- évaluer et convenir des types et du nombre d'animaux concernés ;
- la sélection des animaux individuels ;
- le choix des récipiendaires (et, inévitablement, la décision difficile d'en exclure certains) ; et
- comment traiter les problèmes ultérieurs tels que la stérilité, la perte ou le vol de bêtes.

La fourniture de bétail est également coûteuse, en particulier lorsqu'une situation d'urgence a entraîné la perte d'un grand nombre de bêtes et lorsque les prix locaux du bétail sont artificiellement gonflés. Les coûts augmentent encore lorsque les récipiendaires continuent d'avoir besoin d'autres formes de soutien pour leurs animaux restants. Bien que les préoccupations relatives aux coûts soient importantes, le coût de continuer à apporter un soutien humanitaire aux communautés affectées par la crise pourrait être plus élevé à long terme que celui de la reconstitution de leurs moyens d'existence. La fourniture de bétail peut donc contribuer à réduire le coût global du soutien à une intervention humanitaire.

Compte tenu de la complexité et des coûts de la fourniture de bétail, il est essentiel que les **agences** de mise en œuvre disposent du personnel requis spécialisé en élevage et en sciences sociales. Si ce n'est pas le cas, il peut se révéler préférable pour elles de s'associer à une agence spécialisée dans l'élevage et, au fil du temps, de développer les compétences et les capacités nécessaires. Qu'elles possèdent ou non une expérience, les agences doivent être en mesure de démontrer qu'elles comprennent les économies locales de l'élevage. C'est un aspect important si elles souhaitent gagner la confiance des éleveurs locaux, des institutions coutumières (dans les zones pastorales), et des organisations paysannes et administrations locales. Il est également important que les agences tissent de bonnes relations de travail avec tous les groupes de richesse, les femmes et les groupes marginalisés qui pourraient normalement ne pas être intégrés dans les associations de petits exploitants agricoles et les organisations pastorales.



Les agences ayant une longue expérience du développement dans une zone touchée par la situation d'urgence sont souvent bien placées pour diriger une intervention, en particulier si elles connaissent bien les systèmes locaux de production animale et les systèmes sociaux qui les sous-tendent. Toutefois, cela ne permet pas nécessairement d'éviter des erreurs élémentaires, comme la distribution d'animaux exotiques dans des zones au potentiel agroécologique limité. La capacité limitée des races exotiques à s'adapter aux conditions locales se traduit par une faible productivité et des taux de mortalité élevés.

Les agences qui fournissent des animaux de remplacement peuvent envisager d'aligner leur intervention sur des initiatives de développement de l'élevage à plus long terme, et sur des interventions qui soutiennent des approches axées sur le marché. Par exemple, elles pourraient peut-être aider les bénéficiaires à explorer et à utiliser les marchés locaux de fourrage et de bétail, ou à accéder à des services de soins vétérinaires privés, notamment par le biais de subventions multisectorielles en espèces.

Options pour la fourniture de bétail

Il existe deux principales options pour la fourniture de bétail. Elles dépendent de la nature de la situation d'urgence, du système local de production d'élevage, des stratégies de subsistance et des opportunités et défis opérationnels en présence. Ces deux options sont le « remplacement des biens d'élevage perdus » et la « constitution de biens d'élevage ».

Pour obtenir de bons résultats, il est important de prendre des décisions éclairées pour les deux options techniques en s'appuyant sur les éléments suivants :

- la sélection du bétail, notamment l'âge, le sexe, le nombre et le type d'animaux, ainsi que leur état de santé et leur prix ;
- le nombre de bénéficiaires potentiels et leurs capacités requises, notamment la main-d'œuvre, l'expérience, les compétences et les intérêts, ainsi que leur accès aux ressources productives et aux services essentiels – aliments pour animaux, eau, abris et soins de santé animale.

Les normes présentées dans ce chapitre comportent des conseils qui sont pertinents pour les deux options.



Option 1 : Remplacement des biens d'élevage perdus

Dans le cadre de cette option technique, les agences peuvent fournir des bêtes à différents groupes de subsistance au titre de deux sous-options différentes :

Sous-option 1.1 : Fourniture d'animaux reproducteurs essentiels aux pasteurs

Les communautés pastorales (et agropastorales) habitent les prairies du monde entier, qui s'étendent de la Chine et la Mongolie à la zone soudano-sahélienne et à l'Afrique australe, en passant par l'Asie centrale et le Moyen-Orient. D'autres pasteurs vivent en Amérique centrale et du Sud, en Europe, en Amérique du Nord et en Australasie. Tous dépendent fortement du bétail comme source de nourriture et de revenus, et le bétail est généralement au cœur de leurs réseaux sociaux. Les situations d'urgence qui déciment les troupeaux ont donc des effets très néfastes sur les moyens d'existence des pasteurs et peuvent entraîner un stress psychosocial ou le dénuement.

Le pastoralisme diffère d'une région à l'autre : certaines régions dépendent d'un seul type d'animal (par exemple les moutons, les bovins ou les rennes), tandis que d'autres ont des troupeaux constitués à la fois de moutons, de chèvres, de bovins/yaks et de chameaux. Compte tenu de cette diversité, il est important que les connaissances locales orientent les choix opérationnels et les approches sur lesquelles s'appuient les interventions. Par exemple, les chameaux peuvent être très prisés par certaines communautés pastorales, ce qui pourrait suggérer que les chameaux devraient être au cœur d'une intervention. Cependant, les connaissances locales indiquent par ailleurs que les petits ruminants, tels que les moutons et les chèvres, sont appréciés car ils peuvent être échangés contre des chameaux à mesure que leur nombre augmente. En utilisant les connaissances locales de cette manière, on peut contribuer à réduire les coûts de l'intervention. Les informateurs locaux devraient jouer un rôle central au moment de déterminer le nombre d'animaux qui constituent un troupeau « reproducteur essentiel » minimum (voir l'*Annexe 9.3 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau* à la fin de ce chapitre).

La redistribution du bétail par le biais du mariage, du paiement d'amendes et des liens d'amitié, ainsi que le renforcement des réseaux sociaux qui y est associé, sont courants dans presque toutes les sociétés pastorales. Il est logique que les agences utilisent ces connaissances, ainsi que les mécanismes et les institutions qui les soutiennent. Par exemple, les connaissances et les institutions locales peuvent les aider à déterminer



quand et à qui le bétail devrait être fourni (voir également le *Principe 2 de LEGS : Participation de la communauté*).

Il est important de ne soutenir que les pasteurs qui sont réellement décidés à retourner au secteur pastoral et qui conservent de bons liens avec les autres pasteurs. En effet, les ménages pastoraux ne peuvent pas fonctionner isolément des autres et doivent coopérer avec eux pour pouvoir prendre soin du bétail et l'abreuver. C'est pour ces raisons que les pasteurs pratiquent généralement l'élevage communautaire en groupes de ménages. En travaillant ensemble, ils se partagent le travail, organisent une rotation des mâles reproducteurs et peuvent accéder sans risque à des pâturages plus éloignés. Il est peu probable que les pasteurs qui ont perdu ces liens sociaux reviennent durablement au pastoralisme.

Sous-option 1.2 : Fourniture de biens d'élevage essentiels aux petits exploitants agricoles et pour la génération de revenus

Les agriculteurs pauvres et les petits exploitants, ainsi que les personnes qui vivent en zones urbaines et périurbaines, peuvent posséder relativement peu d'animaux – en tout cas par rapport aux ménages pastoraux. Les petits exploitants plus riches peuvent posséder plusieurs vaches laitières, une paire de bœufs de labour, des moutons et des chèvres, un cheval ou une mule, quelques porcs et un troupeau de volailles (poules, canards et dindes). En revanche, les petits exploitants très pauvres peuvent ne posséder que quelques poules.

Les ménages qui possèdent un petit troupeau de vaches laitières, quelques volailles ou quelques bêtes de somme sont très dépendants de ces animaux. Ils produisent et vendent des produits laitiers et des œufs, ou louent leurs bêtes de somme pour le transport de produits et de marchandises. En Éthiopie, les ânes et les mules sont utilisés depuis longtemps pour le transport du café, tandis qu'au Népal, les animaux de travail transportent des marchandises vers des communautés montagnaises reculées. Les bêtes de somme sont également utilisées pour acheminer l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance humanitaire en temps de crise.

Le bétail urbain et périurbain, même en si petit nombre, représente une source importante de moyens d'existence. Leur perte lors d'une situation d'urgence peut entraîner une grande souffrance, notamment la perte de nourriture et de revenus. Au fil du temps, ces pertes peuvent également entraîner une utilisation plus limitée, si ce n'est la perte totale, de connaissances, de compétences et d'expériences précieuses. Pour les **communautés affectées**, le remplacement des animaux perdus lors d'une



situation d'urgence sans soutien extérieur peut aussi contribuer à aggraver l'impact de l'urgence. En effet, elles doivent utiliser le peu de ressources et de biens qu'elles possèdent pour se procurer les fonds nécessaires au remplacement.

Option 2 : Constitution de biens d'élevage

Dans le cadre de cette option technique, les agences peuvent fournir des bêtes à des personnes qui n'ont jamais possédé de bétail auparavant pour contribuer à améliorer leurs moyens d'existence à l'issue d'une situation d'urgence. Le bétail fourni peut améliorer les moyens d'existence de la manière suivante :

- en augmentant l'accès au lait et aux œufs et en améliorant les résultats nutritionnels ;
- comme une source supplémentaire de génération de revenus ;
- comme une forme d'épargne qui peut être mobilisée ultérieurement en cas de besoin, notamment pour le paiement des frais de scolarité ou des frais médicaux grâce à la vente d'animaux (s'il y a plus de naissances que de ventes).

La fourniture de bétail, notamment aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP) et aux réfugiés, permet de soutenir la diversification des moyens d'existence. L'intervention peut également contribuer à une meilleure utilisation des ressources fourragères et alimentaires d'origine naturelle. Elle peut ainsi convertir des ressources locales qui ne peuvent être consommées par les populations humaines en protéines d'origine animale de qualité. Le bétail peut également fournir de l'énergie – utilisée pour le transport et le labour – et donc contribuer aux revenus et créer des conditions favorables pour la plantation de cultures. Les bénéficiaires peuvent également utiliser le fumier du bétail comme source d'engrais, comme combustible domestique ou dans la construction, ou encore le vendre.

Si la fourniture de bétail à des personnes sans expérience préalable de l'élevage a parfois donné de bons résultats, elle s'est aussi parfois soldée par des échecs. Cela tient au fait que l'élevage présente des difficultés : le temps, les connaissances, l'expérience et une passion pour l'élevage sont autant de conditions nécessaires pour élever des animaux sains et productifs. Toutefois, lorsque l'intérêt est vif, il peut être judicieux de lancer les interventions de fourniture de bétail à petite échelle, avec juste quelques volailles. En effet, les volailles ont des cycles de production relativement courts et peuvent presque immédiatement contribuer à la nutrition et à la



sécurité alimentaire du ménage, ou lui fournir un revenu grâce à la vente d'œufs.

Dans ce cas, pour garantir des résultats positifs, il est essentiel d'organiser une formation appropriée en nutrition animale, en pratiques d'élevage, en santé animale et en reproduction. Dans la mesure du possible, il faudrait continuer à proposer un soutien spécialisé pendant au moins deux ans après l'intervention. Ainsi, il sera peut-être envisageable de fournir aux bénéficiaires l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à un élevage réussi.

Les avantages, les défis et les implications de ces options et de leurs sous-options sont résumés dans le *tableau 9.1*.

Tableau 9.1 : Avantages et défis des options de fourniture de bétail

Avantages	Défis	Implications
Option 1 : Remplacement des biens d'élevage perdus		
Sous-option 1.1 : Fourniture d'animaux reproducteurs essentiels aux pasteurs		
Aide à remplacer le bétail perdu Contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle Contribue au renforcement de la résilience Soutient les échanges coutumiers de bétail et la reconstitution du troupeau Peut éventuellement soutenir d'autres moyens d'existence (négociants, transporteurs, transformateurs, etc.)	Le coût unitaire de l'intervention est élevé et le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'impact nécessitent un engagement et des ressources Nécessite un soutien technique et en sciences sociales considérable	Spécifique aux communautés pastorales Les bénéficiaires doivent conserver leur statut social et leur accès aux pâturages et à l'eau Les bénéficiaires peuvent avoir besoin d'autres formes de soutien aux moyens d'existence (nourriture et argent) le temps de la reproduction du bétail Le bétail nécessite d'autres formes de soutien (soins vétérinaires, aliments pour animaux, abris, etc.)

Voir page suivante



Avantages	Défis	Implications
Sous-option 1.2 : Fourniture de biens d'élevage essentiels aux petits exploitants agricoles et pour la génération de revenus		
<p>Aide à remplacer le bétail perdu</p> <p>.....</p> <p>Contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>.....</p> <p>Contribue à la génération de revenus</p>	<p>Le coût unitaire de l'intervention est élevé et le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'impact nécessitent un engagement et des ressources</p> <p>.....</p> <p>L'introduction du bétail doit être soutenue par une formation</p>	<p>Les récipiendaires peuvent avoir besoin d'autres formes de soutien aux moyens d'existence (nourriture et argent) le temps de la reproduction du bétail</p> <p>.....</p> <p>Le bétail nécessite d'autres formes de soutien (soins vétérinaires, aliments pour animaux, abris, etc.)</p>
Option 2 : Constitution de biens d'élevage		
<p>Fournit de nouveaux biens précieux</p> <p>.....</p> <p>Contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>.....</p> <p>Contribue à la génération de revenus</p>	<p>Le coût unitaire de l'intervention est élevé, et le suivi, l'évaluation et l'analyse d'impact nécessitent un engagement et des ressources</p> <p>.....</p> <p>L'introduction du bétail doit être soutenue par une formation</p>	<p>Le soutien en matière de formation et de mentorat devrait se poursuivre pendant deux ans</p>

Calendrier des interventions

Les coûts et les défis associés à l'exécution d'interventions de qualité en matière de fourniture de bétail exigent que les agences mettent tout en œuvre pour garantir les meilleurs résultats possibles. Il s'agit notamment de reporter les interventions jusqu'à la phase de relèvement du cycle de gestion des risques de catastrophe (voir le *tableau 9.2*). Elles sont ainsi moins susceptibles d'entrer en concurrence avec la fourniture de l'aide essentielle visant à sauver des vies dans la phase d'urgence. La vente prématurée des bêtes distribuées ou la consommation de leur viande pour subvenir aux besoins urgents seront également moins probables. Et le soutien au secteur



de l'élevage peut se concentrer sur la fourniture de soutien vétérinaire, d'aliments pour animaux, d'eau et d'abris.

Les agences devraient repousser davantage le moment de l'intervention après une situation d'urgence complexe, car les groupes armés peuvent continuer de menacer le bétail et les éleveurs, même après la signature d'accords de paix.

Tableau 9.2 : Calendrier possible pour la fourniture de bétail

Options	Urgence à développement rapide		
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
1. Remplacement des biens d'élevage perdus	—	—	✓
2. Constitution de biens d'élevage	—	—	✓

Options	Urgence à développement lent			
	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Remplacement des biens d'élevage perdus	—	—	—	✓
2. Constitution de biens d'élevage	—	—	—	✓

Liens avec d'autres chapitres de LEGS et d'autres normes HSP

La fourniture de bétail devrait être organisée en lien et coordonnée avec d'autres interventions LEGS, notamment la fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, de soutien vétérinaire et d'abris (voir les *Chapitres 4, 5, 6, et 7*).

Les ménages récipiendaires sont également susceptibles d'avoir besoin d'autres formes d'aide pour pouvoir subvenir à leurs besoins de base, au moins jusqu'à ce que le bétail fourni puisse contribuer pleinement à leurs moyens d'existence. Par exemple, un récipiendaire pastoral (ou agropastoral) qui reçoit 20 ou 30 animaux reproducteurs essentiels ne parviendra pas à assurer la sécurité alimentaire de son ménage avant plusieurs années. Il aura donc besoin de nourriture et de revenus pendant la



période de reconstitution du troupeau (voir la *Norme 4 : Soutien supplémentaire* ci-dessous). Sans cette aide, le ménage pourrait être contraint de vendre les animaux qu'il a reçus pour satisfaire ses besoins essentiels d'alimentation et de revenus. Les agences devraient consulter les « Normes minimales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition », ainsi que les « Normes minimales en matière d'abris et d'habitat » du manuel *Sphère* et, ainsi, s'assurer que les ménages récipiendaires reçoivent toutes les formes de soutien nécessaire pendant la période de relèvement.

Principes de LEGS et autres questions à prendre en compte

La fourniture de bétail, que ce soit pour remplacer les biens d'élevage perdus ou pour constituer des biens d'élevage en tant que nouvelle activité de subsistance, peut jouer un rôle important dans le renforcement et le rétablissement des moyens d'existence affectés par des situations d'urgence. Les principes de LEGS peuvent contribuer à éclairer les approches de ces interventions, comme indiqué dans le *tableau 9.3*.

Tableau 9.3 : Pertinence des principes de LEGS pour la fourniture de bétail

Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture de bétail
1. Soutenir une programmation fondée sur les moyens d'existence	<p>La fourniture de bétail renforce et rétablit les moyens d'existence. Il s'agit soit de remplacer les animaux reproducteurs essentiels dans les troupeaux pastoraux, soit de remplacer les bêtes dont les petits exploitants dépendent pour générer des revenus. La fourniture de bétail peut également être utilisée comme une nouvelle activité de subsistance.</p> <p>.....</p> <p>L'utilisation d'approches de marché permet également de soutenir les moyens d'existence des prestataires de services locaux – négociants, transporteurs, fournisseurs d'intrants pour le bétail, prestataires de services de santé animale, etc.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture de bétail
2. Garantir la participation de la communauté	<p>On obtient de meilleurs résultats lorsque les communautés affectées participent à tous les aspects d'une intervention de fourniture de bétail, à savoir l'analyse, la conception, la mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation. Plus précisément, les communautés affectées devraient participer à des études de faisabilité et à la sélection du type et du nombre de bêtes à distribuer ; à la sélection des récipiendaires ; à l'achat et la distribution du bétail ; et au suivi et à l'évaluation de l'intervention.</p>
3. Réagir au changement climatique et protéger l'environnement	<p>Les études d'impact sur l'environnement préalables à la fourniture de bétail devraient évaluer la résilience actuelle de l'environnement et la disponibilité ultérieure des ressources naturelles (pâturages et eau) qui seront nécessaires au nouveau bétail. Les questions propres aux zones urbaines et périurbaines (y compris les déchets animaux) seront aussi prises en compte, le cas échéant.</p> <p>.....</p> <p>Dans l'idéal, le bétail sélectionné devrait être de races locales, adapté aux conditions agroécologiques locales et donc en mesure de survivre et d'être productif.</p>
4. Soutenir la préparation et l'action précoce	<p>Les communautés qui vont recevoir du bétail pour la première fois doivent être préparées et suivre une formation appropriée en matière de pratiques d'élevage.</p> <p>.....</p> <p>Des évaluations préparatoires détaillées sont requises pour garantir la disponibilité d'aliments pour animaux, d'eau et d'abris, ainsi que les niveaux d'engagement des récipiendaires proposés.</p> <p>.....</p> <p>Des stratégies visant à assurer la préparation aux urgences futures, telles que les techniques de réduction des risques de catastrophes, devraient être mises à la disposition des récipiendaires.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture de bétail
<p>5. Garantir des réponses coordonnées</p>	<p>Il est nécessaire d'assurer une coordination avec les autres agences qui participent à la fourniture du bétail de façon à éviter le recours à des approches contradictoires.</p> <p>.....</p> <p>Il est également nécessaire de coordonner les modalités de transport pour garantir le respect des exigences en matière de bien-être animal tout au long du voyage.</p> <p>.....</p> <p>Un soutien coordonné des agences aux bénéficiaires en leur apportant une assistance humanitaire continue – nourriture, revenu, etc. – peut être nécessaire pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le bétail devienne productif.</p> <p>.....</p> <p>La coordination avec des interventions complémentaires en matière d'élevage – soutien vétérinaire, aliments pour animaux, eau, etc. – est également nécessaire pour assurer la survie du bétail fourni.</p>
<p>6. Soutenir une programmation sensible au genre</p>	<p>Pour que l'intervention soit efficace, il convient de demander aux hommes et aux femmes de différentes catégories de richesse de participer pleinement à la conception, la mise en œuvre et la gestion des interventions de fourniture de bétail, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation, à la redevabilité et à l'apprentissage (MEAL). Il convient de donner aux femmes la possibilité, en mesure suffisante, d'exprimer leurs propres intérêts.</p> <p>.....</p> <p>Lorsque les femmes disposent d'une main-d'œuvre suffisante et d'assez de temps, et lorsqu'elles ont indiqué qu'elles souhaiteraient être bénéficiaires, leurs priorités devraient être évaluées sur le plan de la sélection des espèces.</p> <p>.....</p> <p>Lorsqu'une intervention peut inclure des ménages dirigés par des femmes, les agences devraient leur offrir un soutien supplémentaire sous forme de formation continue et de mentorat, selon les besoins.</p>

Voir page suivante



Principe de LEGS	Exemples de la pertinence des principes dans les interventions portant sur la fourniture de bétail
7. Soutenir l'appropriation locale	<p>Les chefs coutumiers/administratifs locaux (hommes et femmes) devraient assumer un rôle central de leadership dans l'intervention.</p> <p>.....</p> <p>Les mécanismes de redistribution du bétail coutumiers ou établis de longue date devraient être soutenus et non fragilisés par l'intervention.</p> <p>.....</p> <p>Les interventions devraient faire appel aux compétences, aux connaissances et aux capacités de gestion du bétail au niveau local.</p>
8. S'engager à assurer un système de MEAL	<p>Il est important que les agences suivent et évaluent l'impact de la fourniture de bétail. Elles devraient se concentrer en particulier sur les taux de survie et de reproduction du bétail qu'elles ont fourni dans les mois et les années qui suivent la situation d'urgence, ce afin de déterminer l'impact final de l'intervention sur les moyens d'existence et de générer des enseignements et des conseils pour éclairer les interventions futures.</p>

Sécurité et conflits

Il est important de prendre pleinement en compte les questions de protection car, dans les zones de conflit, la fourniture de bétail peut susciter l'intérêt de groupes armés et de criminels. C'est surtout un problème lorsque les interventions portent sur des ménages dirigés par des femmes et des groupes minoritaires ou marginalisés. Dans certaines zones de conflit, les vols de bétail se sont militarisés et des groupes d'hommes bien armés parcourent de longues distances pour piller le bétail. Si l'on redoute que le bétail, et donc les éleveurs, soient victimes de raids, il ne faut pas lancer d'intervention. Dans tous les cas, le Principe de protection 1 de Sphère, « Éviter d'exposer les personnes à des préjudices », doit être pris en compte (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*).

De même, dans les zones où les petits exploitants pastoraux et sédentaires sont en conflit, les agences doivent faire preuve de prudence avant de fournir du bétail supplémentaire à l'un ou l'autre groupe. La sélection de différentes espèces peut contribuer à réduire la vulnérabilité au vol. Par exemple, les chèvres peuvent être moins intéressantes que les bovins pour les voleurs car il est plus difficile de les faire fuir à grande vitesse. Les



agences qui fournissent du bétail doivent également s'assurer que les animaux achetés, ou ceux qui doivent être achetés avec de l'argent ou des bons qu'elles ont distribués, n'ont pas été eux-mêmes volés. S'il y a le moindre risque dans ce domaine, il faut mettre un terme à l'intervention.

Sélection des récipiendaires

Il a déjà été fait mention de la nécessité de sélectionner les récipiendaires avec soin. Par exemple, dans les zones pastorales, il est primordial que les récipiendaires potentiels possèdent quelques animaux ou puissent confirmer que leur récent dénuement est bien le résultat d'une situation d'urgence. Ils doivent également continuer d'entretenir des liens solides avec leur communauté pastorale. Ce n'est que grâce à ces liens solides que les récipiendaires pourront réintégrer une unité d'élevage fonctionnelle et faire partie de l'ensemble de la communauté pastorale. Ainsi, ils pourront également recevoir des dons et des prêts de bétail (à des fins de reproduction, par exemple), et finalement faire eux-mêmes des dons et des prêts à mesure que le nombre d'animaux qu'ils possèdent augmente. Ces transactions peuvent s'avérer essentielles pour la viabilité à long terme d'un ménage (voir l'étude de cas sur les processus : *Soutenir la distribution traditionnelle de bétail comme stratégie de préparation à la sécheresse au Niger*).

Dans le cas des petits exploitants, il est important que les ménages récipiendaires disposent de la main-d'œuvre et des capacités nécessaires pour gérer et prendre en charge les animaux qu'ils reçoivent. Ils devront notamment leur dispenser les soins de santé appropriés, leur fournir des pâturages, des aliments et de l'eau adaptés, ainsi qu'un abri/logement et des animaux sains pour la reproduction. Lorsque les agences fournissent des animaux à des ménages n'ayant que peu ou pas d'expérience en matière de possession et de gestion du bétail, elles doivent prêter une attention particulière à la sélection des récipiendaires. Ce n'est qu'en procédant ainsi qu'il sera possible d'écarter ceux qui n'ont pas le temps, les capacités ou l'intérêt réel requis pour s'occuper d'animaux sains et productifs.

En général, les familles qui peuvent tirer le meilleur parti de la fourniture de bétail ne sont ni les plus pauvres ni les plus à risque, lesquelles vivent souvent au bord des routes ou à la périphérie des bourgades. Pour identifier les ménages que la fourniture de bétail est le plus susceptible d'aider, il faut faire participer les dirigeants coutumiers et les chefs de clan. Toutefois, il faut veiller à ce que les ménages écartés ne soient pas toujours des ménages dirigés par des femmes ou issus de groupes minoritaires (voir le *Principe 6*



de LEGS : Programmation sensible au genre et le Principe 7 : Appropriation locale).

Lorsque les interventions englobent des efforts particuliers visant à aider les personnes très pauvres ou en situation de handicap, il est possible que ces personnes ne soient pas en mesure de gérer plus de deux ou trois poules. Celles-ci doivent être fournies avec un abri approprié et un accès à des aliments et des soins vétérinaires jusqu'au moment de la ponte. Dans la mesure du possible, il est important de compléter les interventions par une programmation sensible au genre qui reflète la priorité accordée aux espèces et par des conseils techniques appropriés (par exemple des soins vétérinaires subventionnés pour la volaille) pendant les 12 mois suivants.

Transmission des maladies

La transmission de maladies du bétail aux populations humaines se produit généralement dans les systèmes de production animale plus industriels. Cela dit, elle peut se produire dans n'importe quel environnement où le bétail et les humains vivent à proximité les uns des autres. Citons, par exemple, les pasteurs et les petits exploitants dont les animaux peuvent s'abriter dans une partie de la maison la nuit. Par exemple, les poulets peuvent se percher sous le toit, ou bien les moutons, les chèvres, les bovins et les bêtes de somme peuvent être rassemblés sous une plate-forme de repos pour plus de sécurité. Dans certaines villes et certains camps de réfugiés/PDIP (notamment ceux qui comprennent des pasteurs et des petits exploitants), un grand nombre de bêtes peuvent vivre à proximité des populations humaines (voir le *Chapitre 7 : Abris*). Dans chacun de ces contextes, les interventions devraient protéger les populations humaines et animales en fournissant un accès aux soins de santé et en imposant des conditions sanitaires et d'hygiène minimales.

Utilisation des transferts monétaires et foires aux bestiaux

Les approches utilisées pour fournir du bétail ont changé au fil du temps. Dans les années 1990, la plupart des agences faisaient appel à des négociants locaux pour acheter des animaux reproducteurs, qui étaient partagés entre les bénéficiaires. Dans certains cas, lorsque plusieurs centaines de moutons et de chèvres étaient achetés et distribués dans des milieux pastoraux, chaque bénéficiaire choisissait une bête à tour de rôle, jusqu'à ce que tous les animaux aient été distribués. On estimait ainsi que les animaux, qu'ils soient en bon ou en moins bon état, étaient partagés plus équitablement.



Aujourd'hui, on donne plutôt la préférence aux **transferts monétaires** car les récipiendaires ont ainsi plus de choix et peuvent faire plein usage des marchés locaux (voir le *Chapitre 3* sur les transferts monétaires). Dans le cadre de cette approche, après des discussions avec le responsable du marché local, les ménages récipiendaires reçoivent soit de l'argent soit des bons pour acheter du bétail. (Voir l'*étude de cas sur les impacts : Remplacement du troupeau à l'aide de bons d'achat au Kenya* pour un exemple d'utilisation de transferts monétaires pour remplacer les biens d'élevage).

Les marchés locaux peuvent également convenir d'organiser des foires aux bestiaux spéciales où, à la suite d'une annonce, les pasteurs ou les éleveurs locaux peuvent apporter des animaux excédentaires d'un âge, d'un sexe, d'une race et d'un type précisés pour les vendre. Le jour de la foire aux bestiaux, les agences fournissent aux récipiendaires de l'argent ou des bons pour acheter les types et le nombre d'animaux convenus. Par exemple, une intervention peut se concentrer sur la fourniture de génisses de deux ou trois ans, ou sur celle de brebis et de chèvres d'un an. Quel que soit le choix effectué, les récipiendaires comprennent bien les types et le nombre d'animaux qu'ils peuvent acheter. Une fois les transactions conclues, les agences remboursent les bons en monnaie locale aux vendeurs. Les foires aux bestiaux peuvent convenir à toutes les options de fourniture de bétail. Les marchés et les foires aux bestiaux encouragent également le partage d'informations et de connaissances. (Voir l'*étude de cas sur les impacts : Les foires aux bestiaux au Niger*).

S'il est vrai que l'utilisation d'espèces et de bons peut contribuer à améliorer le choix et à soutenir les systèmes de marché locaux, notamment par le biais de jours de foire organisés, il est important de se rappeler que rares sont les éleveurs qui vendent leurs meilleures bêtes. Il faudra donc plusieurs années de reproduction judicieuse du troupeau avant que les récipiendaires ne retrouvent la qualité génétique qu'ils possédaient avant le début de la situation d'urgence.

Camps

La fourniture de bétail aux personnes vivant dans des camps de réfugiés/de PDIP ne peut être envisagée qu'après discussion et accord avec la direction du camp. En effet, une intervention de ce type a des répercussions sur la santé et l'assainissement et, selon le type d'animal, sur l'utilisation des ressources locales en eau et en pâturages. Lorsque les animaux du camp se disputent les ressources, il existe toujours un risque de conflit avec les éleveurs locaux. Il est donc essentiel d'organiser des discussions avec les



représentants de la communauté d'accueil si l'on envisage d'utiliser des moutons, des chèvres et surtout des bovins dans le cadre d'une intervention. Ces discussions sont de plus en plus importantes, car si les camps sont des arrangements temporaires, nombre d'entre eux sont néanmoins établis depuis des années. Des interventions mal planifiées peuvent devenir la source de frictions de longue durée (voir le *Chapitre 7 : Abris*).

Les volailles sont souvent le premier choix des agences qui soutiennent les interventions dans des camps de réfugiés ou de PDIP, car leur impact sur les autres résidents est limité. Les volailles se nourrissent dans les environs immédiats de la tente ou du logement du récipiendaire, et ne constituent un problème que si les résidents locaux tentent de cultiver des légumes et des fleurs. Là où des cultures sont pratiquées, l'intervention ne devrait avoir lieu que si les volailles sont enfermées dans un enclos. Les enclos sont également avantageux pour la santé des enfants, car ils leur évitent tout contact avec les déjections animales.

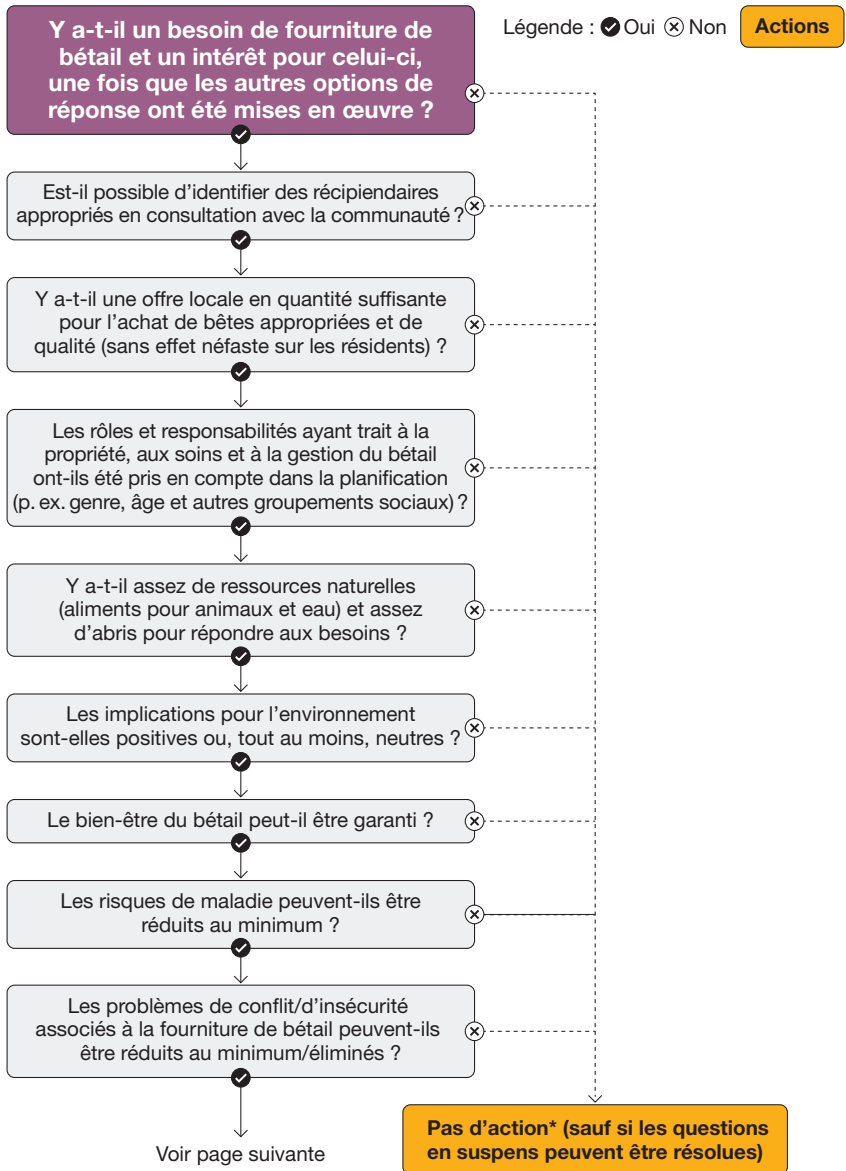
Lorsque l'installation de clôtures pose un problème, les récipiendaires peuvent être déplacés en périphérie du camp. Cela peut donner au bétail la possibilité d'errer et de se nourrir plus naturellement en dehors du camp. Quels que soient les compromis admis, il est important que le nombre de bêtes ne dépasse pas les niveaux convenus pour chaque ménage ou pour chaque type d'animal.

Arbre de décision pour les options de fourniture de bétail

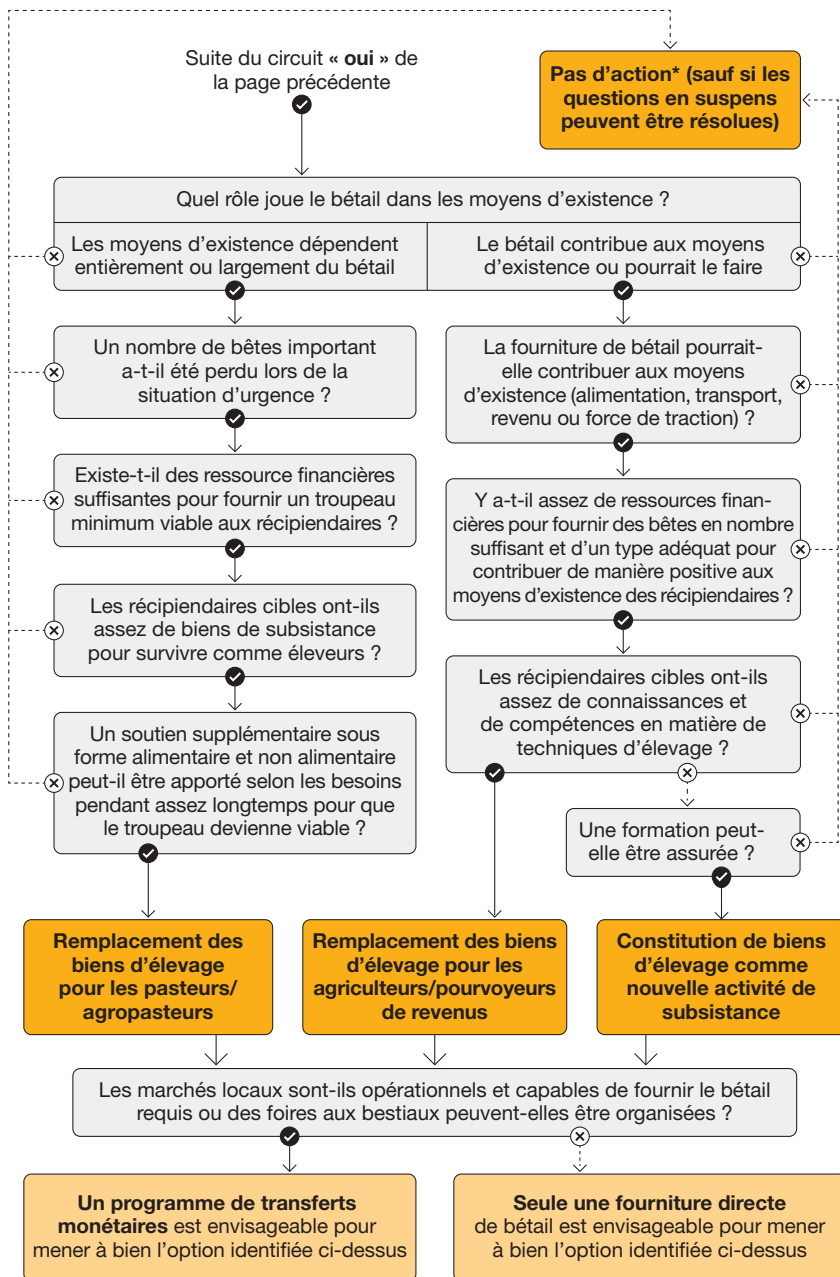
L'arbre de décision (*figure 9.1*) résume certaines des questions clés à prendre en compte au moment de déterminer quelle est l'option la plus réalisable et la plus appropriée pour une intervention de fourniture de bétail. Les normes, actions clés et notes d'orientation qui suivent fournissent de plus amples informations pour une planification détaillée.



Figure 9.1 : Arbre de décision pour la fourniture de bétail



*Le résultat « **Pas d'action** » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.





Les normes

Norme 1 : Évaluation et planification

Les évaluations relatives aux interventions de fourniture de bétail présentent une analyse détaillée du rôle que joue le bétail dans différents moyens d'existence, de leur impact potentiel et des mesures d'atténuation envisageables.

Actions clés

- Réfléchir au rôle du bétail dans les moyens d'existence locaux (voir la *note d'orientation 1*).
- Évaluer l'impact probable de l'intervention sur l'économie locale de l'élevage, ainsi que son impact sur le bien-être des animaux, l'environnement et la sécurité (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsqu'il est envisagé de fournir des animaux à des personnes n'ayant aucune expérience en matière d'élevage, il faut évaluer soigneusement l'accès des bénéficiaires prévus aux ressources clés, dont les aliments pour animaux, l'eau, les abris et les services de santé animale, y compris la main-d'œuvre et les réseaux sociaux (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer qu'il y a une évaluation complète et détaillée de toutes les implications en matière de coûts (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. Le bétail dans les moyens d'existence

Les interventions de fourniture de bétail devraient s'appuyer sur une solide appréciation du rôle que joue le bétail dans les moyens d'existence des bénéficiaires visés en temps « normal ». Une évaluation de ce type englobera des informations sur les types et le nombre d'animaux, les systèmes de gestion du bétail, ainsi que les compétences, l'expérience et les connaissances des éleveurs.

La fourniture de bétail aux petits exploitants et aux éleveurs pastoraux ne peut réussir que si les bénéficiaires conservent un accès aux biens de production – à savoir la terre, l'eau, les abris, les services de santé animale et les marchés. Ils devraient également continuer à avoir accès à la main-d'œuvre et aux réseaux sociaux dont ils ont besoin pour réussir à élever du bétail. La liste de contrôle pour l'évaluation initiale du rôle du bétail dans les moyens d'existence et la gestion du bétail se trouve dans le



Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence ; voir aussi l'Annexe 9.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture de bétail.

2. Impact et mesures d'atténuation

L'achat de bétail, et même l'annonce d'une intervention de fourniture de bétail, peuvent faire augmenter les prix du marché. Ces hausses des prix peuvent concerner les négociants et les ménages plus aisés, qui sont eux-mêmes peut-être engagés dans la reconstitution de leurs propres biens d'élevage après une situation d'urgence. Mais les hausses de prix profitent souvent aux producteurs locaux, qui vendent généralement plus d'animaux qu'ils n'en achètent. À elles seules, les hausses de prix ne devraient donc pas empêcher la poursuite de l'intervention. Toutefois, pour éviter tout antagonisme, il peut être utile que les agences échelonnent les achats et réduisent ainsi l'impact sur le marché (voir aussi *FAO [2016, p. 146]* sur les risques et les options d'atténuation des effets du restockage).

L'achat d'un grand nombre d'animaux à l'extérieur de la zone d'intervention peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement lorsque le nombre d'animaux dépasse les limites environnementales locales. Toutefois, les impacts sont généralement minimes lorsque les agences de mise en œuvre achètent des animaux au niveau local ou lorsqu'elles distribuent moins d'animaux que le nombre de bêtes perdues lors de la situation d'urgence. Néanmoins, pour s'assurer que la protection de l'environnement est pleinement prise en compte, il est conseillé de procéder à une évaluation rapide de l'impact environnemental (voir également le *Principe 3 de LEGS : Changement climatique et environnement*).

Une attention et des évaluations approfondies similaires sont requises lorsque des ménages vivant dans des camps de réfugiés et de PDIP sont les bénéficiaires potentiels du bétail. En effet, ce contexte soulève des questions de santé, d'assainissement et de sécurité plus larges.

Dans le cadre des évaluations préalables à l'intervention il convient également d'analyser la santé et le bien-être des animaux, ainsi que les risques de maladies associés. Ces risques devraient notamment être pris en compte lorsqu'il est prévu que les animaux soient acheminés à pied ou en camion sur de longues distances avant un jour de marché, gardés pendant toute une journée ou plus dans une aire de parcage ou sur un marché, puis transportés à pied ou en camion jusqu'au site du bénéficiaire. Pendant toute cette période, il est important que les animaux aient un accès adéquat à l'eau, à la nourriture et à un abri (dans les environnements chauds ou



froids), ainsi qu'à des périodes de repos adéquates (voir les « cinq domaines » du bien-être animal dans le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*).

Enfin, l'évaluation devrait englober les implications possibles de la fourniture de bétail en matière de sécurité, notamment si les ménages récipiendaires sont susceptibles de devenir la cible de vols ou de raids organisés. La mise en pâture et l'abreuvement du bétail peuvent déclencher une intensification des conflits lorsque les ressources sont rares ou lorsque les animaux sont distribués alors que les cultures sont en cours de croissance. La fourniture de bétail ne devrait pas avoir lieu s'il existe un risque raisonnable d'aggravation de l'insécurité, des vols ou des conflits.

3. Fourniture de bétail à des personnes qui ne sont pas éleveurs

Lorsque le bétail ne fait pas partie d'une stratégie locale de subsistance, les agences doivent procéder à une évaluation détaillée avant d'envisager une intervention. Le bétail a besoin d'un accès à une eau propre, à une bonne alimentation, à des abris et à une protection. Si les récipiendaires potentiels ne peuvent pas garantir la fourniture durable de ces éléments essentiels, l'intervention ne devrait pas être envisagée. Même lorsque ces éléments essentiels sont accessibles, la charge de travail quotidienne associée à de bonnes pratiques d'élevage exige une quantité importante de travail, de connaissances, de compétences et d'engagement. Il convient d'effectuer une évaluation de l'impact probable de la fourniture de bétail sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles au sein des ménages récipiendaires, y compris son impact potentiel sur le travail des enfants. Les marchés locaux doivent également être évalués pour déterminer les opportunités de revenus possibles générées par la vente de produits d'élevage et, finalement, de bêtes. En cas de doute, il ne faut envisager aucune intervention. (Voir l'étude de cas sur les processus : *Distribution de bétail et fourniture d'aliments pour animaux à la suite d'un séisme au Pakistan*. Voir également FAO [2016, p. 146] sur les risques et les options d'atténuation du restockage). Lorsque ces éléments essentiels sont réunis, il convient tout de même de procéder à une évaluation approfondie des besoins de formation afin d'adapter celle-ci aux besoins spécifiques des récipiendaires dans la zone d'intervention prévue.

4. Analyse avantages-coûts

Compte tenu des coûts financiers et opérationnels qu'implique une intervention de fourniture de bétail, les agences ne devraient envisager de la mettre en œuvre qu'après avoir effectué une évaluation approfondie des coûts et des avantages.



Elles devraient également évaluer les autres options. Par exemple, dans les zones touchées par la situation d'urgence où il reste un petit nombre de bêtes, il leur sera peut-être possible de soutenir la reconstitution accélérée du troupeau pour une fraction du coût de la fourniture de bétail. Cela pourrait prendre la forme d'un soutien à la santé animale et de l'utilisation occasionnelle de compléments alimentaires de haute qualité (voir le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire* et le *Chapitre 4 : Alimentation du bétail*).

Les contraintes éventuelles ayant trait aux politiques peuvent également avoir une incidence sur le coût d'une intervention. Il peut s'agir de contraintes externes (concernant l'achat ou le déplacement du bétail, y compris les taxes de marché, de quarantaine et de transport) ou de contraintes internes (par exemple les protocoles d'achat de l'agence concernée). Ces contraintes peuvent retarder les progrès et donc accroître les coûts.

Norme 2 : Définition de la formule d'intervention

Des bêtes de types et de races appropriés sont distribuées en nombre suffisant et par le biais de mécanismes adaptés afin de fournir des avantages viables et durables aux bénéficiaires sélectionnés.

Actions clés

- S'assurer que l'âge, le sexe, le nombre, la race et le type d'animaux fournis sont appropriés et adaptés aux conditions agroécologiques et climatiques locales (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que les animaux sélectionnés sont en bonne santé et productifs (voir la *note d'orientation 2*).
- Fonder la sélection des bénéficiaires sur des critères convenus localement (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

1. Sélection des animaux

Il est important que l'âge, le sexe, le nombre, la race et les types d'animaux fournis répondent aux besoins de subsistance des bénéficiaires prévus. Cela devrait tenir compte des différentes priorités des hommes et des femmes. En général, la priorité est donnée aux jeunes femelles en âge de se reproduire, ainsi qu'aux mâles reproducteurs uniques. De cette manière, les bénéficiaires ont toutes les chances de reconstituer leurs biens d'élevage.



Toutefois, lorsque l'accent est mis sur la fourniture de bêtes destinées au transport ou aux labours, des animaux mâles peuvent alors être sélectionnés.

Dans les zones pastorales, il est important que les interventions fournissent un nombre adéquat d'animaux reproducteurs essentiels pour établir un troupeau viable au fil du temps (voir l'*Annexe 9.3 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau* ; voir également l'*étude de cas sur les processus : Contributions de la communauté au remplacement du troupeau en Éthiopie*). Dans l'idéal, le nombre de bêtes devrait être adapté à la taille de chaque ménage individuel. Cependant, d'après l'expérience, il est plus fréquent que les agences fournissent un nombre standard d'animaux à chaque ménage, quelle que soit la taille du ménage. De cette façon, tous les ménages sont traités de manière égale et les coûts sont uniformes.

Avec le temps, les races locales que les éleveurs connaissent bien donneront sans doute de meilleurs résultats que les animaux importés et exotiques, car ceux-ci se développent mal lorsque les conditions de nutrition et de gestion sont mauvaises. (Voir *FAO*, [2016, pp. 146-151] sur les spécifications des animaux et les critères d'inspection). L'achat local d'animaux soutient les éleveurs et les marchés locaux. L'achat local permet également d'éviter les éventuels problèmes en matière de logistique, de santé, d'environnement, de bien-être et de finances liés au déplacement d'animaux provenant de régions éloignées ou de pays voisins.

Une situation d'urgence qui se produit à grande échelle et entraîne une forte réduction du nombre de bêtes dans une zone peut rendre impossible la fourniture locale de bêtes en nombre suffisant. Dans ce cas, les agences peuvent devoir aller plus loin pour acheter des animaux, auquel cas elles devront veiller à ce que tous les animaux achetés soient adaptés aux conditions agroécologiques locales, y compris aux régimes climatiques et aux maladies saisonnières. De tels animaux ont plus de chances de bien se développer et d'être productifs.

Dans les situations de conflit, ou dans les zones d'insécurité où les pillages sont fréquents, les agences doivent s'assurer qu'aucun animal volé n'est inclus dans la distribution. En cas de doute, la distribution sera retardée.

2. Inspection vétérinaire

Les animaux sélectionnés pour l'intervention doivent tous être en bonne santé et productifs ou, lorsque des animaux immatures sont fournis, susceptibles d'être productifs à l'avenir. Au moment de l'achat, un vétérinaire ou un **paraprofessionnel vétérinaire** qualifié devrait inspecter les animaux.



L'inspection a généralement lieu sur le lieu d'achat, comme un marché, ou dans une installation désignée, comme un site de quarantaine ou une aire de parage. L'inspecteur peut être un praticien privé local engagé par l'agence d'intervention, ou un fonctionnaire. L'inspection devrait permettre de mettre en évidence tout problème sanitaire majeur et tout animal qui devrait être exclu. Les animaux sélectionnés peuvent être marqués à des fins d'identification au moyen de marques auriculaires, d'encoches dans les oreilles ou de marques au fer rouge. L'identification, la manipulation et le marquage des animaux devraient être conformes à des normes exigeantes de bien-être animal. Voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS* sur le bien-être animal, et *FAO* (2016, pp. 151-152) sur l'identification du bétail.

3. Sélection des récipiendaires

Lors de la sélection des récipiendaires, il convient d'évaluer les compétences, les capacités, l'expérience et l'accès aux ressources productives nécessaires. Ceux qui n'ont pas d'expérience préalable en matière d'élevage devraient faire preuve d'un réel intérêt, avoir accès à des ressources productives et s'engager à suivre un apprentissage structuré. En cas de doute sur l'intérêt et l'engagement d'un récipiendaire potentiel, le ménage devrait être retiré de la liste. Les processus de prise de décisions de ce type ne sont généralement efficaces que lorsqu'ils sont pleinement soutenus par les dirigeants coutumiers et autres chefs de la communauté locale. Voir également *FAO* (2016, p. 148) sur les rôles et responsabilités des comités de restockage.

Norme 3 : Systèmes de distribution

La distribution du bétail aux récipiendaires est efficace, rentable et favorise le retour le plus rapide possible à la production animale et à la productivité de l'élevage.

Actions clés

- S'assurer que la procédure d'achat répond aux critères convenus et que toutes les procédures légales d'acquisition sont respectées (voir la *note d'orientation 1*).
- Faire bon usage des transferts d'argent, des bons d'achat et des foires aux bestiaux (voir la *note d'orientation 2*).



- Ne fournir du bétail à crédit que dans des circonstances particulières. Dans tous les autres cas, fournir les bêtes à titre de don (voir la *note d'orientation 3*).
- Dans la mesure du possible, utiliser les mécanismes coutumiers de redistribution du bétail comme guide (voir la *note d'orientation 4*).
- Veiller à ce que le calendrier de fourniture d'animaux soit adapté aux saisons et à ce que les animaux puissent continuer à se développer et à être productifs (voir la *note d'orientation 5*).
- Planifier le transport à l'avance afin de réduire au minimum le risque de pertes en transit, conformément aux conditions qui garantissent le bien-être des animaux (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. Procédures d'achat

Il est important que les agences impliquées dans la fourniture de bétail respectent toutes les réglementations concernant l'achat et la distribution de bétail, notamment les taxes, la quarantaine, les questions transfrontalières, etc. Ces réglementations peuvent avoir une incidence sur l'efficacité de l'intervention. Ainsi, les taxes augmentent les coûts et les obligations de quarantaine (lorsque des mesures strictes de lutte contre les maladies et de certification ont été mises en place) retardent la distribution et augmentent les coûts. Voir *FAO* (2016, pp. 141-144) sur la santé animale, le contrôle de la qualité et l'utilisation des aires de parcage.

2. Utilisation de transferts d'argent, de bons d'achat et de foires aux bestiaux

Dans la mesure du possible, faire participer les bénéficiaires eux-mêmes à la sélection du bétail, par le biais de mécanismes de transferts d'argent, de bons d'achats et de foires aux bestiaux. Que le bétail soit sélectionné par les bénéficiaires eux-mêmes ou par des représentants (experts locaux, négociants ou aînés), le recours à des transferts d'argent, des bons d'achat et des foires aux bestiaux permet de veiller à ce que seuls les bons types d'animaux soient sélectionnés pour l'intervention. Ces derniers temps, les distributions basées sur les transferts d'argent, les bons d'achat et les foires aux bestiaux remplacent de plus en plus la distribution directe.

En amont de ces mécanismes de distribution, il est nécessaire que les agences de mise en œuvre évaluent les prix du marché local et fixent les valeurs du bétail en conséquence. Cela permettra de veiller à ce que le total des achats puisse être pris en charge par les fonds d'intervention disponibles.



3. Des systèmes de crédit qui ne compromettent pas la productivité

Durant la phase de conception, il convient de décider si l'intervention sera fondée sur une distribution sous forme de crédit ou sous forme de don. Dans le cas d'un crédit, il faudra aussi décider quelle forme prendra le remboursement. Cette décision sera prise dans le cadre d'une étroite consultation avec les récipiendaires et sur la base d'une bonne appréciation et du plein engagement de tous les ménages participants. Lorsque le bétail est fourni dans le cadre d'un système de crédit, le prêt peut être remboursé soit par un versement en espèces soit avec la progéniture des animaux fournis. Le remboursement en espèces exige un degré d'intégration de la communauté dans l'économie de marché. Dans bien des cas, le remboursement sous forme de bêtes constituera donc la méthode la plus appropriée et sera par ailleurs plus susceptible de pouvoir s'appuyer sur les systèmes coutumiers.

Les modalités de remboursement (type et état de l'animal, calendrier de remboursement, etc.) doivent être planifiées avec soin. L'objectif est de veiller à ce que le remboursement n'affecte pas négativement la qualité du soutien aux moyens d'existence reçu grâce à la fourniture initiale de bétail. Par exemple, si les animaux fournis ne sont pas productifs, le remboursement peut faire peser une dette sur le récipiendaire. La sélection des récipiendaires secondaires (qui recevront de l'argent ou la progéniture du bétail des récipiendaires primaires) devrait avoir lieu en même temps que l'identification des récipiendaires primaires, et le remboursement fera l'objet d'un suivi rigoureux. Voir *FAO* (2016, p. 136) sur les avantages et les inconvénients de la fourniture d'animaux sous forme de dons ou de prêts.

4. Systèmes coutumiers de redistribution

Dans les communautés pastorales, le bétail est redistribué par le biais du mariage, entre membres de la famille et entre amis, et sous forme de soutien social – dons et prêts – aux ménages ayant besoin d'animaux productifs supplémentaires. Par exemple, une chamelle laitière peut être prêtée à une famille qui n'en a pas pendant plusieurs mois pour que ce ménage puisse disposer de suffisamment de lait. Dans la mesure du possible, les interventions en matière d'élevage devraient soutenir, renforcer et s'aligner sur ces mécanismes coutumiers de redistribution. Par exemple, la sélection des récipiendaires appropriés peut se faire avec les chefs coutumiers, à condition que les questions d'**inclusion** des femmes et des groupes marginaux soient également réglées. Ainsi, les institutions et les mécanismes coutumiers de redistribution peuvent continuer de fonctionner une fois l'intervention terminée. Lorsque cela est possible et approprié, la sélection



des récipiendaires devrait être intégrée aux pratiques et systèmes coutumiers de redistribution du bétail.

5. Calendrier de distribution

Quel que soit le mécanisme utilisé, les connaissances locales peuvent être mises à profit pour s'assurer que le bétail est fourni au début de la saison, lorsque les aliments et l'eau d'origine naturelle sont le plus largement disponibles. La croissance et la productivité des animaux seront ainsi maximisées et tout impact négatif sur l'environnement réduit au minimum. Selon les calendriers des maladies saisonnières, les animaux devraient être vaccinés contre les maladies saisonnières présentes au niveau local qui sont susceptibles d'affecter la production et la productivité.

6. Planification des transports

Le transport du bétail – y compris l'itinéraire, la durée, les conditions météorologiques probables, les distances, les horaires d'ouverture des services douaniers, les points d'arrêt et des périodes de repos suffisantes pour permettre la fourniture d'eau et de nourriture (et pour la traite, le cas échéant) – doit être planifié bien à l'avance. Il faut aussi prévoir le matériel et les fournitures nécessaires pour nourrir, abreuver et traire le bétail en fonction des besoins. Les conditions et la durée du voyage devraient garantir le bien-être du bétail tel que décrit dans les cinq domaines (voir le *Chapitre 1 : Présentation de LEGS*). Il est important pour les personnes intervenant dans le transport d'éviter la surcharge (et le risque de suffocation qui en résulte) et de garantir un espace suffisant pour que les animaux puissent se tenir debout et se coucher dans leur position normale. Néanmoins, les animaux devraient être disposés suivant un schéma optimal (selon l'espèce) pour éviter qu'ils ne tombent. Le véhicule devrait être désinfecté avant et après le chargement, et il devrait être correctement ventilé. Le site de livraison sera aussi correctement préparé, avec suffisamment d'eau, d'aliments pour animaux, d'enclos et d'abris.



Norme 4 : Soutien supplémentaire aux récipiendaires

Un soutien supplémentaire est fourni aux récipiendaires, sous forme de soins vétérinaires, de formation et d'autres formes d'aide aux moyens d'existence, afin de garantir un impact positif et durable sur ces derniers.

Actions clés

- Fournir des soins vétérinaires préventifs au bétail avant la distribution (voir la *note d'orientation 1*).
- Mettre en place un système pour la fourniture continue de soins vétérinaires (voir la *note d'orientation 2*).
- Fournir aux récipiendaires un soutien à la formation et au renforcement des capacités sur la base d'une analyse de leurs compétences et de leurs connaissances en matière de techniques d'élevage (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que la formation et le renforcement des capacités comprennent la préparation aux chocs et aux situations d'urgence futurs (voir la *note d'orientation 4*).
- Identifier les besoins de sécurité alimentaire et y répondre conformément aux « Standards minimums sur la sécurité alimentaire et la nutrition » de Sphère, afin d'empêcher la réduction hâtive du cheptel (voir la *note d'orientation 5*).
- Identifier les besoins d'abris et les besoins non alimentaires et y répondre conformément aux standards de Sphère sur « les abris et l'habitat » (voir la *note d'orientation 6*).
- Ne retirer l'appui à la sécurité alimentaire qu'une fois que la taille du cheptel et/ou l'apparition d'autres activités économiques permettent d'envisager une autonomie vis-à-vis de ce type d'appui (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. Soins vétérinaires préventifs

Avant la distribution, les animaux devraient être vaccinés contre les maladies infectieuses importantes au niveau local, être vermifugés, et recevoir d'autres soins vétérinaires préventifs pour rester en bonne santé et productifs. En général, ce service est fourni en une seule opération et à titre



gracieux (voir l'étude de cas sur les processus : *Distribution de bétail aux ménages à risque après un séisme au Pakistan* et *Étude de cas sur les impacts : Distribution de bétail après un séisme en Iran*). Il faut vérifier s'il existe des obligations gouvernementales en matière de vaccins, de bains de traitement, de déparasitage, etc.

2. Soins vétérinaires à long terme

Les ménages récipiendaires devraient avoir un accès continu aux services de santé animale préventifs et curatifs jusqu'à ce que le bétail contribue pleinement aux moyens d'existence. Cela peut prendre quelques mois, voire plus. La prestation de ces services peut être assurée par l'un des différents prestataires de services de santé animale. Il peut s'agir d'agents communautaires de santé animale privés, de vétérinaires privés, de points de vente privés de médicaments vétérinaires pour le bétail ou de services vétérinaires publics. Ce système de soins à long terme peut également donner l'occasion aux agences de mise en œuvre de collecter des données de suivi et d'évaluation. La fourniture de services de santé animale et la formation associée devraient respecter les normes et directives énoncées dans le *Chapitre 6 : Soutien vétérinaire*.

3. Formation et renforcement des capacités

La formation aux techniques de l'élevage peut ne pas être nécessaire pour les activités de remplacement du bétail lorsque les récipiendaires ont déjà des connaissances et une expérience considérables en matière de gestion du bétail. Toutefois, il peut arriver que les ménages soient novices en matière d'élevage, que les connaissances et les compétences aient été perdues ou que de nouvelles technologies soient devenues disponibles. Dans ce cas, la formation est impérative pour aider à accroître les niveaux de survie et de productivité, et contribuer à améliorer les résultats. La formation et/ou la fourniture d'informations sur les marchés et les chaînes de valeur du secteur de l'élevage peuvent aussi se révéler utiles pour garantir la viabilité à long terme des moyens d'existence fondés sur l'élevage.

4. Préparation aux urgences futures

Dans les communautés ayant peu d'expérience en gestion du bétail, il est utile que les agences investissent dans le renforcement des connaissances et des compétences en matière de préparation aux situations d'urgence. Cela permettra de réduire au minimum le risque de pertes futures. La formation peut porter sur l'amélioration de la production de fourrage et d'aliments pour animaux, l'entreposage des aliments, les soins de santé animale, la commercialisation du bétail (y compris la réduction du cheptel),



l'amélioration des abris, ainsi que la protection et l'entretien des sources d'eau (voir les *Chapitres 4, 5, 6, 7, 8*).

5. Soutien à la sécurité alimentaire

Les ménages qui reçoivent du bétail peuvent continuer à connaître des niveaux élevés de pénurie alimentaire jusqu'à ce que le nombre de bêtes et la production animale, ou la production agricole, reviennent aux niveaux d'avant l'urgence. En attendant, les ménages récipiendaires devront peut-être consommer ou vendre certains des animaux distribués pour répondre aux besoins urgents du ménage. C'est pourquoi les besoins des ménages récipiendaires en matière de sécurité alimentaire devraient être évalués et un soutien supplémentaire être fourni jusqu'à ce que le bétail devienne pleinement productif. Le manuel *Sphère* présente des « Standards minimums pour la sécurité alimentaire et la nutrition ». Les transferts monétaires peuvent se révéler adaptés pour fournir ce soutien.

6. Abris et soutien non alimentaire

Les familles qui reçoivent du bétail peuvent également avoir besoin d'abris, d'ustensiles ménagers de base, de litière, de récipients d'eau et d'équipements liés au bétail comme des charrettes, des harnais ou des charrues. S'ils ne reçoivent pas ce soutien, les récipiendaires peuvent être contraints de vendre des bêtes pour subvenir à d'autres besoins, ou être incapables d'utiliser pleinement le bétail distribué. L'utilisation des transferts monétaires pour répondre à ces besoins peut être appropriée, car ce type d'aide permet aux particuliers, aux ménages et aux communautés d'établir leurs propres priorités.

7. Retrait de l'aide à la sécurité alimentaire

Les agences peuvent retirer l'aide à la sécurité alimentaire une fois que la taille du troupeau a augmenté, ou une fois que d'autres activités de subsistance apportent un soutien suffisant aux ménages récipiendaires pour qu'ils puissent éviter une réduction inutile de leur cheptel. Un système de suivi participatif bien conçu peut inclure des dispositifs de mesure de la croissance du troupeau et d'autres indicateurs fondés sur les moyens d'existence afin de déterminer le meilleur moment pour mettre fin à l'aide alimentaire.



Annexes

Annexe 9.1 : Liste de contrôle pour l'évaluation de la fourniture de bétail

Options et implications

- Quel rôle le bétail jouait-il dans les moyens d'existence avant la situation d'urgence ?
 - Principal bien de subsistance ?
 - Apport de nourriture supplémentaire ?
 - Génération de revenus ?
 - Mode de transport ou force de traction ?
- Quelles étaient les espèces et les races élevées ? Par qui ? Et dans quels buts ?
- Quelles sont les espèces et les races qui ont été perdues et doivent être remplacées ?
- Si le bétail ne faisait pas déjà partie des stratégies de subsistance :
 - L'introduction de bétail pourrait-elle permettre de satisfaire les besoins de nourriture supplémentaire ou de génération de revenus ?
 - Quelles espèces et quelles races conviendraient le mieux à la distribution ?
- D'autres options plus rentables que la fourniture de bétail ont-elles été envisagées ?
- Quels sont les mécanismes coutumiers en place pour redistribuer le bétail ?
- Quels effectifs constitueraient la taille minimale viable d'un troupeau par ménage dans le contexte local ?
- Quelles sont les implications de la distribution de ce nombre minimal de bêtes dans la zone ?
 - Y a-t-il assez de pâturages ou d'aliments pour animaux ?
 - Y a-t-il assez d'eau ?
 - Y a-t-il des abris suffisants ou est-il possible d'en construire ?
 - Le bétail sera-t-il en sécurité ou l'intervention va-t-elle accroître les risques pour les éleveurs et/ou les animaux eux-mêmes ?
 - Des services de santé animale sont-ils disponibles ?



Réципиендаиres

- Quels sont les biens de subsistance sociaux, physiques et naturels dont disposent les ménages réципиендаиres potentiels pour leur permettre de gérer efficacement le bétail à l'avenir ?
- Au besoin, une formation en gestion animale peut-elle être assurée ?
- Quels rôles les femmes et les hommes jouent-ils dans la gestion et les soins apportés au bétail ? Les femmes veulent-elles assumer de nouveaux rôles et responsabilités en matière d'élevage/de production ? Quelles sont les implications de la fourniture de bétail en matière de main-d'œuvre ?
- Quels sont les besoins particuliers des groupes à risque par rapport à la gestion du bétail et à l'accès aux produits de l'élevage ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux ménages réципиендаиres un soutien lié au bétail (par exemple soins vétérinaires, aliments pour animaux, abris) en fonction des besoins ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux ménages réципиендаиres un soutien non lié au bétail en fonction des besoins (par exemple, une aide alimentaire ou d'autres formes d'appui aux moyens d'existence en attendant la reconstitution du cheptel) ?

Procédures d'achat

- Quelles sont les implications de l'achat d'un grand nombre de bêtes sur les marchés locaux ?
- Les bêtes sont-elles disponibles à l'achat en nombre suffisant et à une distance de transport raisonnable des communautés réципиендаиres ?
- Des moyens de transport sont-ils disponibles et les bêtes peuvent-elles être transportées sans risque pour leur bien-être ?
- Quels sont les risques de maladie liés à l'importation d'animaux d'une autre zone ?



Annexe 9.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de bétail

	Indicateurs de processus (mesure des choses qui se passent)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat des choses qui se passent)
Conception de l'intervention	<p>Nombre de réunions avec des représentants de la communauté et d'autres parties prenantes, y compris des fournisseurs du secteur privé, le cas échéant</p> <p>Les réunions organisées incluent les points de vue des hommes, des femmes et des différentes tranches d'âge</p>	<p>Comptes rendus de réunion avec analyse des options de fourniture de bétail</p> <p>Plan d'action incluant et faisant la distinction entre les priorités des hommes, des femmes et des différentes tranches d'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rôles et responsabilités des différents acteurs • processus et critères communautaires de sélection des ménages récipiendaires • préférences de la communauté concernant les espèces et les types de bêtes • procédure d'achat, de transport et de distribution élaborée avec la participation des récipiendaires • inspection vétérinaire et soins préventifs
Remplacement des biens d'élevage perdus : fourniture d'animaux reproducteurs essentiels aux pasteurs et aux agropasteurs	<p>Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail</p> <p>Type et valeur du soutien supplémentaire apporté à chaque ménage (p. ex. aide alimentaire, ustensiles, etc.)</p> <p>Participation (voix) des femmes à la mise en œuvre de l'intervention</p>	<p>Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité dans le troupeau préexistant</p> <p>Détail de la progéniture issue du bétail fourni et utilisations des petits (p. ex. vente et usage du revenu ainsi obtenu)</p> <p>Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants parmi les ménages ayant reçu du bétail</p>

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (mesure des choses qui se passent)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat des choses qui se passent)
Remplacement des biens d'élevage perdus : fourniture d'animaux reproducteurs essentiels aux pasteurs et aux agropasteurs (Suite)		Croissance du troupeau et niveau de dépendance envers l'aide extérieure au fil du temps Évolution des rôles et responsabilités des femmes et des enfants dans la gestion du bétail (comparaison entre avant et après la fourniture de bétail) Évolution de la charge de travail des femmes (p. ex. après la fourniture de bêtes de somme) N. B. : comparer les impacts entre les ménages récipiendaires et ceux n'ayant pas reçu de bêtes
Remplacement des biens d'élevage perdus : petits exploitants et autres formes de génération de revenus	Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail Type et valeur du soutien supplémentaire apporté à chaque ménage (p. ex. aide alimentaire, ustensiles, etc.) Formation, le cas échéant, en production animale et gestion du bétail Participation (voix) des femmes à la mise en œuvre de l'intervention	Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité dans le troupeau préexistant Détail de la progéniture issue du bétail fourni et utilisations des petits (p. ex. ventes et usage du revenu ainsi obtenu) Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants parmi les ménages ayant reçu du bétail Évolution des rôles et responsabilités des femmes et des enfants dans la gestion du bétail (comparaison entre avant et après la fourniture de bétail)

Voir page suivante



	Indicateurs de processus (mesure des choses qui se passent)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat des choses qui se passent)
Remplacement des biens d'élevage perdus : petits exploitants et autres formes de génération de revenus (<i>Suite</i>)		Évolution de la charge de travail des femmes (p. ex. après la fourniture de bêtes de somme) N. B. Comparer les impacts entre les ménages récipiendaires et ceux n'ayant pas reçu de bêtes
Constitution de biens d'élevage	<p>Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail</p> <p>.....</p> <p>Formation en production, gestion et commercialisation du bétail</p> <p>.....</p> <p>Participation (voix) des femmes à la mise en œuvre de l'intervention</p>	<p>Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité dans le troupeau préexistant</p> <p>.....</p> <p>Détail de la progéniture issue du bétail fourni et utilisations des petits (p. ex. ventes et usage du revenu ainsi obtenu)</p> <p>.....</p> <p>Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants parmi les ménages ayant reçu du bétail</p> <p>.....</p> <p>Évolution des rôles et responsabilités des femmes et des enfants dans la gestion du bétail (comparaison entre avant et après la fourniture de bétail)</p> <p>.....</p> <p>Évolution de la charge de travail des femmes (p. ex. après la fourniture de bêtes de somme)</p> <p>.....</p> <p>N. B. : comparer les impacts entre les ménages récipiendaires et ceux n'ayant pas reçu de bêtes</p>



Annexe 9.3 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau

Les interventions portant sur le remplacement du troupeau dans les zones pastorales utilisent souvent le concept de « taille minimale viable du troupeau ». Il s'agit de déterminer le nombre minimum et les types d'animaux requis pour permettre aux pasteurs de maintenir des moyens d'existence fondés sur le pastoralisme. Il serait certes commode que des normes et directives comme LEGS suggèrent un nombre précis d'animaux et un type de bêtes à fournir mais, en réalité, ces paramètres varient sensiblement entre groupes pastoraux et il n'est pas possible de stipuler une quantité standard de bétail à fournir. De même, dans les communautés agricoles mixtes, il est difficile de déterminer un chiffre global pour la fourniture de bétail.

Si les pasteurs dépendent entièrement du bétail, la taille minimale du troupeau devrait être d'environ 2,5 à 3 unités de bétail tropical (UBT)/équivalent adulte, selon le rôle joué par le bétail. (1 chameau = 1 UBT ; 1 bovin = 0,7 UBT ; 1 mouton ou 1 chèvre = 0,1 UBT). Les entretiens avec les pasteurs locaux le confirment. Si ce niveau de transfert n'est pas atteint, les agences de mise en œuvre devront alors aider le ménage au moyen de transferts d'argent ou de nourriture, pour qu'ils ne se voient pas contraints a) de vendre des animaux périodiquement ; ou b) d'envoyer des membres de leur famille vivre chez des proches ; ou c) de nécessiter des transferts d'argent réguliers.

La meilleure façon de déterminer combien et quels types de bêtes fournir est d'entreprendre une analyse participative et de mener des discussions avec les communautés concernées. Ce processus peut englober une description des avantages et des inconvénients associés à chaque espèce et race de bêtes pour les différents groupes sociaux de la communauté en fonction de la richesse, du genre et de l'âge. Il comprendra également une analyse de tout système coutumier éventuel de restockage. Un autre aspect à considérer est que, même si une « taille minimale du troupeau » peut être définie grâce à ce genre d'analyse/discussion avec les communautés, beaucoup d'agences ne disposent que de budgets limités pour la fourniture de bétail. Donc, plus le nombre d'animaux fournis par ménage est élevé, moins il y a aura de ménages qui pourront, finalement, bénéficier de l'initiative.

Entre 2002 et 2003, Save the Children UK a monté un projet de restockage pour 500 familles déplacées à l'intérieur de leur pays en Éthiopie orientale au lendemain d'un épisode de sécheresse. Ce projet, mis en œuvre en collaboration avec le Comité de prévention et de préparation aux catastrophes du gouvernement éthiopien et le bureau de l'élevage de la



région de Somali, a fourni à chaque ménage pastoral 30 reproducteurs ovins et caprins. Le budget total était de l'ordre de 244.500 dollars US, soit 489 dollars par ménage. Ce budget ne comprenait pas le coût de l'aide alimentaire et des articles ménagers, lesquels étaient fournis par d'autres agences, notamment la Christian Relief and Development Association et l'UNICEF.

Une évaluation a conclu que le projet avait apporté des avantages notables grâce au processus de restockage. Toutefois, il a été observé que l'offre aurait dû être d'au moins 50 ovins ou caprins par ménage pour que les familles aient une source viable de moyens d'existence. Pour continuer à cibler 500 ménages, il aurait fallu augmenter le budget du projet de 41 pour cent. Autrement, le budget initial n'aurait pu couvrir que 300 ménages en leur donnant 50 animaux chacun. L'évaluation a indiqué qu'un budget de l'ordre de 690 dollars par ménage était requis pour assurer un restockage viable des communautés cibles (Wekesa, 2005). Cet exemple illustre les difficultés auxquelles se heurtent les agences d'aide lorsqu'elles doivent décider du nombre de ménages qui devraient bénéficier d'une distribution et du nombre d'animaux à leur fournir. Il montre aussi à quel point il est important de définir de manière appropriée la « taille minimale viable du troupeau » en fonction de chaque situation précise.



Références et lectures complémentaires

Généralités

FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome, <https://www.fao.org/3/i5904e/i5904e.pdf> (voir Chapitre 9)

Heffernan, C., Misturelli, F. and Nielsen, L. (2004) *Restocking Pastoralists: A Manual of Best Practice and Decision Support Tools*, Practical Action Publishing, Rugby, <https://practicalactionpublishing.com/book/1789/restocking-pastoralists>

Knight-Jones, T. (2012) *Restocking in the former Yugoslavia: post-war restocking projects in Bosnia-Herzegovina and Kosovo*, World Society for the Protection of Animals (WSPA), London, https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/04/Balkans_Restocking_Final2.pdf

Toulmin, C. (1995) 'Tracking through drought: options for destocking and restocking', in I. Scoones (ed.), *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp. 95–115, Intermediate Technology Publications, London.

Redistribution traditionnelle de bétail

Lotira, R. (2004) *Rebuilding Herds by Reinforcing Gargar/Irb among the Somali Pastoralists of Kenya: Evaluation of Experimental Restocking Program in Wajir and Mandera Districts of Kenya*, African Union/Interafrican Bureau for Animal Resources, Nairobi, <https://fic.tufts.edu/wp-content/uploads/Lotira-Restocking-evaluation.pdf>

Transferts d'argent pour le remplacement du cheptel

FAO (2011) *The use of cash transfers in livestock emergencies and their incorporation into Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, FAO, Rome, <https://www.fao.org/3/i2256e/i2256e00.pdf>

O'Donnell, M. (2007) *Cash-based emergency livelihood recovery programme, Isiolo District, Kenya*, project evaluation draft report, Save the Children, Nairobi, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/05/ODonnell-2007.pdf>

Impact du remplacement du cheptel

Budisatria, I.G.S. and Udo, H.M.J. (2013) Goat-based aid programme in Central Java: an effective intervention for the poor and vulnerable? *Small Ruminant Research* 109: 76-83, <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2020/04/Budisatria-and-Udo-2013.pdf>

Croucher, M., Karanja, V., Wako, R., Dokata, A. and Dima, J. (2006) *Initial impact assessment of the livelihoods programme in Merti and Sericho*, Save the Children Canada, Nairobi.

Heffernan, C. and Rushton, J. (2000) 'Restocking: A critical evaluation', *Nomadic Peoples* 4(1):110–124, https://www.researchgate.net/publication/237632191_Restocking_A_Critical_Evaluation

Leguene, P. (2004) *Evaluation report: restoration of the livelihood and longer-term food security for the earthquake-affected farmers and agricultural labourers in Bam, south-east Iran*, project implemented by ACF-Spain & ACF-UK London.



Sadler, K., Mitchard, E., Abdulahi, A., Shiferaw, Y., Bekele, G. and Catley, A. (2012) *Milk Matters: The Impact of Dry Season Livestock Support on Milk Supply and Child Nutrition in Somali Region, Ethiopia*, Feinstein International Center, Tufts University and Save the Children, Addis Ababa, <http://fic.tufts.edu/publication-item/milk-matters/>

Save the Children International (2013) *Drought Early Warning and FSL Needs Assessment in Hiran and Puntland; Livestock Baseline for Hiran, DFID Project; Evaluation of Livelihoods/Resilience Activities, Hiran; and Livestock and Cash Grants Project Baseline for Hiran*, Save the Children International, Nairobi.

Wekesa, M. (2005) *Terminal Evaluation of the Restocking/Rehabilitation Programme for the Internally Displaced Persons in Fik Zone of the Somali Region of Ethiopia*, Save the Children UK, Addis Ababa and Acacia Consultants, Nairobi.

Maladies des animaux et restockage

Knight-Jones, T. (2012) *Restocking and Animal Health: A Review of Livestock Disease and Mortality in Post-Disaster and Development Restocking Programmes*, World Society for the Protection of Animals (WSPA), London, https://www.researchgate.net/publication/261511178_Restocking_and_animal_health_A_review_of_livestock_disease_and_mortality_in_post-disaster_and_development_restocking_programmes_WSPA

Restockage avec des espèces exotiques

Heffernan, C. (2009) 'Biodiversity versus emergencies: the impact of restocking on animal genetic resources after disaster', *Disasters* 2009, 33(2): 239-252, <https://doi.org/10.1111/j.1467-7717.2008.01072.x>

Les ânes et la fourniture de bétail

Catley, A. and Blakeway, S. (2004) 'Donkeys and the provision of livestock to returnees: lessons from Eritrea', in P. Starkey and D. Fielding (eds), *Donkeys, People and Development: A Resource Book of the Animal Traction Network for Eastern and Southern Africa* (ATNESA), pp. 86–92, Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, Wageningen, The Netherlands, <http://www.atnesa.org/donkeys/donkeys-catley-returnees-ER.pdf>

Voir aussi les études de cas sur la fourniture de bétail en situation d'urgence : <https://www.livestock-emergency.net/ressources-etudes-de-cas/>



Annexes

- 410 **Annexe A : Glossaire**
- 421 **Annexe B : Abréviations et acronymes**
- 422 **Annexe C : Calendrier synthétique**
- 423 **Annexe D : Remerciements et contributions**
- 426 **Index**

Annexe A : Glossaire

Abris pour le bétail

Les structures physiques dont les animaux ont besoin, dans certains environnements, pour survivre. Les abris peuvent être provisoires ou plus durables.

Acaricide

Un produit chimique utilisé pour tuer les tiques, par exemple, dispensé sous forme de solution à vaporiser, à verser ou à ajouter à un bain.

Actions clés

Des étapes ou des actions pratiques pour atteindre les *Normes* de LEGS, qui ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les situations.

Action précoce

« Une action rapide, encore connue sous le nom d'action anticipée ou action basée sur les prévisions, signifie prendre des mesures pour protéger les populations avant qu'une catastrophe [situation d'urgence] ne survienne sur la base d'une alerte précoce ou une prévision. Pour être efficace, elle doit impliquer un engagement significatif avec les communautés à risque. »
(FICR)

Agences

LEGS utilise ce terme pour désigner tous ceux et celles qui répondent à une situation d'urgence, à savoir : les agences gouvernementales ; les organisations locales, nationales et internationales ; et les groupes communautaires.

Agropasteurs

Les agropasteurs conjuguent production de cultures saisonnières et élevage pastoral.

Aléa

« Un phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, moyens de subsistance et services, des perturbations socio-économiques ou des dommages à l'environnement. » (UNDRR)

Aménagements pour le bétail

Expression utilisée pour désigner le contexte plus large des abris pour le bétail, y compris les droits fonciers, les implications environnementales de la fourniture d'abris et l'accès aux aliments pour animaux et à l'eau.

Analyse avantages-coûts

« Une technique utilisée pour comparer les coûts d'une intervention avec ses avantages, en utilisant un système de mesure commun (généralement une unité monétaire) pour calculer ses coûts ou ses bénéfices nets. » (D'après CALP Network)

Animaux reproducteurs essentiels

Les animaux du troupeau que les éleveurs considèrent comme essentiels pour la reconstitution de leur stock. Ils comprendront probablement les animaux les plus fertiles et les plus productifs, ainsi que ceux présentant des caractéristiques souhaitables telles qu'un bon tempérament. Le noyau du troupeau reproducteur sera structuré par âge afin d'englober des animaux de différents niveaux de maturité.

Anthelminthique

Un médicament vétérinaire utilisé pour tuer les vers parasites.

Apprentissage

Recueillir, analyser et diffuser les informations issues des processus de suivi, d'évaluation et de redevabilité, et veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière proactive à la planification actuelle et future.

Approches et méthodes participatives

Techniques qui, sur la base d'une méthodologie définie et d'un processus d'apprentissage systématique, se concentrent sur l'apprentissage cumulé de tous les participants, s'appuient sur des points de vue multiples et englobent des processus d'apprentissage en groupe. (D'après l'IIED)

Voir l'*Annexe 3.1* pour un complément d'information.

Argent contre travail (CFW – Cash for Work)

« Transferts monétaires versés à condition d'entreprendre des activités préalablement définies. Ces activités sont généralement rémunérées selon le temps travaillé (p. ex., nombre de jours, taux journalier), mais peuvent également être quantifiées selon les résultats (p. ex., nombre d'articles fabriqués, mètres cubes creusés). Les interventions de type CFW s'inscrivent généralement dans le cadre de programmes de travaux publics ou communautaires, mais peuvent également inclure du travail à domicile et d'autres types de tâches. » (CALP Network)

À risque (exposé à des risques)

Susceptible de subir un préjudice grave (mort, perte de moyens d'existence, de biens ou de services) en raison d'une combinaison de menaces extérieures (aléas naturels, violence sexiste, etc.) et de vulnérabilités individuelles (pauvreté, appartenance à un groupe marginalisé, etc.). (D'après Sphère)

Biens de subsistance

Les ressources, les équipements, les compétences, les forces et les relations utilisés par les particuliers et les ménages pour pratiquer leurs moyens d'existence. Ils sont classés en actifs sociaux, humains, naturels, financiers et physiques.

Catastrophe

Voir « Urgence (situation d') ».

Chaîne du froid

Système permettant de maintenir les médicaments vétérinaires ou humains à la basse température requise pendant l'entreposage et le transport à l'aide de réfrigérateurs et de caisses frigorifiques mobiles.

Ciblage participatif

L'utilisation d'approches participatives pour aider à garantir que les interventions se concentrent sur ceux qui en ont le plus besoin, en accord avec la communauté. L'engagement de LEGS envers la Norme humanitaire fondamentale exige que les communautés affectées participent aux décisions à propos des réponses aux situations d'urgence.

Communautés affectées

Communautés qui sont affectées, directement ou indirectement, par un événement dangereux. Les communautés directement affectées sont celles qui ont subi des blessures, des maladies ou d'autres effets sur la santé ; celles qui ont été évacuées, déplacées ou réinstallées ; ou celles dont les moyens de subsistance ou les biens économiques, physiques, sociaux, culturels ou environnementaux ont subi des dommages directs. (D'après l'UNDRR)

Conditions/conditionnel/conditionnalité

« La conditionnalité se réfère aux activités ou obligations prérequisées pour que les bénéficiaires ciblés par un programme puissent bénéficier de l'aide. Les conditions peuvent en théorie être utilisées pour tout type de transfert (espèces, coupons, nature, services) en fonction des objectifs et de la conception du programme. » (CALP Network)

Crise humanitaire

Une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant des pertes et des impacts humains, matériels, économiques ou environnementaux considérables. Ces pertes/impacts dépassent la capacité de la communauté ou de la société affectée à y faire face au moyen de ses propres ressources, et elles nécessitent donc une action urgente. « *Catastrophe* » et « *situation d'urgence* » sont des termes apparentés.

Dzud

Conditions climatiques sévères en Mongolie (sécheresse estivale suivie d'un hiver rigoureux) au cours desquelles un grand nombre de bêtes meurent en raison d'un manque de pâturages.

Échantillons raisonnés

La sélection d'un groupe « typiquement » représentatif sur la base de caractéristiques particulières (par exemple, éleveurs affectés par la sécheresse ; femmes éleveurs ; habitants d'un village affecté par une inondation).

Épidémiologie participative

L'utilisation d'approches participatives pour travailler avec des communautés afin d'étudier des problèmes spécifiques liés à des maladies et leurs solutions.

Évaluation

Une analyse périodique/planifiée d'une intervention entreprise pour examiner son efficacité, sa pertinence, ses performances, son impact et sa durabilité. Les évaluations peuvent se concentrer sur la question de savoir si les objectifs de l'intervention ont été atteints et sur les facteurs qui ont influencé les résultats, ou elles peuvent évaluer les effets de l'intervention sur les moyens d'existence grâce à des indicateurs d'impact.

Genre

« Les rôles, les responsabilités et les identités des femmes et des hommes et la manière dont ils sont appréciés dans la société. Ils varient selon les cultures et évoluent avec le temps. Les identités de genre définissent la manière dont la société attend des femmes et des hommes qu'ils pensent et se comportent. Les rôles, les responsabilités et les identités de genre peuvent être modifiés parce qu'ils sont socialement acquis. » (D'après Sphère)

Gestion du cycle de sécheresse

Modèle d'intervention en cas de sécheresse qui divise la sécheresse en quatre phases (*alerte, alarme, urgence* et *relèvement*). Ces termes sont utilisés par LEGS comme les quatre phases d'une *urgence à développement lent*.

Gestion des risques de catastrophe (GRC)

Les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des risques. Le cycle de la GRC comprend l'identification, l'atténuation et la prévention des risques, la préparation aux risques, ainsi que les activités de réponse, de relèvement et de reconstruction qui sont entreprises après la catastrophe [la situation d'urgence].

Inclusion

« Une approche fondée sur les droits de la programmation communautaire, visant à garantir que toutes les personnes susceptibles d'être exclues aient un accès égal aux services de base et une voix dans le développement et la mise en œuvre de ces services. Dans le même temps, elle exige que les organisations fassent des efforts particuliers pour aborder et supprimer les obstacles à l'accès aux services. » (D'après Sphère)

Le manuel LEGS souligne que les personnes exposées au risque d'exclusion peuvent être des enfants (en particulier des enfants séparés, non accompagnés ou orphelins), des femmes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des groupes marginalisés en raison de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur caste ou de leur identité de genre.

Indicateurs

Mesures (qualitatives ou quantitatives) de la progression d'une intervention. LEGS les divise en *indicateurs de processus* et en *indicateurs d'impact*.

Indicateur d'impact

Point de référence pour mesurer le résultat des actions entreprises sur le plan des effets sur les bénéficiaires.

Indicateur de processus

Point de référence pour mesurer la mise en œuvre d'une intervention sur une durée définie. Les indicateurs de processus sont généralement quantitatifs (on les appelle aussi indicateurs de progrès).

Intervention

L'ensemble des activités conçues pour contribuer à un résultat. Dans le contexte de LEGS, les interventions couvrent les domaines techniques spécifiques sélectionnés comme étant la meilleure réponse à une situation d'urgence (alimentation du bétail, fourniture d'eau, soutien vétérinaire, abris, réduction du cheptel et fourniture de bétail). Chaque intervention est décomposée en différentes *options*.

Médicaments prophylactiques

Un médicament ou un traitement conçu et utilisé pour prévenir une maladie.

Modificateurs de crise

Des mécanismes financiers intégrés dans des subventions pluriannuelles, conçus pour être débloqués lorsque les déclencheurs d'alerte précoce d'une situation d'urgence sont atteints, ce qui permet une réponse rapide.

Moyens d'existence

Les capacités, les actifs et les activités nécessaires pour gagner sa vie.

Normes

Déclarations qualitatives du minimum à atteindre dans toute situation d'urgence et indépendamment du contexte.

Notes d'orientation

À lire en conjonction avec les *actions clés*. Elles expliquent certaines problématiques et la manière de résoudre les difficultés pratiques rencontrées lors de l'application des *Normes* de LEGS.

Objectifs SMART

Les objectifs du plan de réponse devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (en anglais SMART), afin de quantifier les impacts attendus sur les moyens d'existence dans un délai précis.

Options

Chaque intervention technique de LEGS est divisée en plusieurs options, qui présentent diverses manières de mener à bien une réponse technique (p. ex., le transport de l'eau par camion ou la construction de puits).

Paraprofessionnels vétérinaires

Tout travailleur vétérinaire qui travaille sous la supervision d'un vétérinaire, effectue des tâches professionnelles désignées et reçoit une formation en conséquence. Certains pays classent les agents communautaires de santé animale (ACSA) dans la catégorie des paraprofessionnels vétérinaires, d'autres non. Dans LEGS, le terme « paraprofessionnels vétérinaires » englobe les ACSA.

Pasteurs

Les pasteurs sont fortement tributaires de l'élevage extensif pour leur alimentation et leurs revenus.

Pays à revenu faible et intermédiaire

La Banque mondiale classe les économies à des fins d'analyse en quatre groupes de revenu : faible, intermédiaire de la tranche inférieure, intermédiaire de la tranche supérieure et élevé. Les pays sont classés chaque année sur la base du revenu national brut par habitant exprimé en dollars américains (voir Banque mondiale). Sur cette base, LEGS utilise l'expression « pays à revenu faible et intermédiaire ».

Périurbain

La zone entourant une ville qui constitue l'interface entre les terres à usage rural et urbain et qui dépend des deux – par exemple, il peut y avoir un marché vendant des produits ruraux à des consommateurs urbains.

Personne déplacée à l'intérieur de son pays (PDIP)

Une personne qui est obligée de quitter son domicile mais qui reste à l'intérieur des frontières de son pays.

Phase d'alarme

La deuxième phase d'une *situation d'urgence à développement lent*.

Phase d'alerte

La première phase d'une *situation d'urgence à développement lent*.

Phase de relèvement

La troisième phase d'une *urgence à développement rapide* ou la quatrième phase d'une *urgence à développement lent*.

Phase de relèvement précoce

La deuxième phase d'une *urgence à développement rapide*.

Phase de suites immédiates

La première phase d'une *urgence à développement rapide* : la période qui suit immédiatement la situation d'urgence, lorsque l'impact est le plus fort.

Phase d'urgence

La troisième phase d'une *urgence à développement lent*.

Phytosanitaire

Pour ce qui est de la santé des plantes et la biosécurité, l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires définit les règles de base en matière d'innocuité des aliments et de normes de santé animale et végétale.

Redevabilité

« Processus par lequel les organisations exercent leurs pouvoirs de façon responsable en prenant en considération les différentes parties prenantes et en leur rendant des comptes, à commencer par les personnes affectées par l'exercice de tels pouvoirs. » (D'après CHS Alliance)

Réduction du cheptel

Animaux vendus à des négociants ou retirés du cheptel/troupeau par d'autres moyens.

Réduction des risques de catastrophe (RRC)

« Réduction du risque de catastrophe [situation d'urgence] par des efforts systématiques d'analyse et de gestion des facteurs de causalité : [...] en réduisant l'exposition aux aléas, en diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens, en gérant judicieusement les terres et l'environnement, et en améliorant la préparation aux événements indésirables. (D'après Sphère)

Réponse

« La fourniture de services et d'une assistance pendant ou immédiatement après une catastrophe [situation d'urgence] afin de sauver des vies, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité publique, de maintenir la dignité humaine et de répondre aux besoins de subsistance de première nécessité des personnes affectées ». (D'après Sphère)

Résilience

« La capacité d'un individu, d'une communauté, d'une société ou d'un pays à anticiper, à résister et à se remettre de l'adversité, qu'il s'agisse d'un aléa naturel ou d'une autre situation d'urgence. La résilience dépend de la diversité des moyens d'existence, des mécanismes d'adaptation et des compétences pratiques, telles que la résolution de problèmes, la capacité à chercher du soutien, la motivation, l'optimisme, la foi, la persévérance et l'ingéniosité. » (D'après Sphère)

Restrictions

« Une restriction se rapporte aux limites appliquées à l'utilisation du transfert, après qu'il a été reçu par le bénéficiaire. Les restrictions peuvent aussi bien définir les biens et services auxquels le transfert donne accès, et/ou les lieux où le transfert peut être utilisé. Le degré de restriction peut varier, de l'obligation d'acheter des biens spécifiques, à dépenser le transfert pour une certaine catégorie de biens et services. Tous les coupons sont par nature restrictifs, puisqu'ils limitent ce que le bénéficiaire peut acheter et où utiliser le coupon. » (CALP Network)

Suivi

Un processus continu/systématique permettant de maintenir les interventions sur la bonne voie, en utilisant les indicateurs de processus de l'intervention pour fournir des informations opportunes pour la prise de décisions.

Théorie du changement

Une description ou une illustration qui explique comment une intervention est censée atteindre le résultat final escompté. Elle s'appuie sur une analyse des liens de causalité et des hypothèses sous-jacentes pour montrer comment une série de résultats contribuera au changement proposé.

Transferts monétaires

« Les transferts monétaires désignent la fourniture directe de transferts d'argent en espèces et/ou de bons pour des biens ou des services à des particuliers, des ménages, des groupes ou des communautés récipiendaires. Dans le contexte humanitaire, le transfert monétaire exclut les paiements aux gouvernements ou à d'autres acteurs étatiques, les *transferts de fonds*, les allocations à des prestataires de services, la microfinance et les autres formes d'épargne et de prêts. » (CALP Network)

Une seule santé

« Une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. » (FAO, OMSA, OMS et PNUE)

Urgence (situation d')

« Un événement calamiteux qui perturbe gravement le fonctionnement normal d'une communauté ou d'une société, et provoque des pertes humaines, matérielles, et économiques ou environnementales qui dépassent la capacité de la communauté ou de la société à y faire face en utilisant ses propres ressources. ». (D'après la FICR)

Urgence chronique/récurrente

Une *urgence à développement lent* dans laquelle les phases (*alerte, alarme, urgence, relèvement*) se répètent sans retour à la « normale ».

Urgence complexe

« Une crise humanitaire dans un pays ou une région où l'autorité s'est totalement ou en grande partie effondrée en raison de causes multiples et où la vie, le bien-être et la dignité des personnes sont affectés. La crise peut avoir été causée par l'activité humaine (p. ex., un conflit ou des troubles civils) et/ou par des facteurs naturels (p. ex., une sécheresse, une inondation, des ouragans) ». (D'après Sphère)

Urgence à développement lent

Une situation d'urgence, telle qu'une sécheresse ou une saison de froid extrême, dont les effets se font sentir progressivement. LEGS les divise en quatre phases clés : *alerte*, *alarme*, *urgence* et *relèvement*.

Urgence à développement rapide

Une situation d'urgence telle qu'un tremblement de terre, une inondation ou un tsunami, qui survient très soudainement et parfois sans signes avant-coureurs. LEGS divise les urgences à développement rapide en trois phases : les *suites immédiates*, le *relèvement précoce* et le *relèvement*.

Urgence de longue durée

Les urgences de longue durée sont des situations dans lesquelles une partie importante de la population est extrêmement vulnérable et dépend de l'aide humanitaire pendant une période prolongée. Dans de nombreux cas, cette période devient si longue que la situation d'urgence devient la situation normale. (D'après le Conseil danois pour les réfugiés)

Zoonose

Une maladie qui peut se transmettre des animaux aux humains. Expression apparentée : maladie zoonotique.

Sources

Banque mondiale – <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html>

CALP Network – <https://www.calpnetwork.org/fr/library-and-resources/glossary-of-terms/> et <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/glossaire-des-transferts-monetaires/>

CHS Alliance – <https://www.chsalliance.org/accountability-to-affected-people/>

Conseil danois pour les réfugiés – <https://emergency.drc.ngo/crisis/emergency-typologies/>

FAO, OMSA, OMS, PNUE – <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-uneep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health>

FICR – <https://www.ifrc.org/fr/notre-travail/catastrophes-climat-et-crisis/r%C3%A9duction-risques-catastrophes-climatiquement-2>

IIED – <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/6021IIED.pdf>

Sphère – <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-Glossary-2018.pdf>

UNDESA – <https://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>

UNDRR – <https://www.undrr.org/terminology> et https://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf

Annexe B : Abréviations et acronymes

ACSA	agent communautaire de santé animale
BMN	bloc multi-nutritionnel
CCCM	coordination et gestion des camps
CFW	argent contre travail
CHS	Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GRC	gestion des risques de catastrophe
HIS	Normes d'inclusion humanitaire
HLP	droits au logement, à la terre et à la propriété
HSP	Partenariat pour les standards humanitaires
INEE	Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence
LEGS	Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage
MEAL	suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
MERS	Normes minimales pour le relèvement économique
MISMA	Critères minimaux d'analyse de marché
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale (anciennement OIE)
PDIP	personne(s) déplacée(s) à l'intérieur de son(leur) pays
PRIM	Matrice d'identification participative de réponse de LEGS
RAM	résistance aux antimicrobiens
RRC	réduction des risques de catastrophe
SEADS	Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence
SIG	systèmes d'information géographique
SMART	spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps (indicateur)
SMPE	Standards minimums pour la protection de l'enfance
TdC	théorie du changement
WASH	approvisionnement en eau, assainissement et hygiène

Annexe C : Calendrier synthétique

Figure A.1 : Calendrier synthétique

	Urgence à développement rapide			Urgence à développement lent			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Interventions techniques et options							
Alimentation du bétail							
Sur site	✓	✓	—	—	✓	✓	—
Dans un camp de ravitaillement	✓	✓	—	—	✓	✓	—
Fourniture d'eau							
Points d'eau : modification de la gestion	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Points d'eau : réhabilitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Points d'eau : mise en place	—	—	✓	✓	✓	—	✓
Transport de l'eau par camion	✓	—	—	—	—	✓	—
Soutien vétérinaire							
Services vétérinaires cliniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fonctions vétérinaires du secteur public	—	—	✓	—	—	—	✓
Abris							
Abris provisoires	✓	—	—	—	✓	✓	—
Abris plus durables	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aménagements	(✓)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réduction du cheptel							
Réduction du cheptel par la vente	✓	—	—	✓	✓	—	—
Réduction du cheptel par abattage à des fins de consommation	✓	—	—	—	✓	✓	—
Fourniture de bétail							
Remplacement des biens d'élevage perdus	—	—	✓	—	—	—	✓
Constitution de biens d'élevage	—	—	✓	—	—	—	✓

Annexe D : Remerciements et contributions

Comité de rédaction (Groupe consultatif technique de LEGS)

Andy Catley (Feinstein International Center, Friedman School of Nutrition Science and Policy, Tufts University)

Wendy Fenton (Groupe de politique humanitaire, ODI)

Guido Govoni (Comité international de la Croix-Rouge)

David Hadrill, président (indépendant)

Vikrant Mahajan (Sphère Inde)

Rosanne Marchesich (FAO)

Emmanuella Olesambu (FAO)

Piers Simpkin (indépendant)

Équipe de révision du manuel

Helen de Jode (chargée de la révision du manuel)

Cathy Watson (coordinatrice de LEGS)

Auteurs des chapitres révisés

Comment utiliser ce manuel – Helen de Jode

Chapitre 1 : Présentation de LEGS – David Hadrill

Chapitre 2 : Principes de LEGS – Andy Catley

Chapitre 3 : Planification de la réponse à l'urgence – Cathy Watson, Polly Bodgener, David Hadrill et Andy Catley

Chapitre 4 : Alimentation du bétail – Adrian Cullis

Chapitre 5 : Fourniture d'eau – Mathias Frese

Chapitre 6 : Soutien vétérinaire – Andy Catley

Chapitre 7 : Abris et aménagements – James Kennedy

Chapitre 8 : Réduction du cheptel – Yacob Aklilu

Chapitre 9 : Fourniture de bétail – Raphael Lotira et Adrian Cullis

Processus de consultation

Un grand nombre de personnes, trop nombreuses pour être citées ici, ont apporté leur expertise à la production de la troisième édition du manuel LEGS. LEGS tient à remercier tous les contributeurs pour leurs précieuses contributions, notamment :

- tous ceux qui ont étudié la version de consultation en ligne du manuel révisé et ont présenté des commentaires détaillés en 2022
- les participants à une enquête en ligne sur la 2^e édition en 2021
- les organisateurs de cinq ateliers de consultation en Inde, au Kenya, au Mali, au Nicaragua et aux Philippines sur la 2^e édition de LEGS en 2020/2021, et les participants à ces ateliers
- les auteurs de sept documents de réflexion en 2020 (genre, nutrition, résilience, assurance du bétail, COVID-19, institutionnalisation et localisation, qualité des produits pharmaceutiques vétérinaires) et les participants aux webinaires correspondants

Conseils techniques

Xavier Argoud – Réponse aux situations d'urgence

Julia Ashmore – Abris et aménagements

Suzan Bishop – Réponse aux situations d'urgence

Pauline Gitonga – Soutien vétérinaire

Kate Hart – Transferts monétaires

Racey Henderson – SEADS

Diane Hiscock – Inclusion

Karin de Jonge – Genre

Emma Jowett – Transferts monétaires

Simon Kihu – Soutien vétérinaire

Tanya Lutvey – Genre

Lucy Maarse – Genre

Genevieve Regassa – Alimentation du bétail

Abdirashid Saleh – Réponse périurbaine

Kebadu Simachew Belay – Alimentation du bétail

Soutien éditorial

Révision pour un anglais simple : Jane Lanigan/Editors4Change Ltd

Traduction : Maryck Nicolas-Holloway, Tradwise Plus

Relecture : Isabelle Fernandez

Index : Pierke Bosschieter

Maquette

www.truedesign.co.uk

Mise en page

River Valley Technologies

Secrétariat de LEGS

Cathy Watson (coordinatrice de LEGS)

Suzan Bishop (responsable technique et de projet de LEGS)

Lucy Margetts (responsable de l'administration et des finances de LEGS)

Brianne Miers (chargée de la communication de LEGS)

Donateurs

LEGS remercie le Bureau de l'aide humanitaire de l'Agence américaine pour le développement international pour le soutien financier apporté à la révision et à la production de la 3^e édition du manuel LEGS. LEGS remercie également les organisations suivantes pour leur soutien (en espèces et en nature) au cours des quatre dernières années : FAO, CICR, ODI, PRODEL, Sphère, Sphère Inde, The Brooke, Tufts University et VSF-Belgique.

Index

Les termes en **gras** sont des interventions techniques de LEGS.

Les termes soulignés sont des Principes de LEGS.

A

- abattage
 - déchets d' ~ 356
 - à des fins de consommation 332, 352, 358, 360–361
 - à des fins d'élimination 358
 - installations d' ~ 368
 - matériel d' ~ 356
 - méthodes d' ~ 355
- abris
 - pour les êtres humains 398
 - pour le bétail *voir* abris/aménagements pour le bétail
- abris/aménagements pour le bétail**
 - en général 28, 95, 126, 130, 283
 - arbre de décision 299, 300–301
 - et autres chapitres de LEGS 294
 - et autres normes HSP 294
 - avantages/défis 291–292
 - calendrier 292–293
 - évaluation/planification 304–307
 - importance 284
 - lectures complémentaires 323
 - listes de contrôle 318–319
 - objectifs de subsistance 284
 - options pour les ~ 286
 - options techniques pour les ~ 100
 - et perte de bétail 302–303
 - pour les populations déplacées et non déplacées 287
 - et préparation 302–304
 - PRIM 126, 130
 - et Principes de LEGS 295–296
 - suivi et évaluation 320
 - voir aussi* abris pour le bétail, aménagements pour le bétail
- abris pour le bétail 308–311
 - en général 288–289
 - avantages/défis 291–292
 - et climat 287, 309, 321–322
 - communauté 289
 - conception des ~ 309
 - et dégradation de
 - l'environnement 309–310
 - à l'épreuve des catastrophes 308–309
 - évaluation 318–319
 - et marchés locaux 299
 - et sécurité 297–298
 - transition vers des ~ durables 310, 316–317
 - voir aussi* abris/aménagements pour le bétail
- abris communautaires pour le bétail 311
- accès à la terre 315
- accessibilité financière, du soutien vétérinaire 251–252
- ACSA (agents communautaires de santé animale) 236, 259, 263
- actions clés
 - en général 102
 - pour les abris/aménagements pour le bétail
 - abris 308
 - aménagements 312
 - évaluation/planification 304–305
 - préparation 302
 - solutions d'abris durables 316
 - dans l'alimentation du bétail
 - évaluation/planification 172–173
 - innocuité des aliments du bétail 177
 - niveaux d'alimentation du bétail 175
 - préparation 168
 - pour la fourniture de bétail
 - aide aux récipiendaires 396
 - définition de la formule d'interventions 390
 - évaluation/planification 387
 - systèmes de distribution 392–393
 - pour la fourniture d'eau
 - évaluation/planification 210
 - points d'eau 212, 214–215
 - préparation 208
 - transport d'eau par camion 217–218, 220
 - pour la réduction du cheptel
 - abattage pour la consommation 352
 - évaluation/planification 345–346
 - préparation 344
 - par la vente 348
 - pour le soutien vétérinaire
 - assainissement et hygiène alimentaire 268
 - élimination des animaux morts 269
 - évaluation/planification 258
 - examen et traitement 265
 - préparation 255

- services cliniques 260–261
- surveillance des maladies 270
- zoonoses 267
- actions précoces
 - dans la réduction du cheptel 345
 - voir aussi* préparation/actions précoces
- agents communautaires de santé animale (ACSA) 236, 259, 263
- alimentation du bétail**
 - en général 95, 99, 147
 - approvisionnement/distribution des aliments du bétail 181
 - approvisionnement externe en aliments du bétail 170–171
 - arbre de décision 165–167
 - et autres chapitres de LEGS 158–159
 - et autres normes HSP 158–159
 - avantages/défis 153, 155–157
 - budgétisation de l' 176–177 ~
 - calendrier 157–158
 - dans les camps 164–165
 - et camps de ravitaillement 154–155, 174
 - et capacités locales/stratégies d'adaptation 162–163
 - évaluation/planification 172–175
 - groupes à risque dans l' 162 ~
 - importance 148–150
 - innocuité des aliments du bétail 177–179
 - lectures complémentaires 185
 - liste de contrôle 180–182
 - et marchés locaux 164
 - et objectifs de subsistance 148
 - options pour assurer l'approvisionnement en aliments du bétail 151–152
 - et parasites/maladies 163
 - et PRIM 125, 127, 129
 - et Principes de LEGS 159–161
 - qualité nutritionnelle des aliments du bétail 176
 - réapprovisionnement des stocks d'aliments du bétail 177
 - et sécurité des aliments du bétail 171
 - sur site 154
 - suivi/évaluation 183–184
 - systèmes administratifs dans l' ~ 171
 - systèmes de transferts monétaires pour la fourniture d'aliments du bétail 174–175
- aliments du bétail *voir* alimentation du bétail
- aménagements pour le bétail
 - en général 289–291
 - avantages/défis 292
 - définition 283
 - évaluation 319
 - évolution des besoins d'espace dans les ~ 317
 - vue d'ensemble 312–316
 - voir aussi* abris/aménagements pour le bétail
- analyse avantages-coûts 113, 149, 289–290
- analyses d'impact 72
- analyse du marché 139–140
- analyse de la résilience 35
- animaux *voir* principaux animaux reproducteurs, animaux de compagnie, animaux de travail/bêtes de somme
- animaux de compagnie 47
- animaux de travail/bêtes de somme 24–25 *voir aussi* bétail
- apprentissage, partage de l' 72–73, 114 ~ *voir aussi* Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
- approches communautaires 263
- approche de diligence raisonnable 298
- approches fondées sur les droits 22
- approche « Une seule santé » 38
- appropriation locale
 - en général 69–70
 - et abris/aménagements pour le bétail 297
 - et alimentation du bétail 161
 - approche de LEGS pour soutenir l' ~ 70–71
 - et la CHS 76
 - expériences passées en matière d' ~ 69
 - et fourniture de bétail 380
 - et fourniture d'eau 203
 - lectures complémentaires 81
 - et réduction du cheptel 341
 - et soutien vétérinaire 250
 - et système de MEAL 74
- approvisionnement, en aliments du bétail 181
- arbres de décision
 - pour les abris/aménagements du bétail 299–301
 - pour l'alimentation du bétail 165–167
 - pour la fourniture de bétail 384–386
 - pour la fourniture d'eau 205–207
 - pour la réduction du cheptel 342–343
 - pour le soutien vétérinaire 253–254
 - pour les transferts monétaires 134–135
- argent en espèces 132
- argent mobile 133, 354
- assurance du bétail 39
- atténuation de l'impact des inondations 303
- atténuation de l'impact des tsunamis 303
- automobilisation 59

Index

avantages immédiats, en utilisant les animaux existants 28, 148, 191, 329

avantages/défis

- en général 100
- des abris/aménagements pour le bétail 291–292
- de l'alimentation du bétail 153
- de l'alimentation d'urgence dans un camp de ravitaillement 156–157
- de l'alimentation d'urgence sur site 155
- de la fourniture de bétail 374–375
- de la fourniture d'eau 196–198
- des options d'alimentation du bétail 155
- de la programmation de l'élevage fondée sur les moyens d'existence 52
- de la réduction du cheptel 334–335
- du soutien vétérinaire 241–244
- d'un système de MEAL 72

B

bétail

- abris pour le ~ voir abris/aménagements pour le bétail
- acheteurs de ~ 350
- acquisition de ~ 393, 400
- aménagements pour le ~ voir abris/aménagements pour le bétail
- aménagements durables pour le ~ 315
- assurance 39
- en tant que biens de subsistance 26
 - voir aussi biens d'élevage
- et capital financier 52–53
- et capital humain 53
- et capital social 53
- et changement climatique 37, 59
- ciblage 173–174
- les communautés touchées continuent d'élever du ~ 173
- définition 24
- détachement du ~ 304
- euthanasie 266
- évacuation 304, 314
- examen et traitement 242
- fourniture de ~ voir bétail, fourniture de
- gaspillage de ~ 61
- impact des situations d'urgence sur le ~ 34–35
- mobilité 162–163
- mortalité 118
- mort, élimination du ~ 269–270, 356
- mouvement 61
- perte 302–303
- prix payés pour le ~ 350, 353–354

- programmes de médication de masse 237, 242–243
- programmes de vaccination de masse 238, 242–243
- et qualité de l'eau 211
- retrait du ~ voir réduction du cheptel
- rôle du ~ dans les moyens d'existence 387
- sécurité 297–298, 311
- et sécurité incendie 314
- sélection 350, 355, 390–391
- et taille minimale viable du troupeau 404–405
- transport 395

bétail, fourniture de

- en général 95, 100, 367
- arbre de décision 384–386
- et autres chapitres de LEGS 376
- et autres normes HSP 376–377
- avantages/défis 374–375
- calendrier 375–376, 395
- définition de la formule d'interventions 390–392
- évaluation/planification 387–390
- exemples 29
- impact et mesures d'atténuation 388–389
- importance 368–370
- lectures complémentaires 406–407
- listes de contrôle 399–400
 - à des non-éleveurs 389
- et objectifs de subsistance 368
- et PRIM 126, 128
- et Principes de LEGS 377–380
- récipiendaires 381–382, 392
- suivi et évaluation 401–403
- systèmes de distribution 392–395
- et taille minimale viable du troupeau 404–405

bien-être animal 22, 43

biens d'élevage

- avantages de l'utilisation des ~ existants 28, 148, 191, 329
- constitution 373–374, 375, 403
- protection 28, 234, 384, 329
- reconstitution 29, 148, 234, 368
- remplacement des ~ perdus 371–373, 402–403

biens de subsistance

- définition 25
- le bétail comme ~ 25–26
 - voir aussi biens d'élevage

blocs multinationnels (BMN) 151, 170

BMN (blocs multinationnels) 151, 170

bonnes pratiques, fondées sur des données probantes 21

bons/coupons *voir* transferts monétaires
budgets pour l'alimentation du
bétail 176–177

C

calendrier
en général 100
des abris/aménagements pour le bétail
292–293
de l'alimentation du bétail 157–158
de la fourniture de bétail 375–376, 395
de la fourniture d'eau 198–199
des programmes de vaccination de
masse 238
de la réduction du cheptel 336–337, 345
du soutien vétérinaire 244–245
synthétique des interventions 422

camions-citernes 219–220

camps
et abris pour le bétail 286–287, 313–315
fourniture de bétail aux personnes vivant
dans des ~ 383–384
et soutien vétérinaire 253
voir aussi camps de ravitaillement

camps de ravitaillement 99, 155, 175,
181–182

capacités locales 76, 96, 162–163, 170

carcasses, condamnées 356

cartes prépayées 133

cartes à puce 133

cartographie 115

cartographie participative 272

changement climatique et protection de
l'environnement 59–62
et abris/aménagements pour le bétail 296
et aliments du bétail 160
et bétail 59, 61–62
et fourniture de bétail 378
et fourniture d'eau 202
impacts du ~ 60
lectures complémentaires 79–80
et réduction du cheptel 339
et soutien vétérinaire 248

Charte humanitaire 39–41

Chronogramme 115

CHS (Norme humanitaire fondamentale de
qualité et de redevabilité) 40–42,
76–78

ciblage participatif 107

cohabitation, du bétail et des êtres
humains 285, 312–313

communautés d'éleveurs
impact des situations d'urgence sur
les 34–35
soutien aux ~ 20

comptes bancaires 133

concept de localisation 70

conception
des abris pour le bétail 309
de la fourniture de bétail 401
du soutien vétérinaire 260, 274

constitution de stocks 170–171

contenu du Manuel LEGS 15

contexte de politiques/plaidoyer 172,
255–256

contributions en nature 355

contrôle
du bétail 67–68
de la qualité des aliments du bétail 178
des zoonoses 267–268

contrôle de la qualité des aliments du
bétail 178

coûts de transaction pour la réduction du
cheptel 350

critères de qualité 76–78

Critères minimaux d'analyse de marché
(MISMA) 336, 337

cycle de gestion des risques de catastrophe
(GRC) 29–30

D

diagrammes de Venn 116

discussions en groupes de réflexion 115,
119, 120

distribution
des aliments du bétail 172, 181
calendrier de la ~, pour la fourniture de
bétail 395
et transport de l'eau par camion 221–222

droits de l'homme 22

droits au logement, à la terre et à la propriété
(HLP) 298

E

eau, fourniture d' ~
en général 28, 95, 99, 190–191, 193–194
adéquation de la ~ 213
arbre de décision 205–207
et autres normes HSP 200
et autres chapitres de LEGS 200
avantages/défis 196–198
calendrier 198–199
par camion *voir* transport de l'eau par
camion
conflits liés à l' ~ 204–208
évaluation de la demande en ~ 213
évaluation/planification 210–212
impact environnemental de la ~ 209
importance 192–193
lectures complémentaires 228

Index

- liste de contrôle 223–224
 - et objectifs de subsistance 191–192
 - et préparation 208–210
 - et PRIM 125, 127, 129
 - et Principes de LEGS 201–204
 - qualité de l' ~ 211, 219
 - et sécurité personnelle 204–205, 213
 - sources d' ~
 - analyse des options sur la base des ~ existantes 210–211
 - cartographie des ~ existantes 208
 - pour la consommation humaine 211, 219
 - contamination des ~ 211
 - développement des ~ 209–210
 - points d'eau 212–214, 217
 - systèmes de gestion des ~ 209, 211–212
 - suivi/évaluation 225
 - voir aussi* points d'eau
 - échantillonnage 111
 - éleveurs
 - aménagements durables pour les ~ 315
 - et autres moyens d'existence 27
 - déplacés 164–165
 - droits HLP pour les ~ 298
 - et fourniture d'abris pour le bétail 285
 - gestion locale de l'environnement 61–62
 - impact des situations d'urgence sur les ~ 34–35
 - nomades *voir* pasteurs
 - sécurité des ~ 312–313
 - types d' 25 ~ *voir aussi* groupes à risque, petits exploitants agricoles
 - élimination, des animaux morts 269–270, 356
 - Emergency Market Mapping Analysis* (EMMA) 337
 - émissions de gaz à effet de serre 38
 - EMMA (*Emergency Market Mapping Analysis*) 337
 - empiétement sur les sentiers 314
 - enquêtes quantitatives 112
 - enquêtes vétérinaires 270–271
 - équipe d'évaluation 87
 - équipement, lié au bétail 398
 - espèces envahissantes 60, 150, 163, 310
 - établissement de rapports, dans la surveillance des maladies 271
 - euthanasie 266
 - évacuation 303–304, 314
 - évaluation
 - en général 72
 - voir aussi* Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
 - des abris/aménagements pour le bétail 320
 - de l'alimentation du bétail 183–184
 - de la fourniture de bétail 401–403
 - de la fourniture d'eau 225
 - dans la planification de la réponse à l'urgence 113
 - priorisation de l'impact 73
 - de la réduction du cheptel 359
 - du soutien vétérinaire 274
 - évaluations
 - participatives 258–259
 - des risques 302
 - voir aussi* évaluations initiales
 - évaluation d'impact 73, 113
 - évaluations initiales
 - enregistrement et analyse des informations 94
 - lectures complémentaires 139
 - listes de contrôle 88–94, 116–117, 119–121
 - méthodes participatives pour les ~ 115
 - methodologies supplémentaires à l'appui des ~ 117–118
 - modèle d'enregistrement 122
 - préparation pour les ~ 86–87
 - programmation sensible au genre et ~ 69
 - vue d'ensemble 86
 - évaluations participatives, dans le cadre du soutien vétérinaire 258–259
 - évaluations/planification
 - des abris/aménagements pour le bétail 304–307, 318
 - de l'alimentation du bétail 172–175
 - des besoins en matière d'élimination 269
 - de la continuité du transport de l'eau par camion 218
 - de la demande en eau 210–212
 - de la fourniture de bétail 287–290
 - des maladies du bétail 257
 - des marchés locaux 307
 - des points d'eau 223
 - de la réduction du cheptel 357
 - du soutien vétérinaire 272
 - des zoonoses 267
 - évaluations des risques 302
 - exemples de matrice PRIM 123–124
- F**
- facteurs juridiques et soutien vétérinaire 255–256
 - financement 62–63, 71, 256
 - foires aux bestiaux 393
 - voir aussi* marchés aux bestiaux
 - fonctions vétérinaires du secteur public

- en général 235, 238–241
 - avantages/défis 244
- fondées sur des données probantes, bonnes pratiques 21
- fondements de Sphère 39–40, 51, 75–78
- formation, aux pratiques d'élevage 397
- formation vétérinaire 275
- fourniture
 - de bétail *voir* bétail, fourniture de ~
 - d'eau, *voir* eau
- G**
- groupes à risque
 - et abris/aménagements pour le bétail 306
 - changement climatique 60
 - ciblage des ~, pour l'alimentation du bétail 162
 - et participation de la communauté 56–57
 - et soutien vétérinaire 261–262
- groupes de coordination
 - entre les groupes, pour la réduction du cheptel 349
- H**
- HSP (Partenariat pour les standards humanitaires) 39–42, 45–46
- hygiène alimentaire 268
- I**
- identification de la réponse
 - et PRIM 95–98
 - vue d'ensemble 94–95
- impacts
 - du changement climatique sur les moyens d'existence 50
 - et mesures d'atténuation 388–389
 - des pandémies 36–37
 - des situations d'urgence 34–35
 - voir aussi* impact environnemental
- impact environnemental
 - et abris/aménagements pour le bétail 306–307
 - du bétail dans les établissements humains 314
 - évaluation de l' ~ 118 ~
 - de l'utilisation des points d'eau 209
- impact sur la santé publique, du bétail dans les établissements humains 315–316
- impact d'un volcan 303
- indicateurs d'impact 109
- indicateurs de processus 109
- INEE (Normes minimales pour l'éducation) 66
- informations
 - sur les animaux de compagnie 47
 - sur l'aquaculture 47
 - sur l'assurance du bétail 47
 - chiffrées 111
 - enregistrement et analyse des ~ 94
 - examen des ~ existantes 86–87
 - sur les médicaments vétérinaires 45
 - méthodes participatives et autres 111
 - sur les moyens d'existence durables 43–44
 - sur les options techniques de réponse 42–43
 - sur les parasites/maladies du bétail 46
 - ventilation des ~ 111
- innocuité des aliments du bétail
 - et contrôle de la qualité 178
 - et évaluations des risques 178
 - liste de contrôle pour l' ~ ~ 180
 - et procédures sanitaires 178–179
 - voir aussi* sécurité personnelle, sécurité
- interventions en matière d'élevage
 - autres interventions et 66
 - coordination entre les 65
 - voir aussi* sous les interventions spécifiques
- interventions techniques 51
 - arbres de décision 101
 - calendriers 101
 - conseils pratiques 42–43
 - normes et directives dans les ~ 101–102
 - options dans les ~, aperçu des ~ 100–101
 - programmation sensible au genre et 67–69
 - résumé des ~ 100
 - vue d'ensemble 99–100
- investissement, dans un système de MEAL 72–73
- L**
- leadership communautaire
 - et fourniture d'eau 213–214
 - voir aussi* appropriation locale
- lectures complémentaires
 - sur les abris/aménagements pour le bétail 323
 - sur l'alimentation du bétail 185
 - sur les évaluations initiales 139
 - sur la fourniture de bétail 406–407
 - sur la fourniture d'eau 228
 - sur les méthodologies participatives 141
 - sur les Principes de LEGS 79–81
 - sur la réduction du cheptel 362
 - sur le soutien vétérinaire 276–278
- LEGS/Manuel LEGS

Index

approche fondée sur les droits
dans le ~ 41
autres ressources dans le ~ 16
bonnes pratiques fondées sur des
données probantes 21
et la Charte humanitaire 41
et la CHS 42
différences induites par le ~ 16
fondements liés aux droits de
l'homme du ~ 22
et la HSP 39
et le Manuel Sphère 39
objet du ~ 14
à qui s'adresse le ~ 14–15
et soutien aux moyens d'existence 20–21
listes de contrôle
pour les abris/aménagements pour le
bétail 318–319
pour l'alimentation du bétail 180–182
pour l'analyse de la situation 92–94
pour les évaluations initiales 88–94,
119–121
pour la fourniture de bétail 399–400
pour la nature et l'impact de
l'urgence 90–92
pour les points d'eau 223–224
pour la réduction du cheptel 357–358
pour le rôle du bétail dans les moyens
d'existence 88–91
pour le soutien vétérinaire 272–273
logistique
des camps de ravitaillement 182
de la coordination avec d'autres
secteurs 66–67
du transport de l'eau par camion 220–222

M

Manuel Sphère 39
marchés aux bestiaux
compréhension des ~ 341, 349
soutien des ~ 351
suivi des ~ 344–345
voir aussi foires aux bestiaux, sites
d'achat
marchés locaux
en général 54
et abris pour le bétail 299, 307
perturbations des ~ 164
voir aussi marchés aux bestiaux
Matrice d'identification participative de
réponse (PRIM) 76, 95–96,
97–98, 123–130
MEAL *voir* Suivi, évaluation, redevabilité et
apprentissage

mécanismes de distribution, pour les
transferts monétaires 102–104,
132–133
médicaments vétérinaires
approvisionnement, qualité et stockage
des ~ 262–263
fourniture de ~ 275
informations sur les ~ 45
procédure d'achat et stockage des ~ 257
protection des ~ 264
méthodes de classement 115
méthodes d'entretien 115
méthodes d'évaluation 87, 272–273
méthodes de notation 116
méthodes participatives
autres approches des ~ 112
et autres données 110
pour les évaluations initiales 115–118
lectures complémentaires 141
méthodes de visualisation 115
MISMA (Norme minimale pour l'analyse du
marché) 336, 337
modalités 102–104
modalités de réponse, et transferts
monétaires 131
modèles de matrice PRIM 125–130
modificateurs de crise 62–63, 256, 345
moyens d'existence
définition 20
durables 43–44
des femmes 23
impacts du changement climatique sur
les ~ 60
rôle du bétail dans les ~ 387–388
soutien pour les ~ 20–21
moyens d'existence durables 43–44, 307

N

nexus humanitaire-développement-paix 39
normes *voir* normes techniques
Norme humanitaire fondamentale de qualité
et de redevabilité (CHS) 40–42,
76–78
Normes pour l'appui aux moyens d'existence
en rapport avec les cultures
dans les situations d'urgence
(SEADS) 24, 66
Normes minimales pour l'éducation (INEE) 66
normes sociales/culturelles 263–264
normes techniques
pour les abris/aménagements pour le
bétail 282
pour l'alimentation du bétail 146
pour la fourniture de bétail 366
pour la fourniture d'eau 190

- pour la réduction du cheptel 328
 - pour le soutien vétérinaire 232
 - vue d'ensemble 143
 - voir aussi* sous les sujets spécifiques des normes
 - notation matricielle 116
 - nutrition 118
- O**
- objectifs SMART 106, 108, 137
 - objectifs de subsistance
 - en général 27
 - objectifs SMART et ~ 106
 - protéger les principaux biens
 - d'élevage 27, 148, 192, 234, 284, 329
 - reconstituer les principaux biens
 - d'élevage 27, 148, 192, 234, 368
 - utilisation des biens d'élevage existants 27, 148, 191, 329
- P**
- pandémie 36–37, 44
 - pandémie de COVID-19 37
 - paraprofessionnels vétérinaires 236, 251, 259, 264
 - parasites/maladies du bétail
 - épidémie 235
 - évaluation des ~ 257
 - et fourniture de bétail 407
 - guides d'urgence 46–47
 - réduire au minimum les ~ 163
 - surveillance des ~ 240–241, 244, 270–271
 - transmission des ~ 382
 - partenariats, dans la réduction du cheptel 349
 - Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) 39–42, 45–46
 - participation de la communauté
 - et abris/aménagements pour le bétail 295, 305
 - active 56–59, 63
 - à l'alimentation du bétail 159
 - et CHS 76
 - et communication directe 57
 - et fourniture de bétail 378
 - et fourniture d'eau 201
 - lectures complémentaires 79
 - projets d'élevage en situation d'urgence 55–56
 - et réduction du cheptel 338, 347, 353
 - et soutien vétérinaire 247
 - types de 58–59
 - pasteurs
 - en général 25
 - et fourniture de bétail 371–372, 374, 401–402
 - et mobilité du bétail 162–163
 - et transferts monétaires 104
 - vs petits exploitants agricoles 381
 - personnel vétérinaire 251, 263
 - personnes âgées 57
 - Personnes déplacées internes 164
 - personnes handicapées 41, 57, 310, 313
 - petits exploitants agricoles 25, 372–374, 375, 381, 402–403
 - plaidoyer *voir* contexte de politiques générales/plaidoyer
 - planification de la réponse à l'urgence
 - en général 85
 - analyse des interventions techniques 99–104
 - et la CHS 77
 - évaluation d'impact 113
 - évaluations initiales dans la ~ 86–94, 115–122
 - identification de la réponse 94–98
 - partage de l'apprentissage dans la ~ 114
 - plans de réponse 104–107
 - redevabilité dans la ~ 113
 - suivi dans la ~ 112
 - planification des mesures d'urgence et RRC 63
 - pour le soutien vétérinaire 255
 - planification du transport, pour la fourniture de bétail 395
 - plans de réponse
 - contenu des ~ 107
 - exemple de réduction du cheptel 137–138
 - modèle de ~ 136
 - objectifs SMART des ~ 106
 - théorie du changement pour les ~ 105
 - vue d'ensemble 104–106
 - points d'eau
 - emplacement des ~ 212–214
 - listes de contrôle 223–224
 - et recouvrement des coûts 216, 228
 - réhabilitation/mise en place des ~ 214–217
 - en général 193–194
 - adéquation pour les ~ 215
 - avantages/défis 196–197
 - besoin de 215
 - faisabilité technique des ~ 216
 - responsabilités des ~ 216–217
 - structures de gestion des ~ 226–227
 - pratiques d'élevage, formation en 374, 397
 - préparation/action précoce
 - en général 62–64

Index

dans les abris/aménagements pour le bétail 296, 302–304
dans l'alimentation du bétail 160, 165–172
et la CHS 76, 78
dans le cycle de gestion des risques de catastrophe 30
dans la fourniture de bétail 378
dans la fourniture d'eau 202, 208–210
lectures complémentaires 80
dans la réduction du cheptel 339, 344–345
pour les situations d'urgence futures 397–398
dans le soutien vétérinaire 239, 248, 255–257
prestataires de services vétérinaires 256–257, 259–260
PRIM (Matrice d'identification participative de réponse) 76, 96, 97–98, 123–130
principaux animaux reproducteurs 150, 158, 362
Principes de LEGS
en général 23, 50–51
appropriation locale *voir* appropriation locale
changement climatique et protection de l'environnement *voir* changement climatique et protection de l'environnement
et engagements de la CHS 76–78
MEAL *voir* suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
participation de la communauté *voir* participation de la communauté
préparation/action précoce *voir* préparation/action précoce
programmation fondée sur les moyens d'existence *voir* programmation fondée sur les moyens d'existence
programmation sensible au genre *voir* programmation sensible au genre
réponses coordonnées *voir* réponses coordonnées
Principes de protection 40–42
prix, du bétail 350, 353–354
procédure d'achat, du bétail 354, 393, 400
procédures sanitaires 178–179, 268
programmation complémentaire, et interventions en matière d'alimentation du bétail 175

programmation fondée sur les moyens d'existence
et abris/aménagements pour le bétail 295
et alimentation du bétail 159
avantages de la ~ 52–54
et la CHS 76
et fourniture de bétail 377
et fourniture d'eau 201
lectures complémentaires 79
et réduction du cheptel 338
services et marchés locaux 54
soutien humanitaire vs soutien au développement 54–55
et soutien vétérinaire 247
et système de MEAL 73
programmation sensible au genre
en général 67
et les abris/aménagements pour le bétail 296
et l'alimentation du bétail 161
et la CHS 78
et la fourniture de bétail 379
et la fourniture d'eau 203
et les interventions techniques 67–69
lectures complémentaires 80–81
et la réduction du cheptel 340
et le soutien vétérinaire 249
et le système de MEAL 74
programmes de médication de masse 237
programmes de vaccination de masse 237–238

Q

qualité, de l'eau 211, 219
qualité nutritionnelle 178, 180

R

RAM (résistance aux antimicrobiens) 38
Récipiendaires
de bétail
liste de contrôle des ~ 400
sélection des ~ 381–382
soutien supplémentaire aux ~ 396–398
de viande issue de la réduction du cheptel 354
recouvrement des coûts 216, 228, 251–252
redevabilité
et MEAL 72
dans la planification de la réponse à l'urgence 113
voir aussi Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
réduction du cheptel
en général 95, 100, 328–329

- abattage à des fins de consommation 332–333, 352–356, 360–361
 - abattage à des fins d'élimination 333
 - acquisition dans la ~ 354
 - actions précoces pour la ~ 344–345
 - et alimentation du bétail 152
 - arbre de décision 342–343
 - et autres chapitres de LEGS 337
 - et autres normes HSP 337–338
 - avantages/défis 334–335
 - calendrier 336–337, 345
 - choix entre les types de ~ 346
 - contexte institutionnel 347
 - coûts de transaction pour la ~ 350
 - évaluation/planification de la ~ 345–347
 - exemple 137–138, 158
 - groupes de coordination de la ~ 349
 - importance 330
 - lectures complémentaires 362
 - listes de contrôle 357–358
 - normes techniques 328
 - et objectifs d'existence 329–330
 - pratiques coutumières pour la ~ 347
 - et PRIM 126–128
 - et Principes de LEGS 338–341
 - récipiendaires de matériel de ~ 354
 - sélection des animaux pour la ~ 346
 - sites d'achat pour la ~ 353
 - suivi et évaluation 359–361
 - par la vente 331–332, 348–351, 357, 359
 - zones d'intervention pour la ~ 349
 - réduction des risques de catastrophe (RRC) 62
 - régime foncier 61, 298
 - réponses coordonnées
 - et abris/aménagements pour le bétail 296
 - pour l'alimentation du bétail 161
 - et la CHS 77–78
 - entre les différentes interventions 66–67
 - et fourniture de bétail 379
 - et fourniture d'eau 202
 - entre les interventions en matière d'élevage 65
 - lectures complémentaires 80
 - et réduction du cheptel 340
 - et soutien vétérinaire 248–249
 - réponses fondées sur l'élevage complémentaires 26, 27
 - voir aussi* sous les réponses spécifiques fondées sur l'élevage
 - résilience 35–36
 - résistance aux antimicrobiens (RAM) 38
 - résistance aux cyclones 303
 - résistance aux séismes 302–303
 - ressources, dans le manuel LEGS 16
 - restockage *voir* fourniture de bétail
 - risques pour la santé publique, de la réduction du cheptel 356
 - route d'approvisionnement, pour le transport de l'eau par camion 221
 - RRC (réduction des risques de catastrophe) 62–63
- S**
- santé environnementale 38
 - santé des êtres humains 38
 - santé publique vétérinaire 38, 239–240, 244
 - SEADS (Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence) 24, 66
 - sécurité
 - du bétail 297–298, 311
 - voir aussi* sécurité personnelle, innocuité
 - sécurité alimentaire 398
 - sécurité incendie 314
 - sécurité personnelle
 - dans les abris/aménagements pour le bétail 297–298
 - dans l'alimentation du bétail 171
 - des éleveurs 312–313
 - et fourniture de bétail 380–381
 - et fourniture d'eau 204–205, 213, 222
 - du personnel vétérinaire 250–251, 264
 - et les Principes de protection de Sphère 75
 - et réduction du cheptel 348
 - sélection
 - du bétail 350, 390–391
 - des récipiendaires de bétail 392
 - des récipiendaires de viande issue de la réduction du cheptel 354
 - sensibilisation du public à l'innocuité des aliments 269
 - services locaux 54
 - services vétérinaires cliniques
 - en général 235–236
 - avantages/défis 241–243
 - conception 260–264
 - examen/traitement des animaux dans les ~ 236–237
 - options de paiement pour les ~ 251–252, 264
 - programmes de médication/vaccination de masse 237–238
 - rôles et responsabilités dans les ~ 266

Index

- sites d'achat, pour la réduction du cheptel 353
 - voir aussi* marchés aux bestiaux
- situations d'urgence
 - impact 34–35
 - phases 32–33
 - voir aussi* sous les urgences spécifiques
- soutien vétérinaire**
 - en général 28, 62, 95, 99, 126, 233, 391–392
 - et accès aux communautés 251
 - arbre de décision 253–254
 - et autres chapitres de LEGS 246
 - et autres normes HSP 246
 - avantages/défis 241–244
 - calendrier 244–245
 - conception 256, 274
 - définition des priorités du ~ 239
 - évaluation/planification 258–260
 - examen et traitement dans le ~ 236–237, 265–266
 - financement flexible du ~ 256
 - fonctions vétérinaires du secteur public 238–241
 - importance 234–235
 - lectures complémentaires 276–278
 - liste de contrôle 272–273
 - à long terme 397
 - et objectifs de subsistance 234
 - et préparation 239, 255–257
 - prestataires de services 256–257
 - préventif 396–397
 - et Principes de LEGS 247–250
 - et santé publique vétérinaire 239
 - services vétérinaires cliniques 235–238
 - suivi et évaluation 274–275
- Standards minimums pour la Protection de l'Enfance (SMPE/CPMS) 66
- stratégies d'adaptation 118, 169
- stratégies de sortie, dans la réduction du cheptel 348
- suivi
 - des abris/aménagements pour le bétail 320
 - de l'alimentation du bétail 183–184
 - de l'état du bétail 345
 - de la fourniture de bétail 401–403
 - de la fourniture d'eau 225
 - des marchés aux bestiaux 344–345
 - de la réduction du cheptel 359–361
 - du soutien vétérinaire 274–275
 - voir aussi* Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
- Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
 - en général 71–74
 - et abris/aménagements pour le bétail 297
 - et alimentation du bétail 161
 - et appropriation locale 74
 - et autres Principes de LEGS 73–74
 - avantages 71–72
 - et la CHS 77
 - et fourniture de bétail 380
 - et fourniture d'eau 204
 - indicateurs d'impact dans le ~ 109
 - indicateurs de processus dans le ~ 109
 - lectures complémentaires 81, 140
 - méthodes participatives
 - dans le ~ 110–112
 - mise en œuvre 72–73
 - objectifs SMART dans le ~ 109
 - et participation de la communauté 73
 - dans la planification de la réponse à l'urgence 108–114
 - et programmation sensible au genre 74
 - et réduction du cheptel 341
 - et soutien vétérinaire 250
- systèmes administratifs 171
- systèmes d'alerte précoce 63, 303, 344
- systèmes de crédit 394
- systèmes de gestion, des sources d'eau 211–212, 217
- systèmes de production animale, à grande échelle 38, 59
- systèmes de redistribution 394–395

T

- taille du troupeau 404–405
- tas proportionnels 116, 121
- théorie du changement 105–106
- transferts monétaires
 - en général 27, 131–135
 - et abris pour le bétail 299
 - dans l'alimentation du bétail 174–175
 - arbre de décision 134–135
 - contexte 93
 - dans la fourniture de bétail 382–383, 393
 - dans la fourniture d'eau 194
 - lectures complémentaires 140
 - mécanismes de distribution 132–133
 - et modalités de réponse 102–104
 - dans la réduction du cheptel 354
 - dans le soutien vétérinaire 252–253, 275
- transport d'eau par camion
 - en général 195–196
 - avantages/défis 196–198
 - pour le bétail mobile 222
 - comme mesure à court terme 218

- et dotation en personnel 220
- évaluation de la continuité du ~ 218
- logistique et distribution
 - pour le ~ 220-222
- maintenance et approvisionnement en carburant 221
- points de distribution 221-222
- sources et qualité 217-220
- sources utilisées pour le ~ 219
- subvention du ~ 222
- et voies d'approvisionnement 221

types de situations d'urgence 31-32

U

- urbain et périurbain 290-291
- urgences chroniques/récurrentes 31
- urgences complexes 31, 32, 39, 129-130, 238-239
- urgences à développement lent 31-34, 124, 127-128

- urgences à développement rapide 31-34, 123, 125-126, 303-304
- urgences de longue durée 31, 32
- utilisateurs existants des sources d'eau 219

V

- vaccins 238
- ventilation, des informations 111
- vétérinaires 265-266
- viande
 - distribution de ~ 354
 - fraîche vs séchée 355
 - inspections de la ~ 268
- violence sexiste 313

Z

- zoonoses 36-37, 234, 239-240, 267-268, 313

Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage



Le manuel des *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS) est axé sur les communautés d'éleveurs affectées par des crises humanitaires. En s'appuyant sur les meilleures pratiques à partir de données probantes, le manuel aide les praticiens à concevoir et mettre en œuvre des interventions d'urgence qui protègent et reconstituent les moyens d'existence fondés sur l'élevage.

Dans une situation d'urgence, l'alimentation du bétail, l'eau, le soutien vétérinaire, les abris, la réduction du cheptel et la fourniture de bétail sont les six interventions critiques menées pour sauver les biens d'élevage. Pour protéger les moyens d'existence, ces interventions doivent être faisables, appropriées et opportunes. Le manuel LEGS a contribué à améliorer la qualité et l'impact de la réponse aux situations d'urgence en matière d'élevage depuis sa première édition en 2009.

Un vaste processus de consultation publique a permis d'actualiser les normes, actions clés et notes d'orientation de LEGS dans cette troisième édition. L'accent est clairement mis sur les huit principes de LEGS qui sous-tendent le manuel et sur des explications de la façon dont LEGS aborde les problèmes qui ont fait leur apparition depuis la deuxième édition du manuel en 2014. Des conseils montrent, étape par étape, comment utiliser les outils de LEGS pour élaborer un plan de réponse à une situation d'urgence. Le manuel LEGS est un guide incontournable pour tous les spécialistes de l'élevage et les travailleurs humanitaires qui interviennent dans les situations d'urgence, que ce soit au stade de la préparation, de la réponse ou du relèvement.

Le Partenariat pour les standards humanitaires est une collaboration entre diverses initiatives de normes visant à mettre à profit les données probantes, les avis d'experts et les meilleures pratiques, et à utiliser ces connaissances pour améliorer la qualité et la redevabilité dans la réponse humanitaire.



**Practical
ACTION
PUBLISHING**

ISBN 978-1-78853-376-8



9 781788 533768

